2018 RAPPORT ANNUEL DE LA ZONE FRANC



BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME



Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, direction des Archives (pôle géographique) © Juillet 2019

Profondément rénové à l'occasion de l'édition 2017, le Rapport annuel de la Zone franc, *édition 2018, est dans la continuité de cette ligne éditoriale. Il analyse les dernières évolutions des situations économique et financière, des politiques économiques et des institutions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union des Comores. Il inclut un chapitre analytique présentant certains enjeux et défis auxquels les pays membres de la Zone franc sont actuellement confrontés. Par ailleurs, des points de vue sur des thèmes spécifiques rédigés par nos partenaires institutionnels viennent enrichir et éclairer les développements de certains chapitres de ce Rapport. Ces analyses s'inscrivent dans la continuité des discussions et travaux menés lors des réunions des ministres de la Zone franc qui ont lieu semestriellement. Enfin, comme l'année passée, les monographies par pays seront progressivement mises à jour sur le site de la Banque de France*[1]*, à partir du dernier trimestre de l'année 2019.*

Nous tenons à remercier chaleureusement la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Banque centrale des Comores (BCC) pour leur précieuse collaboration à la rédaction de ce Rapport. Celui-ci incorpore ainsi les données les plus récentes sur les économies de la Zone franc. Ces institutions ont également accepté de donner leur point de vue sur des sujets de leur choix : pour la BCEAO, les réformes de Bâle II et Bâle III d'une part, et les défis et implications stratégiques du « derisking *» pour l'UMOA d'autre part ; pour la BEAC, les contraintes au développement du crédit bancaire dans la CEMAC, et pour la BCC, les transferts de fonds des ressortissants comoriens à l'étranger. Enfin, nous sommes heureux de recueillir, pour la première fois, un point de vue de la Commission de l'UEMOA qui présente la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.*

Comme les années précédentes, la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi), dans le cadre de son partenariat avec la Banque de France, a apporté une contribution, cette année consacrée à l'aide publique au développement dans les pays du Sahel.

Olivier Garnier
Directeur général des Statistiques,
des Études et de l'International
Banque de France

1 https://www.banque-france.fr/economie/relations-internationales/zone-franc-et-financement-du-developpement/presentation-de-la-zone-franc

SOMMAIRE

VUE D'ENSEMBLE 9

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER MONDIAL 15

1| Un environnement économique plus incertain 17
2| Un environnement financier toutefois favorable 21
Le point de vue de la Ferdi 27

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UEMOA 33

1| Une croissance solide mais des déficits budgétaires et des comptes courants encore importants 35
2| Une politique monétaire quasi identique et des efforts pour des canaux de transmission plus efficients 40
3| Confirmation du dynamisme de l'activité bancaire et renforcement du cadre de la supervision 44
Le point de vue de la BCEAO 47
4| Progrès de l'intégration régionale en UEMOA, en Afrique de l'Ouest et sur le continent 51
Le point de vue de la Commission de l'UEMOA 53
Annexe : Principales données économiques et financières 57

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CEMAC 65

1| Redressement modéré de l'activité économique et des comptes extérieurs 67
2| Une politique monétaire toujours orientée vers le soutien de la stabilité externe de la monnaie 73
3| Un secteur bancaire fragilisé par une hausse des créances en souffrance 77
4| Une intégration sous-régionale et au sein de l'Afrique encore faible mais en progrès 80
Le point de vue de la BEAC 84
Annexe : Principales données économiques et financières 88

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION DES COMORES 95

1| Amélioration de l'activité économique 97
2| Une politique monétaire inchangée et des réflexions en cours sur son cadre opérationnel 98
3| Un système bancaire encore vulnérable 100
4| Une situation budgétaire fragile malgré une volonté d'assainissement des finances publiques 101
Le point de vue de la BCC 102
Annexe : Principales données économiques et financières 108

ENJEUX ET DÉFIS 115

1| La digitalisation : quels apports à la mobilisation des ressources fiscales en Afrique subsaharienne ? 117
2| Analyse des flux financiers illicites et de leurs conséquences pour les économies de l'Afrique subsaharienne 127
Le point de vue de la BCEAO 134
3| Les marchés actions en Afrique subsaharienne : enjeux et défis de développement 137
4| Changement climatique en Afrique subsaharienne et désastres naturels : vulnérabilités, résilience et financements 145

Les annexes

Principales données économiques et financières

UEMOA 57

Comptes nationaux
Tableau des opérations financières
Balance des paiements
Bilan de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
Principaux taux directeurs de la BCEAO
Avoirs extérieurs de la BCEAO
Principales composantes de la masse monétaire
Principales contreparties de la masse monétaire
Principaux postes comptables du bilan du système bancaire
Compte de résultat simplifié du système bancaire
Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale
Indicateurs d'activité du système bancaire
Indicateurs prudentiels du système bancaire
Banques respectant les normes prudentielles

CEMAC 88

Comptes nationaux
Tableau des opérations financières
Balance des paiements
Bilan simplifié du système bancaire
Compte de résultat simplifié du système bancaire
Indicateurs d'activité du système bancaire
Indicateurs prudentiels du système bancaire
Banques respectant les normes prudentielles
Bilan de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale
Taux d'intervention de la BEAC
Principales composantes de la masse monétaire
Principales contreparties de la masse monétaire
Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale
Avoirs extérieurs nets auprès de la BEAC

Union des Comores 108

Comptes nationaux
Tableau des opérations financières
Balance des paiements
Bilan de la Banque centrale des Comores
Principales composantes de la masse monétaire
Principales contreparties de la masse monétaire
Principaux postes comptables du bilan du système bancaire
Indicateurs d'activité du système bancaire
Indicateurs prudentiels du système bancaire
Banques respectant les normes prudentielles

Encadrés

Encadré 1 : Prix des principales matières premières exportées par les pays de l'UEMOA 20
Encadré 2 : Prix des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC 21
Encadré 3 : Les nouvelles règles de comptabilisation de l'aide publique au développement 25
Encadré 4 : Les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des États membres 70
Encadré 5 : La nouvelle réglementation des changes 76
Encadré 6 : Digital Economy Moonshot for Africa 119
Encadré 7 : La fusion des bourses de valeurs en CEMAC 142
Encadré 8 : Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier 149

Cartes

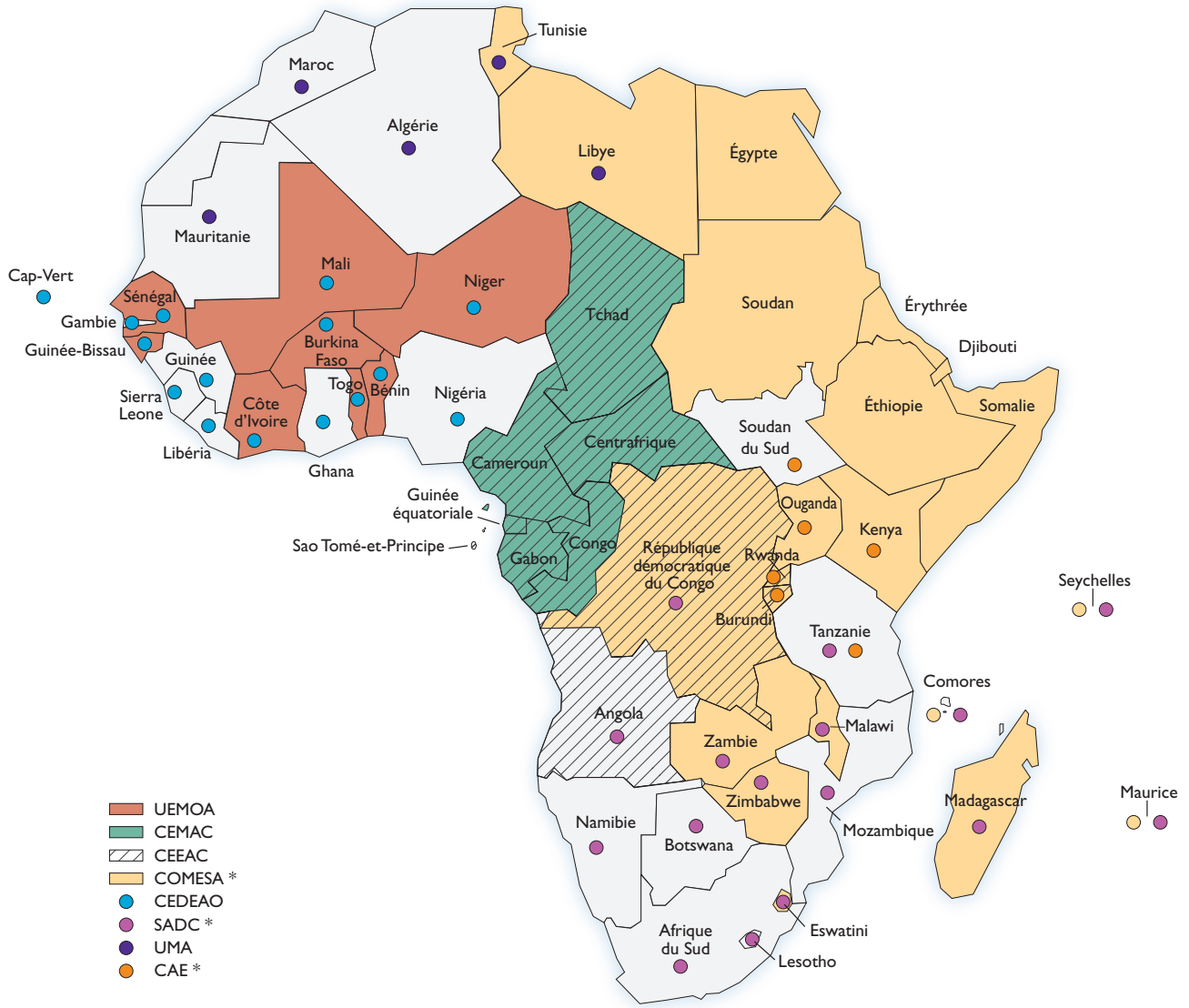
Carte 1 : L'Afrique 2
Carte 2 : Les zones économiques en Afrique 10

Avertissements

- Les montants inscrits dans les différentes parties de ce rapport sont par défaut libellés soit, en UEMOA, en « franc de la Communauté financière africaine » (code ISO 952 : XOF), soit, en CEMAC, en « franc de la Coopération financière en Afrique centrale » (code ISO 950 : XAF), soit, dans l'Union des Comores, en « franc comorien » (code ISO 174 : KMF).
- Pour mémoire, la parité avec l'euro :
  - 1 EUR = 655,957 XOF
  - 1 EUR = 655,957 XAF
  - 1 EUR = 491,96775 KMF.
- Les données de balance des paiements figurant dans les annexes sont obtenues selon les définitions de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI, à l'exception de celles relatives à l'Union des Comores, qui suivent la présentation de la cinquième édition.
- Tous les sigles utilisés dans ce rapport sont développés en fin de volume, dans la table des sigles et abréviations.
- Les « points de vue », publiés dans les chapitres de ce rapport, reflètent uniquement l'opinion de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Banque de France. Les éventuelles erreurs ou omissions sont de la responsabilité des auteurs.
- Les données contenues dans ce rapport sont arrêtées à fin juin 2019. L'évaluation du respect des critères de convergence au 31 décembre 2018 par les pays de la Zone franc se fonde sur le *Rapport du Comité de convergence nominale de la Zone franc* de septembre 2019.

VUE D'ENSEMBLE

LES ZONES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE



* Les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté des États de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sont constitués en une zone de libre-échange tripartite (*Tripartite Free Trade Area* – TFTA), excepté la Tunisie et la Somalie.

Note : Tous les pays africains sauf l'Erythrée ont signé l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Malgré le fléchissement de la croissance mondiale, l'expansion économique en Afrique subsaharienne (ASS) a connu une légère accélération en 2018, à 3,1 %, contre 2,9 % l'année précédente [1]. Cette croissance est pour partie alimentée par une légère reprise des prix des matières premières et surtout par la bonne tenue des investissements publics. Elle laisse néanmoins apparaître d'importantes divergences entre les rythmes de croissance. Relativement atones dans les pays tributaires de l'exportation des énergies fossiles (pétrole notamment), ils se révèlent plus soutenus dans les pays aux économies davantage diversifiées.

Avec un taux global de 4,4 % en 2018, en hausse par rapport aux 3,9 % de 2017, la croissance économique de la Zone franc reste sensiblement supérieure à celle observée dans le reste de l'ASS. Les résultats par pays sont toutefois hétérogènes pour l'année 2018, avec des taux de croissance variant entre – 4,0 % en Guinée équatoriale et 7,4 % en Côte d'Ivoire.

Taux de croissance du PIB

(en %)

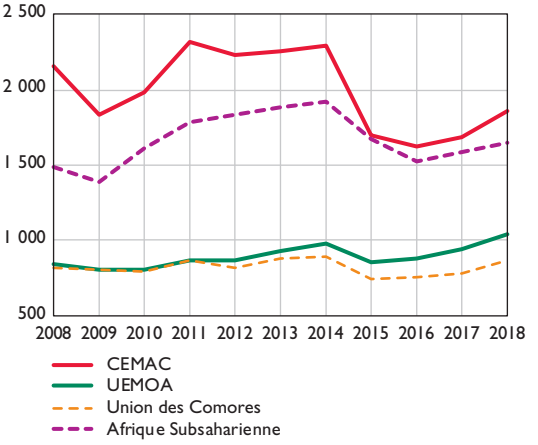
	2014	2015	2016	2017	2018
Monde	3,6	3,4	3,4	3,8	3,6
Afrique subsaharienne	5,1	3,2	1,4	2,9	3,1
Zone franc	5,5	4,0	2,9	3,9	4,4
CEMAC	4,6	1,4	- 1,5	0,6	1,6
UEMOA	6,5	6,3	6,4	6,6	6,6
Union des Comores	2,1	1,0	2,6	3,5	3,8

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI (Perspectives économiques mondiales, *juillet 2019 et* Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, *avril 2019*) *et calculs Banque de France pour l'agrégation Zone franc.*

Les sous-régions de la Zone franc continuent de connaître également des rythmes de croissance contrastés, en lien avec la structure de leurs économies respectives. La CEMAC a bénéficié d'un rebond de la production pétrolière, dans un contexte de reprise des cours. Cela a contribué positivement à la croissance de l'économie, et en particulier des services marchands, malgré la faiblesse persistante de l'investissement public. La croissance en CEMAC s'est ainsi établie en 2018 à 1,6 %, après 0,6 % en 2017. Ces chiffres sont très légèrement supérieurs à la moyenne des pays d'ASS exportateurs de pétrole (1,4 % en 2018, contre 0,5 % en 2017). De nature plus endogène, la croissance des économies de l'UEMOA bénéficie d'un secteur tertiaire toujours dynamique et d'une production agricole en hausse. Cette croissance demeure solide, à 6,6 % en 2018, comme en 2017. C'est un taux nettement supérieur à celui qu'aura connu l'ASS, y compris dans les pays importateurs nets de pétrole (4,1 % en 2018) ou dans l'ensemble de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (3,2 %). L'activité économique en Union des Comores a, quant à elle, poursuivi son accélération en 2018, avec 3,8 % de croissance, après 3,5 % l'année précédente. Elle a été notamment portée par la vigueur de l'investissement et de la consommation. Si la croissance économique favorise globalement celle des niveaux de vie, le PIB par habitant n'a pas retrouvé son niveau de 2014 dans tous les pays d'ASS et de la Zone franc.

PIB par habitant

(en dollars courants)



Source : FMI (Perspectives économiques mondiales, *IMF DataMapper, avril 2019*).

La hausse des prix à la consommation est restée modérée dans les pays de la Zone franc en 2018, avec un taux d'inflation de 1,6 % en moyenne annuelle, en raison de l'ancrage des trois monnaies de la zone à l'euro. Cette évolution contraste, comme les années précédentes, avec les tensions inflationnistes dans l'ensemble de l'ASS (8,5 %), notamment en CEDEAO (9,7 %) et dans les pays exportateurs de pétrole (12,2 %). Alimentée entre autres par la hausse des prix du carburant, l'inflation a été de 2,2 % en CEMAC

1 *Hors mention spécifique, les chiffres présentés dans cette vue d'ensemble pour le monde et l'ASS proviennent du FMI* (Perspectives économiques mondiales, *juillet 2019 et* Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, *avril 2019*) ; *les autres proviennent des banques centrales de la Zone franc. En cas de chiffres différents, le plus récent est retenu.*

et de seulement 1,1 % en UEMOA – où elle a été limitée par l'impact favorable de récoltes locales abondantes sur le prix des denrées alimentaires – et de 1,7 % aux Comores. Elle a été contenue en deçà du critère de convergence de 3 % adopté par les sous-régions dans la plupart des États membres, à l'exception du Tchad et du Gabon (respectivement 4,1 % et 4,8 %), où elle a été attisée par les hausses de droits indirects et du prix des carburants.

Inflation

(moyenne annuelle, en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Monde	3,2	2,8	2,8	3,2	3,6
Afrique subsaharienne	6,4	7,0	11,2	11,0	8,5
Zone franc	1,6	1,7	0,7	1,0	1,6
CEMAC	3,2	2,5	1,1	0,9	2,2
UEMOA	- 0,1	1,0	0,3	1,0	1,1
Union des Comores	1,5	1,3	1,8	1,0	1,7

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI (Perspectives économiques mondiales, *juillet 2019 et* Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, *avril 2019*) *et calculs Banque de France pour l'agrégation Zone franc.*

En 2018, les trois banques centrales de la Zone ont maintenu l'orientation générale de leur politique monétaire. Si les taux directeurs de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque centrale des Comores (BCC) sont restés inchangés, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a procédé à deux relèvements, en octobre et en décembre 2018. Ces relèvements s'inscrivent dans la continuité de la politique restrictive entamée en 2017 et visant à maintenir la stabilité externe de la monnaie en soutenant la reconstitution des réserves de change. Dans les trois sous-régions, des réformes sont en outre menées (BEAC, BCEAO) ou envisagées (BCC) afin de renforcer les mécanismes de transmission de la politique monétaire, de mieux contrôler la liquidité bancaire et de dynamiser les marchés interbancaires.

Les déficits jumeaux dans la Zone franc, s'ils demeurent élevés, ont néanmoins poursuivi leur réduction progressive en 2018. Le déficit des transactions courantes de la Zone a ainsi reculé de 6,3 % à 5,1 % sur l'année (contre 2,6 % pour l'ASS), pour partie grâce à la remontée des cours du pétrole. Cette dernière a certes entraîné un renchérissement des importations en UEMOA, mais, combinée avec une hausse de la production d'hydrocarbures, elle s'est surtout traduite par une nette amélioration de la balance commerciale de la CEMAC.

Solde des transactions courantes, dons inclus

(en % du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique subsaharienne	- 3,6	- 5,9	- 3,7	- 2,1	- 2,6
Zone franc	- 4,5	- 8,5	- 7,5	- 6,3	- 5,1
CEMAC	- 4,2	- 11,8	- 10,2	- 6,4	- 3,4
UEMOA	- 4,9	- 5,7	- 5,4	- 6,3	- 6,4
Union des Comores	- 3,9	- 0,3	- 4,5	- 2,1	- 2,4

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI (Perspectives économiques mondiales, *juillet 2019*) *et calculs Banque de France pour l'agrégation CEMAC et UEMOA.*

L'amélioration des recettes pétrolières et les programmes d'ajustement appuyés par le FMI et adoptés de façon coordonnée ont contribué à la quasi-disparition du déficit budgétaire global de la CEMAC. Compte tenu des mesures de maîtrise des dépenses publiques et de mobilisation des ressources prises en parallèle par les États de l'UEMOA (également dans le cadre d'accords conclus avec le FMI) ainsi que par les Comores, le déficit budgétaire global de la Zone franc (hors dons) a reculé en 2018 de 5,7 % à 3,8 %, passant ainsi en deçà de la moyenne de l'ASS (4,3 %).

Solde budgétaire dons exclus/PIB

(en % du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique subsaharienne	- 4,4	- 5,0	- 5,0	- 5,3	- 4,3
Zone franc	- 4,4	- 6,9	- 7,2	- 5,7	- 3,8
CEMAC	- 3,2	- 7,8	- 8,1	- 4,7	- 0,9
UEMOA	- 5,6	- 6,2	- 6,4	- 6,5	- 6,1
Union des Comores	- 5,9	- 6,4	- 9,7	- 11,6	- 7,5

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI (Perspectives économiques mondiales, *juillet 2019, IMF DataMapper, avril 2019*) *et calculs Banque de France pour l'agrégation Zone franc.*

Dans ce contexte, l'endettement public – en forte augmentation ces dernières années – a connu une évolution disparate dans les trois sous-régions. Si son poids a décru en CEMAC, sous l'effet des mesures d'ajustement, il s'est au contraire alourdi aux Comores et surtout dans l'UEMOA. Au niveau de l'ensemble de la Zone franc, il a augmenté légèrement en 2018, de 47,7 % à 47,8 % du PIB, et s'établit désormais très légèrement au-dessous de la moyenne

de l'ASS (49,2 %). Eu égard à leurs encours et à leurs poids dans les budgets nationaux, les dettes publiques demeurent néanmoins un enjeu de soutenabilité pour de nombreux pays de la Zone franc. Le FMI juge ainsi le risque de surendettement élevé dans plusieurs pays de la Zone (Cameroun, Centrafrique, Tchad et Togo) et considère le Congo comme étant surendetté.

Ratio dette publique/PIB

(en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique subsaharienne	33,6	39,5	44,4	46,4	49,2
Zone franc	34,9	42,2	48,3	47,7	47,8
CEMAC [a]	35,4	44,9	53,3	50,8	46,9
UEMOA [b]	34,4	39,8	44,4	45,5	48,7
Union des Comores [c]	16,2	16,2	17,8	18,0	18,4

a) Les données 2014, 2015 et 2016 proviennent du Comité de convergence de la Zone franc, septembre 2019 ; au-delà, source BEAC.
b) Les données proviennent du Comité de convergence de la Zone franc, septembre 2019.
c) Les données proviennent de la BCC.
*Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2019), Comité de convergence de la Zone franc et calculs Banque de France pour l'agrégation Zone franc.*

En 2018, le secteur bancaire a poursuivi sa croissance, entravée cependant par ses vulnérabilités et les imperfections du marché. Les bilans bancaires ont ainsi connu une croissance de 2,3 %, dans le sillage d'une augmentation des dépôts du secteur privé, malgré un secteur qui reste, dans l'ensemble, peu inclusif en dépit des progrès de la banque mobile. Le secteur bancaire de la Zone franc est toujours pénalisé par des taux élevés de créances en souffrance, notamment en CEMAC et dans les Comores. Si elle ne semble pas compromettre globalement la profitabilité et la solvabilité des banques, la persistance d'un risque de crédit important continue pour autant de peser sur les activités de prêts. La progression de ces prêts, nets de provisions, est disparate au sein de la Zone : si elle est dynamique en UEMOA (+ 10,8 % en 2018), elle est en revanche beaucoup plus modérée en CEMAC (+ 1,9 %). Dans cette dernière sous-région notamment, les banques privilégient souvent l'acquisition de titres publics et des opérations génératrices de commissions pour améliorer leur profitabilité. Le développement du crédit est, en outre, pénalisé par le manque d'informations suffisamment fiables sur les emprunteurs, par l'atonie du marché interbancaire, par les vulnérabilités des établissements et par les contraintes d'un environnement des affaires instable (cf. point de vue de la BEAC dans le chapitre 3). Des réformes doivent être poursuivies afin de lever progressivement ces obstacles. L'entrée en vigueur de nouvelles règles prudentielles, proches des principes de Bâle II et III (cf. point de vue de la BCEAO dans le chapitre 2), devrait par ailleurs contribuer à conforter la solidité des établissements de crédit et à améliorer le suivi des risques bancaires par le superviseur.

Part des adultes de plus de 15 ans titulaires d'un compte

(en %)

	2014	2017
Monde	62,0	68,5
Afrique subsaharienne (hors hauts revenus)	34,2	42,6
CEMAC	13,6	28,8
UEMOA	18,6	36,2
Union des Comores	nd [a]	nd

a) Le dernier chiffre connu pour l'Union des Comores est 21,7 % en 2011.
Note : Chiffres CEMAC hors Centrafrique et Guinée équatoriale pour 2014, et hors Guinée équatoriale pour 2017. Chiffres UEMOA hors Guinée-Bissau pour 2014 et 2017.
Sources : Banque mondiale, Gallup World Poll (base de données Global Findex*) et calculs Banque de France pour les agrégations CEMAC et UEMOA.*

Taux de créances brutes en souffrance

(en %)

	2016	2017	2018
CEMAC	14,9	17,1	21,2
UEMOA	10,1	13,0	12,3
Union des Comores	23,3	27,8	24,0

Sources : BCEAO, BEAC et BCC.

Le développement économique et humain de la Zone franc demeure affecté par des faiblesses structurelles. Les économies de la Zone, trop peu diversifiées et industrialisées, restent ainsi fortement exposées aux chocs de termes de l'échange, notamment en lien avec les prix internationaux des matières premières. Il convient également de citer les handicaps au développement que constituent le climat des affaires incertain, l'insuffisante qualité de l'éducation et les problématiques de gouvernance et de qualité de la dépense publique. Certains pays, comme au Sahel, sont par ailleurs confrontés de manière persistante à un environnement sécuritaire dégradé et aux effets du réchauffement climatique. Ces enjeux sont particulièrement sensibles et s'ajoutent au manque global d'infrastructures et à l'éloignement des grands marchés, pénalisant l'insertion des économies de la Zone franc dans les chaînes de valeur internationales.

Face à ces handicaps structurels, les gouvernements de la Zone adoptent des stratégies de développement de long terme. Les actions gouvernementales s'orientent ainsi vers la création de conditions favorables à une croissance inclusive et durable, en visant par exemple à diversifier les productions, à améliorer l'environnement des affaires, à stimuler la compétitivité des économies locales et à assainir les finances publiques. Dans l'ensemble des pays, ces stratégies sont appuyées par les programmes approuvés par le FMI et par les financements des institutions financières internationales et des partenaires extérieurs, dont la France. On peut noter, en outre, que les initiatives coordonnées, entre les pays de la Zone franc ou au sein des différentes sous-régions, sont appelées à jouer un rôle grandissant afin de favoriser le développement économique en soutien aux stratégies nationales de long terme. Elles pourraient en effet contribuer à une augmentation des échanges régionaux et au renforcement de la coopération entre États (tarifs douaniers, infrastructures transnationales, cadre juridique, lutte anti-blanchiment, etc.). Les convergences nominale et réelle des économies au sein de la Zone franc font par ailleurs l'objet d'un suivi régulier, qui donne lieu à des recommandations d'orientations générales des politiques publiques et alimente les travaux au sein des réunions semestrielles des ministres des finances.

L'amélioration progressive de la conjoncture économique en CEMAC et son dynamisme en UEMOA devraient se poursuivre dans les années à venir. Pour 2019 sont ainsi attendus des taux de croissance de 3,0 % en CEMAC, de 6,7 % dans l'UEMOA et de 1,3 % aux Comores – l'économie de ces dernières pâtissant temporairement des dommages infligés par le cyclone Kenneth en avril 2019. L'activité serait ainsi soutenue par l'exécution de plusieurs projets d'investissement structurants (tels que la construction de nouvelles infrastructures énergétiques en CEMAC et dans l'UEMOA, ou les projets transnationaux de transports et de télécommunications), par le développement du secteur tertiaire (principalement dans les domaines des télécommunications, des services financiers et du commerce) et, pour la CEMAC, par un nouveau dynamisme de la production pétrolière (au Tchad et au Congo notamment).

I

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER MONDIAL

1| Un environnement économique plus incertain

Après avoir atteint en 2016 son niveau le plus bas depuis vingt ans, la croissance du PIB de l'Afrique subsaharienne (ASS) a été favorisée en 2017-2018 par la hausse globale des prix des matières premières. Elle a atteint 3,1 % en 2018 et accélèrerait à 3,4 % en 2019 selon le FMI. Cette accélération globale intervient dans un contexte international pourtant peu favorable, marqué par un ralentissement des économies tant émergentes qu'avancées et par de fortes incertitudes pesant sur l'évolution du commerce international.

Fortement hétérogènes, les perspectives économiques des pays d'ASS apparaissent de plus en plus contraintes par un réendettement rapide. Les déséquilibres budgétaires et extérieurs des pays exportateurs nets demeurent élevés en dépit de la hausse des cours internationaux des matières premières, qui pèse par ailleurs sur les balances commerciales en produits alimentaires et pétroliers des pays importateurs nets. Les efforts de consolidation budgétaire dans la plupart des pays d'ASS doivent enfin être conciliés avec l'atteinte des objectifs de développement inclusif et durable, qui vont de pair avec des niveaux d'investissements publics élevés. Ces dilemmes apparaissent particulièrement saillants dans les pays fragiles ou en conflit, confrontés à des flux migratoires croissants.

1|1 Une accélération autonome de la croissance en Afrique subsaharienne

La croissance économique mondiale a atteint 3,6 % en 2018, après un pic de 3,8 % en 2017, et devrait ralentir à 3,2 % en 2019. Ce ralentissement reflèterait tout d'abord un affaiblissement de la demande finale (en particulier dans les pays avancés), mais aussi un recul de la consommation de biens durables des ménages, de l'investissement et des exportations nettes, alors que l'effet des mesures de relance budgétaire américaines de 2017-2018 s'atténuerait. Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ainsi que les fortes incertitudes sur les accords commerciaux existants ou en cours de négociation, notamment le Brexit, pèsent également de manière accrue sur le commerce international, dont la croissance, limitée à 3 % en volume en 2018, ralentirait à 2,6 % en 2019 (Organisation mondiale du commerce – OMC, avril 2019). Enfin, ce ralentissement de l'activité économique, combiné à la montée de l'endettement tant du secteur public que du secteur privé, a contribué à un nouvel assouplissement des politiques monétaires, en particulier aux États-Unis.

La croissance du PIB dans les pays émergents et en développement serait en baisse de 0,3 point pour revenir à 4,5 % en 2018, puis à 4,1 % en 2019. Ce mouvement proviendrait avant tout d'un affaiblissement de la croissance en Amérique latine (ralentissement du Brésil, récession en Argentine et effondrement de l'activité au Venezuela) et en Chine, en lien avec la hausse des tarifs douaniers et les mesures prises en 2017 pour favoriser le désendettement et limiter les activités du système bancaire parallèle (« *shadow banking* »).

L'activité économique en ASS connaîtrait, pour sa part, une accélération de la croissance du PIB réel, de 3,1 % en 2018 à 3,4 % en 2019, reflétant le prix élevé des matières premières. L'activité économique, en particulier dans les pays exportateurs de matières premières, est soutenue par l'amélioration globale des termes de l'échange (+ 3,6 % en 2018) tandis que le maintien de programmes d'investissements publics significatifs conforte également la croissance des pays importateurs nets ou diversifiés. Toutefois, la croissance économique de l'ASS s'accompagnerait d'une hausse des déficits budgétaires, déjà importants (de 3,7 % du PIB en 2018 à 4,0 % en 2019), et des comptes courants (de 2,6 % du PIB en 2018 à 3,7 % en 2019).

Les perspectives d'une accélération forte de la croissance économique en ASS apparaissent cependant faibles. Tout d'abord, le réendettement rapide de l'ASS implique un renforcement des efforts de consolidation budgétaire afin d'assurer la soutenabilité à moyen et long terme de la dette. Ils supposent une réorientation difficile à court terme des dépenses publiques en faveur des investissements, y compris en capital humain, nécessaires à l'élévation du potentiel de croissance de ces pays. En second lieu, le rétablissement des économies les plus importantes du continent, notamment le Nigéria, apparaît encore insuffisant pour induire des effets d'entraînement significatifs sur l'activité régionale. Enfin, compte tenu de la forte croissance de la population, la croissance du PIB par tête s'est globalement stabilisée, avec de fortes disparités. Ces pays demeurent toutefois encore

Principaux indicateurs économiques

	2017	2018	2019 [a]
Taux de croissance du PIB réel (en %)			
Monde	3,8	3,6	3,2
Économies avancées	2,4	2,2	1,9
Zone euro	2,4	1,9	1,3
dont France	*2,3*	*1,7*	*1,3*
Pays émergents et en développement	4,8	4,5	4,1
dont : Afrique subsaharienne	*2,9*	*3,1*	*3,4*
UEMOA [b]	*6,6*	*6,6*	*6,7*
CEMAC [c]	*0,6*	*1,6*	*3,0*
Prix à la consommation (taux moyen en %)			
Zone euro	1,5	1,8	1,3
dont France	*1,2*	*2,1*	*1,3*
Pays émergents et en développement	4,3	4,8	4,8
dont : Afrique subsaharienne	*11,0*	*8,5*	*8,1*
UEMOA [b]	*1,0*	*1,1*	*0,5*
CEMAC [c]	*0,9*	*2,2*	*2,1*
Solde des paiements courants (en % du PIB)			
Économies avancées	0,9	0,7	0,6
Zone euro	3,2	3,0	2,9
dont France	*- 0,6*	*- 0,7*	*- 0,4*
Pays émergents et en développement	0,0	- 0,1	- 0,4
dont Afrique subsaharienne	*- 2,1*	*- 2,6*	*- 3,7*
Évolution des termes de l'échange (biens, en %)			
Pays émergents et en développement	1,1	1,1	- 0,9
dont Afrique subsaharienne	*7,5*	*3,6*	*- 6,5*

a) Prévisions.
b) Données BCEAO.
c) Données BEAC.
Sources : BCEAO, BEAC et FMI, Perspectives de l'économie mondiale, *avril 2019 (actualisation juillet 2019) et* Perspectives économiques régionales, *avril 2019.*

caractérisés par un poids important de l'économie informelle, mal mesurée par la comptabilité nationale [1].

Les pays d'ASS demeurent en particulier exposés aux effets du protectionnisme et de la concurrence technologique. Les tensions commerciales apparues récemment se caractérisent, entre autres, par une hausse des droits douaniers et des mesures de rétorsion réciproques prises par les États-Unis et la Chine depuis le deuxième trimestre 2018. Il en a résulté une succession de phases de tension et de stabilisation avec, en mai 2019, une accentuation ayant pour conséquence un accès restreint des compagnies chinoises, notamment de télécommunications, au marché américain [2]. Les pays d'ASS souffrent surtout des effets indirects (ou de second tour) des risques d'escalade et de leur impact sur le niveau et la volatilité des prix des matières premières, comme ceux du pétrole. S'y ajoutent les aléas baissiers pesant sur la croissance mondiale (disruptions sur les échanges commerciaux, spirales désinflationnistes, conflits géopolitiques localisés dans les pays du Golfe) qui sont autant de facteurs d'incertitude, de fait défavorables à l'investissement international.

L'intégration régionale peut contribuer à atténuer tant ces incertitudes internationales que les fragilités internes du continent. Les unions économiques et monétaires de la Zone franc jouent à cet égard un rôle important de stabilisation macroéconomique, de convergence et d'intégration régionale. D'autres unions économiques et commerciales, comme la Communauté de développement d'Afrique australe (*Southern African Development Community* – SADC) et l'union monétaire et douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est, ont été

1 *Selon les dernières estimations du FMI, le secteur informel représente en moyenne près d'un tiers du PIB dans les pays d'ASS. Les comptabilités nationales de nombreux pays (Nigéria, Ghana, Sénégal, etc.) font l'objet d'un rebasage. Ceci permet de mieux prendre en compte les échanges informels, ce qui conduit généralement à une hausse du niveau de leur PIB.*

2 *Les États-Unis ont appliqué, à compter de mai 2019, une hausse de 10 % à 25 % des droits de douane portant sur 200 milliards de dollars d'importations en provenance de la Chine. Au 1er juin, celle-ci a en réponse augmenté les droits de douane sur 60 milliards de dollars de marchandises américaines.*

constituées afin d'encourager des échanges commerciaux régionaux, encore très limités, et de favoriser la diversification pour réduire la dépendance des pays d'ASS aux échanges de matières premières. Le lancement de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à Niamey, en juillet 2019, s'inscrit dans cette perspective. Même si leur mise en œuvre a souvent été retardée, les nombreuses initiatives d'intégration régionale subafricaines (économiques, monétaires, mais également sectorielles ou bien en rapport avec les effets du changement climatique, comme dans le cas de la gestion de l'eau) peuvent constituer des réponses de moyen et long terme au recul du multilatéralisme international. Mais ces initiatives répondent surtout aux besoins de coopération croissants d'États trop fragmentés ou trop fragiles face aux effets de la mondialisation, de la contagion des conflits internes et du terrorisme, ou bien encore trop peu résilients face à l'impact croissant du changement climatique et des désastres naturels (cf. chapitre 5).

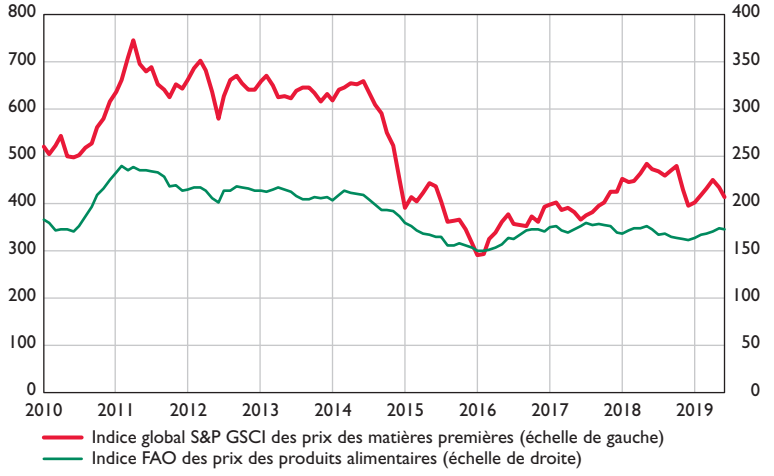
1|2 Une reprise des cours des principales matières premières échangées par la Zone franc

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la hausse des prix des matières premières, entamée depuis la fin de 2016. L'indice S&P GSCI des prix des matières premières a ainsi augmenté de 15,6 % en moyenne annuelle en 2018, reflétant principalement le dynamisme des prix de l'énergie et des cours des métaux et minéraux. Les cours du cacao (+ 13,1 %) ont également repris, après le repli conséquent enregistré en 2017, reflétant notamment les efforts engagés par la Côte d'Ivoire et le Ghana, principaux producteurs mondiaux (cf. encadré 1). En revanche, les prix de plusieurs cultures de rente ont baissé significativement, comme ceux du café robusta (– 16,0 %), de l'huile de palme (– 10,5 %) et du sucre (– 21,8 %). La progression de l'indice S&P GSCI s'est poursuivie au rythme de 7,3 % au premier semestre 2019, tirée par la hausse des cours du pétrole et des métaux.

L'indice des prix alimentaires de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organization of the United Nations* – FAO) a reculé de 3,5 % en moyenne annuelle en 2018, après avoir progressé de 8,1 % en 2017, en lien avec la baisse globale des prix des cultures de rente. Toutefois, la progression des prix du maïs (+ 5,8 %), du riz thaï (+ 5,5 %) et du blé (+ 14,6 %) a contribué à renchérir le coût de la consommation de ces denrées de base importées par la Zone franc. Au premier semestre 2019, les prix des produits alimentaires repris dans l'indice FAO ont progressé de 4,8 % par rapport à décembre 2018.

Prix des matières premières et des produits alimentaires

(indice en moyenne mensuelle – indice S&P GSCI en points par dollar ; indice FAO avec base 100 à 2002-2004)



Sources : Banque mondiale, FAO et Standard & Poor's.

La hausse de près d'un tiers du cours moyen du pétrole en dollars entre 2017 et 2018 a permis de compenser une part significative du choc des termes de l'échange qui avait fortement affecté les pays producteurs jusqu'en 2016 (cf. encadré 2). Ce contre-choc a soutenu le rebond des exportations et des recettes pétrolières, qui ont significativement contribué à résorber les déséquilibres extérieurs et budgétaires, notamment dans la CEMAC. En revanche, la facture pétrolière des pays de l'UEMOA, principalement importateurs d'hydrocarbures, s'est creusée, contribuant à un alourdissement des déficits courants externes.

ENCADRÉ 1

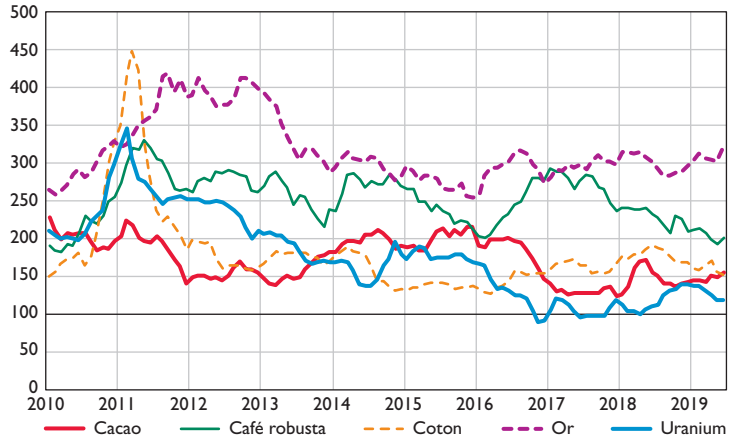
Prix des principales matières premières exportées par les pays de l'UEMOA

En UEMOA, les exportations sont composées majoritairement de produits agricoles (cacao, café, coton, huile d'arachide et de palme) et de métaux précieux. *Elles sont destinées à l'Europe (environ 44 % des exportations, dont 27 % pour l'Union européenne), à l'Afrique subsaharienne (26 %) et, dans une moindre mesure, à l'Asie (20 %) et à l'Amérique (8 %).*

Cacao : Le cours du cacao a progressé de plus de 13 % en moyenne, compensant partiellement la chute de 30 % en 2017, liée à des excédents temporaires de production. La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, assure un tiers des exportations mondiales de cacao et celles-ci représentent près de 10 % du PIB du pays. La Côte d'Ivoire et le Ghana (60 % de la production mondiale) ont signé, en mars 2018, la Déclaration d'Abidjan qui vise notamment à une régulation des cours par un rapprochement de leurs politiques commerciales. Après avoir suspendu, en juin 2019, leurs ventes de fèves de cacao pour la campagne 2020-2021, les deux pays ont annoncé l'instauration d'un mécanisme de compensation permettant de garantir un prix plancher aux producteurs.

Cours des principales cultures de rente et des minerais exportés par l'UEMOA

(indice base 100 en janvier 2005 – cours mondiaux en dollars)



Source : Banque mondiale.

Coton : Le cours du coton a enregistré, en 2018, une hausse exceptionnelle de plus de 9 % en moyenne annuelle, porté par la hausse de la demande mondiale, en lien notamment avec une moindre demande de polyester et le ralentissement des déstockages massifs en Chine et en Inde. En UEMOA, le Bénin a multiplié par 2,6 sa production depuis 2015, pour atteindre plus de 700 000 tonnes en 2018 et devenir ainsi le premier producteur du continent devant le Mali. En revanche, la récolte du Burkina Faso a diminué de 30 % du fait de la sécheresse et de l'insécurité dans l'est du pays. La Côte d'Ivoire est devenue membre observateur du groupe « Coton 4 » en novembre 2018, groupe de négociation au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont sont membres le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad.

Café : Le cours du café robusta, principale variété cultivée en Zone franc, a chuté de 16 % en 2018, en conséquence de la surproduction mondiale. La Côte d'Ivoire (125 000 tonnes en 2017-2018) et le Cameroun (près de 43 000 tonnes) sont les deux principaux pays producteurs en Zone franc.

Or : Le cours moyen de l'or est demeuré stable en 2018 (+ 0,9 %). Le Mali (60 tonnes en 2018), le Burkina Faso (52 tonnes) et la Côte d'Ivoire (25 tonnes) sont les principaux pays producteurs en Zone franc. Toutefois, la montée des incertitudes internationales s'est traduite par une hausse des cours de l'or au premier semestre 2019, l'or constituant une valeur refuge pour les investisseurs.

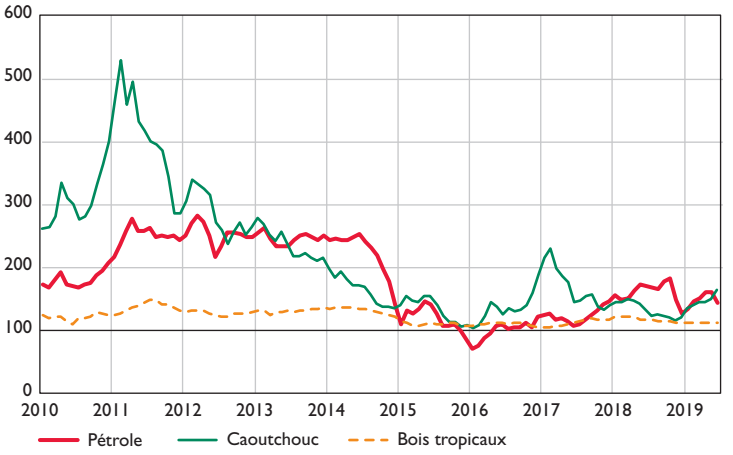
Encadré 2

Prix des principales matières premières exportées en CEMAC

La CEMAC est riche en ressources énergétiques, le pétrole et le gaz représentant près de 70 % de ses exportations totales, essentiellement vers l'Asie et l'Union européenne. *Le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale sont les trois premiers producteurs de la zone en volume, représentant, respectivement, 38 %, 22 % et 18 % de la production totale de la CEMAC (cf. encadré 6 du Rapport annuel de la Zone franc 2017).*

Pétrole : Dans un contexte de forte volatilité des cours, avec notamment une forte baisse en fin d'année, le prix du Brent [1] a progressé de 31,5 % en moyenne annuelle en 2018, du fait, entre autres, du déclin de la production pétrolière vénézuélienne et du rétablissement des sanctions américaines contre l'Iran. Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ont, par ailleurs, décidé de prolonger l'encadrement de la production afin de soutenir les prix. En lien avec la progression de la production américaine d'hydrocarbures, par exemple le gaz de schiste, les cours ont tout de même chuté au quatrième trimestre 2018 (– 10,7 %) et sont demeurés volatils pendant le premier semestre 2019, dans un contexte d'incertitudes internationales croissantes.

Cours des principales matières premières exportées par la CEMAC
(indice base 100 en janvier 2005 – cours mondiaux en dollars)



Source : Banque mondiale.

Caoutchouc : La Côte d'Ivoire (environ 70 % de la production africaine) et le Cameroun sont les deux principaux pays producteurs en Zone franc. Le cours du caoutchouc naturel a poursuivi sa baisse en 2018, entamée en 2017, du fait du recul de la production automobile mondiale, conséquence de la stagnation, voire du repli, des principaux marchés (dont la Chine).

Bois tropicaux : En Zone franc, le Cameroun et le Gabon sont les deux plus importants producteurs de bois devant le Congo, la Centrafrique et la Guinée équatoriale. Les pays de la CEMAC cherchent à développer la transformation locale du bois afin d'en capter la valeur ajoutée. Le cours moyen du bois Sapelli a progressé en 2018 (+ 4,8 % par rapport à 2017), mais a légèrement décliné au second semestre (– 2,4 % entre juin et décembre 2018).

1 Les qualités de pétrole exportées par la CEMAC sont vendues avec une légère décote par rapport à cet indice mondial.

2| Un environnement financier toutefois favorable

L'environnement financier des pays d'Afrique subsaharienne (ASS) est demeuré favorable en 2018 et au premier semestre 2019, en dépit de la montée des incertitudes internationales résultant des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. La normalisation des politiques monétaires des pays développés, notamment américaine, qui s'était traduite temporairement par une remontée des primes de risque et de moindres émissions de titres des marchés émergents et des marchés frontières [3] au cours de 2018, s'est interrompue. Seule région du monde dans laquelle la croissance s'accélère, l'ASS a également bénéficié de flux importants

3 Un marché « frontière », « préémergent » ou « naissant » est un marché dont la capitalisation et la liquidité sont limitées. Les États préémergents émetteurs peuvent avoir un accès intermittent aux marchés de capitaux internationaux.

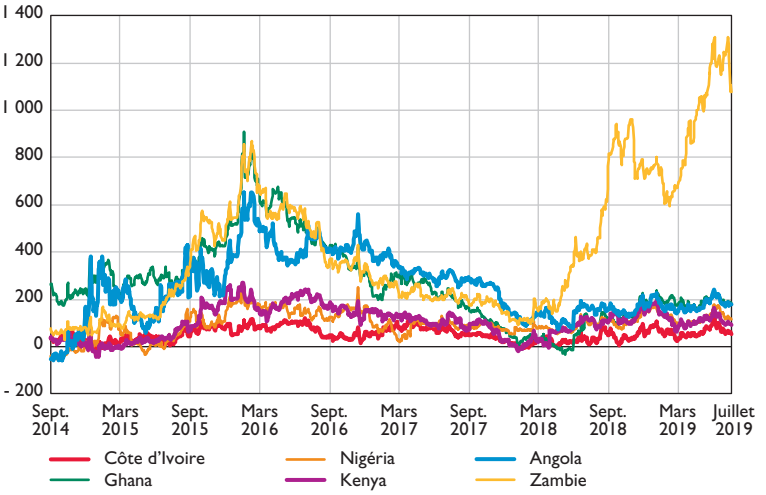
d'investissements directs, principalement dans le secteur des matières premières, et d'une forte dynamique des transferts de migrants, alors que l'aide publique au développement est demeurée globalement stable.

2|1 Une progression des financements en provenance des investisseurs internationaux

Dans un contexte de fortes incertitudes dans la perception des risques, le processus de normalisation des politiques monétaires des pays développés s'est ralenti, avant de s'inverser. La dégradation des perspectives économiques globales, en particulier le ralentissement plus rapide que prévu de la croissance chinoise, contribue à peser sur les anticipations et l'appétit pour le risque des investisseurs internationaux. Ces derniers sont également affectés par une résurgence des incertitudes concernant les déficits budgétaires et les dynamiques d'endettement (public comme privé) dans certains pays déjà très endettés. Dans un contexte de risque croissant de spirales désinflationnistes et de tensions géopolitiques (incertitudes sur le Brexit, etc.), les politiques monétaires sont devenues de nouveau plus accommodantes. Face à des taux d'intérêt faibles dans les pays développés, les écarts de rendement avec les titres émis par les pays émergents et en développement sont demeurés attractifs pour les investisseurs internationaux en quête de rémunérations fortes.

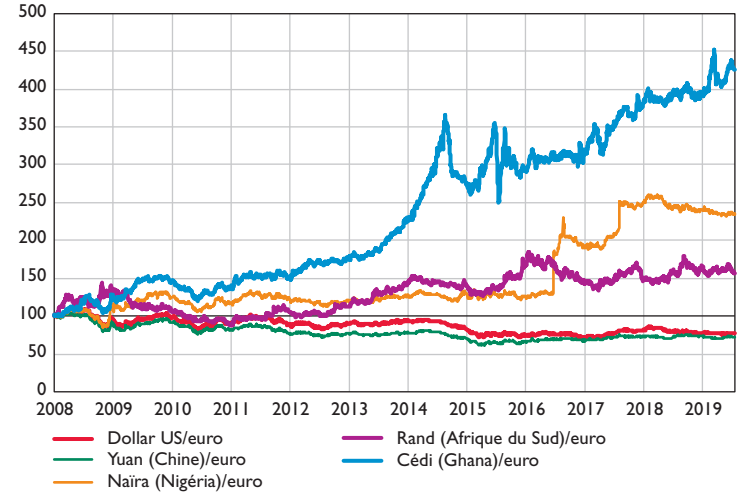
L'accès des pays de l'ASS aux marchés financiers internationaux demeure également facilité par une perception favorable de la zone par les agences de notation. Dans un contexte de reprise relative des cours du pétrole à partir de 2017, les notations des principales agences se sont globalement améliorées en 2018 et au premier semestre 2019. Le rebond de l'activité dans la plupart des pays producteurs de pétrole est allé de pair avec un arrêt de la dégradation, voire une légère amélioration, de leur note souveraine, comme au Nigéria. Dans la CEMAC, les pays potentiellement émetteurs de titres (Cameroun, Congo et Gabon) sont demeurés absents des marchés financiers depuis 2016, leurs notations conservant un caractère spéculatif. Les notes de certains pays non

Écart de rendement des marchés émergents et des marchés frontières
(en points de base – EMBIG blended spread)



Source : Datastream.

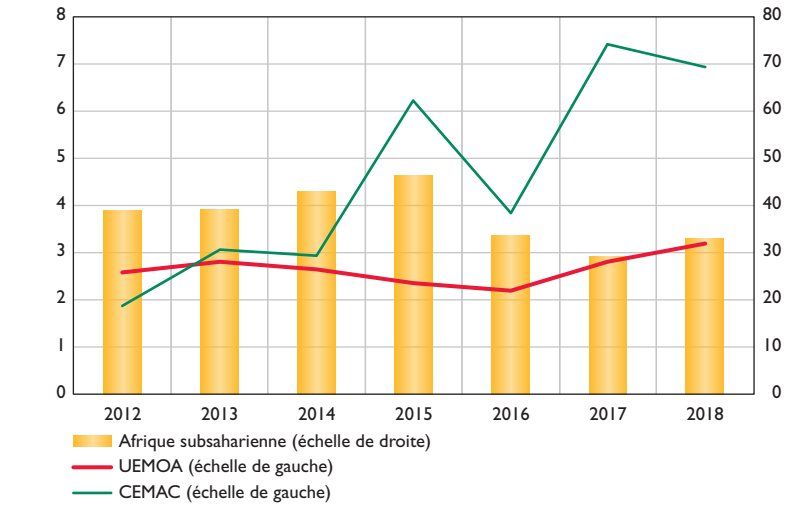
Évolution des taux de change de 2008 à 2018
(indice base 100 en janvier 2008)



Source : Datastream.

exportateurs de matières premières, ou plus diversifiés comme la Côte d'Ivoire, ont été maintenues ou rehaussées. C'est ainsi le cas du Sénégal et du Bénin, dans un contexte de forte croissance économique. Les primes de risque associées aux titres des principaux marchés frontières n'ont été que marginalement affectées par la détérioration du climat international, tandis que les taux de change des principaux pays d'ASS se sont globalement stabilisés, à l'exception du cédi ghanéen (cf. graphiques *supra*).

Flux entrants d'investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne
(en milliards de dollars)



Source : Cnuced.

Les émissions de titres sur les marchés internationaux par les pays de l'UEMOA sont demeurées soutenues. En mars 2018, la Côte d'Ivoire a émis 1,7 milliard d'euros en deux tranches égales de 850 millions, à 5,25 % sur douze ans et 6,625 % sur trente ans. Le Sénégal a émis, en juin 2018, 1 milliard d'euros à 4,75 % sur dix ans et 1 milliard de dollars à 6,75 % sur trente ans, soit la rémunération la plus faible obtenue par un État d'ASS sur cette maturité et cette devise. Enfin, le Bénin a émis, en avril 2019, 500 millions d'euros à 5,75 % sur sept ans.

Dans un contexte de repli global des investissements directs étrangers (IDE), de l'ordre de 13 %, les flux à destination des pays en développement, en particulier de l'ASS, se sont redressés. Alors que les IDE en faveur des pays développés, affectés par le recul des investissements des entreprises américaines depuis 2015, ont reculé de 27 % en 2018, ceux qui bénéficient aux pays en développement ont faiblement augmenté (+ 2 %). Mais la progression des IDE en ASS a été particulièrement marquée (+ 13 %), après deux années consécutives de baisse. Ce regain s'explique, selon le rapport 2019 de la Cnuced [4] sur les investissements dans le monde, tant par d'importants investissements dans l'exploitation des ressources naturelles que par un rebond des IDE en Afrique du Sud (+ 165,8 %), principale destination des IDE en ASS.

L'évolution des flux d'investissements directs en Zone franc a été contrastée, reflétant l'écart de conjoncture entre l'UEMOA et la CEMAC. Les IDE dans l'UEMOA ont globalement progressé de 14,7 % entre 2017 et 2018. Ce mouvement recouvre toutefois des différences importantes entre les pays portés par une forte croissance économique, comme le Sénégal (+ 7,2 %), et les pays affectés par de fortes incertitudes sécuritaires, comme le Mali (– 34,9 %). Reflétant pour une bonne part les fluctuations des investissements du secteur pétrolier, les flux d'IDE à destination de la CEMAC se sont contractés à hauteur de 5,8 % en 2018 mais demeurent à un niveau élevé. Le développement des IDE dans la CEMAC demeure également tributaire d'une amélioration des conditions sécuritaires dans plusieurs pays membres de la Communauté.

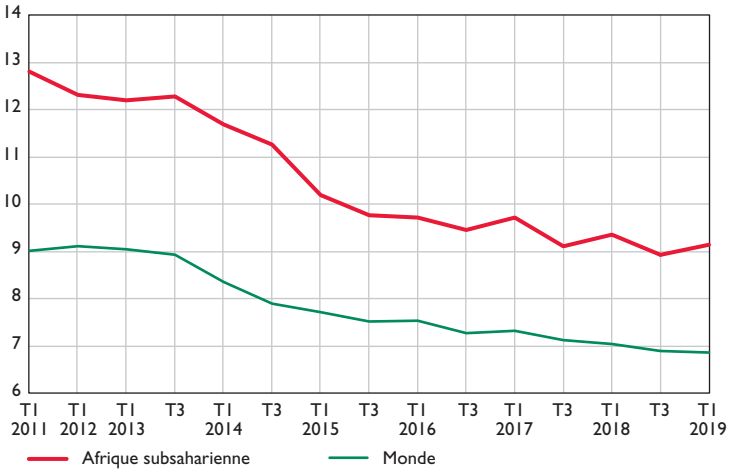
2|2 Le dynamisme des transferts des migrants, relais d'une aide publique au développement stagnante

La progression des envois de fonds des migrants vers les pays en développement (PED) a été exceptionnellement élevée en 2018, près de 10 %, contre 9 % en 2017, pour atteindre un montant total de 529,3 milliards de dollars (source : Banque mondiale). Les flux à destination de l'ASS (46 milliards de dollars) se sont également renforcés à un rythme similaire en 2018, en particulier en Zone franc (+ 13,3 %). Ce mouvement reflète le climat économique favorable observé dans les pays à revenu élevé, notamment aux États-Unis, où sont

4 *Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.*

majoritairement localisés les migrants issus d'ASS. Au sein de la Zone franc, le Sénégal est le principal bénéficiaire de transferts de fonds (2,2 milliards de dollars, soit 9,1 % du PIB), et le quatrième en ASS. Ces transferts de fonds revêtent une importance particulière aux Comores, où l'économie insulaire est soutenue par une diaspora importante.

Évolution du coût moyen des transferts vers le monde et vers l'Afrique subsaharienne
(en % du coût total pour un envoi de 140 euros)



Source : Banque mondiale, Remittance Prices Worldwide, *2019.*

Le coût moyen, au niveau mondial, des transferts de fonds pour un envoi type de faible montant, s'est établi à 7 % en 2018, loin de l'objectif de développement durable (ODD) de 3 % en 2030 [5] adopté par les États membres de l'ONU dans le cadre de son programme de développement durable nommé « Agenda 2030 ». Ce coût continue d'être le plus élevé en ASS, à 9 % au quatrième trimestre 2018 (9,3 % en 2017), contre 5,2 % en Asie du Sud. Ces coûts moyens recouvrent toutefois une forte hétérogénéité selon les pays, les services de transferts utilisés (banques, services postaux, opérateurs spécialisés) et entre les différents corridors de transferts (flux entre deux pays donnés). L'importance et la richesse relative des diasporas constituent des variables clés des envois moyens unitaires, des volumes transférés et donc du coût des transferts. Ce coût peut fortement varier entre corridors des pays développés vers les pays de l'ASS, mais également entre corridors intra-ASS, la majorité des migrants africains se situant dans un pays voisin de leur lieu de naissance (source : Cnuced).

Comptabilisée en « équivalent-dons », l'aide publique au développement (APD) a atteint 153 milliards de dollars en 2018 (cf. encadré 3). Malgré la hausse tendancielle, en dollars constants, de l'APD depuis 2000, les efforts des pays donateurs sont restés très inférieurs aux engagements internationaux. En 2018, l'effort moyen des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est établi à 0,38 % du revenu national brut (RNB), en légère hausse par rapport à 2017, contre un objectif de 0,7 %. Seuls cinq pays dépassent l'objectif fixé : la Suède, le Luxembourg, la Norvège, le Danemark et le Royaume-Uni. En matière de déboursements à prix et taux de change constants, l'aide a reculé de 2,7 % en 2018, du fait d'une moindre acuité de la crise des réfugiés, source d'une forte hausse de l'APD en 2015 (+ 5,7 %) et 2016 (+ 9,6 %). Hors aide aux réfugiés dans les pays d'accueil, l'APD nette est ainsi restée stable en 2018.

L'année 2018 a également été marquée par la continuité de la hausse (+ 4,4 %, soit des déboursements de 11,8 milliards en dollars constants) de l'APD française, qui se situe ainsi au cinquième rang des pays contributeurs en montant absolu. Cette progression reflète l'augmentation des prêts bilatéraux de l'Agence française de développement (AFD), marqués par une hausse de 1 milliard d'euros de ses engagements en faveur de l'Afrique, du climat et de l'égalité des genres.

Le fléchissement, en 2018, de l'APD destinée à l'ASS (– 4,4 %, soit 25,9 milliards de dollars) et aux pays les moins avancés (PMA) (– 2,7 %, soit 27,6 milliards de dollars) complique l'atteinte des objectifs de développement durable réaffirmés lors de la Conférence d'Addis-Abeba en juillet 2015. L'APD à destination des PMA demeure sensiblement inférieure à l'objectif additionnel de 0,15 %-0,20 % du RNB [6].

5 *ODD 10.c, Coûts de transaction :* « D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %. »

6 *ODD 17.2, Aide publique au développement :* « Faire en sorte que les pays développés […] consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés […]. »

Encadré 3

Les nouvelles règles de comptabilisation de l'aide publique au développement (APD)

En décembre 2014, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE[1] a approuvé une réforme de la comptabilisation de l'APD, entrée en vigueur en 2019. *Selon la méthodologie d'alors, un financement était considéré comme de l'APD s'il présentait une « concessionnalité » (« élément-don ») supérieure ou égale à 25 % de sa valeur faciale. Le degré de concessionnalité était déterminé en appliquant un taux d'actualisation de référence égal à 10 %, identique pour tous les pays bénéficiaires. La part concessionnelle d'un prêt était donc proportionnelle à l'écart entre le taux d'intérêt du prêt et le taux d'actualisation.*

La comptabilisation des prêts concessionnels portait sur 100 % du capital prêté*, et un prêt avec 25 % de concessionnalité était ainsi comptabilisé de la même manière qu'un prêt comportant 80 % de concessionnalité. Par conséquent, le niveau de concessionnalité, et donc l'effort du bailleur, n'était pas pris en compte et le critère de 25 % constituait un effet de seuil significatif. De surcroît, l'application d'un taux d'actualisation de référence à l'ensemble des pays ne permettait pas de différencier l'élément-don selon l'impact attendu ou le risque du pays bénéficiaire, pourtant très différent selon qu'il était un pays à faible revenu (PFR) ou un pays à revenu intermédiaire (PRI). Cette méthode contenait donc une incitation implicite à financer des projets dans les pays les moins risqués.*

Conditions de concessionnalités retenues pour la nouvelle méthodologie

(en %)

	Pays les moins avancés (PMA) et autres pays à faible revenu (PFR)	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (Priti)	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (Prits)
Conditions de financement des bailleurs, prises par le FMI (i)	5	5	5
Prime de risque (ii)	4	2	1
Taux d'actualisation (i) + (ii)	9	7	6
Seuil minimal de concessionnalité	45	15	10

Sources : OCDE et direction générale du Trésor.

La méthodologie du CAD a été réformée de façon significative, afin de faire ressortir l'élément-don contenu dans les flux de prêts *et ainsi assurer l'homogénéité de la comptabilisation des différents financements (dons, prêts, etc.). Cette comptabilisation repose sur la notion « d'équivalent-don », une mesure de l'effort effectif consenti par le bailleur par une bonification du taux d'intérêt. Il est le produit de la valeur faciale du prêt et de son élément-don. La nouvelle méthode fait appel à trois taux d'actualisation distincts, 9 %, 7 % et 6 % pour, respectivement, les pays les moins avancés et autres pays à faible revenu (PMA et PFR), les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (Priti) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (Prits). Les nouveaux seuils minimaux de concessionnalité ont également été établis selon ces trois profils de risque, à hauteur, respectivement, de 45 %, 15 % et 10 %. Alors que les prêts étaient comptabilisés en flux net (égal à zéro sur la durée de vie du prêt), ils ne sont dorénavant comptabilisés qu'une seule fois, via leur équivalent-don reflétant au mieux l'effort du bailleur.*

Ces nouvelles règles aboutissent à une meilleure prise en compte des prêts aux PMA et PFR. *Plus le degré de concessionnalité des prêts consentis par les différents bailleurs est élevé, plus le ratio APD / RNB (revenu national brut) du bailleur sera important. Ceci favorise l'atteinte de l'objectif additionnel retenu pour ces pays lors de la Conférence d'Addis-Abeba, à savoir une APD contenue à 0,15 %-0,20 % du RNB. Ces nouveaux seuils permettent de mettre en relief l'effort financier effectif des bailleurs, qui prennent davantage de risques en finançant des projets dans des pays où les coûts et les risques sont plus élevés. Enfin, le seuil de 45 % exclut les prêts peu bonifiés de l'APD. Il aboutit à une baisse du taux moyen des prêts comptabilisés en APD, ce qui contribue à la soutenabilité des dettes pour des pays où le risque de surendettement est parfois important.*

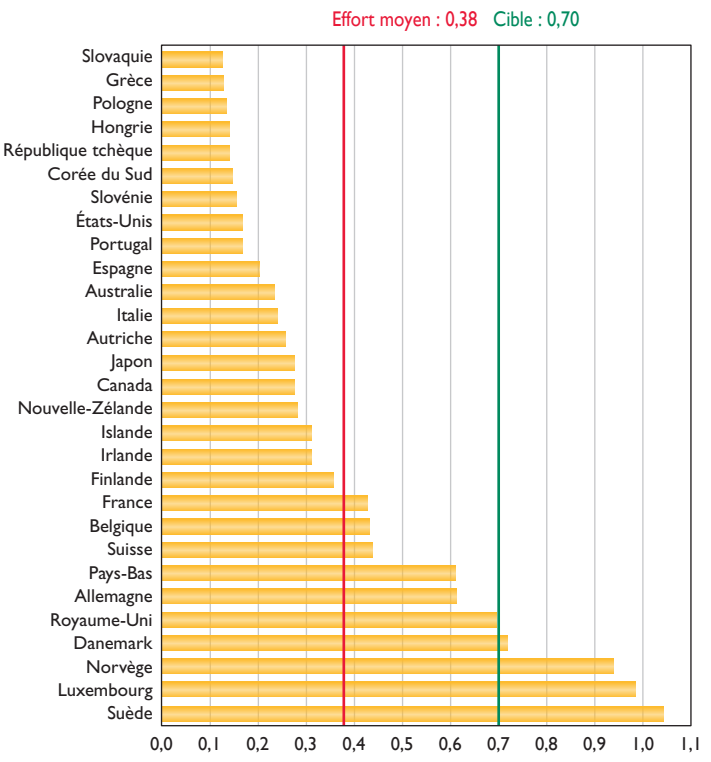
1 Le CAD de l'OCDE est l'organisme en charge de la définition de la méthodologie et de la collecte des données relatives à l'APD.

Dans ces pays, l'APD représente pourtant une part essentielle des financements externes (endettement, transferts des migrants et IDE). S'agissant de l'aide non programmable, si l'aide humanitaire s'est également repliée de 8 % en 2018, elle reste orientée à la hausse sur le moyen et long terme, reflétant la hausse des pertes consécutives aux désastres naturels (+ 68 % sur 1998-2017 par rapport à 1978-1997, selon le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe).

En 2017 (données disponibles les plus récentes par pays bénéficiaire), l'APD allouée aux pays de la Zone franc, qui représentait 45,5 % du total des flux d'APD vers l'ASS, s'est établie à 11,8 milliards de dollars, en progression de 6,8 % sur un an. L'APD en faveur des pays de l'UEMOA a représenté plus de 8,8 milliards de dollars en 2017, en hausse de 10 % sur un an. Si l'ensemble des pays membres bénéficient de l'APD, du fait d'un faible revenu par habitant, à l'image des pays de la bande sahélienne (cf. point de vue de la Ferdi), la part de l'APD varie fortement d'un pays à l'autre : de 2,1 % du PIB en Côte d'Ivoire à 15,2 % du PIB au Niger. L'APD allouée à la CEMAC s'élève à 3 milliards de dollars, en baisse de 1,6 % par rapport à 2017. Les principaux bénéficiaires sont la Centrafrique, où l'APD représente plus d'un quart du PIB, et, dans une moindre mesure, le Tchad et le Cameroun (respectivement 6,6 % et 3,5 % du PIB). Les autres pays de la CEMAC n'ont accès que marginalement à l'APD, notamment du fait d'un revenu par tête plus élevé (Congo, Guinée équatoriale).

Effort des pays donateurs en 2018

(en % du revenu national brut)



Source : OCDE (Comité d'aide au développement).

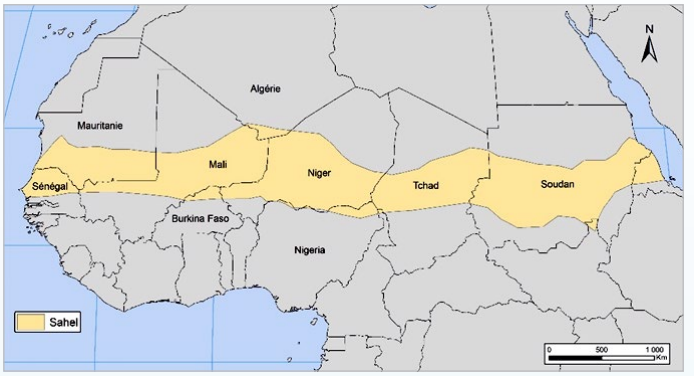
Le point de vue de la Ferdi
Les flux d'aide au développement au Sahel

FERDI
FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

1| Le Sahel

Le Sahel est communément défini comme un espace de plus de 5 millions de kilomètres carrés, situé entre le désert saharien, au nord, et la zone soudanienne, au sud.

Caractérisés par un faible niveau de développement, de fortes vulnérabilités et une fragilité grandissante, les pays de cette région font face à des défis particulièrement nombreux et divers. Le déclenchement de la crise sécuritaire au Sahel, habituellement datée à 2012 avec la forte expansion d'activités terroristes au Mali, puise ses racines dans un sous-développement régional dont les indicateurs de développement sont les témoins. Par exemple, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) classe le Niger au dernier rang (sur 189 pays) de son indicateur de développement humain (IDH) en 2018, tandis que le Burkina Faso, le Mali et le Tchad font partie des dix pays les plus mal classés. De plus, les différents foyers de violence de la région ont été progressivement amenés à s'interconnecter avec les trafics (armes, drogue, contrebande et personnes) et l'intérêt partagé dans la déstabilisation de la région. Selon l'OCDE (2018), tous les pays sahéliens sont classés en « États fragiles », la situation au Mali et au Tchad étant même qualifiée d'extrêmement fragile.



Source : Ferdi.

En 2014, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad ont uni leurs efforts dans une initiative conjointe (G5 Sahel) pour mener une politique coordonnée en matière de sécurité et de développement. Celle-ci prévoit une mutualisation des moyens des cinq pays pour lutter contre l'insécurité et le sous-développement dont se nourrit le terrorisme djihadiste. Ce point de vue considère plus spécifiquement le Sahel selon ce périmètre géographique [1].

2| Évolution des flux d'aide au Sahel

Aide transférable

Le concept d'aide publique au développement (APD) défini par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE couvre plusieurs types de dépenses, dont certaines ne font pas l'objet d'un transfert vers les pays receveurs [2]. Nous préférons considérer ici le concept d'« aide transférable » utilisé par Barret et al. *(2018), c'est-à-dire les apports financiers ou en nature qui sont susceptibles d'être versés dans les pays receveurs [3]. Ainsi, l'aide transférable couvre : i) les aides budgétaires ; ii) les contributions aux budgets réguliers des organisations, programmes et financements groupés ; iii) les interventions de type projet et iv) les experts et autres formes d'assistance technique.*

1 *Ce périmètre est aussi celui privilégié par les douze membres de l'Alliance Sahel (Allemagne, France, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Union européenne, Banque africaine de développement, Banque mondiale et Programme des Nations unies pour le développement – Pnud) qui coordonnent depuis 2017 leurs efforts dans la région pour mieux accompagner les pays du G5 Sahel face à leurs défis.*

2 *Ces dépenses sont de six types : i) bourses et autres frais d'étude dans le pays donneur ; ii) allègements de dette ; iii) frais administratifs non inclus ailleurs ; iv) sensibilisation au développement ; v) aide aux réfugiés dans le pays donneur et vi) autres dépenses non transférées (rubrique « non applicable »).*

3 *L'aide sous forme de prêts est ici comptabilisée selon la méthode des flux et non selon l'« équivalent-don ».*

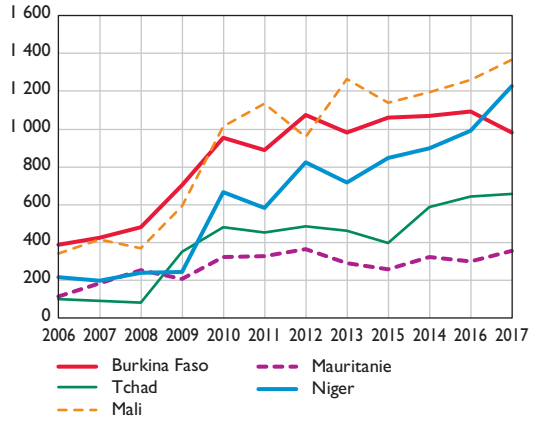
.../...

Les cinq pays sahéliens ont reçu de la part des membres du CAD plus de 20 milliards de dollars[4] d'aide transférable sur la période 2013-2017, et près de 35 milliards depuis dix ans, avec une forte hausse entre 2008 et 2011 (cf. graphiques ci-dessous). Ces flux peuvent paraître importants en termes d'aide par habitant reçue par les pays du G5 Sahel (55 dollars en moyenne entre 2013 et 2017), ce montant étant très supérieur à celui accordé à l'ensemble des pays en développement (22 dollars) et des pays d'Afrique subsaharienne (44 dollars) (cf. graphiques ci-dessous).

Versements bruts d'aide transférable au Sahel

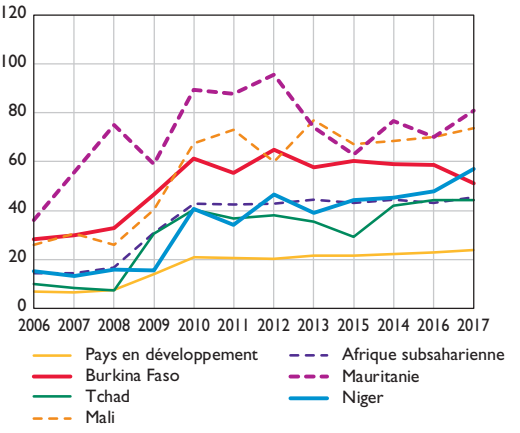
a) En volume

(en millions de dollars constants 2017)



b) Par habitant

(en dollars constants 2017)



Sources : OCDE (Comité d'aide au développement) et Banque mondiale.

On observe que : i) l'aide a peu augmenté ces six dernières années malgré l'importante crise que traverse la région depuis 2012 ; ii) qu'il existe de fortes disparités entre les pays sahéliens en matière d'aide reçue par habitant, un Malien et un Mauritanien ayant bénéficié en moyenne depuis 2013 d'une aide près de deux fois supérieure à celle d'un Tchadien (respectivement 71, 73 et 39 dollars par habitant).

L'aide sous forme de dons représente aujourd'hui les deux tiers de l'aide transférable. Les dons ont connu une forte augmentation en 2009 et 2010 pour se maintenir depuis à un niveau proche des 3 milliards par an, tandis que les prêts ont augmenté sensiblement à partir de 2015 (1,4 milliard en 2017). Cette tendance correspond peu ou prou à la dynamique de réendettement des pays de la région constatée ces dernières années.

Répartition sectorielle de l'aide

Le graphique ci-après montre que l'aide cible plus spécifiquement quatre secteurs : le soutien à l'économie (28 % des versements), principalement les infrastructures et l'agriculture, l'aide d'urgence (20 %), la santé (18 %) et la gouvernance (17 %). L'éducation ne représente que 5 % de l'aide transférable versée « alors même que l'on constate une présence de plus en plus prégnante des écoles coraniques aux dépens de l'école publique » (Barret et al., 2018). Le soutien à l'agriculture peut également paraître relativement faible (12 % des versements d'aide) au regard du poids de ce secteur dans les économies sahéliennes (entre 24 % et 49 % du PIB et entre 29 % et 82 % de l'emploi selon les pays d'après la Banque mondiale).

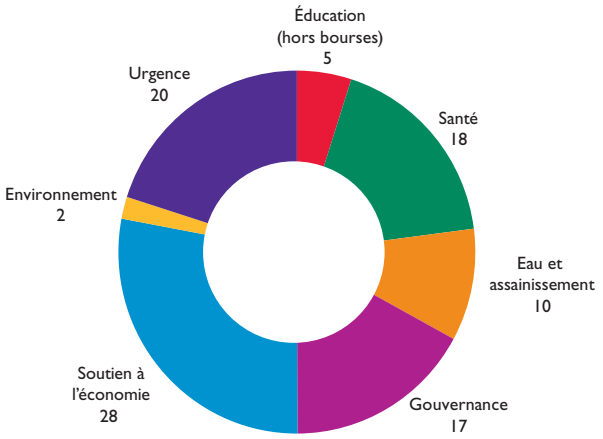
4 *Les montants exprimés dans cette note le sont en dollars américains constants de 2017.*

.../...

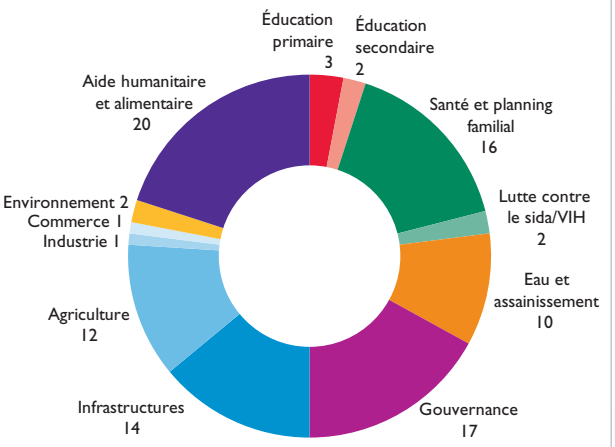
Répartition de l'aide transférable au Sahel entre 2015 et 2017

(en %)

a) Par secteur



b) Par sous-secteur



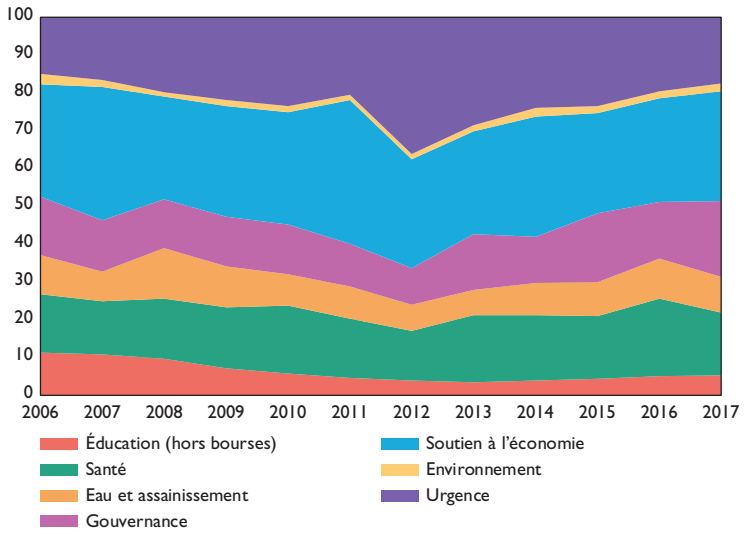
Source : OCDE (Comité d'aide au développement).

Cette répartition a évolué : la part de l'aide d'urgence a représenté jusqu'à un tiers des versements en 2012 et reste aujourd'hui élevée (cf. graphique ci-contre).

La crise sécuritaire au Sahel, en particulier au Mali, explique en grande partie la forte augmentation en 2012 des dépenses humanitaires d'urgence. Ces niveaux étaient déjà élevés en raison notamment des graves crises alimentaires en 2008-2009, notamment au Niger et au Tchad, et du niveau également élevé de conflictualité au Tchad à cette époque. Ces chiffres témoignent de la difficulté d'anticiper les crises dans cette région.

Évolution de la répartition sectorielle de l'aide transférable au Sahel entre 2006 et 2017

(en %)



Source : OCDE (Comité d'aide au développement).

Les bailleurs du CAD (bailleurs traditionnels)

Selon le CAD, les principaux bailleurs intervenant au Sahel sont (cf. tableau page suivante) l'Union européenne et la Banque mondiale (environ 2,4 milliards de dollars de versements bruts chacun en 2015-2017), puis suivent les États-Unis (1,3 milliard), la France (800 millions), la Banque africaine de développement (634 millions), les Nations unies (612 millions), l'Allemagne (544 millions), etc.

.../...

Le tableau ci-dessous montre sans surprise que les bailleurs bilatéraux privilégient les dons tandis que les banques de développement multilatérales interviennent plutôt en prêts, la Banque mondiale étant de loin le premier créancier. Les prêts sont utilisés par peu de bailleurs, la France étant le seul bailleur bilatéral dont le montant des prêts versés est significatif, à peine inférieur à ses dons.

Les bailleurs non membres du CAD (bailleurs non traditionnels)

Une vingtaine de bailleurs non membres du CAD communiquent à ce dernier leurs données d'aide [5]. Neuf d'entre eux interviennent au Sahel, essentiellement les Émirats arabes unis (132 millions de dollars entre 2015 et 2017, dont 116 millions en dons), le Koweït (79 millions, essentiellement en prêts) et la Turquie (53 millions, exclusivement en dons).

Les flux d'aide au Sahel renseignés par le CAD restent partiels, dans la mesure où d'autres pays qui ne fournissent pas d'informations au CAD sont d'importants pourvoyeurs d'aide à la région.

Les données collectées localement auprès des ministères sahéliens en charge du suivi de l'aide par la Chaire Sahel de la Ferdi montrent notamment que la Chine est un important bailleur en Mauritanie et au Niger sur la période 2012-2016 (respectivement 129 et 272 millions de versements bruts), essentiellement pour financer des infrastructures sous forme de prêts.

Les dix premiers bailleurs traditionnels au Sahel entre 2015 et 2017

(en millions de dollars courants 2017)

a) Aide transférable versée

		Dons et prêts
1	Institutions de l'Union européenne	2 451
2	Groupe Banque mondiale	2 393
3	États-Unis	1 321
4	France	803
5	Banque africaine de développement (BAfD)	634
6	Nations unies	612
7	Allemagne	544
8	FMI (fonds fiduciaires concessionnels)	484
9	Canada	409
10	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	399

b) Versements bruts d'aide transférable

		Dons
1	Institutions de l'Union européenne	2 366
2	États-Unis	1 321
3	Nations unies	548
4	Allemagne	544
5	Groupe Banque mondiale	535
6	France	459
7	Canada	409
8	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	399
9	Suisse	378
10	Banque africaine de développement (BAfD)	299
		Prêts
1	Groupe Banque mondiale	1 859
2	FMI (fonds fiduciaires concessionnels)	484
3	France	345
4	Banque africaine de développement (BAfD)	335
5	Fonds arabe pour le développement économique et social (Fades)	296
6	Banque islamique de développement (BID)	121
7	Institutions de l'Union européenne	85
8	Nations unies	64
9	Fonds de l'Opep pour le développement international (Ofid)	49
10	Corée du Sud	30

Note : Sur fond tramé les bailleurs bilatéraux, sur fond non tramé les bailleurs multilatéraux.
Source : OCDE (Comité d'aide au développement).

Les données collectées par Bluhm et al. *(2018) sur les engagements chinois jusqu'en 2014 confirment que la Mauritanie et le Niger ont concentré l'effort chinois en matière de financements concessionnels sur les trois années les plus récentes disponibles (2012–2014), avec notamment un engagement de 1 milliard de dollars au Niger sous forme de prêts en 2013 [6]. Elles confirment également la préférence chinoise pour le secteur des infrastructures, notamment des transports.*

5 *Azerbaïdjan, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Israël, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Taipei chinois (Taïwan), Thaïlande, Timor oriental, Turquie et Émirats arabes unis.*

6 *Ces données font également mention d'un engagement de 776 millions de dollars sous forme de prêts au Tchad, en 2011, visant à financer l'aéroport international de N'Djamena et une autoroute.*

.../...

Les instruments

Les bailleurs traditionnels bilatéraux privilégient les interventions de type projet (aide affectée à un projet spécifique) qui représentent les deux tiers de leurs versements bruts, tandis que le soutien au budget général à des organisations privées type ONG et instituts de recherche ne représente qu'un cinquième, les contributions au budget du gouvernement non préaffectées (soutien budgétaire) 8 % et l'assistance technique (envoi d'experts dans les pays en développement) seulement 5 % [7]*. L'aide à des projets spécifiques représente aussi deux tiers des versements bruts des bailleurs multilatéraux mais le reste est essentiellement composé de soutiens budgétaires.*

3| Besoin d'accroître les flux d'aide et de mieux les suivre, mais également de surmonter les difficultés de décaissement

La résorption des crises que traverse le Sahel nécessite un soutien massif de la communauté internationale pour amorcer un développement durable de la région. Au regard des statistiques évoquées, ce soutien semble insuffisant, au moins dans les domaines clés que sont l'éducation et l'agriculture, mais aussi la sécurité du quotidien (Guillaumont Jeanneney et al.*, 2016). La réticence des bailleurs bilatéraux vis-à-vis de l'aide budgétaire reste, à ce titre, un frein au financement de la sécurité* [8]*. Répondre de manière adaptée aux multiples urgences de la situation actuelle implique également une capacité d'intervention rapide des bailleurs dans les zones fragiles. Or les engagements des bailleurs du CAD ont fortement augmenté au Mali en 2013 pour se stabiliser à un niveau relativement élevé ensuite, sans que les versements n'augmentent dans les mêmes proportions (Barret* et al.*, 2018). Les obstacles rencontrés sur le terrain par les bailleurs pour mettre en œuvre leurs projets expliquent dans de nombreux cas ce décalage entre leurs intentions (engagements) et les réalisations (versements), illustrant ainsi la difficulté de décaisser l'aide rapidement dans cette région.*

D'un point de vue macroéconomique, les débats de l'atelier sur les flux d'aide au Sahel organisé par la Chaire Sahel de la Ferdi à Ouagadougou en mars 2019 ont notamment montré que le pourcentage d'aide versée l'année initialement prévue avait significativement baissé dans la région, notamment au Mali à partir de 2014 et au Burkina Faso à partir de 2016. La dégradation du contexte sécuritaire en est une cause probable. D'un point de vue microéconomique, de nombreux facteurs expliquent ces difficultés de décaissement au niveau d'un projet, notamment durant la phase de préparation. La mauvaise qualité de celle-ci peut s'accompagner d'une insuffisante implication des structures de gouvernance associée à : i) la faiblesse des capacités institutionnelles pour la formulation des programmes de développement ; ii) la faiblesse ou l'absence d'études techniques préalables aux projets ; iii) une mauvaise programmation des contreparties nationales et iv) une insuffisante prise en compte des questions de sauvegarde environnementale et sociale. Les difficultés surviennent également dans la phase d'exécution des projets avec, entre autres, la lourdeur et la complexité des procédures de passation des marchés et la faible coordination entre ministères et en leur sein (Chaire Sahel, 2019).

L'atelier de mars 2019 a été l'occasion d'évoquer les principales pistes pour accélérer la mise en œuvre des projets, parmi lesquelles : accroître le leadership *de l'État dans la conception des projets ; prévoir un fonds pour le financement d'études de faisabilité ; mettre en place des bureaux d'évaluation indépendants ; recourir plus souvent à une expertise nationale dans la préparation des projets ; réduire les interférences électorales et dématérialiser les procédures de gestion des marchés. Il ressort enfin que les difficultés rencontrées par les administrations dans le suivi des flux d'aide pénalisent grandement leur gestion. Le renforcement des capacités des administrations en matière de collecte et d'analyse de ces flux paraît indispensable.*

7 *Le CAD de l'OCDE distingue huit types d'aide : i) soutien budgétaire ; ii) contributions aux budgets réguliers des organisations ; iii) programmes et financements groupés ; iv) interventions de type projet, experts et autres formes d'assistance technique, bourses et autres frais d'étude dans les pays donneurs, allégement de la dette, frais administratifs non inclus ailleurs, autres dépenses dans le pays donneur. La définition précise de chaque catégorie est disponible ici :* https://www.oecd.org/dac/stats/dacandcrscodelists.htm

8 *Guillaumont Jeanneney* et al. *(2016) notent «* la réticence très ancienne des bailleurs internationaux à financer des dépenses militaires ou de police, de peur de favoriser des coups d'État et de renforcer des armées peu respectueuses des droits de l'Homme, ou par crainte d'un effet d'éviction par les dépenses de sécurité, très coûteuses, des dépenses d'aide au développement nécessaires à l'éradication des causes économiques et sociales des crises *».*

.../...

4| *Conclusion : quelle politique d'aide au Sahel?*

Si les défis du Sahel sont immenses, des marges de manœuvre des bailleurs pour contribuer à leur résorption existent. Sur le plan économique et social d'abord, l'aide au développement reste indispensable pour lever les contraintes auxquelles font face les États sahéliens du fait de leurs fragilités (Collier, 2015). Guillaumont Jeanneney et al. *(2016) préconisent notamment un investissement massif des bailleurs dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture familiale ainsi que la mise en place d'outils spécifiques permettant de décaisser des fonds de manière rapide et flexible. Sur le plan sécuritaire, au-delà des efforts militaires, les bailleurs devraient se montrer moins réticents à utiliser l'aide pour contribuer aux efforts de stabilisation interne des États. Sur le plan institutionnel enfin, les bailleurs sont également attendus pour promouvoir et accompagner la reconstruction institutionnelle des États fragiles (Michailof, 2018). Un relèvement important de l'effort d'aide au développement et une amélioration de son suivi et des circuits de son décaissement semblent nécessaires pour permettre aux bailleurs d'assurer leur rôle au Sahel dont l'important potentiel économique est aujourd'hui largement sous-exploité.*

Bibliographie

Barret (D.) et Kéré (A.) sous la direction de Guillaumont Jeanneney (S.) (2018)
« Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel – Première partie : Analyse à partir des statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE », Rapport de la Chaire Sahel, *Ferdi, décembre.*

Bluhm (R.), Dreher (A.), Fuchs (A.), Parks (B.), Strange (A.) et Tierney (M.) (2018)
« Connective financing: Chinese infrastructure projects and the diffusion of economic activity in developing countries », AidData working papers, *n° 64, septembre.*

Chaire Sahel (2019)
Analyse des flux financiers pour le développement des pays membres du G5 Sahel, *Rapport de l'atelier de haut niveau organisé à Ouagadougou les 25 et 26 mars 2019, Ferdi.*

Collier (P.) (2015)
« Diversifier les économies des États fragiles africains : comment les bailleurs peuvent-ils contribuer? », in Boussichas (M.) et Guillaumont (P.), Financer le développement durable – Réduire les vulnérabilités, *Ferdi.*

Guillaumont Jeanneney (S.) avec Angely (C.), Brachet (A.), Collier (P.), Garenne M., Guillaumont (P.), Joubert (B.), Laville (C.), de Melo (J.), Michailof (S.), Miribel (B.), Ray (O.) et Zongo (T.) (2016)
Allier sécurité et développement – Plaidoyer pour le Sahel, *volumes 1 et 2, Ferdi.*

Michailof (S.) (2018)
« Le défi du renforcement des institutions publiques sahéliennes », Notes brèves, *n° B174, Ferdi, juin.*

OCDE (2018)
États de fragilité 2018, novembre.

Pnud (2018)
Human development indices and indicators : 2018 statistical update.

2

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UEMOA

La situation économique des pays de l'UEMOA est demeurée favorable en 2018 : l'UEMOA a enregistré une croissance du PIB de 6,6 %, au-delà de 6,0 % pour la septième année consécutive et l'inflation a continué d'être en deçà de la cible. La dynamique de croissance repose sur deux piliers principaux, une consommation privée dynamique et un investissement soutenu par des programmes publics, notamment de développement des infrastructures. Les faiblesses de la sous-région présentes depuis plusieurs années ont persisté : si le déficit public (base engagements, dons inclus) a légèrement régressé en 2018, le déficit courant et l'endettement public ont continué à augmenter. Le FMI, qui juge que le risque de surendettement externe de la plupart des pays de l'UEMOA reste modéré, alerte cependant sur la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources fiscales, afin de rétablir l'équilibre des comptes publics tout en préservant les dépenses courantes (dépenses sociales et de sécurité) et d'investissement prioritaires. Par ailleurs, il soutient tous les pays de l'UEMOA dans le cadre de programmes avec financement (à l'exception du Sénégal qui a bénéficié de l'instrument de soutien à la politique économique, sans financement). Avec l'objectif d'améliorer le financement des économies, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a travaillé à l'amélioration des mécanismes de transmission de la politique monétaire et au développement des marchés financiers.

Note : Les chiffres cités dans ce chapitre sont fournis par la BCEAO, sauf mention contraire. Dans ce chapitre, les montants indiqués en l'absence d'unité correspondent à des XOF.

Taux de croissance du PIB réel dans la zone UEMOA
(moyenne annuelle, en %)

	2015	2016	2017	2018
Bénin	2,1	4,0	5,8	6,7
Burkina Faso	3,9	5,9	6,3	6,6
Côte d'Ivoire	8,8	8,0	7,7	7,4
Guinée-Bissau	6,1	6,2	5,9	3,8
Mali	6,2	5,8	5,4	4,9
Niger	4,3	4,9	4,9	6,5
Sénégal	6,4	6,4	7,1	6,7
Togo	5,7	4,9	4,4	4,9
UEMOA	**6,3**	**6,4**	**6,6**	**6,6**

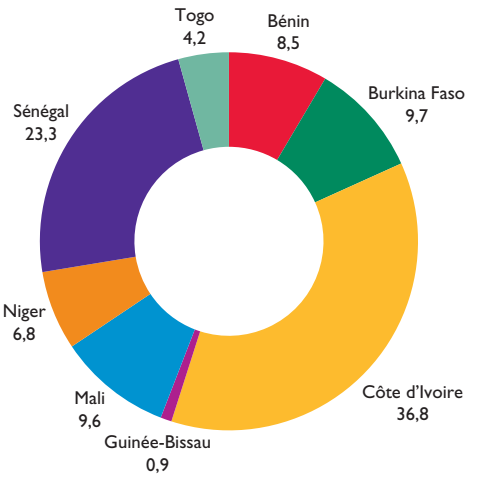
Source : BCEAO, services officiels.

1| UNE CROISSANCE SOLIDE MAIS DES DÉFICITS BUDGÉTAIRES ET DES COMPTES COURANTS ENCORE IMPORTANTS

1|1 La croissance est restée forte et l'inflation faible

En 2018, la croissance du PIB de l'UEMOA s'est stabilisée à 6,6 % et est restée nettement supérieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (3,1 % selon le *World Economic Outlook* du FMI, juillet 2019). L'UEMOA a enregistré en 2018 sa septième année consécutive de croissance du PIB supérieure à 6,0 % et à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, ce qui constitue une performance remarquable dans un contexte de persistance du risque sécuritaire et malgré une dégradation des termes de l'échange. En 2018, tous les États de l'Union ont affiché une croissance économique proche de ou supérieure à 5 %, à l'exception de la Guinée-Bissau (3,8 %). La croissance moyenne du PIB par habitant a été (données à prix constants

Poids des États membres dans le PIB de la zone UEMOA
(en %)

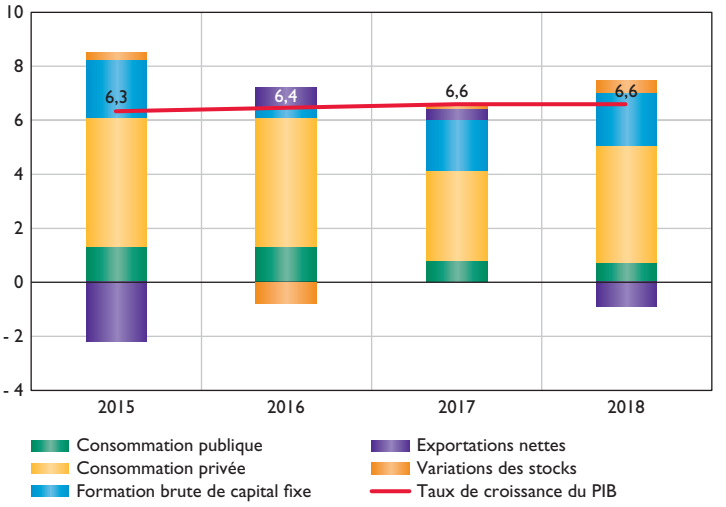


Note : Estimations 2018.
Source : BCEAO.

en monnaie nationale, FMI) inférieure à 3,0 % en moyenne en 2018, avec des pays sous les 2 % (Mali et Guinée-Bissau). La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont continué de jouer leur rôle de locomotive, avec des taux de croissance de, respectivement, 7,4 % et 6,7 % (après 7,7 % et 7,1 % en 2017). Ces deux pays, où vivent un tiers des habitants de la sous-région, réalisent 53 % du PIB nominal (60 % du PIB réel) cumulé de l'UEMOA. Les autres pays ont enregistré des taux de croissance allant de 3,8 % en Guinée-Bissau à 6,7 % au Bénin.

Taux de croissance annuel du PIB réel dans la zone UEMOA et contribution de ses composantes

(en %)



Source : BCEAO.

Le maintien de la croissance à un niveau élevé a été assuré par le dynamisme du secteur tertiaire (composé des activités de transports et télécommunications, tourisme, restauration, hôtellerie, services financiers, commerce et activités portuaires et aéroportuaires) qui demeure le principal moteur de ces économies. Il a contribué à la croissance du PIB réel à hauteur de 3,6 points en 2018 (contre 3,7 points en 2017). Les contributions des secteurs primaire et secondaire sont restées nettement inférieures, et comparables aux années précédentes, à 1,5 point chacune. La bonne tenue du secteur tertiaire est le reflet de l'optimisme des entreprises du secteur des services marchands, résultant de l'amélioration du chiffre d'affaires et de la trésorerie. Dans le secteur secondaire, les industries manufacturières ont davantage contribué à la croissance qu'en 2017 (0,7 point en 2018, après 0,6 point en 2017), grâce à une augmentation de la production de près de 5,0 %. Les capacités de production électrique ont continué à être renforcées, notamment au Sénégal et au Burkina Faso avec la mise en production de centrales solaires. En outre, le secteur a bénéficié de la reprise de l'activité dans les industries extractives. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB s'est légèrement repliée par rapport à l'exercice précédent (1,5 point en 2018, contre 1,6 point en 2017), mais les résultats de la campagne agricole 2018-2019 ont été positifs : la production vivrière a augmenté de 9,1 % et les productions des principales cultures de rente ont affiché des hausses (+ 3,9 % pour le cacao, + 2,6 % pour le coton-graine, + 5,0 % pour l'anacarde et + 8,8 % pour l'arachide).

Plus qu'en 2017, la vigueur de la consommation finale privée explique l'essentiel de la croissance du PIB en 2018. Sa contribution à la croissance réelle a augmenté en 2018 (4,3 points, contre 3,3 points en 2017), grâce au soutien de la consommation de services aux ménages (notamment en matière de transport, d'hébergement et de restauration) mais aussi de produits énergétiques. La contribution de la formation brute de capital fixe a été identique à celle de 2017 (2,0 points), en lien avec la poursuite de l'exécution des programmes de construction d'infrastructures. La contribution du commerce extérieur à la croissance économique a été négative (– 0,9 point en 2018, contre + 0,4 point en 2017).

L'inflation s'est établie à 1,1 % en 2018, en moyenne annuelle, dans l'UEMOA (après 1,0 % en 2017). Le maintien d'un taux d'inflation faible est la conséquence de l'ancrage du franc CFA à l'euro, mais aussi d'une production agricole abondante et d'une répercussion seulement partielle de la hausse des cours du pétrole sur les prix domestiques. Tous les pays membres de l'Union ont respecté le critère d'inflation annuel défini par le cadre de convergence régional (≤ 3 %). Les hausses de prix les plus importantes ont été enregistrées au Niger (+ 2,8 %) et au Burkina Faso (+ 1,9 %), en raison de la baisse de la production céréalière en 2017-2018 dans ces deux pays.

En UEMOA, le taux d'inflation est influencé par des déterminants externes, tels que le prix du pétrole et le prix des produits alimentaires importés (céréales, sucre et produits laitiers notamment), et par des déterminants internes, tels que le prix des denrées alimentaires produites dans la région (légumes et produits de la pêche). En 2018, la contribution des facteurs domestiques à la hausse des prix a été limitée à 0,4 point alors que la contribution des facteurs externes est ressortie à 0,7 point, dont 0,3 point imputable à l'augmentation des prix des produits pétroliers.

Taux de croissance des prix à la consommation dans la zone UEMOA [a]
(moyenne annuelle, en %)

	2015	2016	2017	2018
Bénin	0,3	- 0,8	1,8	0,8
Burkina Faso	0,9	- 0,2	2,9	1,9
Côte d'Ivoire	1,2	0,7	0,4	0,6
Guinée-Bissau	1,5	1,5	1,0	0,4
Mali	1,4	- 1,8	2,2	0,9
Niger	1,0	0,2	0,1	2,8
Sénégal	0,1	0,8	2,2	0,5
Togo	1,8	0,9	- 0,2	0,9
UEMOA [b]	**1,0**	**0,3**	**1,0**	**1,1**

a) Indices harmonisés des prix à la consommation.
b) Somme des indices pondérés par le poids de chaque État dans le PIB total de la zone.
Source : BCEAO.

Depuis octobre 2018, les États de l'UEMOA publient l'indice harmonisé des prix à la consommation sur base 2014 (IHPC 2014), venu remplacer l'IHPC sur base 2008. La principale innovation du nouvel indice réside dans l'élargissement du périmètre de collecte des prix à l'ensemble du territoire national et plus seulement aux agglomérations. La comparaison des séries d'indices des prix calculés suivant les bases 2008 et 2014 montre que l'IHPC 2014 serait plus volatil que l'IHPC 2008 (écart-type de 0,9 au lieu de 0,7) [1].

1|2 La balance courante et les termes de l'échange se sont dégradés

Le déficit de la balance des transactions courantes s'est légèrement creusé pour atteindre 6,4 % du PIB, contre 6,3 % en 2017. Cette hausse du déficit résulte principalement de la dégradation de la balance des biens. La balance commerciale s'est détériorée sous l'effet d'une progression des importations (+ 8,3 %) plus importante que celle des exportations (+ 4,3 %) et les exportations nettes sont restées négatives. La vigueur des importations en valeur traduit principalement la remontée des cours des produits pétroliers en 2018. La hausse des importations en volume s'explique par la forte croissance de la demande interne, avec notamment une demande vigoureuse de biens d'équipement et intermédiaires, en lien avec la mise en œuvre des programmes d'investissements publics en UEMOA.

Les principaux postes d'exportations sont restés inchangés : l'or (22,3 % du total), le cacao (17,1 %) et le pétrole (9,6 %). Les exportations d'or ont progressé de 9,2 %, traduisant un effet volume dans un contexte de repli des cours. Les exportations de pétrole ont augmenté de 26,1 % du fait de l'évolution des cours. En revanche, les recettes de cacao ont diminué de 6,8 % du fait du repli des volumes, après une bonne année 2017. Les exportations de coton ont fortement augmenté (+ 32,2 %) sous l'effet des réformes engagées dans certains pays, notamment au Bénin où la production cotonnière a bondi de 32 % en 2018.

Concernant les importations, celles de biens d'équipement ont été les plus importantes (4 723 milliards) en comparaison des importations de pétrole (4 240 milliards) et de produits alimentaires (3 993 milliards). En revanche, ce sont les importations de produits pétroliers qui ont enregistré le taux de croissance le plus élevé en 2018 (+ 21 %), en raison de la remontée des cours mondiaux. Le déficit de la balance des services s'est aggravé de 2,1 %, du fait de l'alourdissement de la facture du fret (+ 14,5 %).

Dans ce contexte, le taux de couverture du commerce extérieur de l'UEMOA a diminué, passant de 78,9 %

1 *La prise en compte des zones rurales a eu pour conséquence la hausse du poids des produits alimentaires dans l'indice (43,9 % dans l'IHPC 2014, contre 31,1 % dans l'IHPC 2008), au détriment d'autres catégories de produits et services. En effet, la part de la consommation d'un ménage consacrée à l'alimentation est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. L'intégration des données du monde rural a également induit une diminution du poids des services de transport, de restauration et d'hôtellerie, ainsi que ceux de logement (loyer, services aux ménages, entretien), qui sont faiblement consommés par ces ménages (source :* Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA, *BCEAO, mars 2019).*

en 2017 à 77,0 % en 2018 (mesuré par le rapport entre le total des exportations de biens et de services et le total des importations de biens et de services). En outre, les termes de l'échange se sont dégradés de 1,7 % sous l'effet de la hausse des cours mondiaux du pétrole.

Le déficit du compte des revenus primaires s'est réduit de 1,0 % en 2018. Ceci résulte principalement du repli des paiements de dividendes aux investisseurs étrangers. Cette évolution a toutefois été atténuée par la hausse des paiements d'intérêts au titre de la dette publique externe. Les revenus secondaires ont enregistré une hausse de 13,9 %, liée à celle des transferts de fonds des migrants qui ont atteint 2 505 milliards. L'excédent du compte de capital a augmenté en 2018 (+ 12,3 %) par rapport à l'année précédente, en relation notamment avec la consolidation des « dons projets » dans la plupart des États.

La progression notable du compte financier en 2018 doit être associée aux émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal pour un montant net de 2 010,9 milliards. La consolidation du compte financier a été confortée par l'augmentation des tirages publics (+ 26,5 %), notamment au Bénin. S'agissant des flux de capitaux privés, les investissements directs étrangers dans les secteurs minier et pétrolier ont également augmenté (+ 13,8 %).

Au total, le solde global est demeuré excédentaire de 1 142,5 milliards en 2018, après un excédent de 304,1 milliards en 2017. Cette consolidation des comptes extérieurs est à mettre sur le compte de l'amélioration des entrées nettes de ressources au titre des comptes de capital et financier, qui ont plus que compensé les effets de la dégradation du compte courant. À noter, la modeste appréciation de 0,7 % du taux de change effectif réel en 2018, résultant de la hausse du taux de change effectif nominal (+ 3,5 %), partiellement compensée par le maintien d'un différentiel d'inflation favorable (source BCEAO).

1|3 L'enjeu du renforcement de la mobilisation des recettes fiscales est central dans un contexte de montée de l'endettement public

Le solde budgétaire régional (base engagements, dons compris) s'est amélioré en 2018, s'établissant à – 2 726,0 milliards, soit 3,9 % du PIB, contre 4,3 % en 2017. Ce recul du déficit public est le reflet d'une légère diminution des dépenses publiques (23,7 % du PIB, contre 24,8 % en 2017), dans un contexte de tassement du taux de pression fiscale. En effet, malgré l'augmentation des recettes fiscales de 5,4 % en 2018, le taux de pression fiscale s'est élevé à seulement 15,3 % en 2018 en UEMOA (contre 15,7 % en 2017), alors que l'un des indicateurs de convergence fixé par le cadre de convergence régional est un taux de pression fiscale minimal de 20 %. Les dépenses en capital sont celles qui ont le plus diminué en 2018 : de 8,7 % du PIB en 2017 à 7,9 % du PIB en 2018.

Le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales est en enjeu clé pour la sous-région, reconnu par les autorités et mis en avant régulièrement par le FMI. En juin 2018, une rencontre entre les administrations des douanes et des impôts des différents pays de l'UEMOA a eu lieu à Ouagadougou. Cinq axes de recommandations ont été définis : i) l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux activités de l'industrie agroalimentaire et du transport ; ii) l'imposition des bénéfices agricoles et des revenus sur les valeurs mobilières ; iii) la relecture du Code communautaire minier et l'élaboration d'un Code communautaire des investissements ; iv) l'opérationnalisation de la plateforme d'échange d'informations en temps réel entre les administrations fiscale et douanière et v) l'accroissement de la productivité des ressources humaines. L'enjeu est crucial pour la sous-région dont les besoins en dépenses publiques sont importants, s'agissant tant des dépenses sociales que de celles en capital ou de sécurité.

Le déficit budgétaire a été financé par des ressources extérieures en augmentation en 2018, tandis que le marché financier régional a été moins sollicité. Après une forte hausse en 2017, les financements extérieurs se sont élevés à 3 266,8 milliards en 2018. Sur les marchés internationaux, la Côte d'Ivoire a émis pour 1,7 milliard d'euros d'euro-obligations et le Sénégal a réalisé une opération en deux tranches, d'un milliard de dollars et d'un milliard d'euros. Sur le marché financier régional, le total des émissions brutes a diminué, en raison de la moindre participation de la Côte d'Ivoire (absente du segment obligataire par adjudication) et de l'absence du Sénégal sur ce marché en 2018 (aucune émission de bons du Trésor ni d'obligations n'a été réalisée par ce pays en 2018). L'année 2018 a aussi été marquée par

un nouveau recul de la part des obligations dans le total des ressources mobilisées sur ce marché (54,6 % du total, contre 57,3 % en 2017 et 65,1 % en 2016). Ce repli continu reflète les difficultés des États à emprunter sur des maturités longues et le moindre appétit des investisseurs de la région pour ces titres, à mettre en relation avec la réglementation prudentielle et la politique monétaire.

En 2018, l'endettement public total des pays de l'UEMOA a continué d'augmenter, passant à 48,7 % du PIB, contre 45,5 % en 2017 (Comité de convergence de la Zone franc, septembre 2019). La part de l'endettement extérieur a aussi progressé pour la sixième année consécutive, à 32,1 % du PIB. La dette extérieure des pays de l'UEMOA demeure dominée par la dette multilatérale, qui représente 46,3 % de l'encours total. Les principaux bailleurs sont la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement (BAfD). Le service de la dette extérieure a également considérablement augmenté ces dernières années : en hausse de 23,4 % en 2018, il représente 12,6 % des recettes fiscales (contre 11,2 % en 2017).

Émissions de titres publics par pays dans la zone UEMOA en 2018 par voie d'adjudication et de syndication

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Bons du Trésor	Obligations	Total
Bénin	182,1	282,7	464,8
Burkina Faso	357,5	342,2	699,7
Côte d'Ivoire	222,1	407,5	629,5
Guinée-Bissau	20,6	14,6	35,2
Mali	198,8	350,2	549,0
Niger	381,7	158,0	539,8
Sénégal	0,0	0,0	0,0
Togo	126,6	245,7	372,3
Total	**1 489,4**	**1 800,9**	**3 290,3**

Sources : Agence UMOA-Titres pour les statistiques relatives aux émissions par adjudication, Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) de l'UMOA pour les statistiques relatives aux émissions par syndication (données indicatives).

Accords entre le FMI et les pays de la zone UEMOA au 30 juin 2019

(en millions de DTS)

	Type d'accord [a]	Approbation	Expiration	Montant approuvé	Montant décaissé
Bénin	FEC	07/04/2017	06/04/2020	111,4	79,6
Burkina Faso	FEC	14/03/2018	13/03/2021	108,4	54,2
Côte d'Ivoire	FEC et MEDC	12/12/2016	11/12/2019	650,4	553,6
Guinée-Bissau	FEC	10/07/2015	09/07/2019	22,7	17,0
Mali [b]	FEC	18/12/2013	17/12/2018	186,6	186,6
Niger	FEC	23/01/2017	22/04/2020	118,4	90,2
Sénégal	ISPE	24/06/2015	23/06/2018	–	–
Togo	FEC	05/05/2017	04/05/2020	176,2	125,9

a) FEC, facilité élargie de crédit ; MEDC, mécanisme élargi de crédit ; ISPE, instrument de soutien à la politique économique.
b) Le conseil d'administration du FMI a approuvé la demande de renouvellement de programme du Mali le 28 août 2019.
Note : Les accords arrivés à échéance sont tramés.
Source : FMI.

L'endettement extérieur de la région progresse fortement depuis plusieurs années et les appels à la vigilance se multiplient. Les analyses de viabilité de la dette (AVD) des différents pays réalisées par le FMI concluent, comme l'an dernier, à un risque de surendettement modéré dans la plupart des pays de la région. Seul le Togo, avec un taux d'endettement total de 73,9 % en 2018, ne respecte pas le plafond d'endettement fixé à 70 % dans le cadre du processus de convergence des pays de l'UEMOA. Dans ce cas, l'AVD du FMI (juillet 2019) précise que le risque de surendettement est modéré sur la dette extérieure mais élevé sur la dette intérieure. Cette situation est le résultat de l'intégration à la dette du Togo d'opérations de préfinancement réalisées pendant plusieurs années et qui n'étaient pas comptabilisées [2]. L'AVD du Sénégal (décembre 2018) a conclu à un risque de surendettement faible, mais la viabilité de la dette est, d'après le FMI, conditionnée à la poursuite de mesures d'assainissement des finances publiques et à la mise en œuvre des réformes en faveur d'une croissance forte. L'AVD de la Côte d'Ivoire (décembre 2018) a continué de juger modéré le risque de surendettement extérieur, même si le FMI a souligné la vulnérabilité du pays aux chocs externes.

2 *Le système du préfinancement consiste, pour l'État, à accorder un marché de gré à gré pour un investissement. Une banque avance les fonds à l'entreprise chargée du marché et l'État rembourse ensuite la banque.*

L'ensemble des pays de l'UEMOA ont eu recours aux facilités du FMI au cours de l'année 2018, à l'exception du Sénégal qui a bénéficié de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). L'ISPE est un outil permettant aux pays de bénéficier des conseils et de l'appui du FMI, sans avoir à conclure un accord d'emprunt. La Côte d'Ivoire combine deux instruments, un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et un autre au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Après l'expiration de l'accord au titre de la FEC en décembre 2018, le Mali a obtenu un renouvellement du programme par le conseil d'administration du FMI en août 2019.

1|4 Des perspectives favorables mais plus incertaines pour 2019

Selon les prévisions de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la croissance du PIB de l'UEMOA devrait s'établir à 6,7 %, en termes réels en 2019. Les secteurs tertiaire et secondaire seraient les principaux moteurs de cette croissance. Le secteur tertiaire devrait bénéficier du dynamisme des services bancaires et de télécommunications ainsi que de l'essor des activités commerciales. Le secteur secondaire serait porté par l'intensification de l'activité du bâtiment et des travaux publics (BTP), sous l'effet de l'exécution des projets d'investissement, en particulier au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Il bénéficierait aussi du renforcement des capacités de production d'électricité des pays, avec des projets de construction de huit nouvelles centrales solaires dans l'UEMOA et de centrales thermiques au Burkina Faso.

Ces perspectives économiques pourraient être remises en cause par la matérialisation de deux principaux risques baissiers. D'abord, l'accélération de l'endettement des États pourrait affecter à terme la stabilité du cadre macroéconomique et financier de l'Union. Ensuite, le ralentissement des flux d'investissements directs étrangers induits par la fragilité du climat sécuritaire au sein de l'UEMOA pourrait affecter la croissance économique. Les évolutions institutionnelles et monétaires, en cours de discussion dans la région, sont également de nature à affecter ces perspectives, en fonction de leur calendrier de mise en œuvre (cf. section 4).

En 2019, le taux d'inflation dans l'UEMOA, en moyenne annuelle, devrait ralentir à 0,5 %. Ce ralentissement serait favorisé par une hausse de la production céréalière de l'UEMOA pour les campagnes 2018-2019 et 2019-2020.

2| Une politique monétaire quasi identique et des efforts pour des canaux de transmission plus efficients

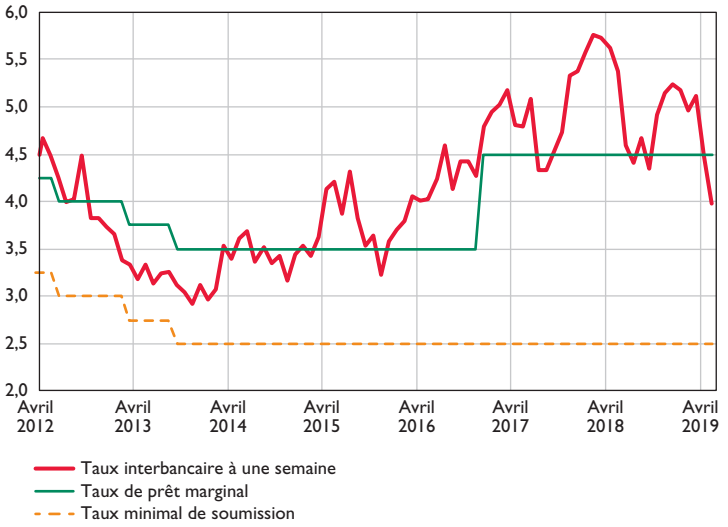
2|1 À la recherche de la consolidation des mécanismes de transmission de la politique monétaire et du bon fonctionnement des marchés

La politique monétaire de l'UEMOA est conduite par la BCEAO. Conformément à l'article 8 de ses statuts, l'objectif prioritaire de la politique monétaire est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'UEMOA, en vue d'une croissance saine et durable. La mise en œuvre de la politique monétaire s'appuie sur deux types d'instruments : les guichets de refinancement et les réserves obligatoires. Le Comité de politique monétaire (CPM) fixe deux taux d'intérêt directeurs : i) le taux d'intérêt minimal de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injections de liquidité hebdomadaires ou mensuelles (opérations d'*open market*) et ii) le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal, taux auquel les banques empruntent des liquidités en dehors des adjudications, pour une durée de un à sept jours. Les banques et les établissements financiers distributeurs de crédit autorisés à recevoir des dépôts du public, ainsi que les établissements de financement de ventes à crédit, sont assujettis à la constitution de réserves obligatoires auprès de la BCEAO. L'assiette des réserves obligatoires est constituée des dépôts à vue, des crédits et des créances brutes sur l'extérieur.

L'orientation et les instruments de politique monétaire ont été maintenus inchangés tout au long de l'année 2018 en raison de la faiblesse de l'inflation, du dynamisme de l'activité économique et des perspectives d'inflation et de croissance globalement favorables. Ainsi, le taux minimal de soumission aux adjudications, le taux du guichet de prêt

Taux directeurs de la BCEAO et taux interbancaire moyen pondéré à une semaine

(en % – données mensuelles jusqu'en mai 2019)



Source : BCEAO.

marginal et le coefficient des réserves obligatoires sont demeurés inchangés, respectivement à 2,50 % (niveau en vigueur depuis le 16 septembre 2013), 4,50 % (niveau en vigueur depuis le 16 décembre 2016) et 3,00 % (niveau en vigueur depuis le 16 mars 2017). Depuis quelques années, la BCEAO cherche aussi à améliorer les mécanismes de transmission de la politique monétaire et à corriger les dysfonctionnements des marchés (marché monétaire, marché interbancaire et marché secondaire de la dette publique).

Les mesures prises en 2016 par le CPM ont continué à produire des effets en 2018. Afin de limiter le recours excessif des banques au refinancement sur le guichet de prêt marginal et de les inciter à ajuster leurs emplois en fonction de leurs ressources propres, le CPM a pris deux décisions en décembre 2016 : i) le plafonnement du montant de refinancement maximal cumulé accordé à une contrepartie sur le guichet de prêt marginal (plafond fixé à deux fois les fonds propres de base) ; ii) l'élargissement de cent points de base du corridor formé par le taux de la facilité de prêt marginal (taux relevé de 3,5 % à 4,5 %) et le taux d'intérêt minimal de soumission aux appels d'offres d'injections de liquidité (2,5 %), et ce afin d'encourager les transactions. En mars 2017, la Banque centrale avait également ramené le coefficient de ses réserves obligatoires, de 5,0 % à 3,0 % des dépôts. Or, en 2018 :

- l'encours du refinancement sur le guichet de prêt marginal a fortement diminué (– 51 %), s'établissant à 124 milliards fin 2018, contre 252 milliards fin 2017 ;

- le développement du marché interbancaire s'est poursuivi, les banques ayant eu davantage recours au marché interbancaire pour couvrir leurs besoins de trésorerie. Les montants restent cependant faibles : l'encours des opérations interbancaires a été de 615,9 milliards fin 2018, contre 556,2 milliards fin 2017 ;

- le taux interbancaire sur les opérations à une semaine, représentant près de 70 % du volume moyen des transactions, est ressorti à 5,20 %, contre 4,90 % en 2017.

Les progrès enregistrés demeurent lents et la majorité des transactions sur le marché interbancaire sont réalisées au sein des mêmes groupes bancaires. Pour accélérer ce changement de culture de financement, la BCEAO a engagé des actions de sensibilisation et de formation auprès des trésoriers des banques. Il s'agit de présenter la politique monétaire et ses canaux de transmission afin de les inciter à diversifier leurs sources de financement. Des travaux ont également été entrepris pour la détermination d'un taux interbancaire de référence, qui devrait servir de base à la fixation des taux dans les transactions interbancaires. À des fins de transparence, la BCEAO publie depuis 2018 une annexe à l'avis d'appel d'offres d'injections de liquidité. Ce document fournit les montants mis en adjudication, ceux des soumissions, et les montants retenus par la BCEAO ainsi que les taux d'intérêt.

Un autre enjeu de la politique monétaire conduite par la BCEAO ces dernières années est de freiner le développement du modèle d'affaires des banques, consistant à acquérir des titres publics en se refinançant, à faible coût, auprès de la Banque centrale.

Malgré un recul de cette stratégie de portage, l'indicateur de suivi du refinancement de la Banque centrale adossé aux titres publics (indicateur en pourcentage des recettes fiscales de l'avant-dernier exercice budgétaire), demeure proche de la norme maximale de 35 %. Pour certains pays, le ratio se situe même nettement au-dessus de la norme. Il y a cinq ans, afin d'améliorer la liquidité du marché secondaire de la dette publique, la BCEAO a créé le statut de spécialiste en valeur du Trésor (SVT). Ce statut est réservé à certaines institutions financières agréées. Elles sont chargées de conseiller les États sur leurs politiques d'émission et de gestion de la dette, et plus généralement sur toute question liée au développement du marché des titres publics. Avec l'Agence UMOA-Titres (AUT), la Banque centrale a entrepris un bilan des premières années de fonctionnement des SVT, qui a permis d'identifier des pistes d'amélioration de leur fonctionnement.

Parmi les projets en cours visant à améliorer le cadre de la mise en œuvre de la politique monétaire et le fonctionnement des marchés monétaires, la BCEAO a lancé une réflexion sur la mise en place d'opérateurs principaux de marché (OPM ou *primary dealers*). Ces OPM seraient les contreparties privilégiées de la Banque centrale dans l'allocation des refinancements et devraient se charger à leur tour de redistribuer ces liquidités obtenues aux autres banques. La BCEAO s'est appuyée sur une revue des pratiques internationales révélant que ces acteurs contribuent à améliorer le fonctionnement du marché interbancaire et, partant, la transmission des impulsions de la politique monétaire.

2|2 Augmentation de la masse monétaire en 2018

La liquidité bancaire est mesurée par la somme des avoirs des établissements de crédit auprès de la Banque centrale (c'est-à-dire par les soldes des comptes ordinaires et de règlement dans les livres de la BCEAO). Trois facteurs principaux affectent la liquidité bancaire : les facteurs autonomes de liquidité bancaire (sorties de billets des guichets des banques, opérations avec les Trésors nationaux, transferts en devises), les refinancements accordés par la Banque centrale, et, inversement, les instruments d'absorption de liquidité (en particulier les réserves obligatoires). En 2018, la liquidité bancaire dans l'UEMOA a augmenté de 349,8 milliards, sous l'effet positif des facteurs autonomes pour 334,4 milliards et en raison de l'accroissement de 15,4 milliards du refinancement de la Banque centrale. Fin 2018, elle a atteint 1 581,7 milliards.

La position structurelle de liquidité des banques, ou trésorerie propre des banques, est définie comme la trésorerie des banques hors refinancement de la BCEAO. Elle est demeurée déficitaire de 2 614,5 milliards fin 2018 (contre un déficit de 2 949 milliards fin 2017).

La situation monétaire de l'UEMOA à fin 2018, par rapport à celle qui prévalait un an plus tôt, se caractérise par une augmentation de la masse monétaire et une accélération de son rythme de progression. La masse monétaire s'est élevée à 27 724 milliards fin 2018, contre 24 650 milliards fin 2017. Elle a enregistré une croissance de 12,5 %, après une croissance de 8,5 % l'année précédente. Toutes les composantes de la masse monétaire ont connu une évolution comparable : les dépôts ont progressé de 13,6 % et la circulation fiduciaire s'est accrue de 8,7 %.

En matière de contreparties, l'augmentation de la masse monétaire, en 2018, a résulté à la fois du dynamisme des actifs extérieurs nets des institutions monétaires et de celui des créances intérieures.

- Les actifs extérieurs nets se sont accrus de 1 202,7 milliards pour ressortir à 5 375 milliards fin 2018. Cela représente une progression de près de 30 %, qui s'explique par la hausse de 1 280 milliards des actifs extérieurs nets de la BCEAO, dont l'effet a été atténué par la baisse de 77,2 milliards de ceux des banques ;

- Les créances nettes des institutions monétaires sur les administrations publiques centrales se sont établies à 8 113 milliards fin 2018, en hausse de 11,5 % par rapport à 2017. Les concours des institutions de dépôts aux autres secteurs de l'économie ont progressé, au terme de l'année 2018, de 1 750 milliards (+ 8,7 %) pour s'établir à 21 911 milliards.

En 2018, le volume global des interventions de la BCEAO s'est élevé à 6 051 milliards, contre 5 889 milliards un an plus tôt. Cette augmentation s'explique à la fois par une hausse des refinancements accordés aux banques et aux établissements financiers et par la progression des créances sur les Trésors nationaux.

• L'encours des prêts accordés aux banques et aux établissements financiers a atteint 4 175,1 milliards (hors créances rattachées), contre 4 106,9 milliards fin 2017.

• Les interventions en faveur des Trésors nationaux ont été composées des concours versés en contrepartie des prêts accordés aux États par le FMI et le gouvernement koweïtien, des concours adossés aux allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) et des concours monétaires consolidés. Conformément à ses statuts, la BCEAO n'apporte plus de concours monétaires directs aux États : le financement monétaire des déficits budgétaires est prohibé. Toutefois, il subsiste, dans les livres de la Banque centrale, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors nationaux au titre des anciens statuts de la BCEAO. Au total, en 2018, les concours aux Trésors nationaux ont augmenté de 93,8 milliards pour s'établir à 1 875,9 milliards, hors créances financières non réparties (cf. troisième tableau ci-contre). Il peut être souligné que le paiement de la dernière échéance du prêt du gouvernement koweïtien a été effectué en novembre 2018.

Le stock des réserves officielles de change de la BCEAO a augmenté de 1 376,8 milliards au cours de l'année 2018, pour se situer à 8 561,0 milliards fin 2018 (12,4 % du PIB nominal). Cette évolution résulte notamment de la mobilisation de ressources extérieures pour un montant de 2 010,9 milliards, sous la forme d'émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal. La couverture assurée par les réserves en mois d'importation s'est améliorée, atteignant 4,7 mois fin 2018, contre

Concours globaux de la BCEAO aux banques et aux Trésors nationaux

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Banques [a]		Trésors [b]		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Bénin	462,9	456,3	87,4	96,1	550,3	552,4
Burkina Faso	762,2	645,2	120,9	111,5	883,0	756,7
Côte d'Ivoire	1 050,3	1 170,9	1 125,2	1 167,8	2 175,6	2 338,7
Guinée-Bissau	24,5	30,0	42,8	44,1	67,3	74,1
Mali	668,6	625,3	129,0	187,2	797,7	812,6
Niger	214,2	270,0	130,6	140,1	344,9	410,1
Sénégal	612,0	627,4	65,2	27,6	677,2	655,0
Togo	312,0	349,9	81,0	101,5	393,0	451,4
Total	**4 106,9**	**4 175,1**	**1 782,1**	**1 875,9**	**5 889,0**	**6 050,9**

a) Banques commerciales et autres établissements financiers. Les concours n'incluent pas les créances rattachées.
b) Concours du FMI, concours de gouvernements étrangers (Koweït), concours consolidés, concours adossés aux allocations DTS et créances financières.
Source : BCEAO.

Ventilation des concours globaux de la BCEAO aux banques et autres établissements financiers

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2017	2018			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Marché monétaire	3 845,0	3 845,0	3 612,3	3 670,0	4 070,0
Guichets permanents	261,9	0,0	0,0	0,0	105,1

Source : BCEAO.

Ventilation des concours globaux de la BCEAO aux Trésors nationaux

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2017	2018			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Concours du FMI	1 239,4	1 236,6	1 337,3	1 332,5	1 416,0
Autres concours de gouvernements étrangers	5,5	5,5	5,5	2,7	0,0
Concours adossés aux DTS	154,1	137,6	119,1	100,4	79,5
Concours consolidés	227,7	226,9	226,2	225,5	224,8
Créances financières [a]	242,3	242,3	242,3	242,3	242,3
dont non réparties	*86,8*	*86,8*	*86,8*	*86,8*	*86,8*

a) Créances sur position extérieure négative et autres créances dues par les États.
Source : BCEAO.

Taux de couverture de l'émission monétaire dans la zone UEMOA

(en %)

	2015	2016	2017	2018
Taux de couverture de l'émission monétaire	80,2	68,2	73,4	77,1

Source : BCEAO.

4,1 mois fin 2017. Le taux de couverture de l'émission monétaire de la Banque centrale (rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale et le montant moyen de ses engagements à vue) s'est amélioré pour atteindre 77,1 % fin 2018, contre 73,4 % fin 2017, très au-dessus du plancher statutaire de 20 %.

3| Confirmation du dynamisme de l'activité bancaire et renforcement du cadre de la supervision

3|1 L'année 2018 a été marquée par de bonnes performances du secteur

À fin 2018, le système bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) était composé de 147 établissements de crédit agréés, contre 144 à fin 2017. Les deux pays comptant le plus grand nombre d'établissements de crédit sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal, avec 29 établissements chacun. En raison d'une population plus réduite, la Guinée-Bissau, le Togo et le Bénin comptent le plus faible nombre d'établissements de crédit de la sous-région. Le Bénin, le Burkina Faso et le Togo sont les trois pays dont le secteur bancaire, mesuré par le total des actifs, pèse le plus dans le PIB (de 60 % à 96 % du PIB nominal).

Le total de bilan agrégé des établissements de crédit de l'UMOA en activité s'est élevé à 37 753 milliards en 2018, soit 54,5 % du PIB, en hausse de 6,8 % par rapport à 2017. Cette progression constitue cependant un ralentissement par rapport aux années précédentes : le total de bilan du système bancaire de la sous-région avait augmenté de 8,6 % en 2017 et de plus de 15 % par an entre 2014 et 2016.

L'augmentation des bilans bancaires reflète le dynamisme des activités de crédit à la clientèle. Les crédits bancaires nets de provisions ont augmenté de 10,8 % en 2018 pour atteindre 20 891 milliards (30 % du PIB en valeur de la sous-région). Les secteurs du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie ont continué à capter la majorité des crédits bancaires octroyés (28 % en 2018, après 27 % en 2017), suivis par les secteurs de l'industrie manufacturière (16 %, comme en 2017), et des services à la collectivité et des services sociaux (16 %, comme en 2017). En 2018, près de la moitié des crédits octroyés étaient des crédits à court terme, 40,1 % des crédits à moyen terme et seulement 4,4 % des crédits à long terme (le reliquat étant composé de créances en souffrance et de crédit location-financement). Les opérations de trésorerie et interbancaires, d'une part, et les opérations sur titres et diverses, d'autre part, ont faiblement progressé en 2018, respectivement de 3,3 % et 3,9 %.

Symétriquement à l'évolution des activités avec la clientèle, au passif, les dépôts et emprunts ont affiché une hausse annuelle de 10,4 %. Ils ont été constitués pour l'essentiel de dépôts à vue (45,1 %) et de dépôts à terme (39,1 %). Les opérations de trésorerie et interbancaires ont pour leur part diminué de 5,1 %, tandis que les opérations sur titres et diverses ont connu une croissance modérée de 5,5 %.

Au 31 décembre 2018, le produit net bancaire (PNB) de l'ensemble du système bancaire s'est établi à 1 969,1 milliards (soit 5,2 % du total de bilan en 2018, comme en 2017), en progression de 6,0 %, en rythme annuel. Il est principalement composé des revenus nets des opérations avec la clientèle et de ceux relatifs aux opérations sur titres et diverses, à hauteur, respectivement, de 70,9 % et 26,8 %, contre 69,8 % et 27,0 % en 2017. Cette croissance du PNB est cependant moins rapide qu'en 2016 (+ 8,6 %) et 2017 (+ 12,6 %). À l'inverse, avec un résultat net global (RNG) de 456,9 milliards fin 2018, le système bancaire de l'UMOA affiche une progression nettement supérieure à celle de 2017 : + 24,0 % en 2018, contre + 6,0 % en 2017. Celle-ci s'explique par la baisse de près de 40 % des provisions, puisque le résultat brut d'exploitation (RBE) a légèrement baissé.

Tous les indicateurs de rentabilité sont ressortis en hausse en 2018. Le taux de marge nette, qui indique la profitabilité d'un établissement de crédit sur l'exercice, en rapportant son résultat net au produit net bancaire, a progressé de 3,4 points, pour s'établir à 23,2 % fin 2018. Le coefficient de rentabilité (*return on equity* ou ROE), qui mesure le rendement des fonds propres par rapport au résultat net, a augmenté de 1,4 point, atteignant 13,9 % fin 2018. Le taux de rentabilité des actifs (*return on assets* ou ROA), qui mesure le rapport entre le résultat net et le total des actifs, a progressé de 0,2 point pour atteindre 1,2 % fin 2018.

En 2018, les établissements de crédit ont continué d'afficher en moyenne un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires. Fin 2018, les fonds propres effectifs et les risques pondérés de l'ensemble du système bancaire se sont établis respectivement à 2 558,6 milliards et 23 654,6 milliards. Ainsi, le ratio de solvabilité total moyen dans l'UMOA est ressorti à 10,8 %, au-dessus du seuil minimal réglementaire fixé à 8,625 % pour 2018.

L'encours des créances en souffrance brutes était en augmentation de 4,6 % à fin 2018. Mais en prenant en compte l'impact des provisions, les créances en souffrance nettes des provisions se sont élevées à 994,0 milliards de francs CFA, soit une baisse de 2,7 %. Ainsi, le taux de créances en souffrance brutes a diminué, de 13,0 % en 2017 à 12,3 % fin 2018. Le taux net s'est également replié de 0,7 point, à 4,8 % en 2018. Le taux de provisionnement des créances en souffrance s'est amélioré pour atteindre 64,3 % en 2018, contre 61,6 % en 2017.

3|2 Des changements prudentiels, comptables et institutionnels importants sont intervenus en 2018

La BCEAO a lancé depuis quelques années un vaste chantier de refonte du cadre réglementaire et de la supervision des établissements de crédit de l'UMOA, afin de le conformer aux standards internationaux et assurer, ainsi, la stabilité du système bancaire et financier (cf. point de vue de la BCEAO *infra*). Ce chantier porte sur quatre aspects : i) l'introduction d'un nouveau dispositif prudentiel proche de Bâle II et Bâle III, entré en vigueur au 1er janvier 2018 ; ii) la mise en place de la supervision sur base consolidée ; iii) la révision du PCB de l'UMOA et iv) la création d'un dispositif de résolution des crises bancaires.

La mise en œuvre opérationnelle de ces réformes s'est matérialisée par l'entrée en vigueur de cinq nouvelles circulaires le 2 juillet 2018, portant sur la gouvernance, les conditions d'exercice des fonctions d'administrateurs et de dirigeants, le contrôle interne, la gestion des risques ainsi que la gestion de la conformité aux normes en vigueur. Le renforcement du cadre réglementaire s'est poursuivi avec l'adoption par la Commission bancaire de l'UMOA de deux circulaires, en juin et septembre 2018, portant sur les modalités de publication des sanctions disciplinaires et pécuniaires prononcées et sur les conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

La Commission bancaire a ainsi procédé à une refonte totale de ses outils de supervision. Le système de notation des établissements de crédit a été révisé, une nouvelle cartographie des risques du système bancaire a été dressée, les guides des contrôles sur pièces et sur place ont été actualisés, des applications de suivi des missions de vérification, des recommandations et de la vie administrative des établissements de crédit ont été conçues, et le contrôle sur pièces a été automatisé.

Une vaste mission d'analyse transversale de ces nouvelles circulaires a été organisée en mars et avril 2019 dans les huit États de l'UEMOA. Cette mission avait pour objectif de favoriser l'appropriation des nouvelles exigences par les établissements, de répondre à leurs préoccupations et de poursuivre le processus d'accompagnement initié par la BCEAO pour la mise en œuvre des réformes Bâle II et Bâle III. Sur la base des données provisoires collectées, il ressort que 95 établissements respectaient la première exigence de solvabilité (ratio ≥ 8,625 %) fin 2018, soit 81,9 % des 116 établissements assujettis.

La scission de l'autorité de contrôle bancaire en un collège de supervision et un collège de résolution est intervenue le 1er janvier 2018, avec l'entrée en vigueur de l'annexe révisée à la convention régissant la Commission bancaire (adoptée en Conseil des ministres de l'UMOA trois mois plus tôt). Cette nouvelle articulation concrétise une décision du Conseil des ministres du 2 juillet 2015, instituant un mécanisme de résolution des crises bancaires. Le collège de supervision a conservé ses attributions en matière de délivrance d'agréments, d'autorisations diverses et de supervision, sa composition n'a par ailleurs pas été modifiée. Le collège de résolution, dont la première réunion a eu lieu le 18 septembre 2018, a vocation à gérer les crises majeures affectant les établissements d'importance systémique, dont la liste est en cours d'élaboration par la BCEAO. Le fonds de garantie des dépôts a pris la dénomination de fonds de garantie des dépôts et de résolution. Il est désormais aussi destiné à financer des actions de résolution, après épuisement des solutions de financement privé.

3|3 Les actions en faveur du secteur de la microfinance et de l'inclusion financières se sont poursuivies

Le secteur de la microfinance, dans l'UEMOA, comptait 601 institutions (systèmes financiers décentralisés) fin 2018, contre 595 en 2017. Les établissements dont la supervision est assurée par la Commission bancaire de l'UMOA sont seulement ceux dont le niveau d'activité est le plus important (encours de dépôts ou de crédits supérieurs à 2 milliards de francs CFA au terme de deux exercices consécutifs), soit 158 unités (contre 146 en 2017). Le Sénégal concentre plus de 30 % de ces établissements (48), suivi par le Burkina Faso (29) et le Togo (23).

En 2018, les indicateurs d'accès et d'utilisation des services financiers ont connu une évolution favorable. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 14,6 % pour atteindre 14,3 millions de clients (contre 12,5 millions en 2017). Les dépôts collectés ont augmenté de 13,2 % en 2018, à 1 301 milliards de francs CFA, et l'encours des crédits a bondi de 18,2 %, à 1 417 milliards. Ces chiffres sont confirmés par les indicateurs d'inclusion financière calculés par la BCEAO pour l'année 2018. Le taux de bancarisation au sens strict (pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses d'épargne ou le Trésor) a progressé de 17,0 % à 19,3 % et le taux de bancarisation élargi (qui inclut les établissements de microfinance) a crû de 35,9 % en 2017 à 40,3 % en 2018. Le taux d'inclusion financière (qui comprend en outre les titulaires de comptes de monnaie électronique) s'est élevé à 57,2 % en 2018, après 55,0 % en 2017.

La faible qualité des portefeuilles de crédit de ces institutions demeure leur principale vulnérabilité. En 2018, le taux de dégradation du portefeuille (ou taux de créances en souffrance) a augmenté pour atteindre 7,2 %, contre 6,1 % fin 2017, alors que la norme généralement admise est de 3,0 %. Afin d'améliorer la connaissance des risques du secteur et de les encadrer, la Banque centrale met actuellement à jour sa cartographie des risques des systèmes financiers décentralisés.

La BCEAO a poursuivi en 2018 la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière en conduisant plusieurs actions. Un comité technique, créé en août 2018, pour la révision de la loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés, a achevé ses travaux. Il propose des aménagements visant à renforcer la supervision et la gouvernance des institutions. Les actions d'assainissement du secteur se sont poursuivies en 2018 : des agréments ont été retirés. La BCEAO a également mené des actions de promotion des innovations favorables à l'inclusion financière : recensement des initiatives en matière de digitalisation des moyens de paiement publics dans les huit pays de l'UMOA, avancement du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA, poursuite du projet de promotion de l'accès des systèmes financiers décentralisés au système de paiement régional, lancement de la phase opérationnelle du dispositif d'accompagnement et de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI), débuté en 2015.

Taux de bancarisation [a] et taux d'inclusion financière [b] dans la zone UEMOA

(en %)

	2017	2018
Taux de bancarisation strict	17,0	19,3
Taux de bancarisation élargi	35,9	40,3
Taux global d'utilisation des services financiers (ou taux d'inclusion financière)	55,0	57,2

a) Le taux de bancarisation au sens strict mesure le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus, détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses d'épargne ou le Trésor. Le taux de bancarisation élargi inclut, en plus, les institutions de microfinance (systèmes financiers décentralisés).
b) Le taux d'inclusion financière intègre, outre le taux de bancarisation, les titulaires de comptes auprès des établissements de monnaie électronique.
Source : BCEAO.

Services financiers numériques dans la zone UEMOA

(nombre en unités, valeur en milliards de francs CFA (XOF), variation en %)

	2017	2018	Variation
Nombre de comptes de monnaie électronique ouverts	50 494 200	62 962 331	24,7
Nombre total de transactions	1 254 464 732	1 907 066 093	52,0
Valeur totale des transactions	16 943	23 528	38,9

Source : BCEAO.

Le point de vue de la BCEAO
Réformes de Bâle II et Bâle III : l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) adapte son cadre réglementaire et de supervision aux standards internationaux

BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) est entré en vigueur le 1er janvier 2018, à la suite de son adoption par le Conseil des ministres de l'Union le 24 juin 2016. En effet, l'ancien cadre prudentiel, adopté en 1991 et révisé en 2000, était basé sur les règles de Bâle I. Ce nouveau dispositif, qui transpose les règles de Bâle II et Bâle III dans la zone, constitue une étape importante du processus engagé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en vue d'assurer la conformité du cadre réglementaire et de supervision des activités bancaires dans l'UMOA aux standards internationaux.

1| Pourquoi une conformité aux dispositifs de Bâle II et de Bâle III?

Les mutations intervenues dans le système bancaire de l'UMOA, au cours des deux dernières décennies, ont conduit la BCEAO à opérer un certain nombre de réformes. En effet, le système bancaire régional a été marqué par le renforcement de la concurrence qui s'est traduit notamment par l'augmentation du nombre d'assujettis qui est passé de 66 à 138 établissements entre 2001 et 2016, soit plus du double de l'effectif initial. Cette situation s'est accompagnée de la diversification des activités du système bancaire de la zone.

Ces mutations ont entraîné un accroissement des risques susceptibles d'avoir un impact sur la stabilité financière de l'UMOA.

Par ailleurs, il a été enregistré une présence de plus en plus importante de groupes bancaires transfrontaliers, dont l'effectif est passé de cinq à vingt-sept entre 2000 et 2016. La plupart des pays d'origine ou d'accueil des filiales de ces groupes bancaires appliquant déjà les exigences de Bâle II ou Bâle III, leur adoption par la Banque centrale a été rendue indispensable pour une meilleure cohérence et une comparabilité des informations échangées entre superviseurs.

La mise en conformité du cadre réglementaire et de supervision de la zone aux dispositifs de Bâle II et de Bâle III vise à :

- *renforcer la solidité et la résilience du système bancaire régional, en vue de doter l'UMOA d'un système bancaire capable de contribuer efficacement et durablement au financement des économies de ses États membres ;*
- *améliorer le suivi et la maîtrise des principaux risques et vulnérabilités du système bancaire régional ;*
- *harmoniser le cadre prudentiel régional avec celui des juridictions d'origine et d'accueil des filiales des groupes bancaires transfrontaliers opérant dans l'UMOA ;*
- *asseoir une supervision plus efficace des groupes bancaires transfrontaliers et de leurs filiales, à travers un renforcement de la coopération entre superviseurs et la mise en place d'un dispositif de supervision sur base consolidée.*

.../...

2| *Comment les règles bâloises ont-elles été adaptées aux spécificités du système bancaire de l'UMOA?*

Des évaluations d'impact préalables

La BCEAO a appliqué une démarche de transposition visant, d'une part, à satisfaire aux exigences minimales et, d'autre part, à édicter un cadre réglementaire qui répond aux particularités du système bancaire et de l'économie des États membres de l'UMOA, en ligne avec les discrétions autorisées.

À cet égard, pour veiller à une prise en compte adéquate de ces spécificités dans le nouveau dispositif prudentiel, la BCEAO a réalisé, à l'échelle du système bancaire, une étude qualitative et quatre études d'impact quantitatif. L'étude qualitative avait pour objet de jauger l'état de préparation des établissements de l'Union à la réforme Bâle II/III. Elle a permis d'apprécier les défis liés à sa mise en œuvre et d'évaluer la qualité des systèmes d'information des établissements ainsi que leurs pratiques en matière de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne. Quant aux études quantitatives, elles ont porté sur l'impact de la réforme sur le ratio de solvabilité, la norme des grands risques, le ratio de levier et les nouvelles normes de liquidité.

L'exploitation des données collectées a permis d'évaluer les coûts et les bénéfices de la réforme, d'identifier les approches, les seuils et les définitions les plus pertinents pour le système bancaire régional.

Compte tenu des spécificités de la zone UMOA et des contraintes révélées par l'étude sur l'état de préparation, liées notamment à l'absence de disponibilité d'un historique de données sur une longue période portant sur les défauts, les garanties et les pertes opérationnelles, les approches avancées pour mesurer les exigences en fonds propres n'ont pas été transposées. De plus, plusieurs discrétions ont été utilisées, en particulier dans le traitement du risque de crédit de certains portefeuilles dont le financement est considéré comme un vecteur important du développement des économies des États de l'UMOA. Il s'agit des portefeuilles souverains, des petites et moyennes entreprises (PME), des collectivités locales, de la clientèle de détail et de l'immobilier résidentiel.

Une démarche inclusive avec la profession bancaire

La BCEAO a adopté une démarche inclusive pour conduire cette réforme, marquée par la contribution active et l'implication effective de l'ensemble des établissements de crédit et des maisons-mères de groupes bancaires opérant dans l'Union ainsi que des autres acteurs concernés. Les projets de textes et les principaux résultats découlant des différentes études ont fait l'objet d'échanges avec la profession bancaire. Les ateliers de consultation, ou workshops*, organisés par la Banque centrale à cet effet, ont permis de recueillir les difficultés appréhendées par les acteurs dans la mise en œuvre de la réforme et d'ajuster les choix en conséquence pour mieux refléter les caractéristiques du système bancaire.*

L'application de la proportionnalité

La BCEAO a privilégié une approche « sur mesure » pour le nouveau cadre réglementaire et de supervision afin de s'assurer qu'il réponde aux particularités des économies de ses États membres, tout en reflétant les différences relatives aux risques portés par les différentes catégories d'établissements. Ainsi, les établissements bancaires d'importance systémique (Ebis) font l'objet d'une supervision renforcée et sont soumis à des exigences réglementaires plus élevées, notamment en matière de surcharge de fonds propres, de liquidité, de gouvernance et de gestion des risques. Les établissements de crédit de petite taille peuvent bénéficier de certaines exemptions en termes d'exigences pour les risques de marché et de liquidité, la publication d'informations au titre du pilier 3, la simulation de crise et le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres ou Icaap [1]. L'ensemble des exigences du nouveau dispositif prudentiel consacre le principe de proportionnalité dans son application.

1 Internal Capital Adequacy Assessment Process.

.../...

Une mise en œuvre progressive des nouvelles exigences

Des mesures transitoires ont été prévues pour la mise en œuvre de la réforme bâloise dans l'UMOA. Elle s'est traduite par une application progressive des nouvelles exigences. Ainsi, sur la base des résultats des études d'impact, les nouvelles normes sont instaurées de manière graduelle sur une période de cinq ans (entre 2018 et 2022) pour permettre aux établissements de mieux absorber la réforme.

3| Quelles ont été les principales innovations issues de la transposition des règles de Bâle II et Bâle III?

L'élargissement du champ d'application aux groupes bancaires

Un dispositif de supervision sur base consolidée auquel sont assujettis les groupes bancaires, en particulier les compagnies financières et les établissements de crédit maisons-mères, a été mis en place dans l'UMOA. Ce dispositif soumet ces entités à des exigences prudentielles et permet à la Commission bancaire de l'UMOA de disposer d'une vision globale des risques qu'elles portent et d'assurer une coordination, ainsi qu'une coopération, plus efficaces avec leurs superviseurs d'accueil ou d'origine.

L'amélioration de la qualité et du niveau des fonds propres

Les amendements ont concerné :

- *l'amélioration de la qualité des fonds propres, à travers l'instauration de trois catégories dont l'inclusion dans les fonds propres prudentiels est établie sur la base d'une série de critères. Ces catégories sont les fonds propres de base « durs », communément appelés «* Common Equity Tier one *» (CET1), les fonds propres de base additionnels (AT1) et les fonds propres complémentaires (T2) ;*

- *l'augmentation des exigences minimales en fonds propres. Le ratio de solvabilité total est passé de 8 % à 9 % et les nouveaux ratios CET1 et T1 (fonds propres de base) sont respectivement établis à 5 % et 6 % ;*

- *l'instauration d'un coussin de conservation (2,5 %), d'un coussin contracyclique (0-2,5 %) et d'une surcharge de fonds propres applicables aux établissements bancaires d'importance systémique.*

La limitation de l'accumulation de l'effet de levier dans le secteur bancaire

Pour prévenir les conséquences déstabilisatrices d'une inversion du levier financier sur le système financier régional, un ratio de levier dont le seuil minimal est fixé à 3 % a été introduit dans le nouveau dispositif prudentiel.

Le renforcement de l'encadrement et de la supervision du risque de concentration

Le risque de concentration représente une vulnérabilité du système bancaire. C'est pourquoi le cadre prudentiel révisé a aligné la norme de division des risques (grands risques) aux standards internationaux à travers une baisse du niveau maximal de 75 % à 25 %.

L'accroissement des exigences en matière de transparence

Le nouveau dispositif prudentiel fixe des règles en matière de publication d'informations vis-à-vis du public. Ces mesures visent le renforcement de la transparence et de la confiance des principaux acteurs, à travers la fourniture d'informations pertinentes et de qualité, notamment sur le profil de risque de l'établissement et son dispositif de gouvernance. L'objectif recherché est ainsi de réduire l'asymétrie d'information et de permettre à tous les intervenants du système bancaire et financier de l'UMOA de disposer d'informations pour prendre des décisions éclairées.

.../...

La convergence des normes de liquidité locales vers le LCR et le NSFR

Le nouveau dispositif prudentiel consacre la mise en place du « liquidity coverage ratio *» (LCR) et du «* net stable funding ratio *» (NSFR) qui sont respectivement le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme. Au demeurant, compte tenu des défis liés à la profondeur du marché financier régional et à la disponibilité des actifs liquides de haute qualité, l'UMOA poursuit les travaux d'affinement et d'adaptation de ces normes aux spécificités de la zone.*

La promotion de saines pratiques en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle

Cinq nouvelles circulaires de la Commission bancaire, s'inspirant des principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, sont entrées en vigueur depuis le 2 juillet 2018. Elles portent sur la gouvernance, la gestion des risques, le contrôle interne, la gestion du risque de non-conformité et les conditions d'exercice des fonctions d'administrateurs et de dirigeants.

La modernisation des outils de supervision

Pour rendre le cadre de supervision de l'UMOA conforme aux principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, les pouvoirs de la Commission bancaire ont été renforcés avec l'opérationnalisation du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (PSPER). Ainsi, pour assurer une évaluation et un suivi prospectifs du profil de risque de chaque établissement, le superviseur régional a rénové ses outils de contrôle sur pièces et sur place, y compris son système de notation des établissements. Cette démarche est conduite dans le contexte d'affermissement du dispositif de supervision basée sur les risques.

4| Comment le secteur bancaire a-t-il été accompagné par la BCEAO?

Des actions de sensibilisation et de formation

Depuis 2016, la BCEAO a mené plusieurs actions de sensibilisation et de formation au profit du système bancaire. En effet, plus de cinq cents heures ont été consacrées à la formation de l'ensemble des acteurs concernés par la réforme. Les ateliers de vulgarisation, tenus dans les huit pays de l'Union et au siège de la BCEAO, ont permis à la Banque centrale de former plus de mille personnes sur les textes transposant les règles de Bâle II et Bâle III dans l'UMOA. Ces séminaires ont permis aux participants, provenant de tous les établissements de crédit, de s'approprier les innovations apportées au nouveau dispositif réglementaire.

Un dispositif d'accompagnement rapproché

Par ailleurs, la BCEAO a mis en place un programme d'accompagnement rapproché des établissements pour la réforme Bâle II/III (PARE-BII/III). Son déploiement a permis d'assurer une coordination efficace avec les établissements dans la prise en charge des diligences, d'effectuer un meilleur suivi du respect des délais d'exécution des livrables, de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les établissements et de répondre en permanence à leurs préoccupations, par le biais d'échanges téléphoniques, de séances de travail en présentiel ou par visioconférence et par courrier électronique.

4| Progrès de l'intégration régionale en UEMOA, en Afrique de l'Ouest et sur le continent

4|1 Les avancées de l'intégration régionale sont variables selon les pays et les domaines

Les États membres de l'UEMOA se sont engagés dans un processus régional de convergence et d'intégration économique qui renforce leur union monétaire [3]. Ce processus vise à assurer la cohérence et l'efficacité des politiques économiques nationales en vue de la promotion d'une croissance durable et équilibrée. À ce titre, la convergence constitue l'une des garanties de la stabilité et de la pérennité de la monnaie unique.

Le processus d'intégration régionale s'est initialement appuyé sur des directives adoptées par le Conseil des ministres de l'UEMOA en 1996, renforcées en 1999 avec l'entrée en vigueur du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) entre les États membres de l'UEMOA. Il a établi des indicateurs de convergence économique et budgétaire. Depuis le 1er janvier 2015, un dispositif révisé de surveillance multilatérale de la convergence s'appuie sur trois critères de convergence dits « de premier rang », visés pour l'ensemble des États de l'Union à l'horizon 2019 et deux critères « de second rang » qui tendent essentiellement à contribuer au respect des critères clés.

Au centre du dispositif de convergence se trouve le critère du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal. Il représente la différence entre le total des recettes (dons inclus) et le total des dépenses, auquel on ajoute les prêts et on soustrait les remboursements. Il est étroitement lié au besoin de financement net de l'État et aux comptes des transactions courantes. Ce solde doit demeurer supérieur ou égal à – 3 % du PIB. Les autres critères de premier rang sont un taux d'inflation annuel ne dépassant pas 3 % et un ratio d'endettement (encours des dettes publiques intérieure et extérieure/PIB nominal) n'excédant pas 70 %. Les critères de second rang comportent deux éléments : la masse salariale ne doit pas excéder 35 % des recettes fiscales de l'État et les recettes fiscales de l'État doivent représenter au moins 20 % du PIB nominal.

En 2018, aucun pays n'a respecté l'ensemble des critères de premier rang, et un seul critère a été respecté par tous les pays, le critère d'inflation. Seul le Togo a respecté le critère de déficit budgétaire. À l'inverse, il est le seul des huit pays de l'Union à n'avoir pas respecté le critère d'endettement public (mais la trajectoire de sa dette a été inversée en 2019). S'agissant des critères secondaires, seuls deux pays (Niger et Sénégal) parviennent à maintenir leur masse salariale en deçà du critère de convergence, aucun pays n'affiche un taux de pression fiscale supérieur à 20 % du PIB nominal.

Le Comité de convergence de la Zone franc (Cocozof) examine une fois par an la convergence réelle des États membres. Elle est appréciée à travers plusieurs indicateurs : indicateur de niveau de vie, indicateur d'intégration commerciale, indicateur relatif à la liberté de circulation effective, indicateur du climat des affaires, indicateur mesurant la mise en œuvre des programmes économiques régionaux et indicateur relatif à l'intégration financière. En 2018, la convergence des niveaux de vie a légèrement progressé en UEMOA par rapport à l'année précédente, mais l'évolution est contrastée sur la période 2013-2018. Le commerce intracommunautaire a légèrement augmenté, s'établissant à 11,5 % des échanges commerciaux totaux en 2017 (source : *Rapport annuel 2018 sur la convergence réelle en Zone franc*, mars 2019). S'agissant du climat des affaires (indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale), et en dépit des limites de cet indicateur, les pays de l'UEMOA continuent d'occuper le bas du classement malgré une légère amélioration pour quatre pays sur huit par rapport à 2017 (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger et Togo). La meilleure place dans le classement est occupée par la Côte d'Ivoire : 122e rang sur 189 pays.

Au-delà de la convergence mesurée par des indicateurs macroéconomiques, le processus de convergence consiste aussi pour les États membres à mettre en œuvre un ensemble de textes au service d'un double objectif de normalisation et d'harmonisation dans de nombreux domaines. La revue annuelle 2018 s'est déroulée dans tous les États membres entre juillet et novembre 2018 (cf. point de vue de la Commission de l'UEMOA *infra*).

3 *Les chiffres cités dans cette section ont pour source le Comité de convergence de la Zone franc (Cocozof).*

4|2 Au-delà de l'UEMOA, les projets d'intégration en Afrique de l'Ouest et sur le continent se sont accélérés

Le processus d'intégration économique dépasse le seul cadre de l'UEMOA : en 2018 et 2019, deux projets importants, associant les pays de l'UEMOA, ont continué à avancer : celui de la monnaie unique CEDEAO et celui de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Le processus d'intégration au sein de la CEDEAO s'est accéléré en 2018 et 2019, avec en ligne de mire l'échéance de 2020 pour la création d'une monnaie unique de la communauté. Le 29 juin 2019, les chefs d'État se sont accordés sur des modalités techniques de cette monnaie unique : son nom (l'eco), le régime de change (flexible avec ciblage d'inflation) et le calendrier progressif (à partir de 2020 en fonction du respect par les pays des critères de convergence).

Au niveau continental, et à la suite de la réunion des chefs d'État de l'Union africaine du 7 juillet 2019, la phase opérationnelle de la ZLECAf a été lancée. Signé le 21 mars 2018 à Kigali lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine, l'accord est désormais adopté par tous les États du continent, à l'exception de l'Érythrée, et est ratifié dans vingt-sept d'entre eux (il est entré en vigueur le 30 mai 2019). La ZLECAf a pour ambition de créer, pour les marchandises et les services, un marché commun de 1,2 milliard d'habitants dont le PIB cumulé avoisinerait 2 500 milliards de dollars. L'accord devrait aussi faciliter la circulation des personnes afin d'accentuer l'intégration économique, conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En éliminant progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires, la ZLECAf doit permettre aux entreprises africaines de répondre à la demande d'un marché continental encore sous-exploité. Les échanges intrarégionaux représentent en effet seulement 15 % du commerce total du continent. La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique estime que le commerce intra-africain pourrait croître de 52,3 % avec l'élimination des droits de douane sur les importations. La ZLECAf pourrait aussi permettre d'atténuer les effets négatifs, directs ou indirects, du protectionnisme croissant dans les échanges commerciaux mondiaux.

Parmi les principaux défis de la ZLECAf figure l'amélioration du climat des affaires, en particulier : i) la simplification des procédures douanières ; ii) l'amélioration de la gouvernance, la maîtrise des risques d'insécurité et la disponibilité des infrastructures de communication et iii) le recours aux innovations technologiques (digitalisation, numérique) pour la dématérialisation des services et des actes administratifs notamment (impôts, permis de construire, raccordement au réseau électrique).

Le point de vue de la Commission de l'UEMOA
La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires
Édition 2018

Créée en 1994, l'UEMOA a pour mission de bâtir une aire de prospérité, de progrès et de solidarité entre les États membres, en vue d'assurer une cohérence plus forte entre la politique monétaire commune de l'Union et les politiques budgétaires et économiques des États.

Dans ce cadre, la Commission, organe exécutif de l'Union, a axé ses actions sur la mise en place du mécanisme de surveillance multilatérale, sur le renforcement et l'harmonisation des finances publiques et de la fiscalité intérieure, et sur la promotion d'un marché commun.

En vue de s'assurer de la bonne exécution de ces actions et de leur état d'avancement, une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires est organisée chaque année au sein des États membres, conformément aux dispositions de l'acte additionnel n° 05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013 portant institution de la revue annuelle et de la décision n° 13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013 portant adoption des modalités de mise en œuvre de la revue annuelle.

La phase technique de l'édition 2018 de ladite revue s'est déroulée dans l'ensemble des États membres, sur la période du 16 juillet au 19 novembre 2018.

1| État de mise en œuvre des réformes

Au cours de la revue 2018, 116 textes, dont 59 directives, 40 règlements, 15 décisions et 2 protocoles additionnels ont fait l'objet d'évaluations. Par domaine, on dénombre 25 textes concernant la gouvernance économique et la convergence, 38 textes qui régissent le marché commun et 53 textes en matière de réformes sectorielles.

Les résultats de la revue indiquent que des progrès appréciables ont été réalisés par tous les États membres. ***L'Union a enregistré un taux global de mise en œuvre des réformes de 69% en 2018, contre 62% en 2017.***

Par domaine, la « gouvernance économique et convergence » a enregistré une performance de 70% en 2018, contre 66% en 2017 ; le « marché commun » a connu une performance de 64% en 2018, après 57% en 2017 ; la performance en matière de « réformes sectorielles » est passée de 63% en 2017 à 73% en 2018.

La gouvernance économique et la convergence

La gouvernance économique et la convergence couvrent les réformes relatives : i) aux marchés publics ; ii) à la lutte contre le blanchiment des capitaux ; iii) au cadre harmonisé des finances publiques ; iv) aux structures nationales du système comptable ouest-africain (Syscoa) et v) à la surveillance multilatérale.

Le taux moyen de mise en application des textes relevant de la gouvernance économique et de la convergence s'établit à 70% en 2018, affichant une progression de quatre points par rapport à 2017.

Il existe cependant des disparités selon le type de réforme. Ainsi, les réformes relatives aux marchés publics (80%) sont les plus appliquées. Des efforts restent à fournir pour l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances

.../...

publiques dont le taux moyen de mise en œuvre des réformes s'établit à 61 %. Pour leur part, les réformes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de surveillance multilatérale et celles relatives aux structures nationales du Syscoa, ont connu des mises en place respectives de 65 %, 69 % et 77 %.

Le marché commun

Les réformes dans le domaine du marché commun concernent la fiscalité intérieure, l'union douanière, la concurrence, la libre circulation et le droit d'établissement des professions libérales. Le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires y afférents, en 2018, est de 64 %, contre 57 % en 2017.

En matière de fiscalité intérieure et d'union douanière, les taux moyens de mise en application des réformes sont respectivement de 75 % et 95 %. Le taux de mise en œuvre des réformes relatives à la concurrence se situe à 18 %. Cela s'explique par la non transposition par plusieurs États de l'Union des deux directives communautaires, l'une portant sur la transparence des relations financières entre les États membres, les entreprises publiques et les organisations internationales ou étrangères, et l'autre sur la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence.

S'agissant de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement de certaines professions libérales (docteurs vétérinaires, médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes), la performance enregistrée est de 40 %. Des efforts restent à fournir au niveau de tous les États membres pour l'entrée en vigueur des textes relatifs aux professionnels de santé et aux architectes, à l'instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat ainsi qu'à l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA.

Les réformes sectorielles

Afin d'atteindre les objectifs du Traité modifié de l'UEMOA, comme celui relatif à la coordination des politiques sectorielles nationales, la Commission encadre les différents secteurs à travers des réformes qui couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de l'Union. Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions, et éventuellement de politiques communes, notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines. Le but est d'assurer un développement harmonieux, équilibré et concomitant des différents secteurs jugés prioritaires en vue, d'une part, de promouvoir l'économie communautaire et son insertion dans l'économie mondiale, et, d'autre part, de réduire la pauvreté.

Les réformes sectorielles concernent les transports et leur facilitation, les télécommunications, l'agriculture, l'environnement, les mines, le développement humain et social, l'artisanat et la promotion de la qualité. Les résultats de l'évaluation de 2018 montrent que le taux moyen de mise en œuvre des différents textes dans ce domaine est de 73 %, contre 63 % en 2017.

S'agissant des réformes relatives aux transports et à leur facilitation, le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires est de 78 %. Concernant spécifiquement l'application du règlement n° 14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules de transport des marchandises dans l'UEMOA, un effort a été fait par les États membres. Dans ce secteur, des progrès restent à faire pour : i) la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-États de l'UEMOA ; ii) l'harmonisation des normes et standards de réhabilitation et de construction des infrastructures ferroviaires et iii) l'institution d'un schéma harmonisé de gestion de la sécurité routière.

En matière de télécommunications, en moyenne, 89 % des réformes sont mises en œuvre. Néanmoins, certains États membres doivent encore améliorer l'application du règlement n° 02/CM/UEMOA relatif aux normes de compression et de diffusion pour la télévision numérique terrestre (TNT) et de la directive n° 01/2015/CM/UEMOA portant sur l'harmonisation du cadre réglementaire de la TNT.

.../...

Quant à l'agriculture, l'environnement et les mines, 69 % des réformes sont mises en œuvre par les États membres, même si les progrès réalisés varient d'un État à l'autre. Dans certains États, une attention doit être portée sur la mise en application de la directive n° 03/2014/CM/UEMOA instituant un régime commun de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches de l'UEMOA et de la directive n° 04/2014/CM/UEMOA portant sur le régime commun de gestion durable des ressources halieutiques. Cependant, les États membres ont obtenu des résultats satisfaisants dans le domaine de la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA.

En matière de développement humain et social, le niveau de mise en œuvre des textes communautaires se situe, en moyenne, à 66 %. La quasi-totalité des États enregistrent une performance relativement satisfaisante pour l'application des textes communautaires de ce sous-domaine. Toutefois, des efforts restent à fournir par certains États pour l'application du règlement n° 07/CM/UEMOA portant sur la réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA. Il en est de même pour le règlement n° 03/2012/CM/UEMOA portant sur l'adoption du plan comptable des mutuelles sociales au sein de l'UEMOA.

S'agissant de l'artisanat et de la promotion de la qualité, le taux moyen d'application des réformes est de 65 %. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes varient d'un État à l'autre. Certains États doivent fournir des efforts pour la mise en place des dispositions du règlement n° 01/2014/CM/UEMOA portant sur le Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA. Concernant le règlement n° 08/2014/CM/UEMOA instituant un système harmonisé de métrologie dans l'UEMOA, la plupart des États l'ont appliqué de façon satisfaisante.

2| État de mise en œuvre des programmes et projets

La revue 2018 a porté sur 120 programmes et projets communautaires en exécution dans les huit États membres, pour un montant global de 430 milliards de francs CFA financés grâce aux ressources communautaires.

Ils couvrent trois grands domaines : i) l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, l'eau et les mines ; ii) l'artisanat, l'énergie, l'industrie, le tourisme, les télécommunications et les TIC (technologies de l'information et de la communication) et iii) l'aménagement du territoire communautaire et les transports.

De l'analyse des données, il ressort que le taux moyen de décaissement des ressources dédiées au financement des programmes et projets en exécution dans les États membres se situe à 53 %, avec des disparités entre pays, tandis que le taux moyen d'avancement physique des programmes et projets ressort à 62 %.

Agriculture, élevage, pêche, environnement, eau et mines

Dans ce domaine, la Commission finance 61 programmes et projets, pour un montant global de 141 milliards de francs CFA. À la date de la revue annuelle, le taux de décaissement des ressources au profit des projets est de 53 %. Le taux moyen d'exécution physique est de 58 %.

Artisanat, énergie, industrie, tourisme, télécommunications et TIC

Dans ce domaine, la Commission finance 36 programmes et projets, pour un montant global de 267 milliards de francs CFA. Le taux de décaissement des ressources au profit des projets est de 53 %. Le taux moyen d'exécution physique est de 63 %.

Aménagement du territoire communautaire et transports

En matière d'aménagement du territoire communautaire et des transports, la Commission finance 23 projets et programmes,

.../...

pour un montant global de 22 milliards de francs CFA. Le taux de décaissement des ressources au profit des projets dans les États membres est de 59 %, avec un taux moyen d'exécution physique estimé à 66 %.

Conclusion

La revue annuelle, édition 2018, a permis à la Commission de l'UEMOA de faire avec les États membres le bilan de la mise en œuvre et de l'avancement des réformes, politiques, programmes et projets communautaires. La revue a permis de renforcer l'engagement des autorités nationales en faveur de l'accélération des réformes communautaires, en vue de l'approfondissement de l'intégration régionale. Elle a aussi été l'occasion d'une mobilisation importante des structures techniques nationales et des autorités compétentes à tous les niveaux.

Certains textes ont fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit notamment de ceux relatifs à la concurrence, à la liberté de circulation et au droit d'établissement des professions libérales, à l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA, à l'instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat, aux règles régissant la profession d'architecte, et au respect du nombre de points de contrôle routier, pour lesquels des mesures fortes devront être prises pour une application concertée et coordonnée dans l'ensemble des États membres de l'UEMOA.

Des avancées significatives en matière de transposition et d'application des réformes communautaires ont été observées. Toutefois, quelques obstacles ont été identifiés concernant certains chantiers et restent à surmonter. Une forte impulsion politique s'avère nécessaire pour assurer une exécution performante des réformes et projets communautaires, afin de permettre aux États membres de tirer davantage profit des gains de l'intégration régionale.

Annexe : principales données économiques et financières

UEMOA – Comptes nationaux

(en milliards de francs CFA (XOF) ; taux et variations en %)

	2015	2016	2017	2018
Ressources	**77 065,5**	**80 603,1**	**86 578,1**	**93 305,6**
PIB nominal	**56 278,1**	**59 843,4**	**64 083,1**	**69 219,4**
Importations de biens et services	**20 787,3**	**20 759,7**	**22 495,0**	**24 086,2**
Emplois	**77 065,5**	**80 603,1**	**86 578,1**	**93 305,6**
Consommation finale	**47 199,9**	**50 649,9**	**53 798,4**	**58 045,5**
Publique	8 757,6	9 383,9	10 358,8	10 970,2
Privée	38 442,3	41 266,0	43 439,6	47 075,3
Formation brute de capital fixe a)	**13 566,4**	**13 537,9**	**15 044,5**	**16 924,2**
Exportations de biens et services	**16 299,2**	**16 415,3**	**17 735,1**	**18 335,9**
Épargne intérieure brute	9 078,2	9 193,6	10 284,7	11 173,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 4 488,2	- 4 344,4	- 4 759,8	- 5 750,3
Taux d'investissement (en % du PIB)	**24,1**	**22,6**	**23,5**	**24,5**
Variations				
Taux de croissance du PIB en volume	6,3	6,4	6,6	6,6
Déflateur du PIB	1,6	- 0,1	0,5	1,4
Prix à la consommation, en moyenne	1,0	0,3	1,0	1,1

a) Y compris variations de stocks.
Sources : Institut national de la statistique (INS) et BCEAO.

UEMOA – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2015	2016	2017	2018
Recettes et dons	**11 272,8**	**11 947,2**	**13 115,4**	**13 684,2**
Recettes budgétaires	**10 004,6**	**10 726,6**	**11 738,6**	**12 204,2**
Recettes fiscales	8 550,3	9 338,3	10 062,2	10 605,5
Recettes non fiscales	1 222,6	1 087,7	1 340,5	1 386,8
Autres recettes non classées	231,6	300,6	335,8	211,9
Dons	**1 268,2**	**1 220,6**	**1 376,8**	**1 480,0**
Dépenses et prêts nets	**13 472,1**	**14 571,7**	**15 897,1**	**16 410,1**
Dépenses totales	**13 468,2**	**14 582,8**	**15 904,1**	**16 427,1**
Dépenses courantes	**8 503,8**	**9 206,4**	**10 077,5**	**10 723,5**
Traitements et salaires	3 481,5	3 761,3	3 997,8	4 369,3
Autres dépenses courantes	4 343,1	4 582,5	5 116,4	5 199,7
Autres dépenses non classées	19,4	20,0	0,0	0,0
Intérêts	659,8	842,5	963,3	1 154,5
dont : sur dette intérieure	*295,8*	*438,5*	*512,5*	*603,9*
sur dette extérieure	*359,4*	*398,9*	*446,7*	*545,8*
Dépenses en capital	**4 655,5**	**5 099,3**	**5 588,0**	**5 474,6**
Sur ressources intérieures	2 665,8	3 180,4	3 364,7	3 084,1
Sur ressources extérieures	1 989,7	1 918,9	2 223,3	2 390,5
Dépenses de fonds spéciaux	**308,9**	**277,1**	**238,6**	**229,0**
Prêts nets	**3,9**	**- 11,1**	**- 7,0**	**- 17,0**
Solde global base engagements (hors dons)	**- 3 467,6**	**- 3 845,1**	**- 4 158,5**	**- 4 206,0**
Solde global base engagements (dons compris) [a)]	**- 2 199,3**	**- 2 624,5**	**- 2 781,7**	**- 2 726,0**
Solde primaire de base [b)]	**- 505,2**	**- 817,7**	**- 740,3**	**- 448,9**
Ajustement base caisse	**- 148,2**	**147,6**	**- 83,8**	**- 100,7**
dont variation des arriérés de paiement (le signe « - » correspond à une réduction)	*- 38,3*	*98,0*	*- 120,2*	*- 35,4*
Solde global base caisse (hors dons) [c)]	**- 3 615,7**	**- 3 697,5**	**- 4 242,3**	**- 4 306,7**
Solde global base caisse (dons compris) [c)]	**- 2 347,5**	**- 2 476,8**	**- 2 865,5**	**- 2 826,7**
Financement	**2 419,9**	**2 470,3**	**2 859,7**	**2 833,2**
Financement intérieur net	**688,8**	**1 108,4**	**324,2**	**- 433,5**
Bancaire	367,2	815,4	150,5	- 770,9
Non bancaire	321,7	293,0	173,7	337,4
Financement extérieur net	**1 731,0**	**1 361,9**	**2 535,5**	**3 266,8**
Ajustement statistique	**- 75,3**	**1,2**	**5,7**	**- 6,5**
Dette publique	**22 404,2**	**26 618,0**	**29 123,4**	**33 645,3**
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	17,8	17,9	18,3	17,6
Dépenses courantes	15,1	15,4	15,7	15,5
Solde global base engagements (dons compris) [a)]	- 3,9	- 4,4	- 4,3	- 3,9
Dette publique	39,8	44,4	45,5	48,7

a) Solde global base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses et prêts nets.
b) Solde primaire = recettes budgétaires – (dépenses courantes - intérêts sur dette publique extérieure et intérieure) – (dépenses en capital sur ressources intérieures)
c) Solde base caisse = solde base engagements + ajustement base caisse.
Sources : BCEAO et Comité de convergence de la zone franc (septembre 2019) pour la dette publique et le ratio de dette publique en pourcentage du PIB.

UEMOA – Balance des paiements

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2015	2016	2017	2018
a - Solde des transactions courantes (1 + 2 + 3)	**- 3 200,7**	**- 3 211,1**	**- 4 054,6**	**- 4 470,2**
1 - Biens et services	**- 4 488,2**	**- 4 344,4**	**- 4 749,8**	**- 5 539,1**
Balance des biens	**- 1 232,3**	**- 1 035,8**	**- 1 296,6**	**- 2 012,6**
Exportations de biens FOB	13 996,8	13 947,3	15 161,3	15 819,3
dont : or	*2 535,9*	*2 952,5*	*3 236,8*	*3 534,2*
cacao	*3 045,4*	*2 748,6*	*2 907,8*	*2 708,9*
pétrole	*1 421,2*	*1 120,5*	*1 200,1*	*1 513,3*
coton	*734,7*	*628,2*	*882,7*	*1 167,3*
noix d'anacarde	*650,6*	*719,3*	*950,6*	*882,1*
Importations de biens FOB	- 15 229,1	- 14 983,1	- 16 457,9	- 17 831,9
Importations de biens CAF	- 17 879,2	- 17 512,2	- 19 187,7	- 20 964,2
dont : produits alimentaires	*- 3 297,5*	*- 3 413,9*	*- 3 975,9*	*- 3 993,0*
produits pétroliers	*- 3 312,6*	*- 2 875,8*	*- 3 502,8*	*- 4 239,6*
biens d'équipement	*- 4 127,9*	*- 3 947,8*	*- 3 938,5*	*- 4 722,8*
Balance des services	**- 3 255,9**	**- 3 308,6**	**- 3 453,2**	**- 3 526,5**
dont fret et assurance	*- 2 596,1*	*- 2 529,1*	*- 2 729,8*	*- 3 120,3*
2 - Revenus primaires	**- 1 237,3**	**- 1 462,7**	**- 1 868,5**	**- 1 850,0**
dont intérêts sur la dette	*- 338,8*	*- 401,1*	*- 485,7*	*- 576,8*
3 - Revenus secondaires	**2 524,8**	**2 596,0**	**2 563,7**	**2 919,0**
Administrations publiques	**1 002,8**	**1 010,9**	**906,6**	**1 071,8**
dont aides budgétaires	*437,2*	*399,8*	*503,4*	*482,3*
Autres secteurs	**1 522,1**	**1 585,1**	**1 657,1**	**1 847,1**
dont transferts de fonds des migrants	*2 139,8*	*2 308,2*	*2 317,6*	*2 505,0*
b - Compte de capital	**1 158,1**	**1 095,8**	**1 211,1**	**1 360,4**
c - Compte financier	**- 2 676,4**	**- 2 420,8**	**- 3 314,3**	**- 4 300,6**
Investissements directs	- 1 068,1	- 884,9	- 1 138,4	- 1 295,9
Investissements de portefeuille	- 1 111,1	- 1 168,1	- 1 823,8	- 1 936,5
Autres investissements	- 497,5	- 367,9	- 349,2	- 1 068,3
Financement exceptionnel (pour mémoire)	**59,9**	**17,7**	**0,0**	**19,0**
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement	0,0	0,0	0,0	0,0
Remises de dettes	59,9	17,7	0,0	19,0
d - Erreurs et omissions nettes	**- 71,7**	**- 59,9**	**24,6**	**0,0**
e - Ajustement statistique [a)]	- 752,0	- 1 192,4	- 191,2	- 48,2
f - Solde global (a + b - c + d)	**562,1**	**245,6**	**495,3**	**1 190,8**
Solde global après ajustement (e + f)	**- 189,8**	**- 946,8**	**304,1**	**1 142,5**
Taux de couverture [b)]	**78,4**	**79,1**	**78,9**	**77,0**
Variation des avoirs extérieurs nets	**- 6,1**	**1 056,7**	**- 475,6**	**- 1 202,7**
Solde courant en % du PIB	**- 5,7**	**- 5,4**	**- 6,3**	**- 6,4**
Solde global en % du PIB	**- 0,3**	**- 1,6**	**0,5**	**1,6**

a) L'ajustement permet la prise en compte des opérations non réparties, du biais lié aux asymétries sur les transactions intra-UEMOA, des financements intra-UEMOA du secteur non bancaire.
b) Le taux de couverture (en %) correspond au total des exportations de biens et de services rapporté au total des importations de biens et de services.
Note : La balance de l'UEMOA est une agrégation des balances des paiements des États, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global.
Source : BCEAO.

UEMOA – Bilan de la BCEAO

(en millions de francs CFA (XOF))

Actif	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Passif	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Avoirs en or	811 196	884 158	Billets et monnaie en circulation	6 407 568	6 969 854
Fonds monétaire international	522 624	604 948	Dépôts et comptes créditeurs	3 083 193	3 768 296
Avoirs en monnaies étrangères	5 713 717	6 829 117	Transferts à exécuter	63 716	7 506
Créances sur les établissements de crédit	4 183 138	4 198 696	Engagements en monnaies étrangères	12 254	9 259
Créances sur les Trésors nationaux	628 460	551 008	Engagements envers le FMI	1 739 927	1 843 495
Opérations pour le compte des Trésors nationaux	1 244 881	1 416 045	Autres passifs	197 548	228 564
Autres investissements financiers	138 234	350 186	Provisions pour risques et charges	67 245	73 095
Biens immobiliers de placement	3 916	3 649	Réserve de réévaluation des devises	100 271	104 312
Autres immobilisations nettes	400 300	416 568	Réserve de réévaluation des instruments financiers	75 233	77 214
Autres actifs	87 695	105 927	Capital et réserves	1 846 853	2 154 702
			Résultat	140 353	124 005
Total	**13 734 161**	**15 360 302**	**Total**	**13 734 161**	**15 360 302**

Source : BCEAO.

UEMOA – Principaux taux directeurs de la BCEAO

(en %)

Date de modification	Taux minimal de soumission aux injections de liquidité	Taux de prêt marginal
2 décembre 2010	3,25	4,25
16 juin 2012	3,00	4,00
16 mars 2013	2,75	3,75
16 septembre 2013	2,50	3,50
6 décembre 2016	2,50	4,50
à fin décembre 2018	2,50	4,50

Source : BCEAO.

UEMOA – Avoirs extérieurs de la BCEAO

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Avoirs							Engagements				Avoirs extérieurs nets
	Avoirs en or	Avoirs en devises	Dépôts et titres inclus dans les réserves officielles	Position de réserve auprès du FMI	Avoirs en DTS	Autres actifs extérieurs	Total	Crédits FMI	Allocations de DTS	Autres engagements extérieurs	Total	
2015	780	21	5 976	27	719	23	7 546	1 165	684	217	2 066	5 480
2016	840	17	5 113	206	352	4,9	6 534	1 149	685	135	1 969	4 565
2017	811	15	5 699	192	467	4,6	7 189	1 101	638	144	1 884	5 305
2018	884	12	6 817	197	651	4,7	8 566	1 190	653	138	1 981	6 585

Note : Pour chaque variable monétaire, la somme pour les pays de l'UEMOA n'est pas systématiquement égale à l'agrégat au niveau régional, en raison des opérations entre pays.
Source : BCEAO.

UEMOA – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Circulation fiduciaire	Dépôts transférables	Autres dépôts inclus dans la masse monétaire	Total
2015	5227	8488	6816	**20531**
2016	5509	9668	7540	**22717**
2017	5778	10661	8211	**24650**
2018	6278	12184	9262	**27724**

Note : Pour chaque variable monétaire, la somme pour les pays de l'UEMOA n'est pas systématiquement égale à l'agrégat au niveau régional, en raison des opérations entre pays.
Source : BCEAO.

UEMOA – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

	Avoirs extérieurs nets	Créances intérieures			Autres éléments	Total
		Créances nettes sur l'administration centrale	Créances sur les autres secteurs	Total		
2015	4754	4479	16717	21196	- 5419	**20531**
2016	3697	6387	18329	24716	- 5695	**22717**
2017	4173	7277	20161	27438	- 6961	**24650**
2018	5375	8113	21911	30024	- 7675	**27724**

Note : Pour chaque variable monétaire, la somme pour les pays de l'UEMOA n'est pas systématiquement égale à l'agrégat au niveau régional, en raison des opérations entre pays.
Source : BCEAO.

UEMOA – Principaux postes comptables du bilan du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

Actif	2016	2017	2018	Passif	2016	2017	2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	4964	4792	4950	Opérations de trésorerie et interbancaires	8078	8324	7899
Opérations avec la clientèle	16635	18863	20891	Opérations avec la clientèle	20724	22587	24965
Opérations sur titres et diverses	8443	9919	10307	Opérations sur titres et diverses	975	1509	1592
Valeurs immobilisées	2530	1788	1600	Provisions, fonds propres et assimilés	2797	2945	3296
Total	**32574**	**35365**	**37753**	**Total**	**32574**	**35365**	**37753**

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Compte de résultat simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2016	2017	2018
1. Produits bancaires	**2 901,8**	**3 317,9**	**4 818,0**
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	55,0	91,5	76,1
Produits sur opérations avec la clientèle	1 599,7	1 773,2	1 899,6
Produits sur opérations sur titres et diverses	426,2	524,1	557,6
Produits sur opérations de change	0,0	755,7	2 128,3
Produits sur opérations hors bilan	0,0	81,3	82,1
Produits sur prestations de services financiers	0,0	49,7	61,2
Autres produits d'exploitation bancaire	0,0	47,8	24,0
Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	95,4	0,0	0,0
Produits divers	729,1	0,0	0,0
Déduction des intérêts sur créances en souffrance	- 3,5	- 5,4	- 10,8
2. Charges bancaires	**1 252,3**	**1 460,8**	**2 848,9**
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	218,1	285,7	287,6
Charges sur opérations avec la clientèle	425,9	477,8	503,3
Charges sur opérations sur titres et diverses	18,5	22,4	29,6
Charges sur fonds propres et assimilés	0,0	6,0	7,9
Charges sur opération de change	0,0	617,8	1 975,5
Charges sur opérations hors bilan	0,0	3,1	3,8
Charges sur prestations de services financiers	0,0	20,5	24,7
Autres charges d'exploitation bancaire	0,0	27,5	16,6
Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	72,3	0,0	0,0
Charges diverses	517,6	0,0	0,0
3. Produit net bancaire (1 - 2)	**1 649,6**	**1 857,1**	**1 969,1**
4. Produits accessoires nets	92,4	115,1	73,8
5. Produit global d'exploitation (3 + 4)	**1 742,0**	**1 972,2**	**2 042,9**
6. Frais généraux	971,8	1 089,9	1 192,2
7. Amortissements et provisions nets sur immobilisations	129,2	119,8	120,5
8. Résultat brut d'exploitation (5 - 6 - 7)	**641,0**	**762,5**	**730,2**
9. Provisions nettes sur risques	178,3	344,1	209,4
10. Réintégration des intérêts sur créances en souffance	3,5	4,0	2,6
11. Résultat d'exploitation (8 - 9 + 10)	**466,3**	**422,3**	**523,4**
12. Résultat exceptionnel net	- 41,2	27,0	10,5
13. Résultat sur exercices antérieurs	- 11,8	0,0	0,0
14. Impôts sur les bénéfices	65,6	80,9	77,0
15. Résultat (11 + 12 + 13 - 14)	**347,7**	**368,5**	**456,9**

Note : L'entrée en vigueur du nouveau plan comptable bancaire (PCB) a conduit à la suppression du compte « produits divers ». Le solde de ce compte a été réparti entre les comptes suivants : « produits sur opérations de change », « produits sur opérations de hors bilan », « produits sur prestations de services financiers » et « autres produits d'exploitation bancaire ».
Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale

(en milliards de francs CFA (XOF))

	2015	2016	2017	2018
Court terme	6838	7344	9452	10435
Moyen terme	5761	6850	7383	8377
Long terme	576	811	856	924
Total	**13175**	**15005**	**17691**	**19736**

Source : BCEAO.

UEMOA – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

	2016	2017	2018
Coefficient net d'exploitation *((frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB)*	67,0	65,9	67,4
Coefficient de rentabilité *(résultat net / fonds propres)*	13,5	12,5	13,9
Taux de marge nette *(résultat net / produit net bancaire)*	21,1	19,8	23,2
Taux brut de créances en souffrance *(créances en souffrance brutes / total des créances brutes)*	10,1	13,0	12,3
Taux net de créances en souffrance *(créances en souffrance nettes / total des créances nettes)*	5,4	5,4	4,8
Taux de provisionnement *(provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes)*	49,5	61,6	64,3

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

	2016	2017	2018
Ratio de couverture des risques	11,3	11,7	10,8
Rapport de liquidité	91,6	89,5	107,7

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

	2018
Représentation du capital minimal par les fonds propres de base *Tier 1* (FPB (T1))	93,1
Ratio de fonds propres (*Common Equity Tier 1*) (≥ 5,625 %)	83,6
Ratio de fonds propres de base (T1) (≥ 6,625 %)	81,9
Ratio de solvabilité global (≥ 8,625 %)	81,9
Norme de division des risques (≤ 65 %)	75,0
Ratio de levier (≥ 3 %)	81,9
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25 % du capital de l'entreprise)	97,4
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (≤ 15 % FPB (T1))	100,0
Limite globale de participations dans les entités commerciales (60 % des fonds propres effectifs (FPE))	100,0
Limite sur les immobilisations hors exploitation (< 15 % FPB (T1))	81,9
Limite sur le total des immobilisations hors exploitation et des participations (< 100 % FPB (T1))	97,4
Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel (< 20 % FPE)	89,7
Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables (≥ 50 %)	81,0
Coefficient de liquidité (≥ 50 %)	88,8

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

3

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CEMAC

À la suite du contre-choc pétrolier de grande ampleur de 2016 qui avait entraîné une baisse du PIB de la CEMAC de 1,5%, les six pays de la sous-région ont adopté, lors de la réunion des chefs d'État à Yaoundé en décembre 2016, une stratégie régionale de sortie de crise et convenu de la mise en œuvre coordonnée de programmes d'ajustement. Entre juillet 2016 et juillet 2019, cinq d'entre eux ont ainsi signé avec le FMI un accord avec financement (dont l'un en juillet 2019), la Guinée équatoriale ayant signé pour sa part un accord sans financement. L'ajustement budgétaire par une meilleure mobilisation des ressources fiscales et la réduction de la dépense publique ont entraîné une nette amélioration des soldes publics et de la balance des biens et services (passés respectivement entre 2017 et 2018 de – 4% à – 0,3% et de – 1,2% à + 2,6%), contribuant à stabiliser les réserves de change. Les institutions communautaires, notamment la Banque centrale, jouent un rôle essentiel dans cette politique d'ajustement, en particulier par le maintien en 2018 d'une politique monétaire assez restrictive visant à consolider les réserves de change communautaires. La région a renoué avec la croissance en 2018, estimée à + 1,6%, à la faveur de la hausse des prix du baril de brut et de la production d'hydrocarbures. Le raffermissement de la croissance devrait se poursuivre dans les prochaines années, mais elle reste encore très en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et a fortiori *de ce qui serait nécessaire pour un véritable décollage économique. La CEMAC continue en effet de faire face à des problèmes structurels, tels que la faible diversification de l'économie, l'accès limité à l'éducation et un environnement des affaires fragile, d'une part, et un risque sécuritaire élevé, principalement au Tchad, en Centrafrique et au Cameroun, d'autre part.*

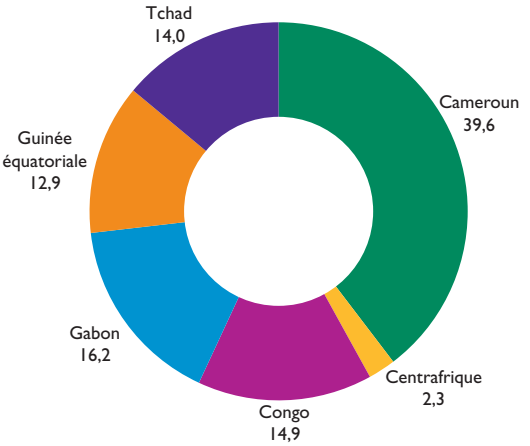
Note : Les chiffres cités dans ce chapitre sont fournis par la BEAC, sauf mention contraire. Dans ce chapitre, les montants indiqués en l'absence d'unité correspondent à des XAF.

1| Redressement modéré de l'activité économique et des comptes extérieurs

1|1 Un léger rebond de l'activité et de l'inflation

Bien que cinq des six États de la CEMAC tirent l'essentiel de leurs recettes du pétrole, leurs économies présentent des profils relativement hétérogènes. Des économies largement fondées sur l'exploitation des hydrocarbures, à l'instar du Gabon, du Congo ou de la Guinée équatoriale, côtoient ainsi deux économies principalement agricoles ou sylvicoles (Tchad [1] et Centrafrique), tandis que le Cameroun présente un profil de production plus diversifié. Leurs niveaux de développement sont également disparates : les PIB par habitant de la sous-région s'échelonnent en 2018 entre 404,1 (Centrafrique) et 9258,5 dollars (Guinée équatoriale), tandis que les indices de développement humains (IDH) calculés par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) [2] y sont situés entre 0,367 (Centrafrique) et 0,702 (Gabon).

Poids des États membres dans le PIB nominal de la zone CEMAC en 2018
(en %)



Source : BEAC.

1 *La part des hydrocarbures dans les exportations tchadiennes est en revanche très importante.*

2 *Indices et indicateurs de développement humain 2018* : http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf

Après la stabilisation constatée en 2017, l'activité économique a rebondi en 2018 avec une croissance de 1,6 %. Ce chiffre s'accompagne toutefois d'une certaine disparité au sein de la CEMAC. La plupart des pays de la sous-région ont connu une croissance de l'activité en 2018, notamment la Centrafrique, en reconstruction, et le Cameroun (respectivement 3,9 % et 4,1 %). Néanmoins, le rythme a été plus faible ailleurs avec 1,4 % au Congo, où l'impact des nouvelles exploitations pétrolières a été en grande partie contrebalancé par le recul des secteurs du bâtiment et des services, et 0,4 % au Gabon, pénalisé par l'arrivée à maturité de plusieurs champs pétrolifères. Faisant exception, l'économie de la Guinée équatoriale a poursuivi son recul (– 4,0 %), du fait du repli tendanciel de la production d'hydrocarbures [3].

Taux annuel de croissance du PIB total et du PIB non pétrolier en volume dans la zone CEMAC

(en %)

	2015	2016	2017	2018
PIB total				
Cameroun	5,7	4,6	3,6	4,1
Centrafrique	4,3	4,8	4,5	3,9
Congo	- 1,0	- 12,2	- 0,2	1,4
Gabon	3,9	2,0	0,5	0,4
Guinée équatoriale	- 9,3	- 9,4	- 2,1	- 4,0
Tchad	2,4	- 3,4	- 4,7	1,5
CEMAC	**1,4**	**- 1,5**	**0,6**	**1,6**
PIB non pétrolier				
Cameroun	4,4	5,3	5,0	4,5
Centrafrique	4,3	4,8	4,5	3,9
Congo	1,0	- 14,6	- 4,3	- 12,0
Gabon	2,5	3,6	3,2	2,7
Guinée équatoriale	- 2,2	- 10,0	2,8	2,2
Tchad	- 2,9	- 1,8	- 3,4	- 0,4
CEMAC	**1,3**	**0,0**	**1,8**	**1,3**

Source : BEAC.

Ce faible rebond a été alimenté par le maintien, sauf au Congo et au Tchad, du rythme de croissance du secteur non pétrolier et, dans une moindre mesure, par le redressement du secteur pétrolier en 2018. Ce dernier a ainsi retrouvé un taux de croissance positif de 1,6 % et contribué à hauteur de 0,3 point à celui de l'économie de la sous-région. Il a notamment permis au secteur des industries extractives, et plus largement au secteur primaire, d'apporter à nouveau une contribution positive (respectivement + 0,5 et + 0,7 point) à la croissance de la CEMAC. Autre contributeur positif, le secteur tertiaire (+ 0,7 point) a continué de tirer parti du développement des services marchands, en particulier dans les domaines du commerce, des télécommunications et des transports, malgré la stagnation des services non marchands dans le contexte d'ajustement budgétaire. L'apport du secteur secondaire a, en revanche, été nul en 2018 : le développement des industries manufacturières (+ 0,3 point) a en effet été compensé par le recul du secteur du bâtiment

3 *La production de pétrole, de méthanol et autres gaz décroît ainsi, du fait de l'épuisement progressif des gisements existants.*

Le pétrole en zone CEMAC en 2018

(production en millions de tonnes ; prix en dollars ; évolution et part en %)

	Production	Évolution de la production 2017-2018	Prix	Évolution du prix 2017-2018	Part du PIB pétrolier dans le PIB global	Part des exportations pétrolières dans les exportations totales	Part des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires totales
Cameroun	3,5	- 10,3	64,9	31,4	3,4	27,4	14,6
Congo	16,7	25,6	68,8	34,1	45,1	82,1	68,4
Gabon	9,6	- 8,6	69,4	34,2	30,0	65,9	36,9
Guinée équatoriale	7,9	- 8,1	64,5	31,6	40,2	66,1	81,7
Tchad	6,5	12,1	68,3	29,4	16,1	86,6	45,3
CEMAC	**44,2**	**10,7**	**67,8**	**32,8**	**20,4**	**66,5**	**42,3**

Source : BEAC.

et des travaux publics (– 0,2 point), pénalisé par la baisse des investissements publics.

La reprise de la croissance en CEMAC a été principalement due au dynamisme de la demande intérieure privée. Essentiellement tirés par le secteur non pétrolier et la variation des stocks, les investissements privés ont ainsi contribué pour + 0,8 point à la croissance, tandis que l'apport de la consommation privée s'est élevé à + 0,7 point. Les mesures de consolidation budgétaire prises dans plusieurs pays de la sous-région ont en revanche pesé sur l'investissement public (– 0,7 point) et la consommation publique (– 0,6 point).

Contributions des secteurs à la croissance dans la zone CEMAC
(en points de %)

	2015	2016	2017	2018
Secteur primaire	**1,0**	**- 1,6**	**- 1,4**	**0,7**
Agriculture, élevage, chasse et pêche	- 0,1	0,1	-0,2	0,0
Sylviculture	0,1	0,1	0,1	0,2
Industries extractives	1,1	- 1,8	- 1,3	0,5
Secteur secondaire	**- 0,4**	**- 1,8**	**0,4**	**0,0**
Industries manufacturières	0,7	0,3	0,4	0,3
Bâtiments et travaux publics	- 0,4	- 2,3	- 0,2	- 0,2
Autres	- 0,7	0,2	0,2	- 0,1
Secteur tertiaire	**0,4**	**1,1**	**1,3**	**0,7**
Services marchands	0,6	1,1	0,7	0,7
Services non marchands	- 0,1	0,0	0,6	0,0

Source : BEAC.

Dans le sillage d'une demande intérieure en hausse, l'indice des prix à la consommation a crû de 2,2 % en moyenne annuelle en 2018, en remontée par rapport à 2017 (0,9 %) et 2016 (1,1 %). Restant en deçà de la norme communautaire de 3 %, cette remontée de l'inflation est néanmoins observée dans tous les pays de la sous-région, avec toutefois une certaine hétérogénéité : elle atteint un niveau modéré dans la plupart des pays (entre 0,9 % en Centrafrique et 1,3 % en Guinée équatoriale), excepté au Tchad et au Gabon où elle dépasse la limite communautaire, avec respectivement 4,1 % et 4,8 %. Malgré le dynamisme mesuré de la consommation privée et l'abondance des récoltes agricoles, l'inflation a été poussée par la hausse de la pression fiscale indirecte sur les biens de consommation (produits alimentaires et boissons notamment), par celle du prix de services de base (logement, eau, gaz et électricité) et par celle du coût du carburant, en particulier au Gabon où le gouvernement a procédé à l'indexation des prix à la pompe sur le cours du *Brent*. L'inflation atteignant 3,9 % en glissement annuel à fin 2018, après 1,7 % fin 2017, atteste néanmoins d'un accroissement progressif des tensions inflationnistes dans la sous-région, sur fond de reprise de l'activité économique et de hausse des prix à l'importation, dans le contexte de dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar en 2018.

Contribution de la demande globale à la croissance dans la zone CEMAC
(en points de %)

	2015	2016	2017	2018
Produit intérieur brut	**1,4**	**- 1,5**	**0,6**	**1,6**
Demande intérieure	**- 6,1**	**- 5,4**	**4,8**	**1,7**
Consommation	**- 3,8**	**- 1,6**	**0,7**	**0,1**
Publique	- 1,9	0,2	0,4	- 0,6
Privée	- 1,9	- 1,8	0,3	0,7
Investissements bruts	**- 2,4**	**- 3,8**	**4,1**	**1,6**
Formation brute de capital fixe publique	- 0,5	- 1,9	- 1,0	- 0,7
Formation brute de capital fixe privée	- 1,8	- 1,5	5,0	0,8
Secteur pétrolier	*- 0,2*	*- 0,4*	*- 1,1*	*0,0*
Secteur non pétrolier	*- 1,6*	*- 1,0*	*6,1*	*0,8*
Variation des stocks	- 0,1	- 0,4	0,1	1,4
Demande extérieure nette	**7,6**	**3,9**	**- 4,3**	**0,0**
Exportations de biens et services non facteurs	0,3	- 0,8	- 0,1	- 0,2
Importations de biens et services non facteurs	7,2	4,7	- 4,1	0,2

Note : Le différentiel entre la somme des contributions des trois secteurs et le taux de croissance global de la zone s'explique par les taxes nettes sur les produits, non prises en compte dans le tableau.
Sources : Administrations nationales et BEAC.

1|2 Une atténuation progressive des déficits jumeaux

La mise en place coordonnée de programmes d'ajustement bénéficiant de l'appui du FMI s'est poursuivie en 2018 (cf. encadré 4). Un programme de référence (*Staff Monitored Program* – SMP) du

ENCADRÉ 4

Les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des États membres

Le 23 décembre 2016, les chefs d'État de la CEMAC ont adopté une stratégie régionale pour remédier à l'affaiblissement des réserves de change communes, via notamment des programmes d'ajustement bénéficiant de l'appui du FMI. *Entre 2017 et 2019, cinq États membres sur six ont ainsi conclu un accord avec financement avec le Fonds, au titre d'une facilité élargie de crédit (Tchad, Centrafrique, Cameroun, Congo) ou d'un mécanisme élargi de crédit [1] (Gabon). La stratégie régionale s'appuie en outre sur le durcissement de la politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), une modernisation de sa structure opérationnelle, une révision de la réglementation des changes et une amélioration de la gestion des risques portés par le secteur bancaire. Nécessaire eu égard au caractère communautaire des réserves de change, cette stratégie de programmes coordonnés présente un véritable caractère novateur au sein d'une union monétaire.*

Accords entre le FMI et les pays de la zone CEMAC au 31 juillet 2019

(en millions de DTS)

	Type d'accord a)	Approbation	Expiration	Montant approuvé	Montant décaissé
Cameroun	FEC	26/06/2017	25/06/2020	483,0	372,6
Centrafrique	FEC	20/07/2016	10/07/2019	133,7	133,7
Congo	FEC	11/07/2019	10/07/2022	324,0	32,4
Gabon	MEDC	19/06/2017	18/06/2020	464,4	285,7
Guinée équatoriale	Programme de référence	10/05/2018	31/07/2018	0,0	0,0
Tchad	FEC	30/06/2017	29/06/2020	224,3	168,2

a) FEC, facilité élargie de crédit ; MEDC, mécanisme élargi de crédit.
Source : FMI.

Soumis à des critères de réalisation et des objectifs indicatifs, les programmes appuyés par le FMI visent à favoriser la stabilisation économique et la conduite de réformes structurelles dans les pays de la CEMAC. *Ils comportent ainsi principalement : i) des mesures d'assainissement budgétaire, afin de restaurer des marges de manœuvre financières, réduire le poids de l'endettement des États membres et mieux coordonner le remboursement des arriérés publics intérieurs et extérieurs ; ii) des actions visant à l'amélioration de la gouvernance publique et du climat des affaires et iii) des initiatives en faveur de la résilience du secteur bancaire et de la diversification de l'économie.*

Au terme des entretiens annuels menés en 2018, le FMI a estimé la mise en œuvre des programmes d'ajustement « globalement satisfaisante » dans les pays concernés. *Il notait toutefois également le non-respect de certains critères de réalisation par plusieurs d'entre eux et l'insuffisance de la progression des avoirs extérieurs nets au niveau communautaire. Dans l'optique d'une amélioration de la situation économique régionale à moyen terme, il appelait de ce fait les États membres à poursuivre rigoureusement leurs plans d'ajustement budgétaire, favoriser l'accroissement des recettes publiques non pétrolières, encourager le développement des marchés financiers, améliorer la gouvernance et contribuer à l'intégration régionale.*

Un renouvellement des programmes arrivant à échéance en 2019-2020 pourrait être envisagé, afin d'accompagner les efforts de redressement dans les États de la CEMAC. *Ce renouvellement permettrait également de préserver une approche communautaire de la gestion de la sortie de crise entre les pays terminant leur programme et ceux qui l'ont débuté récemment (cf. tableau).*

1 *La facilité élargie de crédit (FEC) s'adresse prioritairement aux pays à faible revenu et leur ouvre un financement à un taux concessionnel. Le mécanisme élargi de crédit (MEDC) offre quant à lui un prêt non concessionnel, rémunéré au taux du FMI, basé sur celui du marché. FEC et MEDC viennent tous deux accompagner des programmes d'ajustement et sont, à cet égard, conditionnels.*

FMI, sans financement, a été conclu avec la Guinée équatoriale en mai 2018 (avec un début effectif au 1er janvier 2018). Sa mise en œuvre a été jugée satisfaisante par le FMI en octobre 2018, mais la conclusion de la deuxième revue et la validation d'un programme avec financement en 2019 restent soumises à la réalisation

d'un audit indépendant des sociétés pétrolières et gazières, ainsi qu'à l'adhésion de la Guinée équatoriale à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (Itie). Les négociations menées en 2018 au Congo, conditionnées notamment à la restructuration de la dette contractée auprès des principaux créanciers extérieurs (Chine et négociants pétroliers), ont abouti à un accord avec le FMI approuvé en juillet 2019.

La reprise économique et l'amélioration des termes de l'échange sont également allées de pair avec un relatif redressement des comptes extérieurs. Alimentée par la remontée des cours du pétrole et le rebond de la production, la hausse notable des exportations pétrolières en valeur (+ 34,0 %) – comptant pour les deux tiers des exportations de la CEMAC – s'est accompagnée d'une augmentation de celles de gaz et de bois, qui ont plus que contrebalancé la baisse des exportations de coton, victimes de la chute de la production tchadienne. Soutenues par l'investissement privé, les importations de biens sont en progression en valeur, mais restent significativement inférieures à leur niveau de 2015. Le solde de biens et services est ainsi devenu positif en 2018, à 2,6 % du PIB, contre – 1,2 % l'année précédente. Sous l'effet de rapatriements de bénéfices accrus liés à la hausse des cours du pétrole, grevant lourdement la balance des revenus primaires, le solde des transactions courantes est néanmoins demeuré déficitaire, à hauteur de 3,4 % du PIB.

Le solde global de la balance des paiements est redevenu positif pour la première fois depuis 2014, à 1,2 %. Après trois années de baisse consécutives, la hausse des investissements directs nets constatée en 2018 (+ 30,1 %), liée entre autres à la reprise de l'exploitation et de l'exploration pétrolières et aux initiatives de valorisation de secteurs alternatifs, pourrait par ailleurs leur permettre de retrouver un niveau compatible avec le développement du secteur des hydrocarbures et la diversification des économies, gages du maintien d'une croissance durable dans la sous-région. Dans un contexte de reprise des exportations, les avoirs extérieurs nets ont ainsi dépassé à fin décembre 2018 l'objectif fixé avec le FMI de 170 millions d'euros [4]. L'objectif d'un encours d'avoirs extérieurs nets de 4,5 milliards d'euros à fin décembre 2019 devrait être atteint selon le FMI. Le taux de couverture extérieur de la monnaie a ainsi progressé de 57,5 % à 61,3 % entre décembre 2017 et décembre 2018 – ces réserves de change ont toutefois représenté moins de 3 mois d'importation (2,6 en moyenne), en deçà du ratio de couverture de 5 mois préconisé par le FMI.

Les actions engagées dans le cadre des programmes d'ajustement du FMI ont contribué à l'accélération de la résorption des déficits publics dans la sous-région. Le solde budgétaire global des États de la CEMAC (base engagements, dons compris) s'est ainsi rapproché de l'équilibre en passant de – 4,0 % à – 0,3 % du PIB en 2018. Ce redressement a été soutenu avec force par la hausse significative des recettes pétrolières (+ 39,0 %), à la faveur de la progression conjointe du cours du pétrole et de la production d'hydrocarbures – essentiellement celles de pétrole au Congo et de gaz au Cameroun. Dans une moindre mesure, l'augmentation des recettes non pétrolières (+ 5,0 %) y a aussi contribué, grâce à une meilleure mobilisation des ressources fiscales. La réduction des dépenses publiques a également participé au redressement des finances des États de la sous-région, par le biais d'une nouvelle contraction des dépenses en capital (– 12,9 %) et d'une diminution des dépenses courantes (– 2,5 %), dont la part dans le PIB de la sous-région a ainsi continué de décroître (– 1,1 point de PIB, à 12,6 %).

1|3 Une stabilisation de l'endettement public

La progression de l'endettement public a ralenti en 2018, sous l'effet des mesures de consolidation budgétaire et de la hausse des recettes tirées des hydrocarbures. Le ratio dette publique/PIB a ainsi reculé de 50,8 % à 46,9 % ; inférieur à la moyenne de l'endettement public en Afrique subsaharienne (49,2 %) [5], il reste également nettement en deçà de la limite communautaire de 70 %. Cette évolution traduit, d'une part, la poursuite de la diminution de l'encours de la dette intérieure et, d'autre part, la croissance très modérée de la dette extérieure, explicable tant par une meilleure mobilisation des ressources que

4 *À cette date, l'encours de ces avoirs extérieurs nets tels qu'estimés par le FMI, en prenant en compte les allocations hors bilan de la BEAC de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, était de 3,63 milliards d'euros – soit 2,7 mois d'importations.*

5 *Fonds monétaire international,* Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, *avril 2019.*

par le recul des investissements publics en 2018. La dette publique extérieure continue cependant de peser fortement et de plus en plus sur les budgets des États membres : le ratio de service de la dette (en pourcentage des recettes budgétaires) s'établissait ainsi à 24,6 % en 2018, contre 17,9 % en 2017, en raison de la hausse des intérêts versés et du poids accru des amortissements sur la dette extérieure.

Les principaux États émetteurs de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon) sont restés absents des marchés internationaux de capitaux en 2018. Cette absence, sur fond de mise en œuvre des programmes d'ajustement et de fort endettement international au début de la décennie, est toutefois contrebalancée par le recours croissant, en parallèle, aux émissions de titres sur les marchés domestiques. Ces dernières se sont ainsi élevées à 1 649 milliards en 2018 – pour mémoire elles avaient atteint 879 milliards en 2017 et étaient inférieures à 500 milliards par an avant 2015. L'encours total des bons du Trésor par adjudication (BTA) et des obligations du Trésor assimilables (OTA) s'établissait fin 2018 à 1 131 milliards. On peut par ailleurs noter, en juillet 2018, l'abandon du financement direct des États par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la consolidation du stock des avances statutaires [6] sous forme de prêts à long terme.

L'évolution de la notation de la qualité de crédit des États en 2018 reflète leurs initiatives d'assainissement des finances publiques, mais également leur vulnérabilité financière, leur niveau élevé d'endettement et la persistance d'incertitudes d'ordre politique. La note du Gabon a été dégradée par Moody's en juin 2018 (de B3 à Caa1), mais sa perspective a été relevée en octobre 2018 par Fitch (stable) et en juin 2019 par Moody's (positive), les deux agences saluant la mise en œuvre des actions budgétaires prévues dans le cadre du programme d'ajustement. La note du Congo a quant à elle été relevée par Standard & Poor's (de CCC+ à B-) en septembre 2018 et par Fitch (de CC à CCC) en mars 2019. Enfin, si la notation du Cameroun est restée inchangée, Standard & Poor's a dégradé sa perspective de stable à négative en avril 2019, soulignant les tensions politiques dans la région anglophone et le niveau élevé de la dette et du déficit publics ; à l'inverse de Moody's qui, estimant la signature camerounaise résiliente face à ces difficultés, a relevé sa perspective de négative à stable en juin 2019.

Néanmoins, selon le FMI, les vulnérabilités subsistent quant à la soutenabilité de l'endettement public en CEMAC. Si les dettes publiques du Gabon et de la Guinée équatoriale sont jugées soutenables par le Fonds, ce dernier considère le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad comme présentant un risque de surendettement élevé, et le Congo comme surendetté. Dans la perspective de leurs programmes d'ajustement, deux de ces États ont néanmoins conclu des accords en vue d'une restructuration d'une partie de leur dette extérieure. Le Tchad a ainsi obtenu en juin 2018 de son principal créancier extérieur, Glencore, une réduction du taux d'intérêt de 7,5 % à 2 % et un allongement de la maturité du prêt de dix à douze ans, et le Congo a négocié, en mai 2019, la restructuration d'une partie des prêts bilatéraux octroyés par la Chine et par des négociants pétroliers.

1|4 Une amélioration de la conjoncture en 2019

Selon les prévisions de la BEAC, l'économie de la sous-région devrait connaître en 2019 un taux de croissance réel de 3,0 %. L'activité serait principalement stimulée par l'investissement privé, dans les secteurs pétrolier et non pétrolier, et par la demande extérieure nette, tirée par l'augmentation sensible en volume des exportations de matières premières, en particulier d'hydrocarbures. Les mesures de consolidation budgétaire devraient en revanche continuer d'affecter les investissements publics et leur contribution à la croissance. En ce qui concerne la demande globale, le secteur public serait le premier contributeur, dans un contexte de frilosité de la consommation privée. Le développement de l'activité devrait concerner tous les États de la CEMAC, avec des taux de croissance compris entre 2,9 % et 5,0 %, à l'exception de la Guinée équatoriale qui demeurerait en récession.

La croissance devrait être soutenue par plusieurs projets structurants entrepris dans la sous-région. Plusieurs États ont ainsi lancé des plans de développement en vue d'une diversification de leur économie, d'une meilleure insertion dans les chaînes de valeur et

6 *Ce dispositif permettait aux Trésors des États de la CEMAC d'obtenir de la BEAC une avance de trésorerie à hauteur de 20 % de leurs recettes budgétaires annuelles.*

d'un renforcement du capital humain, avec le soutien des bailleurs de fonds régionaux et internationaux. Il s'agit surtout pour les pays producteurs de pétrole de réduire leur dépendance aux hydrocarbures, en développant l'exploitation de leur potentiel agricole, forestier ou touristique. Des projets d'infrastructures ont également été lancés, afin de renforcer l'autonomie énergétique des pays concernés (projets de barrages hydroélectriques au Cameroun, développement de la filière photovoltaïque au Tchad) ou d'accroître les connexions transnationales (routes Brazzaville-Yaoundé et Brazzaville-Libreville, diffusion de la fibre optique dans le cadre du projet de *Central African Backbone* [7], financé par la Banque mondiale). De grands groupes internationaux sont, enfin, parties prenantes d'initiatives de diversification économique, à l'instar d'Olam – qui investit dans la filière agricole gabonaise et participe à la construction d'un nouvel aéroport international à Libreville – ou de l'Atlantic Cocoa Corporation – qui développe une activité de transformation du cacao au Cameroun.

Le niveau général des prix connaîtrait une nouvelle hausse, atteignant 2,5 % en moyenne en 2019 et restant ainsi proche de la limite communautaire sans encore l'atteindre. Selon les estimations de la BEAC, les tensions inflationnistes devraient persister au cours des trois prochaines années et le taux d'inflation se rapprocher encore de la limite communautaire. La remontée de l'inflation serait principalement alimentée par les effets du renforcement de la pression fiscale sur le prix des biens et services – via notamment l'élargissement de la base fiscale et un meilleur recouvrement de la TVA – et par la réduction, entrée en vigueur en 2018, du subventionnement du carburant au Gabon. Ce dernier devrait ainsi connaître une inflation de 4,0 %, supérieure à la norme communautaire.

Les finances publiques poursuivraient leur redressement en 2019. L'accroissement des recettes fiscales, grâce à la mise en œuvre des programmes d'ajustement, au surcroît de croissance et à la bonne tenue des activités pétrolières, permettrait aux États de la sous-région de confirmer, malgré une reprise modérée des dépenses publiques, le retour à l'équilibre budgétaire (+ 0,4 % de solde budgétaire global – base engagements, dons compris). Dans ces conditions, le poids de la dette publique devrait poursuivre son retrait, de 46,9 % à 44,8 % du PIB.

Les comptes extérieurs resteraient toutefois fragiles, compte tenu des vulnérabilités économiques de la sous-région. L'affaiblissement de l'excédent commercial, dû notamment à un essoufflement des exportations pétrolières et à un rebond des importations, associé à un creusement du déficit des revenus, pénaliserait le solde extérieur, dont le déficit devrait atteindre 6,1 % fin 2019. Une meilleure mobilisation des investissements directs devrait néanmoins conforter le solde global de la balance des paiements, qui s'élèverait ainsi à 776,6 milliards, contre 627,4 milliards fin 2018.

2| Une politique monétaire toujours orientée vers le soutien de la stabilité externe de la monnaie

La politique monétaire de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) est fondée sur un régime de change fixe, avec un arrimage à l'euro. Ce régime de change est garanti par l'Accord de coopération monétaire entre les États membres de la CEMAC et la France, signé le 23 novembre 1972. Celui-ci établit trois principes : i) une banque centrale commune, la BEAC ; ii) une parité fixe par rapport à l'euro et iii) une garantie de convertibilité illimitée consentie par l'État français à la BEAC.

L'objectif final de la politique monétaire de la BEAC, stipulé dans ses statuts (article 1), est la stabilité de la monnaie. Pour la BEAC, cela signifie un taux d'inflation faible, inférieur au critère de surveillance multilatérale de 3 % (stabilité interne de la monnaie) et le maintien de la parité fixe avec l'euro (stabilité externe de la monnaie).

7 *Lancé en 2009, le projet vise à connecter plusieurs États d'Afrique centrale (Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Tchad, Centrafrique, Gabon, Sao Tomé-et-Principe) par une infrastructure de transport de fibre optique, afin d'assurer des connexions de télécommunication de base et de fournir un accès internet haut débit aussi accessible que possible.*

2|1 Des avoirs extérieurs nets et une liquidité bancaire excédentaire en hausse

La politique monétaire de la BEAC continue de soutenir la mise en œuvre des plans d'ajustement des pays de la CEMAC appuyés par le FMI et la hausse du niveau des avoirs extérieurs nets se poursuit. Le resserrement de la politique monétaire s'est poursuivi en 2018, avec une augmentation, le 31 octobre, par le Comité de politique monétaire de 55 points de base du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), qui est ainsi passé de 2,95 % à 3,50 % [8]. Concomitamment, le taux de la facilité marginale de prêt a été augmenté de 4,70 % à 5,25 %, alors que le taux de la facilité marginale de dépôt restait inchangé à 0 %. Le 18 décembre 2018 une nouvelle hausse de la facilité marginale de prêt de 75 points de base est intervenue, ce taux s'élevant après cette date à 6 %. Les lettres semestrielles de la BEAC au FMI, en soutien aux programmes accordés aux États de la CEMAC, rappellent systématiquement l'objectif de la politique monétaire de soutenir la stabilité externe de la monnaie par une politique monétaire suffisamment restrictive.

La motivation première de cette orientation restrictive de la politique monétaire est bien sûr de soutenir la reconstitution des avoirs extérieurs, mais elle pourrait également se révéler utile pour réduire le risque de remontée de l'inflation. Celle-ci s'est en effet significativement accrue dans certains pays, et notamment au Gabon et au Tchad, dépassant la norme communautaire des 3 % (cf. section 1|1). Comme indiqué, la BEAC s'attend à un maintien de l'inflation à des niveaux compris entre 2 % et 3 % au cours des prochaines années.

Avec la hausse des avoirs extérieurs nets, la liquidité bancaire continue de croître. Pour mémoire, cette augmentation de la liquidité bancaire fait suite à une réduction importante au cours des années 2015-2016. Deux causes avaient expliqué ce phénomène : i) la baisse des avoirs extérieurs nets due à la chute des cours du pétrole, principal revenu d'exportations en CEMAC [9] et ii) une réduction des injections de liquidité par la BEAC avec l'abandon des plafonds de refinancement par pays [10]. Si les injections de liquidité continuent à diminuer (l'encours moyen des avances de la BEAC s'est élevé à 348 milliards en juin 2019, contre 676 milliards en avril 2017), il en va différemment pour les avoirs extérieurs nets. Leur augmentation est actuellement la première explication de la hausse des facteurs autonomes de liquidité bancaire (FALB – cf. tableau *infra*) et donc de la liquidité bancaire (correspondant aux Falb augmentés des injections de liquidité et diminués des encours de réserves obligatoires et d'éventuels autres instruments d'absorption).

L'augmentation des avoirs extérieurs nets de la BEAC est un élément positif car elle permet de soutenir la stabilité externe de la monnaie, mais une telle remontée entraîne également une hausse mécanique de la liquidité bancaire qui doit être gérée par la Banque centrale. Une liquidité excédentaire, outre ses effets sur la stabilité monétaire et

8 Pour mémoire, le TIAO (taux directeur de la BEAC) avait précédemment été relevé de 2,45 % à 2,95 % en mars 2017.

9 La baisse des exportations pétrolières, facturées en dollars, s'est traduite par une moindre cession de devises des banques commerciales à la Banque centrale et donc de création de monnaie domestique.

10 Auparavant, la BEAC déterminait pour chacun des pays une cible d'augmentation de la masse monétaire, souvent au-delà de ce qu'aurait impliqué une approche fondée sur les prévisions de facteurs autonomes de liquidité bancaire.

Solde des facteurs autonomes de liquidité bancaire de la BEAC

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Février 2018	Juin 2019	Effet d'une hausse du poste sur la liquidité bancaire
Avoirs extérieurs nets (+)	3 530	4 098	Expansif
Créances nettes sur le gouvernement (+)	1 512	1 509	Expansif
Autres postes nets (+)	- 962	- 422	Expansif
Billets et pièces en circulation (-)	2 667	2 982	Restrictif
Solde des facteurs autonomes de liquidité bancaire (Falb)	**1 414**	**2 203**	

Source : BEAC.

la profitabilité du secteur bancaire, peut en effet poser des problèmes pour la mise en œuvre de la politique monétaire, car elle freine le développement du marché interbancaire et donc la capacité de la Banque centrale à transmettre son signal de politique monétaire. Plus encore, elle peut inciter les banques commerciales à des prises de risque mal contrôlées dans leur politique d'octroi de crédit. À juin 2019, la liquidité excédentaire peut être estimée à 1 400 milliards. Ce montant résulte simplement de la différence entre, d'une part, les encours des Falb et des injections de liquidité par la BEAC, et d'autre part, les encours des réserves obligatoires (environ 650 milliards) et des réserves de précaution des banques (estimées à 500 milliards par la BEAC, compte tenu des imperfections du marché interbancaire) [11]. Afin de réduire la liquidité excédentaire, une Banque centrale dispose de deux moyens : soit elle diminue ses injections de liquidité, soit elle absorbe cette liquidité bancaire. Au cours de l'année 2018, la BEAC a eu recours uniquement au premier moyen. Entre février 2018 et juin 2019, l'encours total des avances de la BEAC (comprenant notamment les opérations principales de refinancement et la facilité marginale de prêt) a ainsi baissé de 446 milliards à 348 milliards, soit d'environ 22 %. Compte tenu du faible niveau de marge de manœuvre dont dispose encore la BEAC sur la gestion de ses injections de liquidité, la Banque centrale devrait donc envisager des actions complémentaires pour réduire encore cet excédent de liquidité, avec un objectif à terme de mettre « les banques en banque » [12].

Le FMI considère ainsi que des mesures efficaces d'absorption de la liquidité bancaire doivent être mises en place. Un moyen facile et utile de procéder demeure bien sûr la hausse des réserves obligatoires (leurs coefficients sont actuellement fixés respectivement à 7,00 % et 4,50 % sur les exigibilités à vue et à terme). Néanmoins, étant donné la faible rémunération de ces réserves obligatoires (5 points de base en CEMAC), une telle stratégie d'absorption demeure coûteuse pour les banques commerciales, avec le risque que ce coût soit répercuté sur leurs clients. Évoquées par le FMI, d'autres stratégies d'absorption sont également possibles : il s'agit principalement d'émissions de titres à court terme (*bills*) par la Banque centrale ou du recours à des *reverse auctions*. Il convient ici de noter que la mise en place d'un compte unique pour chacun des Trésor publics nationaux (opération achevée au Gabon, en cours au Cameroun), en plus de participer à l'amélioration de la gestion de la trésorerie publique, devrait mécaniquement permettre d'absorber une partie de cette liquidité excédentaire. En transférant leurs dépôts auprès de banques commerciales vers la BEAC, les États accroissent leurs avoirs auprès de la Banque centrale, ce qui diminue mécaniquement les créances nettes de la BEAC sur les États et donc les Falb.

Enfin, depuis 2018, la BEAC continue de travailler à l'élaboration d'un nouveau cadre de gestion du collatéral de politique monétaire pour les créances privées : sa finalisation est prévue pour fin 2019. Actuellement, le principal collatéral utilisé pour les opérations de refinancement de la BEAC demeure les titres d'État, en raison d'un marché peu développé des titres de créance privée (et ce malgré la création du marché des titres de créance négociables) et de critères d'évaluation du risque trop contraignants pour les créances privées. Dans le système actuellement en vigueur, la BEAC donne, au cas par cas, des accords dits « de classement » afin de rendre des créances privées éligibles comme collatéral pour les opérations de refinancement. Ce système repose sur des critères d'évaluation du risque de crédit remontant à 1994 : ils ne répondent plus ni aux besoins des banques ni à ceux de l'économie de la CEMAC. La BEAC envisage désormais un dispositif de gestion du collatéral fondé sur une évaluation systématisée et transparente du risque de crédit. Cette nouvelle réglementation pourrait être finalisée avant la fin 2019. À terme, si elle est suffisamment incitative, elle devrait encourager les banques dans leur rôle de financement de l'économie et inciter celles-ci à mieux diversifier leurs portefeuilles de créances (encore très liées au secteur public).

11 Encours des Falb : 2 203 milliards (cf. tableau supra*) ; encours des injections de liquidité : 348 milliards ; encours des réserves obligatoires : 650 milliards ; et encours des réserves de précaution : 500 milliards (chiffres de la BEAC de juin 2019).*

12 Mettre « les banques en banque » signifie créer un déficit structurel de liquidité bancaire nécessitant pour les banques un refinancement auprès de la banque centrale. Une telle approche permet de rendre la transmission du signal de politique monétaire (le taux directeur) plus efficace.

2|2 Une nouvelle réglementation des changes devenue nécessaire

La réglementation des changes encore en vigueur en 2018 pour la région remontait à avril 2000 [13]. Sa révision était devenue nécessaire en raison, principalement, de nouveaux systèmes et moyens de paiement et des nouvelles règles en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, mais surtout des carences dans son application. Le nouveau dispositif donne plus de pouvoir aux institutions communautaires : à la BEAC et, pour le contrôle, à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

13 *Règlement n° 02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000.* http://www.droit-afrique.com/upload/doc/cemac/CEMAC-UMAC-Reglement-2000-02-reglementation-des-changes.pdf

Encadré 5

La nouvelle réglementation des changes

Le nouveau règlement encadrant les opérations de change réalisées entre la CEMAC et l'étranger remplace le règlement n° 02/00/CEMAC/UMAC/CM portant harmonisation de la réglementation des changes dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). *Celui-ci avait été adopté le 29 avril 2000. Il a servi de cadre réglementaire de référence pour la réalisation des opérations économiques et financières entre la CEMAC et l'extérieur au cours de ces dernières années. Le nouveau texte (règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM [1]) a été adopté lors de la session extraordinaire du comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) qui s'est tenu le 21 décembre 2018 à Yaoundé (Cameroun). Il est entré en vigueur le 1er mars 2019, avec une période transitoire de mise en conformité de six mois, expirant le 30 août 2019. Ce règlement est accompagné depuis le 10 juin 2019 de 14 textes d'application.*

Les principaux changements de la réglementation de 2018 par rapport à celle de 2000 portent sur les points suivants :

- ***les assujettis :*** *le contrôle des intermédiaires agréés est désormais de la responsabilité exclusive de la Commission bancaire, agissant sur délégation de la Banque centrale. De plus, le champ d'action de la Commission bancaire est étendu au contrôle des bureaux de change. Les nouvelles dispositions réglementaires permettent également un contrôle renforcé des activités des structures telles que les hôtels et casinos qui détiennent d'importantes quantités de devises ;*

- ***l'importation des billets :*** *l'importation des billets de banque étrangers est désormais soumise à l'autorisation préalable de la Banque centrale et réservée exclusivement aux besoins de voyages. L'allocation de devises aux voyageurs n'est plus fixée par catégorie de voyageur. Ces derniers disposent désormais d'une possibilité de détenir l'équivalent de 5 millions par mois et par voyage ;*

- ***les modalités de rétrocession :*** *les modalités de rétrocession des devises sont rendues flexibles. L'ancien règlement de 2000 prévoyait la rétrocession de 100 % des devises encaissées à l'occasion des opérations d'exportation, contre 70 % pour le nouveau règlement, mais elle concerne désormais toutes les catégories d'opérations. Cette disposition permet aux établissements de crédit de disposer d'un volant de liquidités leur permettant d'exécuter les opérations urgentes ou courantes sans recourir à la Banque centrale ;*

- ***les sanctions des infractions :*** *le nouveau règlement réduit le niveau des sanctions et des pénalités en cas d'infraction. En effet, le niveau très élevé des sanctions prévues par le règlement de 2000 les rendait quasi inapplicables. Afin d'empêcher de tels phénomènes, les sanctions ont été considérablement revues à la baisse pour en faciliter l'applicabilité et l'effectivité.*

1 https://www.finances.gouv.cg/fr/règlementation-des-changes-CEMAC_211218

La nouvelle réglementation des changes a incité les banques à réduire leurs avoirs extérieurs au profit de la Banque centrale. Ceux-ci ont ainsi diminué de 125 milliards entre février 2018 et février 2019 (l'encours restant des avoirs extérieurs des banques s'élevait à cette date à 390 milliards, chiffres COBAC). La mise en œuvre stricte de cette réglementation des changes explique ainsi en partie la hausse des avoirs extérieurs nets de la BEAC.

2|3 Un léger développement du marché interbancaire qui reste encore à confirmer

La BEAC, depuis 2018, s'est engagée à réduire l'asymétrie d'information et à faciliter les modalités opérationnelles des transactions interbancaires, afin de pouvoir *in fine* dynamiser ce marché. Un marché interbancaire régional efficace demeure en effet une nécessité pour une bonne transmission du signal de politique monétaire. Dans ce but, la Banque centrale a : i) amélioré son dispositif de reporting des informations sur les transactions interbancaires ; ii) mis en fonctionnement une plateforme de transactions et iii) lancé le marché de la pension livrée (effectif entre banques depuis le 15 février 2018).

Grâce aux actions de la BEAC, le nombre de transactions et les valeurs échangées sur le marché interbancaire ont crû, tant au niveau national que régional, et même, dans une moindre mesure, entre différents groupes bancaires. Le montant cumulé des transactions interbancaires a atteint 941 milliards au 31 décembre 2018, contre 25 milliards deux ans plus tôt. Le nombre de ces transactions a également significativement progressé : il s'élevait à 222 en 2018, contre 83 en 2017 et 40 en 2016. Plus de 90 conventions-cadres de pension livrée étaient signées à fin juin 2019. En revanche, le marché demeure toujours très segmenté : les banques appartenant à des groupes internationaux sont peu enclines à prêter leurs liquidités excédentaires aux autres banques, en raison du risque de crédit et des difficultés à faire un suivi quotidien des titres qu'elles prendraient en collatéral dans le cadre d'opérations de pension livrée. Ainsi, ces transactions interbancaires ne concernent qu'un peu moins de la moitié des établissements de crédit de la place. Plus encore, quelques banques à capitaux régionaux, avec des besoins structurels de liquidité, demeurent toujours très dépendantes du refinancement auprès de la Banque centrale. Le taux interbancaire de référence est donc encore peu significatif, même s'il évolue bien entre le TIAO et le taux de la facilité marginale de prêt.

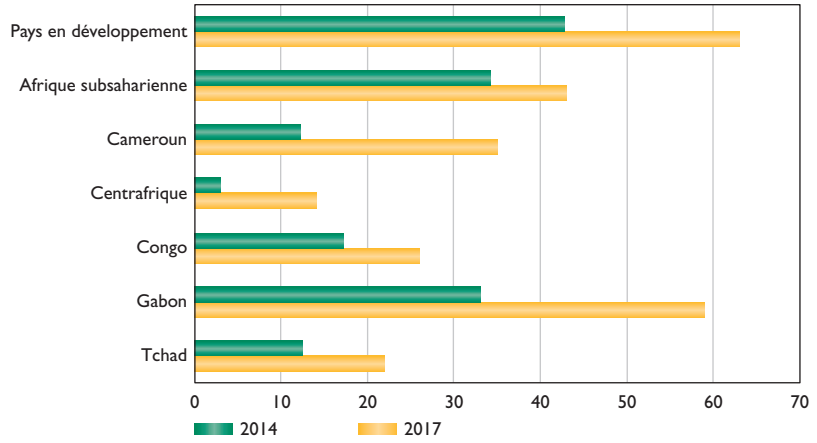
3| Un secteur bancaire fragilisé par une hausse des créances en souffrance

3|1 Une place encore limitée du secteur bancaire au sein de l'économie de la CEMAC

Les activités des banques de la CEMAC demeurent encore restreintes eu égard au PIB de la sous-région, mais elles renouent avec la croissance en 2018. Au 28 février 2019, la CEMAC compte 52 banques, nationales ou filiales de banques étrangères. Elles sont réparties comme suit : quinze banques au Cameroun, quatre en Centrafrique, onze au Congo, huit au Gabon, cinq en Guinée équatoriale et neuf au Tchad. À fin 2018, le total agrégé des bilans bancaires s'établit à 13 476 milliards, soit un peu moins de 25 % du PIB. Ce total est néanmoins en hausse significative, de 6,2 % par rapport à son niveau atteint un an plus tôt, dans un contexte de reprise économique en 2018 (croissance réelle de + 1,6 %). Cette augmentation fait plus que compenser la chute des bilans observée en 2017 (– 3,0 %), qui s'inscrivait après la forte récession observée en 2016 et la légère reprise de 2017 (croissances réelles de – 1,5 % et + 0,6 % respectivement pour 2016 et 2017). Cette progression des bilans en termes nominaux est observée sur toutes les places bancaires, à l'exception du Congo qui enregistre une baisse d'environ 2,5 %. Les plus fortes hausses sont constatées au Cameroun (+ 10,0 %) et en Centrafrique (+ 12,5 %).

L'inclusion financière en CEMAC reste insuffisante mais est en nette progression. En 2017, le niveau moyen d'inclusion financière de la CEMAC se situait à environ 35 %, en nette hausse par rapport à 2014 (18 %), rattrapant ainsi un peu de son retard par rapport au niveau de l'Afrique subsaharienne, passé de 34 % à 43 % sur la même période (Banque mondiale, *Global Findex*, cf. graphique page suivante).

Évolution de l'inclusion financière entre 2014 et 2017
(part des adultes de plus de 15 ans titulaires d'un compte, en %)



Source: Banque mondiale, Gallup World Poll (base de données Global Findex *2017).*

Les dépôts collectés s'élèvent à 9878 milliards (73,3 % du total du bilan) à fin 2018, en nette hausse par rapport àfin 2017. La croissance des encours de dépôts atteint 5,8 % sur la période, leur part dans le total de bilan restant globalement stable. Cette progression est observée au Cameroun, au Gabon, en Centrafrique et au Tchad. En revanche, les encours de dépôts stagnent en Guinée équatoriale et baissent au Congo, en lien avec l'évolution économique de ces pays. Par catégorie de déposant, la situation est contrastée et reflète les problèmes actuels du secteur public. Ainsi, l'encours des dépôts publics a diminué de 7,0 % en 2018. Cette évolution devrait se poursuivre si la centralisation des comptes des Trésors a bien lieu dans l'ensemble des pays de la CEMAC. À titre d'illustration, les dépôts publics gabonais (pays où le compte unique du Trésor est déjà en place) sont passés de 177 milliards à 78 milliards entre fin décembre 2017 et fin février 2019 : il s'agit clairement de la plus forte baisse pour la sous-région. Les dépôts du secteur privé sont en forte hausse, en particulier au Cameroun, au Gabon et au Tchad. Pour l'ensemble de la sous-région, ils augmentent de 8,3 % en 2018 comparé à 2017.

Les crédits bruts à la clientèle ont de nouveau crû en 2018, après un recul en 2017. À fin 2018, leur encours s'élevait à 8762 milliards, soit une hausse de 5,6 % par rapport à fin 2017 (la progression n'est que de + 1,9 % pour les crédits nets [14] tels que comptabilisés dans les bilans bancaires). Cette augmentation fait plus que compenser la baisse de 2,1 % enregistrée en 2017, permettant à l'encours brut des crédits de dépasser légèrement son plus haut niveau de 2016 (8504 milliards). En 2018, cette progression a été tirée par le Cameroun et le Gabon, alors que les encours bruts de crédit du Congo diminuaient. Cette hausse générale est principalement imputable à la croissance des crédits au secteur privé qui représentaient 78,5 % du total des crédits bruts à fin février 2019.

L'excédent de trésorerie des banques à fin décembre 2018 se situe à 2872 milliards, soit en forte progression (+ 24,2 %) comparé à fin décembre 2017, mais cette trésorerie demeure mal répartie entre les banques. Cette hausse est surtout observée au Cameroun et au Gabon. Depuis le début de l'année, cet encours de trésorerie continue de croître, en lien avec la hausse des Falb mentionnée plus haut. L'amélioration générale de la trésorerie des banques se matérialise par une réduction significative du nombre de banques en infraction avec la norme de rapport de liquidité [15]. Elles étaient onze à ne pas respecter cette norme à fin décembre 2017 et ne sont plus que six à fin 2018. Un nombre limité de banques (trois ou quatre) sont effectivement confrontées à des problèmes structurels de trésorerie, notamment en raison d'encours importants de créances sur certains États, essentiellement en Guinée équatoriale et au Tchad. Ces banques n'arrivent pas à se refinancer sur le marché interbancaire et sont très dépendantes de la Banque centrale pour se refinancer, via les opérations principales de refinancement ou la facilité marginale de prêt.

14 Les crédits nets sont calculés en déduisant les provisions pour dépréciation des crédits bruts à la clientèle (cf. annexe en fin de chapitre).

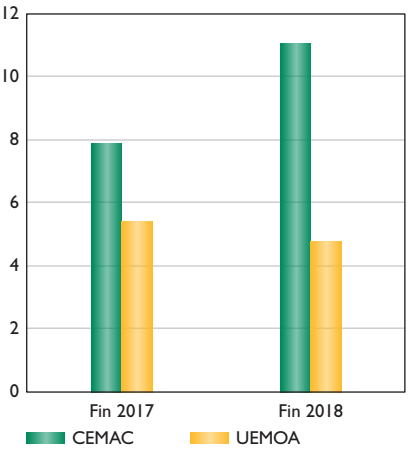
15 Mis en place par le règlement COBAC R-93/06, le rapport de liquidité correspond au ratio entre les disponibilités d'un établissement et ses exigibilités à moins d'un mois. Les établissements assujettis doivent à tout moment présenter un rapport de liquidité égal ou supérieur à 100 %.

3|2 Une nette hausse des créances en souffrance, mais des résultats bancaires encore satisfaisants

Si les données bilantielles des banques montrent des signes d'amélioration en 2018, il n'en est pas de même pour les créances en souffrance. À l'exception de la Centrafrique, l'ensemble des pays de la CEMAC ont enregistré une nette dégradation de la qualité de leurs portefeuilles de crédit. Les créances en souffrance représentaient ainsi 21,2 % des créances brutes à fin 2018, contre 17,1 %, à fin 2016. Les banques ont par ailleurs réduit leur niveau moyen de provisionnement (même si l'encours de provisions nettes pour risques augmente entre 2017 et 2018), faisant ainsi bondir le taux net de créances en souffrance de 7,9 % à 11,1 % sur la période. Les conséquences de la fragilisation des équilibres budgétaires des États continuent de se faire ressentir dans les portefeuilles de crédit des banques, avec un effet retard habituel. Ce mécanisme de transmission au secteur bancaire est maintenant bien connu et peut se résumer ainsi : du fait de la chute des revenus pétroliers, les Trésors publics ont vu leurs ressources fortement baisser, entraînant des arriérés de paiement de leur part et la mise à l'arrêt de nombreux projets avec les entreprises du secteur privé (affectant notamment les secteurs pétroliers, des bâtiments et travaux publics et de l'hôtellerie) ; par contrecoup, celles-ci font dorénavant face à d'importantes difficultés pour honorer leurs créances auprès du système bancaire.

Malgré la hausse des créances en souffrance, le système bancaire de la CEMAC a affiché des résultats en progression en 2018 (+ 8,8 %), après la forte hausse de 2017 (+ 47,8 %, grâce notamment à l'amélioration des résultats exceptionnels nets). Contrairement à l'année 2017 où le résultat brut d'exploitation était resté quasi stable à + 0,8 %, il a cette fois crû significativement en 2018 de 7,0 %. Comme déjà mentionné plus haut, la situation des banques demeure néanmoins contrastée au sein de la sous-région : les résultats des banques sont en hausse dans l'ensemble des pays, à l'exception du Congo (– 34,7 %) et de la Guinée équatoriale (– 27,2 %).

Taux de créances en souffrance nettes
(créances en souffrance nettes sur créances nettes, en %)



Sources : Commission bancaire de l'Afrique centrale et Commission bancaire de l'UEMOA.

Avec la dégradation du marché du crédit, les banques s'orientent de plus en plus vers un modèle économique de collecte de commissions, leur garantissant ainsi des résultats encore confortables. En effet, en analysant plus en détail la structure des comptes de résultat des banques de la CEMAC, on observe une poursuite de l'évolution de leur modèle économique, déjà mentionnée dans le *Rapport annuel 2017*, vers la collecte de commissions, par exemple de change. Plus précisément, entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018, les marges sur opérations avec la clientèle (marges d'intermédiation) ont diminué de 7,4 %, plus fortement encore qu'en 2017 où la baisse était limitée à 2,4 %. Au contraire, celles sur opérations diverses ont bondi de 22,1 % en 2018, après une progression de 5,5 % en 2017.

Les activités de crédit sont souvent considérées comme trop risquées par les banques, en raison d'un environnement des affaires difficile (cf. indicateurs du climat

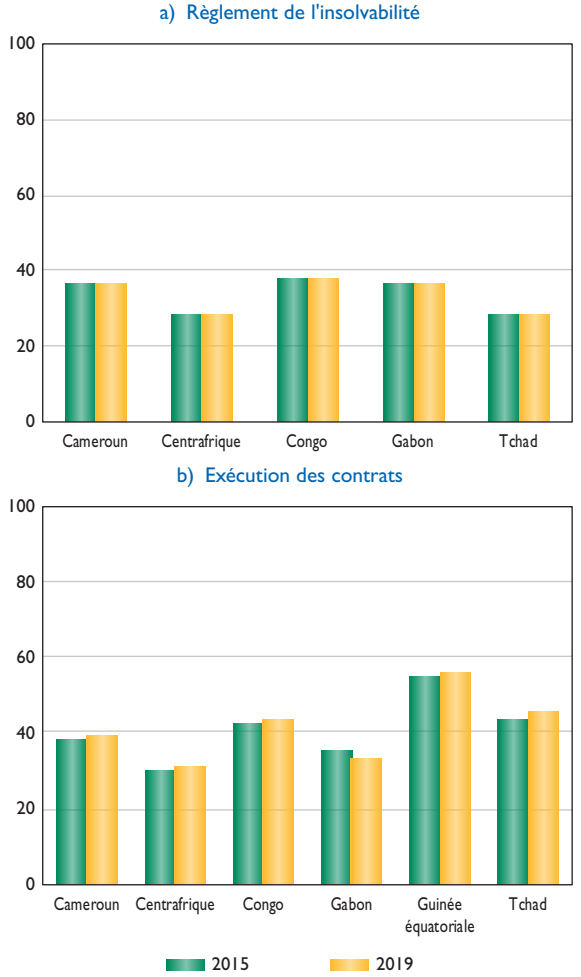
Part des marges sur opérations avec la clientèle et sur opérations diverses dans les produits nets
(en %)

	2016	2017	2018
Marges sur opérations avec la clientèle	57,1	54,7	48,2
Marges sur opérations diverses	36,7	38,0	44,2

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

Indicateurs du climat des affaires pour les pays de la CEMAC

(note Doing Business *de 0 à 100)*



Source : Banque mondiale (rapport Doing Business *2019).*

des affaires ci-dessus et le point de vue de la BEAC *infra*). En particulier, l'environnement judiciaire dans les pays de la CEMAC est peu favorable et la capacité des banques à réaliser des garanties en cas de défaut de paiement de l'emprunteur demeure très limitée.

3|3 Enjeux de supervision

La COBAC n'a toujours pas finalisé la liquidation des trois banques gabonaises, telle que demandée dans les programmes du FMI. La liquidation de la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) est toujours en cours, mais elle est celle qui a le plus avancé : un liquidateur est en place depuis novembre 2017. La situation semble plus délicate pour la Postebank, même si un liquidateur avait été nommé dès septembre 2017, en raison d'une plus grande complexité de ses activités bancaires. Quant à la Banque Gabonaise de Développement (BGD), une procédure est désormais en cours et le liquidateur, en place depuis décembre 2018, doit présenter un projet de liquidation à la COBAC.

Enfin, la COBAC poursuit le rapprochement de ses règles de supervision avec les normes Bâle II et Bâle III. Les règles sur les fonds propres – coussins de conservation (limitant la distribution de dividendes si la solvabilité est trop faible), coussins systémiques et coussins contracycliques – sont désormais alignées sur les normes de Bâle III. À cet effet, la COBAC avait établi, en janvier 2018, un règlement permettant d'identifier les établissements d'importance systémique au niveau sous-régional. L'objectif est ainsi d'appliquer à ces établissements des exigences supplémentaires pour le ratio de solvabilité et, dans certains cas, celui de liquidité. Plus récemment, la COBAC a adopté un plan pour 2019-2021 avec l'objectif de mettre en œuvre une supervision fondée sur les risques. Dans ce cadre, il est également prévu d'introduire une supervision sur une base consolidée, ainsi que de renforcer les modalités de reporting des banques.

4| Une intégration sous-régionale et au sein de l'Afrique encore faible mais en progrès

L'intégration des pays au sein de la CEMAC et avec ses partenaires économiques demeure un enjeu clé pour le développement de la sous-région. Elle fait l'objet d'un suivi régulier, dans le cadre des activités de la Commission de la CEMAC. Les institutions régionales jouent un rôle important pour renforcer cette intégration, tant dans les mesures qu'elles prennent que dans la coordination des stratégies de sortie de crise en lien avec le FMI, impulsées par les conférences des chefs d'État. Des projets stratégiques sont mis en œuvre, comme l'intégration des bourses de valeurs de la sous-région. La CEMAC renforce également ses liens avec ses partenaires commerciaux, notamment africains.

4|1 Une convergence sous-régionale des économies encore limitée

La convergence est évaluée à deux niveaux : un niveau nominal et un niveau réel. Conformément aux traités et conventions, la Commission de la CEMAC (un système identique existe en UEMOA) exerce la surveillance multilatérale régionale des politiques macroéconomiques des États membres. Ces critères et indicateurs sont centrés pour l'essentiel sur la soutenabilité des politiques budgétaires et le contrôle de l'inflation. Ils sont regroupés en deux domaines distincts : la convergence nominale (quatre critères) et la convergence réelle (sept indicateurs). Cette surveillance multilatérale régionale conduite par les commissions fait l'objet d'un rapport semestriel.

4|1|1 Convergence nominale

L'analyse de la convergence nominale se fonde sur trois critères budgétaires et un critère d'inflation. Elle a pour objectif d'assurer une cohérence des politiques budgétaires des différents États. À ce titre, elle est essentielle pour assurer la viabilité de l'Union monétaire. Pour mémoire, les critères pour évaluer cette convergence avaient été revus en 2017 afin de les rendre plus dynamiques et de mieux prendre en compte la spécificité que représente la place du secteur pétrolier dans les économies de la CEMAC (cf. Rapport annuel de la Zone franc, 2017). Ces quatre critères sont : i) un solde budgétaire de référence rapporté au PIB supérieur ou égal à – 1,5 % ; ii) un taux d'inflation annuel moyen inférieur ou égal à 3 % ; iii) un stock de la dette publique totale rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70 % et iv) une non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs au cours de la gestion courante.

En 2018, l'évaluation des États membres suivant le nouveau dispositif de surveillance multilatérale fait ressortir qu'aucun pays de la sous-région n'a respecté la totalité des quatre critères. La CEMAC, en tant qu'entité agrégée, ne respecterait ni celui du solde budgétaire, ni celui portant sur les arriérés de paiement, qui n'a été respecté par aucun État membre. Ce critère est généralement le moins respecté dans la sous-région et fait donc, à ce titre, l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du suivi des programmes du FMI.

4|1|2 Convergence réelle

La convergence réelle est appréciée au moyen de sept indicateurs :

- **La réduction des différences de niveau de vie**

La CEMAC continue d'observer une forte hétérogénéité des niveaux de vie entre les divers pays qui la composent, même si, en 2018, celle-ci affiche une légère baisse par rapport à son niveau de 2017 et 2016.

Respect des critères de surveillance multilatérale dans la zone CEMAC en 2018

Critères de convergence	Respect des critères au 31 décembre 2018						
	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	Tchad	CEMAC
Solde budgétaire de référence en % du PIB (norme ≥ - 1,5)	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
Taux d'inflation annuel moyen (norme ≤ 3 %)	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Stock de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme ≤ 70 %)	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ou extérieurs au cours de la gestion courante et apurement du stock d'arriérés de paiement existant conformément au plan validé et publié	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Nombre de critères respectés par pays	**2**	**3**	**1**	**1**	**2**	**2**	**2**

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (résultats définitifs de la surveillance multilatérale).

Concernant l'indicateur utilisé [16], l'écart type s'est ainsi situé à 0,22 en 2018, contre 0,29 en 2017 et 2016. En outre, l'écart maximal s'est nettement contracté : il est revenu à 0,59 en 2018, après 0,73 en 2017 et 0,83 en 2016.

• L'intégration commerciale au sein de la sous-région

Alors que le choc pétrolier avait favorisé une hausse de la part du commerce intracommunautaire – c'est-à-dire avec les autres pays de la CEMAC – dans les échanges commerciaux totaux, en raison de la baisse des échanges de produits pétroliers exportés à l'extérieur de la sous-région, le redressement économique depuis 2017 a inversé cette tendance. Pour la CEMAC, la part du commerce intracommunautaire dans les échanges commerciaux a diminué en 2018 comme en 2017 pour revenir à 3,3 %, après 3,6 % en 2017 et 3,7 % en 2016. Ce recul s'explique essentiellement par la hausse des cours du baril de pétrole amorcée en 2017.

• La transposition et l'application des textes communautaires

Il s'agit de faire le suivi de la transposition et de l'application des six directives adoptées en décembre 2011 par le Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) portant sur : i) le Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ; ii) la loi organique relative aux lois de finances ; iii) le règlement général de la comptabilité publique ; iv) la nomenclature budgétaire de l'État ; v) le plan comptable de l'État et vi) le tableau des opérations financières de l'État. La date limite de transposition de ces directives dans les droits nationaux a été arrêtée au 31 décembre 2017 par la CEMAC et la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux textes s'étalera jusqu'au 31 décembre 2021 (ou le 31 décembre 2023 pour certaines dispositions en matière de comptabilité). À fin 2018, sur les 36 directives en question (six par État), seulement un peu moins des deux tiers ont été effectivement transposées à travers des lois et décrets. La Commission de la CEMAC entend organiser une mission circulaire, d'ici 2020, afin d'établir un état des lieux détaillé de la transposition, et particulièrement de la mise en œuvre des innovations des directives des finances publiques par les États membres.

• La liberté de circulation et d'établissement

Des progrès notables ont été enregistrés depuis l'engagement pris par les chefs d'État de la CEMAC au cours de leur Sommet du 31 octobre 2017 à N'Djaména (Tchad) d'ouvrir les frontières de leurs pays respectifs à tous les ressortissants de la Communauté, moyennant la présentation d'un passeport ou d'une pièce d'identité sécurisée. La Communauté compte à ce jour quatre pays émettant les passeports suivant le spécimen défini par la CEMAC, à savoir le Cameroun, le Congo, la Centrafrique et la Guinée équatoriale.

• La mise en œuvre des programmes économiques régionaux

Ces programmes, motivés par la crise économique et financière de la sous-région, visent à mettre en place des « actions rapides, vigoureuses et coordonnées, aussi bien au niveau national que sous-régional, pour la stabilisation du cadre macroéconomique et une transformation structurelle et profonde des économies de la sous-région ». Ils ont été regroupés au sein d'un document unique, le Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC), adopté en juillet 2016. Ils comportent cinq piliers : i) politiques budgétaires ; ii) politiques monétaires et système financier ; iii) réformes structurelles ; iv) intégration régionale et v) coopération internationale. Leur mise en œuvre est toujours en cours et, à ce stade, elle n'a pas apporté de résultats pleinement satisfaisants.

• Le suivi du climat des affaires

L'évaluation du climat des affaires se fonde sur le rapport *Doing Business* 2019 de la Banque mondiale [17]. Entre 2015 et 2019, les scores du climat des affaires se sont améliorés dans quatre pays sur six, (Cameroun, Centrafrique, Guinée équatoriale et Tchad) et se sont détériorés au Congo et au Gabon. Dans ce rapport 2019, comme dans celui de 2018, le Gabon et le Cameroun restent les pays les mieux classés de la sous-région, mais leur score demeure très en deçà de l'économie la plus

16 Pour chaque pays, l'indicateur mesure l'évolution du PIB par habitant sur cinq ans, rapportée à l'évolution du PIB par habitant sur cinq ans dans l'ensemble de l'Union à laquelle il appartient.

17 https://www.worldbank.org/content/dam/doingBusiness/media/Annual-Reports/English/DB2019-report_web-version.pdf

performante du classement (scores situés entre 45 et 48, contre 86,59 pour la Nouvelle-Zélande ; le Nigéria étant à 52,89 et le Kenya à 70,31). Tous les pays de la CEMAC ont enregistré des progrès en matière de facilité à créer une entreprise. En revanche, peu de progrès ont été réalisés dans la protection des investisseurs minoritaires, les scores des pays de la CEMAC demeurant également très en deçà des meilleures performances enregistrées (score moyen de 39,72 en CEMAC, contre 85 pour le Kazakhstan en tête du classement).

- **Le degré d'intégration financière**

Le marché interbancaire de la CEMAC demeure limité, mais il progresse. Par ailleurs, la CEMAC a enregistré des progrès notables en matière de renforcement de l'intégration financière depuis la décision prise par les chefs d'État de la CEMAC, le 31 octobre 2017 à N'Djaména (Tchad), de fusionner les deux bourses de valeurs jusqu'alors existantes dans la sous-région, ainsi que leur autorité de régulation et leur dépositaire central. Cette fusion est finalisée depuis juillet 2019 (cf. article 3 du chapitre 5).

4|2 L'intégration de la CEMAC avec ses partenaires extérieurs

Pour la CEMAC, comme pour l'Afrique en général, le principal projet d'intégration est le lancement opérationnel de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), à la suite de la réunion des chefs d'État de l'Union africaine du 7 juillet 2019 [18]. Les six pays de la CEMAC ont signé l'accord de libre-échange en mars 2018. En revanche, le Cameroun et la Centrafrique ne l'ont pas encore ratifié.

18 Cf. chapitre 2 pour plus de détails sur le projet.

Le point de vue de la BEAC
Les contraintes au développement du crédit bancaire dans la CEMAC

Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), on observe une progression continue des crédits à l'économie mais ces derniers restent relativement faibles comparés à ceux des pays émergents ou développés. Le ratio des crédits bancaires au secteur privé sur le PIB, qui traduit la profondeur financière, est en moyenne inférieur à 20 %[1] dans la CEMAC alors qu'il dépasse 160 % en Chine et avoisine 100 % en France.

Les contraintes au développement du crédit dans la CEMAC sont accompagnées d'un coût prohibitif de ce dernier et de son rationnement. Ces contraintes sont expliquées par des facteurs provenant de l'offre de crédit, de la demande de crédit et des contraintes structurelles.

1| Contraintes liées à l'offre de crédit

L'accroissement de l'offre de crédit des banques dans les économies africaines en général, et dans la CEMAC en particulier, est limité par plusieurs facteurs, principalement : i) l'asymétrie et l'insuffisance des informations financières, économiques et juridiques sur les emprunteurs ; ii) l'étroitesse et le manque de profondeur du système financier ainsi que la faible diversification des produits financiers ; iii) l'atonie du marché interbancaire ; iv) la structure inadaptée des ressources des établissements de crédit ; v) la faiblesse des fonds propres des banques et vi) l'insuffisance des capacités opérationnelles des établissements de crédit.

L'asymétrie et l'insuffisance d'informations financières, économiques et juridiques limitent la capacité des banques à apprécier la signature des emprunteurs. *Il est primordial que les banques disposent d'informations générales, économiques, financières et juridiques fiables sur les emprunteurs afin de prendre des risques maîtrisés. Or, l'environnement économique des pays africains reste dominé par d'importantes asymétries en matière d'information financière, comme l'illustre l'indice calculé par la Banque mondiale pour mesurer la profondeur de l'information relative au crédit [2]. Cet indice est en moyenne inférieur à 2 dans la CEMAC, alors qu'il se situe à 6 au Maroc, 7 en Afrique du Sud et 8 en France. La BEAC a engagé pour cela un ensemble de réformes qui visent d'une part à redynamiser le marché interbancaire et d'autre part à fournir des informations financières fiables sur les emprunteurs (Centrale des bilans, Centrale des incidents de paiement, Bureaux de crédit).*

L'étroitesse et le manque de profondeur du système financier, ainsi que la faible diversification des produits financiers, limitent la mobilisation efficace de l'épargne et empêchent une meilleure gestion des risques et une allocation optimale des ressources. *Dans la CEMAC, le système financier reste dominé par le secteur bancaire, qui concentre en moyenne près de 80 % des actifs financiers. Plus encore, le secteur bancaire est lui-même fortement concentré et, selon les pays, deux ou trois banques détiennent l'essentiel des actifs du secteur. En ce qui concerne les autres composantes du système financier, l'apport des marchés financiers, quoique croissant, demeure marginal. Selon les données de la Banque mondiale [3], la capitalisation boursière avoisine 0,3 % du PIB dans la CEMAC alors qu'il dépasse 200 % en Afrique du Sud et représente environ 50 % dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. De plus, cette offre de crédit bancaire n'est pas suffisamment diversifiée, se concentrant essentiellement sur des maturités courtes (55 % dans la CEMAC).*

1 *Données de la Banque mondiale (2018) :* https://www.theglobaleconomy.com/rankings/Bank_credit_to_the_private_sector/
2 *L'indice sur la profondeur de l'information relative au crédit mesure l'ensemble des règles concernant la portée, l'accessibilité et la qualité des informations de crédit disponibles par le biais des registres de crédit publics ou privés, des centrales des risques et des bureaux de crédit. Cet indice varie de 0 à 8. Plus il est élevé, et plus il traduit une disponibilité accrue des informations de crédit, et ainsi des décisions de prêt facilitées.*
3 https://www.theglobaleconomy.com/rankings/Stock_market_capitalization/

.../...

L'atonie du marché interbancaire limite les possibilités de refinancement des banques* et in fine *leur capacité à couvrir les importants besoins de financement des économies de la CEMAC. *Cet état de fait est lié, entre autres, à l'absence d'une culture de « solidarité de place » et à la crise de confiance qui a émergé dans les années 1990 en réaction à la crise économique ayant entraîné la faillite de plusieurs banques.*

La structure des ressources des établissements de crédit, en majorité constituées des dépôts à vue (environ 79% des dépôts bancaires dans la CEMAC), demeure inadaptée pour leurs concours à moyen et long terme aux économies de la sous-région. *Bon nombre de ces banques ne sont pas à même de répondre efficacement aux besoins de financement des investissements de certaines grandes entreprises en phase d'extension de leurs capacités de production. Cette situation contraint les banques à concentrer leurs emplois sur les engagements à court terme, moins risqués, au détriment des crédits à moyen et long terme, pourtant indispensables pour le financement d'une croissance économique durable. Conjuguée à la diversification limitée des produits financiers, la structure inadaptée des ressources bancaires traduit la difficulté globale de mobilisation de l'épargne longue aux fins de financement des investissements dans la CEMAC.*

La faiblesse des fonds propres des banques limite leur capacité à octroyer des crédits. *En général, plus l'établissement dispose de fonds propres, plus il peut octroyer de crédits. Malheureusement, plusieurs banques de la CEMAC se caractérisent par un faible niveau de leurs fonds propres, réduisant ainsi leur capacité à distribuer du crédit. Sur les dernières années, les données disponibles confirment la faiblesse des fonds propres nets des établissements de crédit, qui représentent en moyenne seulement 9% du total des ressources bancaires dans la CEMAC.*

L'insuffisance de leurs capacités opérationnelles pénalise les établissements de crédit dans l'examen efficient de la fiabilité des projets. *Certaines banques ne possèdent généralement pas de services spécialisés, dédiés à des clientèles spécifiques : petites et moyennes entreprises (PME), petites et moyennes industries (PMI), opérateurs agricoles, etc. Cet état de fait, qui n'est pas de nature à remédier à l'asymétrie d'information, ne favorise pas la capitalisation de l'expertise des banques et l'expansion de leurs engagements vis-à-vis des opérateurs aux profils spéciaux.*

2| *Contraintes du côté de la demande de crédit*

Du côté de la demande de crédit, six contraintes majeures au développement du financement bancaire des économies dans la CEMAC peuvent être relevées, à savoir : i) la qualité peu satisfaisante des dossiers de crédit ; ii) le coût prohibitif du crédit bancaire ; iii) les conditions d'accès au crédit ; iv) la faible bancarisation ; v) la culture financière réduite et vi) l'importance du secteur informel.

La qualité peu satisfaisante des dossiers de crédit est généralement la raison privilégiée des banques pour justifier le rationnement du crédit. *Plusieurs facteurs contribuent à valider cette option : le mauvais bouclage des schémas de financement des projets, l'insuffisance des apports en fonds propres, la faiblesse ou l'absence de capacité managériale des chefs d'entreprise, l'absence ou le caractère peu fiable des états financiers, l'absence de tests de sensibilité dans les projections financières, la faible qualité des garanties proposées et les difficultés de réalisation des garanties constituées. Ces différentes caractéristiques ont pour effet d'accroître l'incertitude liée à la solvabilité des emprunteurs. Ceci contribue, entre autres, à la concentration des engagements sur les grandes entreprises et les marchés publics au détriment des PME et des PMI, dont plus de 70% n'ont pas accès aux crédits bancaires dans la CEMAC.*

Les conditions restrictives d'accès au crédit imposées par les banques rendent particulièrement compte de la faible concurrence dans le secteur bancaire. *En effet, en lien avec l'insuffisance d'information sur la solvabilité des emprunteurs, les banques de la sous-région peuvent parfois apparaître comme trop sélectives dans l'octroi des prêts et exigent, pour se couvrir, d'importantes garanties aux demandeurs de crédits. Par ailleurs, l'exigence d'un niveau élevé d'apport personnel rend difficile l'accès à certains crédits bancaires.*

.../...

Le coût prohibitif du crédit bancaire est généralement de nature à limiter la demande. *Les taux effectifs globaux (TEG) des crédits à court terme dans la CEMAC oscillent en moyenne autour de 20-25 %, alors que le coût moyen des ressources bancaires atteint à peine 5 % et que le principal taux directeur de la Banque centrale s'établit actuellement à 3,5 %. Les importants écarts entre le coût effectif du crédit bancaire et le coût des ressources bancaires traduit, entre autres, la faiblesse de la concurrence sur le marché du crédit bancaire dans la sous-région mais également le caractère surliquide des établissements de crédit. L'adoption, en 2012, des règlements communautaires relatifs à la publication des TEG et des conditions de banque, et à la répression de l'usure, vise à résorber cette contrainte. L'élaboration et la publication des TEG moyens et des seuils d'usure dans les pays de l'Union permettra de définir des références en matière de tarification du crédit bancaire et contribuera au renforcement de la transparence et du jeu de la concurrence sur le marché bancaire. De même la réforme en cours de la politique monétaire vise, entre autres, à résorber le supplément de liquidité qui empêche une meilleure transmission de la politique monétaire.*

L'accès limité aux services financiers restreint la base des potentiels demandeurs de crédits bancaires. *Il est favorisé par l'enclavement de certaines régions et le manque d'infrastructures de transport et de télécommunication nécessaires pour attirer les établissements de crédit dans les régions retirées. La concentration des banques dans les milieux urbains contribue donc significativement à limiter le taux de bancarisation. Enfin, l'enclavement des zones rurales dans la plupart des pays, lié à l'insuffisance des infrastructures routières, d'énergie et de télécommunication, ne facilite pas l'implantation des établissements de crédit dans ces zones, en raison de l'alourdissement de leurs frais de gestion.*

La culture financière limite les chances d'obtention de financements. *Malgré les mesures prises par certains États, notamment avec l'institution du service financier minimal gratuit au Cameroun, et en l'absence de sanctions, les dispositions de ces directives ne sont pas toujours appliquées par les établissements de crédit. Cet état de fait est dû, entre autres, à la concentration géographique des établissements de crédit, au niveau d'éducation de la population et à la faiblesse des revenus monétaires, découlant elle-même du sous-emploi dans le secteur marchand, favorisé par le secteur informel. De plus, très peu d'opérateurs ont connaissance des moyens de financement alternatifs tels que le* crowdfunding [4].

L'importance du secteur informel est également un facteur limitant la demande de crédit. *En effet, de par la nature de leurs activités et en raison de leurs faiblesses organisationnelles, les entreprises du secteur informel ne disposent pas d'états financiers fiables et de dossiers bien structurés pour appuyer leur demande de crédits auprès des banques. L'aversion des banques à financer les agents économiques du secteur informel tient donc du peu de visibilité qu'elles ont sur les activités menées dans ce secteur et sur leur rentabilité. Évalué à plus de 70 % en moyenne des emplois et environ 40 % en moyenne du PIB des économies de la CEMAC (Schneider* et al., *2010)* [5], *le secteur informel est un facteur important du sous-emploi dans le secteur marchand, excluant d'office une bonne partie de la population du circuit bancaire en raison des faibles revenus qu'il engendre.*

3| *Faiblesses structurelles liées à l'environnement des affaires*

L'une des composantes de la compétitivité et du dynamisme du secteur privé en général, et du secteur bancaire en particulier, est l'existence d'un environnement des affaires propice à la création des entreprises, qui favorise l'attractivité des investissements directs étrangers, tout en renforçant le transfert de technologie. La perception du climat des affaires par l'investisseur conditionne ses décisions d'investir ou pas.

Les réformes menées jusqu'ici par les pays de la CEMAC n'ont pas été suffisantes pour améliorer l'entrepreneuriat marchand et son image auprès des investisseurs nationaux et étrangers. *En dépit de nombreux aspects fort positifs et en particulier d'une longue tradition de stabilité monétaire, les indicateurs disponibles s'accordent sur l'absence d'un environnement*

4 *Mode de financement désintermédié permettant à un porteur de projet de financer son activité grâce aux contributions, parfois modestes, de plusieurs personnes à travers une plateforme en ligne.*
5 *Voir Schneider* et al. *(2010), « New estimates for the shadow economies all over the world »,* International Economic Journal, *vol. 24, n° 4, p. 443-461.*

.../...

adéquat des affaires dans ces pays. En effet, malgré les limites de l'indicateur que constitue le classement Doing Business *2018 de la Banque mondiale, les pays de la CEMAC figurent parmi les mauvais élèves, avec des classements allant de la 163e position (Cameroun) à la 184e (Centrafrique), sur un total de 189 pays retenus dans le classement.*

Les faiblesses de l'environnement des affaires constituent une contrainte majeure au développement de l'offre de crédits dans la CEMAC car elles contribuent aux difficultés de réalisation des garanties. *En effet, les banques affirment généralement que les meilleures sûretés réelles, comme l'hypothèque, sont de réalisation difficile dans la CEMAC. Cette situation, qui s'expliquerait notamment par les dysfonctionnements du système judiciaire ainsi que par le manque de magistrats spécialisés dans le domaine du contentieux bancaire, a pour effet d'augmenter les risques encourus par les banques, renforçant leurs réticences à octroyer de nouveaux crédits. Les lenteurs et la complexité des procédures judiciaires contribuent donc également à fragiliser l'environnement des affaires, en favorisant notamment certains débiteurs peu honnêtes, qui ont ainsi, par exemple dans le cas du crédit-bail, la possibilité d'utiliser abusivement les actifs des établissements de crédit, avant qu'une ordonnance ne soit prise.*

Annexe : principales données économiques et financières

CEMAC – Comptes nationaux

(en milliards de francs CFA (XAF) ; taux et variations en %)

	2015	2016	2017	2018
Ressources	**69 956,2**	**63 586,0**	**68 283,6**	**71 710,4**
PIB nominal	**49 397,1**	**48 088,6**	**50 837,6**	**54 016,3**
dont secteur pétrolier	*9 048,9*	*7 159,8*	*8 550,0*	*11 024,2*
Importations de biens et services	**20 559,1**	**15 497,4**	**17 446,0**	**17 694,1**
Biens	13 162,0	9 917,9	10 169,5	10 065,9
Services	7 397,1	5 579,4	7 276,5	7 628,2
Emplois	**69 956,2**	**63 586,0**	**68 283,6**	**71 710,4**
Consommation finale	**37 789,1**	**36 671,8**	**39 815,5**	**38 854,4**
Publique	7 143,2	7 257,0	7 588,7	6 937,5
Privée	30 645,8	29 414,8	32 226,8	31 916,9
Formation brute de capital fixe [a]	**16 696,0**	**13 493,1**	**13 156,1**	**13 915,1**
Publique	5 248,0	3 465,2	2 612,3	2 222,2
Privée	11 290,7	10 162,2	10 738,2	11 418,6
Exportations de biens et services	**15 471,2**	**13 421,0**	**15 312,1**	**18 940,9**
Biens	13 732,1	11 642,6	13 144,7	16 809,6
Services	1 739,1	1 778,5	2 167,3	2 131,3
Épargne intérieure brute	11 608,0	11 416,8	11 022,1	15 161,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 5 087,9	- 2 076,3	- 2 134,0	1 246,8
Revenus des facteurs	- 1 656,5	- 2 005,7	- 2 995,6	- 3 647,8
Épargne intérieure nette	9 951,6	9 411,1	8 026,6	11 514,0
Taux d'investissement (en % du PIB)	**33,8**	**28,1**	**25,9**	**25,8**
Variations				
Taux de croissance du PIB en volume	1,4	- 1,5	0,6	1,6
Déflateur du PIB	- 10,5	- 1,2	5,1	4,6
Prix à la consommation, en moyenne	2,5	1,1	0,9	2,2
Prix à la consommation, en glissement	1,7	0,2	1,7	3,9

a) Y compris variations de stocks.
Source : BEAC.

CEMAC – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2015	2016	2017	2018
Recettes totales	**9 634,4**	**7 836,2**	**8 208,1**	**9 553,6**
Recettes budgétaires	**9 300,4**	**7 534,2**	**7 847,1**	**9 189,8**
Recettes pétrolières	3 775,6	2 531,3	2 794,3	3 883,9
dont impôt sur les sociétés et redevance	*1 617,8*	*1 018,2*	*1 080,2*	*1 402,9*
Recettes non pétrolières	5 524,8	5 002,9	5 052,8	5 305,9
dont recettes non fiscales	*466,2*	*450,1*	*397,4*	*465,1*
Dons extérieurs (dont annulations PPTE et IADM)	**334,1**	**302,0**	**361,0**	**363,8**
Dépenses totales et prêts nets	**13 149,5**	**11 419,7**	**10 256,0**	**9 695,8**
Dépenses courantes	**7 456,6**	**7 122,6**	**6 988,1**	**6 815,1**
Salaires	2 470,7	2 538,8	2 579,1	2 540,0
Intérêts	433,4	639,9	653,8	718,0
Sur la dette intérieure	*103,0*	*135,7*	*198,4*	*239,4*
Sur la dette extérieure	*330,3*	*504,2*	*455,5*	*478,6*
Autres dépenses courantes	4 552,5	3 944,0	3 755,1	3 557,1
Dépenses en capital	**5 649,3**	**4 223,4**	**3 163,8**	**2 754,7**
Dépenses budgétaires	4 625,7	3 025,3	1 855,1	1 547,0
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	1 023,6	1 198,1	1 308,7	1 207,7
Dépenses de restructuration	**43,6**	**73,7**	**104,1**	**126,0**
Prêts nets	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Solde primaire (hors dons) [a]	**- 2 495,2**	**- 2 183,2**	**- 644,7**	**1 180,3**
Solde base engagements (dons compris) [b]	**- 3 515,0**	**- 3 583,5**	**- 2 047,8**	**- 142,2**
Arriérés	**671,8**	**295,6**	**- 289,9**	**- 291,3**
Arriérés intérieurs	675,4	59,0	- 287,3	- 329,7
Arriérés extérieurs	- 3,6	236,6	- 2,6	38,4
Solde base caisse [c]	**- 2 843,2**	**- 3 288,0**	**- 2 337,8**	**- 433,5**
Financement	**2 843,2**	**3 288,0**	**2 337,8**	**433,5**
Financement intérieur	**483,9**	**2 987,0**	**785,9**	**- 1,3**
Bancaire	1 685,9	2 212,2	47,8	622,9
Non bancaire	- 1 202,0	774,9	738,0	- 624,2
Financement extérieur	**2 359,3**	**301,0**	**1 551,9**	**434,8**
Tirages sur emprunts	1 965,2	706,5	2 065,8	1 747,7
Amortissements sur emprunts dette extérieure	- 1 490,6	- 818,2	- 952,7	- 1 786,5
Réaménagement de la dette extérieure	792,1	52,0	191,8	213,6
Divers	1 092,6	360,6	247,0	260,0
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	18,8	15,7	15,4	17,0
Recettes pétrolières	7,6	5,3	5,5	7,2
Dépenses courantes	15,1	14,8	13,7	12,6
Solde base engagements (dons compris) [b]	- 7,1	- 7,5	- 4,0	- 0,3
Dette publique	44,9	53,3	50,8	46,9

a) Solde primaire = recettes budgétaires – dépenses courantes (hors intérêts sur dette extérieure) – dépenses budgétaires en capital – dépenses de restructuration – prêts nets.
b) Solde base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses totales et prêts nets.
c) Solde base caisse = solde base engagements + arriérés.
Source : BEAC.

CEMAC – Balance des paiements

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2015	2016	2017	2018
a - Solde des transactions courantes (1 + 2 + 3)	**- 5 805,9**	**- 4 923,5**	**- 3 238,7**	**- 1 861,5**
1 - Biens et services	**- 4 632,8**	**- 2 801,7**	**- 620,0**	**1 418,3**
Balance des biens	**1 098,5**	**1 114,6**	**3 748,5**	**6 915,3**
Exportations de biens FOB	13 332,0	11 216,2	13 101,9	16 748,4
dont : pétrole	*9 291,3*	*7 078,8*	*8 312,1*	*11 134,9*
gaz	*825,3*	*689,9*	*909,1*	*1 190,8*
bois	*837,8*	*775,3*	*829,6*	*839,8*
cacao	*463,9*	*461,6*	*310,6*	*309,0*
coton	*140,9*	*160,1*	*179,6*	*149,5*
Importations de biens FOB	- 12 233,4	- 10 101,6	- 9 353,4	- 9 833,1
Importations de biens CAF	- 14 301,5	- 12 079,4	- 11 103,0	- 11 750,1
Balance des services	**- 5 731,4**	**- 3 916,4**	**- 4 368,5**	**- 5 496,9**
dont fret et assurance	*- 1 828,9*	*- 1 734,6*	*- 1 458,7*	*- 1 576,1*
2 - Revenus primaires	**- 1 375,6**	**- 1 833,4**	**- 2 865,5**	**- 3 559,1**
dont intérêts sur la dette	*330,3*	*504,2*	*455,5*	*478,6*
3 - Revenus secondaires	**202,6**	**- 288,3**	**246,9**	**279,4**
Administrations publiques	**101,6**	**5,4**	**207,9**	**207,0**
Autres secteurs	**101,0**	**- 293,7**	**38,9**	**72,4**
dont transferts de fonds des migrants	*- 184,0*	*- 364,1*	*- 215,4*	*- 219,5*
b - Compte de capital	**262,7**	**158,9**	**228,5**	**170,7**
c - Compte financier	**2 479,1**	**1 322,5**	**2 696,0**	**1 833,1**
Investissements directs	3 234,5	2 639,3	2 177,3	2 833,3
Investissements de portefeuille	523,4	58,1	187,3	177,8
Autres investissements	- 1 278,8	- 1 374,9	331,4	- 1 177,9
Financement exceptionnel (pour mémoire)	**789,6**	**301,6**	**206,4**	**27,0**
Variation des arriérés	- 3,6	240,6	1,6	0,0
Rééchelonnement	792,1	48,0	199,9	27,0
Remises de dettes	1,1	13,0	5,0	0,0
d - Erreurs et omissions nettes	**102,4**	**- 153,5**	**- 21,2**	**485,1**
e - Solde global (a + b – c + d)	**- 2 961,7**	**- 3 595,7**	**- 335,3**	**627,4**
Variation des avoirs extérieurs nets	**2 172,1**	**3 294,0**	**128,9**	**- 654,5**
Solde courant en % du PIB	**- 11,8**	**- 10,2**	**- 6,4**	**- 3,4**
Solde global en % du PIB	**- 6,0**	**- 7,5**	**- 0,7**	**1,2**

Note : La balance de la CEMAC est une agrégation des balances des paiements des États, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global.
Source : BEAC.

CEMAC – Bilan simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

Actif	2016	2017	2018	Passif	2016	2017	2018
Valeurs immobilisées	1 028	1 111	1 103	Capitaux permanents	1 478	1 584	1 665
Crédits nets	7 787	7 622	7 766	Opérations avec la clientèle	9 426	9 339	9 878
dont : crédits au secteur public	*1 673*	*1 711*	*1 652*	*dont : dépôts du secteur public*	*1 812*	*1 685*	*1 567*
dont crédits à l'État	*797*	*873*	*776*	*dépôts du secteur privé*	*6 948*	*6 960*	*7 540*
crédits au secteur privé	*5 511*	*5 218*	*5 207*	Opérations diverses	448	443	579
créances nettes en souffrance	*551*	*604*	*860*	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 722	1 318	1 354
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 922	3 631	4 226	*Opérations de refinancement et comptes à vue*			
Opérations monétaires et comptes à vue avec la BEAC	*2 006*	*1 876*	*2 187*	*avec la BEAC*	*741*	*446*	*462*
Autres opérations de trésorerie et interbancaires	*1 916*	*1 754*	*2 038*	*Autres opérations de trésorerie et interbancaires*	*981*	*872*	*892*
Autres postes de l'actif (sommes déductibles des capitaux permanents et opérations diverses)	337	321	381				
Total	**13 074**	**12 685**	**13 476**	**Total**	**13 074**	**12 685**	**13 476**

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Compte de résultat simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2016	2017	2018
1. Produits bancaires	**2 331**	**2 733**	**3 402**
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	30	33	35
Produits sur opérations avec la clientèle	628	625	597
Produits sur opérations de crédit-bail et de location simple	105	96	93
Produits sur opérations diverses	1 515	1 906	2 604
Produits du portefeuille de titres et des prêts à souscription obligatoire	52	73	73
2. Charges bancaires	**1 400**	**1 785**	**2 406**
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	37	47	44
Charges sur opérations avec la clientèle	97	106	117
Charges sur opérations de crédit-bail et de location simple	86	79	74
Charges sur opérations diverses	1 173	1 546	2 164
Charges sur ressources permanentes	7	7	7
3. Produit net bancaire (1 - 2)	**931**	**948**	**996**
4. Produits accessoires nets	8	7	12
5. Produit global d'exploitation (3 + 4)	**939**	**955**	**1 007**
6. Frais généraux	504	515	540
7. Amortissements et provisions nets sur immobilisations	53	57	57
8. Résultat brut d'exploitation (5 - 6 - 7)	**381**	**384**	**411**
9. Provisions nettes sur risques	159	165	178
10. Rentrées sur créances abandonnées/pertes sur créances irrécouvrables	- 14	1	- 21
11. Résultat d'exploitation (8 - 9 + 10)	**207**	**219**	**212**
12. Résultat exceptionnel net	- 35	- 13	3
13. Résultat sur exercices antérieurs	- 6	- 4	1
14. Impôts sur les bénéfices	74	66	68
15. Résultat (11 + 12 + 13 - 14)	**92**	**136**	**148**

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

	2016	2017	2018
Coefficient net d'exploitation *(frais généraux + dotations aux amortissements / PNB)*	59,9	60,3	59,9
Coefficient de rentabilité *(résultat net / fonds propres)*	6,2	8,6	8,9
Taux de marge nette *(Résultat net / produit net bancaire)*	9,9	14,4	14,8
Taux brut de créances en souffrance *(Créances en souffrance brutes / total des créances brutes)*	14,9	17,1	21,2
Taux net de créances en souffrance *(Créances en souffrance nettes / total des créances nettes)*	7,1	7,9	11,1
Taux de provisionnement *(provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes)*	56,6	58,3	53,7

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

	2016	2017	2018
Ratio de couverture des risques	13,3	15,9	16,4
Rapport de liquidité	141,3	158,2	163,5

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Banques respectant les normes prudentielles

(en % des banques déclarantes)

	2016	2017	2018
Représentation du capital minimal	69,2	72,5	70,6
Couverture des risques	84,6	88,2	84,3
Limite globale de la norme de division des risques	86,5	68,6	86,3
Limite individuelle de la norme de division des risques	71,2	58,8	60,8
Couverture des immobilisations	73,1	78,4	70,6
Rapport de liquidité	76,9	78,4	88,2
Coefficient de transformation	78,8	60,8	74,5
Engagements aux apparentés	78,8	82,4	74,5
Adéquation des fonds propres	48,1	36,5	44,2

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Bilan de la BEAC

(en millions de francs CFA (XAF))

Actif	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Passif	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Diponibilités extérieures	2 875 504	3 425 462	Billets et pièces en circulation	2 862 648	3 068 446
Avoirs extérieurs à vue	2 672 021	3 391 074			
Autres avoirs en devises convertibles	203 483	34 388	Trésors et comptables publics nationaux	1 190 743	1 226 154
dont titres d'investissement	*139 985*	*81*			
			Banques et institutions financières	1 624 832	1 931 511
Encaisse or	142 196	147 886			
			Autres comptes courants	189 404	193 098
Opérations avec le FMI	354 051	362 511			
			FMI – allocations de DTS	422 145	431 662
Créances sur les banques	503 515	473 619			
			Emprunts et dettes	16 302	16 368
Créances sur les Trésors nationaux	2 772 995	2 772 883			
			Provisions	45 916	43 636
Contrepartie des allocations de DTS versées aux États	173 570	177 483	Report à nouveau	0	- 203 984
Valeurs immobilisées	433 709	443 558	Réserves	702 398	786 883
Autres actifs : stocks de billets et monnaies non émis	28 276	39 237	Capital et prime d'augmentation	91 507	91 507
FMI – ajustements	20 159	21 433	Créditeurs divers et compte de régularisation	90 947	277 618
Débiteurs divers	9 974	13 225	Compte de résultat	77 108	14 400
Total	**7 313 950**	**7 877 298**	**Total**	**7 313 950**	**7 877 298**

Source : BEAC.

CEMAC – Taux d'intervention de la BEAC

(en %)

	Taux des appels d'offres (TIAO)	Taux de la facilité marginale de prêt	Taux de la facilité marginale de dépôt	Taux de pénalité des banques (TPB)	Taux de rémunération des réserves obligatoires
29 juillet 2010	4	5,75	0,6	10	0,05
30 juillet 2012	4	5,75	0,35	10	0,05
22 juillet 2013	3,5	5,25	0,1	10	0,05
31 octobre 2013	3,25	5	0,1	10	0,05
19 décembre 2013	3,25	5	0	10	0,05
8 juillet 2014	2,95	4,7	0	10	0,05
9 juillet 2015	2,45	4,2	0	10	0,05
22 mars 2017	2,95	4,7	0	10	0,05
11 juillet 2017	2,95	4,7	0	7	0,05
31 octobre 2018	3,5	5,25	0	7,55	0,05
18 décembre 2018	3,5	6	0	8,3	0,05

Source : BEAC.

CEMAC – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale	Quasi-monnaie	Total
2015	2584	5716	2951	**11250**
2016	2430	5237	2976	**10644**
2017	2436	5194	2973	**10603**
2018	2571	5603	3307	**11480**

Source : BEAC.

CEMAC – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Avoirs extérieurs nets	Créances nettes sur les États	Crédits à l'économie	Ressources non monétaires et divers nets	Total
2015	5668	- 175	7526	- 1768	**11250**
2016	2416	2442	7941	- 2155	**10644**
2017	2322	2748	7793	- 2261	**10603**
2018	2509	3365	8104	- 2498	**11480**

Source : BEAC.

CEMAC – Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale

(en milliards de francs CFA (XAF))

	2015	2016	2017	2018
Court terme	4691	4762	4716	4923
Moyen terme	2651	2999	2873	2984
Long terme	183	180	204	196
Total	**7526**	**7941**	**7793**	**8104**

Source : BEAC.

CEMAC - Avoirs extérieurs nets auprès de la BEAC

(en milliards de francs CFA (XAF))

	Avoirs					Engagements			Avoirs extérieurs nets
	Avoirs en or	Avoirs en devises [a)]	Position de réserve auprès du FMI	Avoirs en DTS [b)]	Total	Crédit FMI	Autres engagements extérieurs [c)]	Total	
2015	129	5900	9	200	**6238**	174	599	**772**	**5466**
2016	144	2738	22	190	**3093**	201	639	**839**	**2254**
2017	142	2876	36	162	**3216**	491	596	**1086**	**2130**
2018	148	3426	37	166	**3777**	798	599	**1398**	**2379**

a) Y compris le solde créditeur net du compte d'opérations ; chiffres au 31 décembre de chaque année.
b) Y compris les allocations de DTS du FMI aux pays membres de la CEMAC en 2009.
c) Y compris le solde débiteur net du compte d'opérations.
Source : BEAC.

4

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION DES COMORES

1| Amélioration de l'activité économique

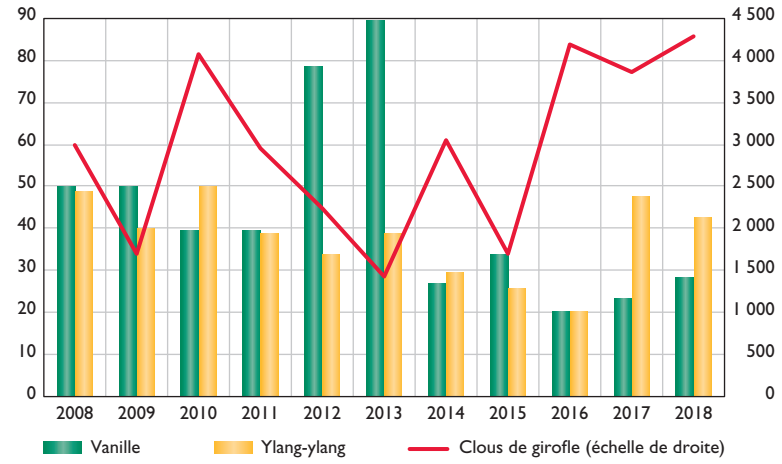
La croissance économique comorienne a continué sa progression en 2018, atteignant 3,8 % après 3,5 % en 2017. En comparaison, la croissance du PIB par habitant (prix constants en monnaie locale) a été nettement plus faible, autour de 0,5 % en 2018 après 0,4 % en 2017 (données à prix constants en monnaie nationale, Banque mondiale). La croissance du PIB [1] s'explique principalement par celle de la consommation finale (+ 5,0 % en 2018), soutenue par le versement des salaires et traitements des fonctionnaires (+ 3,4 % en 2018) et de l'investissement (hausse de 4,8 % de la formation brute de capital fixe). À 13 % en 2018, après 12,9 % en 2017 et 12,6 % en 2016, le taux d'investissement total devrait continuer à progresser avec la réalisation des grands programmes d'investissement public sur l'île de Grande Comore : complexe hôtelier sur le site Galawa-Maloudja, dont les travaux ont commencé début 2019, projet de route reliant la capitale au sud de l'île et réhabilitation de l'hôpital El-Maarouf. Les exportations de biens et services ont connu une nouvelle expansion (+ 17,7 %) après celle de 2017 (+ 16,4 %), due notamment à la hausse des cours mondiaux, qui a permis d'atténuer les effets d'une production de plus en plus fluctuante. Toutefois, le volume des importations de biens et services demeure structurellement supérieur malgré une dynamique plus modérée (+ 11,7 % en 2018 par rapport à 2017). En 2018, les importations de biens intermédiaires (véhicules, pièces détachées et matériaux de construction) et de produits pétroliers, dont les prix ont augmenté, ont été particulièrement dynamiques : elles ont progressé respectivement de 50,4 % et 20,3 % en valeur.

L'économie de l'archipel demeure structurellement peu diversifiée et repose sur un faible nombre d'activités. En 2018, en matière d'offre, la croissance du PIB a été soutenue par les activités des secteurs tertiaire et secondaire. Le secteur des services représente plus de 50 % du PIB et est constitué principalement d'activités de commerce, de restauration et d'hôtellerie. En 2018, l'ouverture d'une nouvelle ligne aérienne au départ d'Istanbul (Turquie) a dynamisé le secteur du tourisme, qui a enregistré une hausse de 35,5 % en 2018. Cette augmentation a permis au solde de la balance des services de devenir excédentaire, après trois années de déficit. Le secteur secondaire (12 % du PIB), bien que ralenti par la dégradation de l'approvisionnement en électricité, a enregistré une augmentation de la production, notamment en provenance des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME). Le secteur primaire représente 30 % du PIB et emploie une grande majorité de travailleurs informels. Il repose sur la production de trois principaux produits qui, en 2018, ont représenté 83 % des exportations : la vanille, le girofle et l'ylang-ylang. La production d'ylang-ylang a reculé de 10,9 % en 2018, après avoir plus que doublé en 2017 (+ 135,8 %). Le girofle et la vanille ont, quant à eux, connu des hausses respectives de leur production de 11,1 % et 20,2 %.

Le déficit de la balance commerciale s'est aggravé en 2018 alors que la balance des services est devenue excédentaire. Le déficit de la balance commerciale s'est détérioré, passant de 15,6 % du PIB en 2017 à 16,8 % en 2018, sous l'effet d'importations dynamiques liées à la forte demande pour

1 *Les autorités comoriennes ont modernisé leur méthodologie de calcul des comptes nationaux, en passant du système de comptabilité nationale 68 (SCN68) au système SCN93, publié conjointement par la division des statistiques de l'Organisation des Nations unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, Eurostat et l'OCDE. L'année de base 1990 a été abandonnée au profit de l'année 2007. Cette évolution a conduit à une augmentation du PIB nominal de 70 %, qui s'explique notamment par l'intégration de l'autoconsommation des ménages (agriculture et secteur tertiaire), la prise en compte du commerce informel, des loyers imputés, de services domestiques, l'auto-construction et les investissements formels et informels du secteur privé de l'aide budgétaire.*

Production des principaux produits de rente
(en tonnes)



Source : BCC.

des véhicules, des pièces détachées et des produits pétroliers. La balance des services est devenue légèrement excédentaire (0,14 % du PIB) en raison d'une augmentation des services liés aux voyages. Le solde de la balance des revenus a affiché son niveau le plus élevé des cinq dernières années (0,59 % du PIB en 2018, contre 0,46 % en 2017), tandis que l'excédent de la balance des transferts courants s'est stabilisé à 13,7 % du PIB. Traditionnellement, aux Comores, les flux financiers de la population comorienne résidant à l'étranger, et principalement localisée en France, sont supérieurs aux investissements directs étrangers (IDE) et à l'aide publique au développement (APD). Représentant 12,1 % du PIB en 2018, ils ont affiché une augmentation de 24,5 % (cf. point de vue de la BCC *infra*). À l'inverse, les transferts publics ont reculé de 52,2 % en 2018, après une forte hausse en 2017 (+ 151,5 %), qui résultait d'un appui budgétaire ponctuel des pays du Golfe. Au total, du fait des importants envois de fonds de la diaspora, le déficit courant est demeuré nettement inférieur au déficit commercial : 2,4 % du PIB en 2018 après 2,1 % en 2017 pour le déficit courant, contre 16,8 % du PIB en 2018 après 15,6 % en 2017 pour le déficit commercial.

L'excédent du compte de capital et des opérations financières s'est amélioré en 2018 (+ 26,5 %), après une forte détérioration en 2017 (– 54,1 %). Ce rebond résulte de l'augmentation des IDE (+ 67,4 %) au sein du compte des opérations financières, alors que l'excédent du seul compte de capital a diminué de 37 %. La variation des réserves officielles a été négative en 2018.

L'inflation a augmenté en 2018, s'établissant à 1,7 % en moyenne annuelle, retrouvant quasiment son niveau de 2016 (1,8 %), après avoir atteint, en 2017, son niveau le plus faible (1,0 %) des cinq dernières années. La reprise de l'inflation en 2018 a cependant été très contenue et reste nettement inférieure à la norme communautaire de 3 % d'inflation annuelle pour l'ensemble des pays de la Zone franc. Sa progression est le résultat de pressions à la hausse qui se sont exercées sur les prix des produits alimentaires, de l'eau, de l'électricité et sur les loyers. Elle reflète également la remontée des cours du pétrole et son impact sur les coûts du fret. Toutefois son niveau structurellement faible résulte du régime de taux de change fixe. Enfin, les conséquences du passage du cyclone Kenneth les 24 et 25 avril 2019 devraient conduire à une hausse significative de l'inflation. Le FMI (août 2019) prévoit une augmentation de l'inflation à 3,2 % en 2019, liée aux contraintes pesant sur l'offre de produits domestiques, notamment de produits alimentaires.

Le passage du cyclone Kenneth devrait fragiliser, au moins temporairement, la dynamique de l'économie des Comores en raison de nombreuses destructions. Le cyclone a endommagé des infrastructures (routes, bâtiments, réseaux électriques et de télécommunications), ainsi que des cultures de rente et vivrières. Les destructions et les besoins en aide humanitaire ont été estimés par les services du FMI à 150 millions de dollars, soit 12,5 % du PIB. Le FMI, dont le conseil d'administration a approuvé la mobilisation des financements de la facilité de crédit rapide [2] et de l'instrument de financement rapide [3] au bénéfice de l'Union des Comores fin juillet 2019, a révisé à la baisse sa prévision de croissance en août 2019, de 3,0 % à 1,3 % pour 2019 après le passage du cyclone. Toutefois, l'effet négatif du cyclone sur l'économie devrait être temporaire et les dépenses induites par les réparations des dégâts pourraient, ensuite, dynamiser la croissance (projection de 4,2 % de croissance en 2020). À long terme, de nombreux facteurs font obstacle à une croissance durable aux Comores : déficit d'infrastructures, environnement des affaires très dégradé, secteur financier fragile, etc. La conduite de réformes clés, telles que le renforcement de la mobilisation des ressources fiscales, l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la supervision des entreprises d'États et des banques, demeure indispensable pour permettre une croissance durable et inclusive.

2| Une politique monétaire inchangée et des réflexions en cours sur son cadre opérationnel

La Banque centrale des Comores (BCC) est l'autorité monétaire en charge de l'élaboration et de la mise en place de la politique monétaire. Le régime de change comorien se caractérise par une parité fixe entre l'euro et le franc comorien. La France accorde une garantie de convertibilité illimitée à la BCC entre ces deux monnaies. L'objectif de la politique monétaire de la BCC est la stabilité (externe et interne) de la monnaie et, sans préjudice de cet objectif, le soutien à la politique économique du gouvernement.

2 https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/08/Rapid-Credit-Facility
3 https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/19/55/Rapid-Financing-Instrument

Taux d'intérêt clés pour la politique monétaire aux Comores

(en %)

	Du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008	Du 1er janvier 2009 au 30 juin 2009	Depuis le 1er juillet 2009
Taux d'escompte	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5
Taux des avances au Trésor	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5	Eonia + 1,5
Taux de rémunération des dépôts du Trésor	Eonia	Eonia	Non rémunérés
Taux de rémunération des dépôts des banques à la BCC			
Représentatifs des réserves obligatoires	*Eonia - 1/4*	*Eonia - 1,25*	*Eonia - 1,25*
Libres	*Eonia - 1/8*	*Eonia - 1/8*	*Eonia - 1/8*
Taux minimaux et maximaux sur les crédits	7,0 – 14,0	7,0 – 14,0	7,0 – 14,0
Taux planchers sur les dépôts	2,50	2,00	1,75

Source : BCC.

La stabilité externe de la monnaie se fonde sur un niveau de réserves de change suffisant pour garantir la crédibilité de l'ancrage du franc comorien sur l'euro. Les réserves de changes internationales, toujours importantes, ont progressé en 2018, couvrant 7,6 mois d'importations de biens et services, contre 8,5 mois en 2017. Une grande partie des réserves de change est investie dans des comptes d'opérations rémunérés auprès du Trésor français.

En plus de l'ancrage du franc comorien sur l'euro, la BCC a recours à deux instruments pour la conduite de sa politique monétaire : les réserves obligatoires et les taux directeurs. Ces derniers sont toutefois d'une importance moindre pour assurer la stabilité de la monnaie dans le cadre de taux de change fixe des Comores. Dans un contexte de croissance économique modérée, de progression contenue de la masse monétaire et d'inflation faible, le conseil d'administration de la BCC, a maintenu en 2018 le coefficient de réserves obligatoires à 15 %, un niveau inchangé depuis 2013. La BCC dirige également sa politique monétaire sur la base d'un certain nombre de taux directeurs, inchangés depuis 2009 (cf. tableau). Enfin, la BCC cherche à promouvoir l'inclusion financière et participe aux initiatives des pouvoirs publics dans ce domaine (cf. point de vue de la BCC dans le Rapport annuel de la Zone franc 2017). En l'intégrant dans sa stratégie, elle encourage le développement de produits financiers innovants pour permettre un accès des populations exclues du circuit bancaire, aux services et produits financiers. Des projets relatifs au développement de la monnaie électronique et à la création d'une Agence nationale de développement numérique sont en cours. Une plus grande inclusion financière passe aussi par la modernisation du système national de paiement, en cours en 2019.

La masse monétaire comorienne a une nouvelle fois augmenté en 2018 (+ 8,5 %), pour atteindre 138,5 milliards de francs comoriens. Cette hausse s'explique principalement par la progression des avoirs extérieurs nets des banques commerciales et des créances nettes sur l'État. Précisément, la position nette des banques commerciales vis-à-vis de l'extérieur, s'est améliorée (+ 224,9 %) en 2018, après une dégradation de 78 % en 2017 (4,9 milliards en 2018, contre 1,5 milliard en 2017). Ce poste demeure volatil, variant au cours des cinq dernières années entre 0,6 milliard et 6,9 milliards de francs comoriens. Le crédit intérieur brut, qui a progressé de 5,0 % en 2018 (s'établissant à 89,7 milliards, contre 85,5 milliards un an auparavant) a été tiré principalement par la hausse des créances nettes sur l'administration centrale (9,5 milliards en 2018, contre 5,9 milliards en 2017). En effet, l'État a sensiblement réduit ses dépôts auprès des banques dans un contexte de baisse significative de ses recettes fiscales et douanières.

Dans ce contexte inchangé, le problème de surliquidité structurelle nécessite une réflexion sur l'évolution de la politique monétaire. La BCC a entamé cette réflexion sur le cadre de mise en œuvre de sa politique monétaire en 2017. L'excédent structurel de liquidité, qui s'élève à plusieurs milliards de francs comoriens, est le résultat d'une aversion au risque élevé de la part des banques. Ce comportement de frilosité est le fruit des niveaux structurellement élevés de créances en souffrance dans le système. La BCC rencontre des difficultés à gérer ces excédents, rendant l'adaptation de la politique monétaire nécessaire. De plus, favoriser l'émergence d'un marché interbancaire, aujourd'hui inexistant, peut être une première étape dans cette évolution. Le projet de modernisation du système national de paiement, soutenu

par la Banque mondiale, a pris du retard. Toutefois, une note d'orientation présentant les réformes nécessaires du cadre juridique comorien a été élaborée.

3| Un système bancaire encore vulnérable

L'écosystème bancaire comorien se compose de quatre établissements bancaires à capitaux privés et d'une banque postale publique : la Banque pour l'industrie et le commerce (BIC), Exim Bank, la Banque fédérale de commerce (BFC) et la Banque de développement des Comores (BDC). Cette dernière a été rachetée en 2019 par Finafrica, devenu l'actionnaire majoritaire, en mai de cette même année. L'actionnaire principal de la BIC (BNP Paribas) est en négociation, pour la cession de ses parts, avec une holding émiratie déjà impliquée dans d'autres projets de l'archipel. La banque postale publique (Société nationale des postes et des services financiers – SNPSF) est un établissement financier majeur pour l'économie comorienne (16 % des dépôts du secteur financier, 13 % des crédits du secteur bancaire). Elle domicilie la plupart des comptes des fonctionnaires. Il existe également des réseaux mutualistes de caisses d'épargne et de crédit : d'une part le réseau de microfinance Sanduk, présent à Anjouan et Mohéli, et d'autre part l'Union des mutuelles d'épargne et de crédit des Comores, ou Union des Meck, qui offre des services bancaires de proximité à destination d'une population, rurale et urbaine, peu bancarisée. Alors que les Sanduk ont des parts de marché relativement limitées à l'échelle de l'archipel en raison de leur activité locale, l'Union des Meck, opérant sur la Grande Comore, est devenue l'acteur principal du système bancaire comorien, avec 27 % des dépôts et 30 % des crédits bruts.

Le système bancaire comorien demeure très segmenté. Plusieurs établissements font face à des problèmes de trésorerie et certains ne respectent pas leur ratio de solvabilité, notamment en raison de sérieux problèmes de gouvernance. En revanche, d'autres présentent des performances satisfaisantes. Le taux brut moyen de créances douteuses s'est élevé à 24,0 % en 2018, ce ratio variant de 7 % à 64 % selon les établissements. La situation de la SNPSF est la plus critique : elle présente des résultats négatifs depuis 2010 et ses fonds propres sont également négatifs. Son taux brut de créances douteuses est significativement plus élevé que la moyenne de la place. De nombreuses mesures ont été mises en œuvre par les autorités, en collaboration avec les acteurs multilatéraux (Banque mondiale, FMI), mais elles n'ont pas encore permis de garantir la viabilité de l'établissement.

Les établissements de crédit comoriens ont connu une progression de leur bilan consolidé sur la période 2017-2018 (+ 4,8 %), après une hausse modérée un an auparavant (+ 1,6 %). Le total de bilan s'est élevé à 132,1 milliards de francs comoriens en 2018 (soit 26,5 % du PIB nominal). Les dépôts du secteur privé auprès des banques ont augmenté, alimentant la progression de la masse monétaire. Mais ces liquidités disponibles supplémentaires n'ont pas été utilisées par les banques pour accroître significativement leurs crédits. Elles ont été entièrement réinvesties en opérations monétaires auprès de la BCC. Ces dernières ont ainsi augmenté de 15,5 % et représentent, en 2018, 36 % du total du système bancaire comorien. Cette évolution illustre la faible attractivité du marché du crédit aux Comores. Les opérations de trésorerie interbancaires sont demeurées nulles en 2018.

Plus généralement, l'environnement des affaires comorien incite peu les banques au développement de leurs activités de crédit, limitant le financement de l'économie et, par voie de conséquence, le développement du pays. Les crédits nets bancaires accordés au secteur privé n'ont que faiblement progressé (+ 1,2 % en 2018) et le ratio de crédits privés sur dépôts privés, déjà faible, s'est inscrit en baisse en 2018 (67,9 %) par rapport à 2017 (74,6 %). Ce manque de vitalité de l'activité de crédit est à mettre en lien avec un environnement des affaires dégradé (164e sur 190 pays au classement *Doing Business* 2019, les Comores sont plus mal orientées que l'année précédente, où elles figuraient au 158e rang sur 190) et un système judiciaire peu efficace. Il demeure très difficile pour les banques de recouvrir leurs créances ou de réaliser leurs garanties reçues. Dans ce contexte, la BCC affiche sa volonté, avec l'appui du gouvernement : i) d'assainir le système bancaire de ses créances en souffrance ; ii) de réduire les risques bancaires via l'adoption de nouveaux systèmes de garantie et iii) d'encourager le développement des secteurs privé et bancaire pour dynamiser l'appareil productif, afin d'enclencher les transformations structurelles de l'économie comorienne.

Les établissements de crédit comoriens peinent à être rentables, même si la situation s'est légèrement améliorée en 2018. Les banques sont en effet de nouveau devenues rentables en 2018, présentant un coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres) de 2,0 %, après deux années pendant lesquelles ce coefficient est resté négatif. Mais le coefficient net d'exploitation ([frais généraux + dotations aux amortissements] / produit net bancaire) est remonté à 80 % en 2018 et trois banques sur quatre ont continué d'enregistrer des pertes. L'Union des Meck est restée l'établissement le plus profitable en 2018.

4| Une situation budgétaire fragile malgré une volonté d'assainissement des finances publiques

L'année 2018 a été marquée par une baisse significative des recettes totales (budgétaires et dons), après une année de hausse en 2017. Après une augmentation de 33,7 % en 2017, les recettes fiscales ont accusé un recul de 10,4 % en 2018. Cette baisse a été néanmoins plus que compensée par la hausse des ressources non fiscales (+ 60,4 %), même si la hausse a été moindre qu'en 2017 (+ 122 %). Les ressources non fiscales ont augmenté en raison de la progression des revenus des entreprises, liée principalement à celle des dividendes de Comores Télécom, ainsi que de l'accroissement de près de 90 % des revenus du domaine, largement imputable au paiement d'une licence de télécommunication. Au total, les recettes budgétaires, soit 57,3 milliards de francs comoriens, ont légèrement augmenté, de 1,2 %. En revanche, les dons, qui représentent une part importante des recettes (35,5 milliards, soit 38,3 % des recettes totales), ont fortement baissé en 2018, de 32,5 %. Cette baisse correspond à l'épuisement d'un don saoudien qui s'élevait à 40 millions d'euros et représentait une part importante des dons en 2017. Le faible taux de pression fiscale (8,5 % du PIB), constitue un puissant frein au développement du pays. Il limite les possibilités de dépenses, aussi bien sociales que d'investissement en infrastructures.

En 2018, les dépenses totales ont décliné (– 14,0 %) pour la première fois en quatre ans, s'établissant à 94,8 milliards de francs comoriens. Le niveau des dépenses courantes a stagné alors que les dépenses en capital ont nettement reculé (– 38,6 %). Ces dernières ont retrouvé leur niveau habituel après la forte hausse de 2017 (+ 43,3 %) liée à l'achat de générateurs électriques ainsi qu'à la libération d'une première tranche de recapitalisation de la SNPSF. Le poste traitements et salaires des dépenses courantes a de nouveau progressé en 2018 (+ 3,4 %), il est en hausse continue depuis 2014.

Dans l'ensemble, les indicateurs budgétaires conduisent à constater une amélioration de la gestion des finances publiques en 2018, même s'ils demeurent à des niveaux préoccupants. Le solde primaire est déficitaire à hauteur de 4,4 % du PIB, contre 5,4 % un an plus tôt, et le solde global (dons compris) affiche un déficit de 0,4 % du PIB, contre 0,5 % en 2017. Le budget 2019 a pour objectif d'être plus réaliste que les années précédentes, avec un accent mis sur la hausse des revenus fiscaux ainsi que les investissements publics. Toutefois, le cyclone Kenneth va entraîner une réallocation de certaines ressources vers des dépenses prioritaires (reconstruction d'infrastructures, assistance alimentaire) qui affectera mécaniquement la réalisation du budget 2019.

La mise à jour, effectuée par le FMI en 2019, de l'analyse de viabilité de la dette des Comores maintient le risque modéré de surendettement extérieur mais pointe des inquiétudes quant à la capacité de l'État à absorber des chocs. En hausse continue depuis 2015, l'endettement public a continué à augmenter, de 18,0 % du PIB en 2017 à 18,4 % du PIB en 2018. La dette publique des Comores est très largement externe, détenue principalement par des créanciers bilatéraux (Arabie Saoudite, Inde et Chine), à des conditions concessionnelles. Le FMI alerte sur un possible glissement d'un risque modéré à un risque élevé de surendettement extérieur compte tenu de la faible mobilisation des ressources internes, ainsi que de la base restreinte des exportations. En outre, le passage du cyclone Kenneth va engendrer des dépenses de reconstruction qui pourraient continuer à accroître l'endettement. Le niveau de la dette externe devrait atteindre 26,2 % du PIB d'ici 2020, d'après le FMI.

Les financements consécutifs à l'approbation par le FMI, en juillet 2019, de la mobilisation d'une facilité élargie de crédit et d'un instrument de financement rapide représentent 50 % de la quote-part des Comores. Ils permettront de répondre, au moins partiellement, au besoin de financement additionnel provoqué par le cyclone Kenneth.

Le point de vue de la BCC
Focus sur les envois de fonds des migrants

BANQUE CENTRALE des COMORES

1| Contexte

Selon les données des Nations unies, en 2017, le monde comptait 258 millions de migrants internationaux (environ 3,4 % de la population mondiale), autrement dit des personnes installées dans un pays différent de celui où elles sont nées, contre 175 millions en 2000 et 154 millions en 1990.

Cette migration internationale a suscité beaucoup d'intérêt, notamment pour les organisations internationales, les pays en développement et les pays développés, non seulement en raison de sa croissance continue, mais surtout pour son impact sur l'économie.

En effet, les migrants rapatrient dans leur pays d'origine une partie des revenus perçus à l'étranger. Ces transferts de fonds représentent sans doute l'élément le plus tangible de la relation entre la migration et le développement. Dès lors, ils occupent une place importante dans les questions de politique économique, dans la mesure où ils constituent des ressources considérables, qui contribuent à la fois à l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires et à la consolidation des indicateurs macroéconomiques.

D'après une étude récente de la Banque mondiale [1], ces transferts auraient atteint le chiffre record de 529 milliards de dollars (ce qui correspond aux montants déclarés uniquement) en 2018, et devraient encore progresser jusqu'à 550 milliards de dollars en 2019. Si on ne considère que les flux à destination des pays à revenu faible ou intermédiaire (à l'exclusion de la Chine), on constate qu'ils sont désormais plus élevés que ceux des investissements directs étrangers (IDE) et de l'aide publique au développement (APD), qui représentent respectivement 344 milliards de dollars et 159 milliards de dollars en 2018.

Aux Comores, au-delà de leur impact social, les envois de fonds représentent la principale source de devises, devant les recettes générées par les exportations, l'APD et les IDE.

En effet, les Comores font partie des pays d'Afrique à forte migration. Les transferts de fonds de la diaspora ont atteint près de 70 milliards de francs comorien en 2018, soit 14 % du PIB. En 2017, les envois de fonds étaient de 60 milliards de francs comoriens. Cela représente une croissance annuelle de 15,4 %.

Ces fonds sont principalement utilisés pour répondre aux besoins des familles, tels que l'alimentation, l'éducation, la santé, le pèlerinage, les dépenses du grand mariage « Anda » et celles des funérailles.

Des études ont révélé que les envois de fonds qui ont une motivation plus familiale et sociale peuvent diminuer dans le temps. En effet, cet attachement familial et social au pays d'origine pourrait ne plus avoir la même intensité avec les futures générations. Ce qui explique que, malgré la croissance continue des envois de fonds par tête observée dans certains pays, on ne peut pour autant être assuré que ce rythme de croissance sera maintenu dans les années à venir. Dans le cas des Comores, en revanche, le rythme de croissance continue des envois de fonds par tête ne laisse pas présager de diminution à court ou moyen terme. L'une des explications à ce phénomène est que les nouvelles générations issues de la diaspora continuent d'entretenir les mêmes activités sociales et traditionnelles que les premières générations.

Il est donc nécessaire de canaliser les fonds de la diaspora comorienne vers des projets porteurs de valeur ajoutée, et ce, via divers instruments d'incitation. La mobilisation des envois de fonds des migrants vers l'épargne et l'investissement productif dépendra des mesures d'incitation mises en place et d'un véritable dialogue avec les autorités comoriennes.

1 *Barne et Pirlea (2019), Blog de données de la Banque mondiale, juillet :* http://blogs.worldbank.org/fr/opendata/les-envois-de-fonds-des-travailleurs-migrants-vers-leur-pays-dorigine-sont-la-principale

.../...

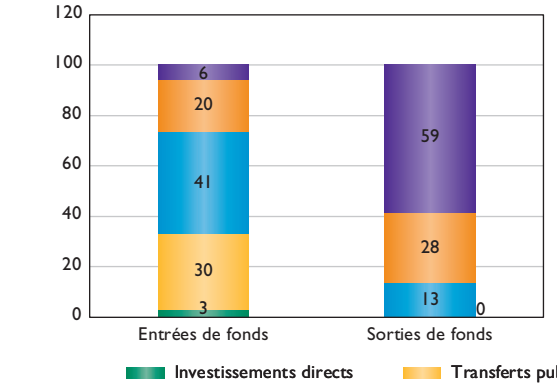
2| *Envois de fonds et consolidation de la balance des paiements*

Les transferts courants financent près de 80 % du déficit structurel du compte des transactions courantes de la balance des paiements des Comores. Ils couvrent en effet près de six mois d'importations de biens et services. Ceux-ci représentent la première source de financement extérieur, loin devant l'APD.

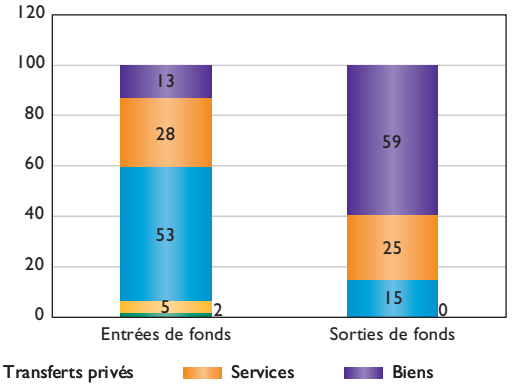
Les transferts privés : principale source d'entrée de fonds dans la balance des paiements en 2012 et plus encore en 2018

(en %)

a) En 2012



b) En 2018



Investissements directs | Transferts publics | Transferts privés | Services | Biens

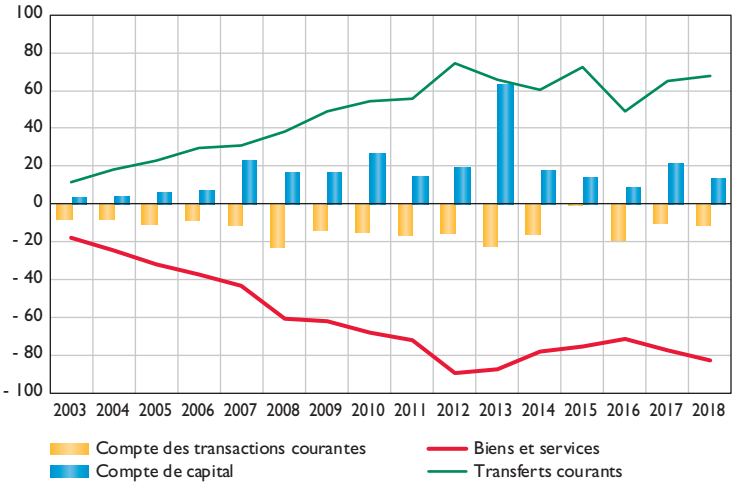
Source : BCC.

Ces envois de fonds contribuent largement à résorber une grande partie de l'important déficit structurel du compte des transactions courantes. En effet, le déficit structurel de la balance commerciale est compensé ainsi par la bonne tenue des transferts courants, essentiellement privés, qui absorbent les chocs des termes de l'échange (les transferts publics étant beaucoup plus volatils) – cf. graphiques ci-dessus.

En régime de change fixe, l'ajustement du déficit du compte courant passe par la variation des avoirs de réserves. Aux Comores, les réserves internationales brutes ont eu tendance à être corrélées avec les envois de fonds en termes de variation à court terme. Toutefois, à plus long terme, il n'existe aucune preuve de corrélation entre ces deux variables, les envois de fonds étant finalement absorbés par l'augmentation des importations.

Évolution des comptes extérieurs des Comores

(en milliards de francs comoriens (KMF))



Source : BCC.

L'analyse de la dynamique des envois de fonds sur les quinze dernières années prouve que, contrairement aux IDE qui sont très volatils, les transferts sont censés être stables. Il en est de même pour l'APD, qui est exogène et dépend des donateurs.

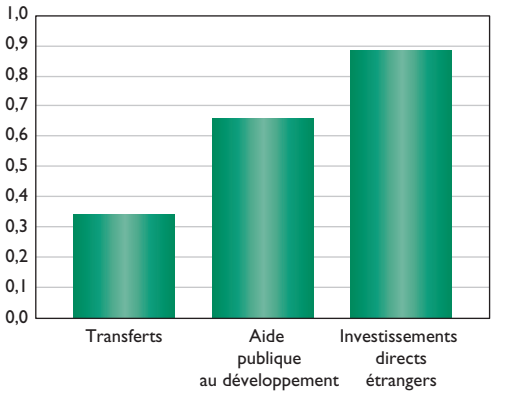
.../...

La Banque centrale des Comores (BCC) a réalisé des calculs de volatilité pour ces trois sources de revenus extérieurs, à savoir les IDE, l'APD et les envois de fonds pour apprécier l'évolution des transferts (cf. graphique ci-contre). Il en ressort que les IDE sont presque trois fois plus volatils que les transferts de fonds, l'APD étant deux fois plus volatile.

Aux Comores, cette stabilité des transferts et leurs effets contra-cycliques ont permis de limiter les chocs exogènes internes (conditions climatiques) ou externes (commerce extérieur, IDE). En effet, la demande intérieure, élément déterminant de la croissance de l'archipel, est largement soutenue par les envois de fonds de la diaspora.

Volatilité des trois sources de revenus extérieurs sur la période 2003-2018

(en %)



Note : La volatilité est calculée comme étant le rapport entre l'écart-type et la moyenne sur la période 2003-2018.
Source : BCC.

3| *Les déterminants macroéconomiques des effets des envois de fonds*

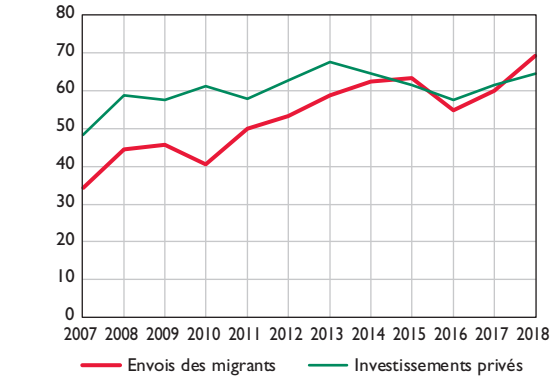
Avec les données disponibles pour les Comores, il est difficile de prouver que les transferts ont contribué positivement à l'investissement et on ne peut donc pas quantifier la contribution de ces derniers à la croissance économique à long terme. En effet, les envois de fonds aux fins de profit dans les pays de destination sont relativement peu importants dans le contexte comorien.

Cependant, il existe une corrélation positive entre les envois de fonds et les importations de matériaux de construction, comme le ciment par exemple, ce qui donne à penser que les envois de fonds pourraient être en partie utilisés pour le financement de la construction des maisons, même si ce lien reste à prouver plus rigoureusement.

L'évolution des statistiques monétaires indique que l'épargne privée, les dépôts à vue et la circulation fiduciaire ont parfois tendance à être corrélés avec les envois de fonds à long terme. Cependant, d'après les résultats des calculs obtenus à partir

Évolution des transferts et des investissements privés

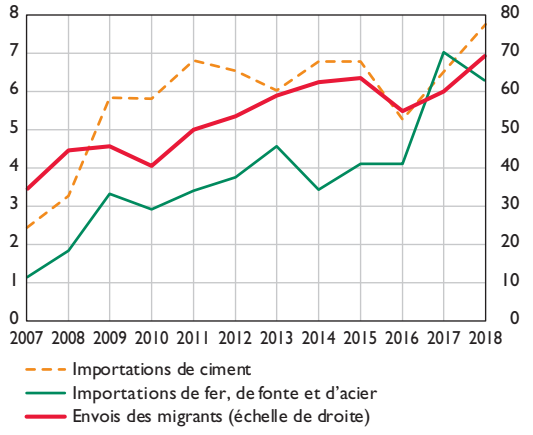
(en milliards de francs comoriens (KMF))



Source : BCC.

Évolution des transferts et des importations de matériaux de construction

(en milliards de francs comoriens (KMF))



Source : BCC.

.../...

des données annuelles, ces agrégats ne semblent pas être corrélés avec les envois de fonds. Cela pourrait être dû au fait que la série des transferts de fonds utilisée est largement dominée par le change manuel auprès du système bancaire et les transferts auprès des sociétés de transfert d'argent (STA) (cf. graphique ci-dessous), alors que le contexte et la structure même de l'économie comorienne laissent à penser que la plupart des transferts de fonds échappent au système financier. Avec des taux de rémunération des dépôts quasi nuls, le recours à l'épargne informelle souligne également l'absence de recherche de profit pour les envois de fonds à destination des Comores.

4| Des transferts essentiellement en liquide pour la consommation des biens importés

Modalités de rapatriement

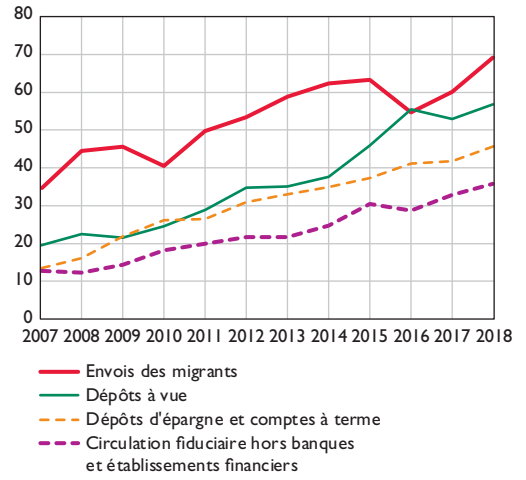
Dès le début des années 2000, la Banque centrale a fait le constat que plus de 85 % des transferts des Comoriens de l'étranger empruntent des circuits informels, généralement transportés par des voyageurs se rendant aux Comores.

À cet égard, en vue de faciliter les transferts de ces ressources et d'améliorer leur impact dans le développement économique, la Banque centrale et les autorités comoriennes ont notamment :

- *agréé des sociétés spécialisées dans les transferts d'argent et de change,*
- *ouvert le secteur bancaire à la concurrence et intégré les réseaux de microfinance,*
- *octroyé des agréments aux établissements de crédit souhaitant travailler avec les sociétés internationales spécialisées dans les transferts d'argent,*
- *encouragé et facilité les signatures de conventions de partenariat entre les établissements de crédit nationaux et les établissements de crédit installés en France.*

Évolution des transferts et des composantes de la masse monétaire

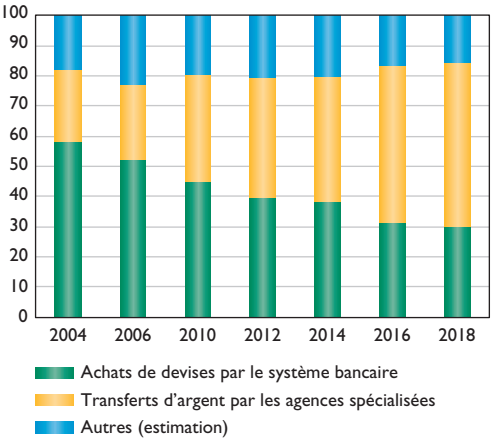
(en milliards de francs comoriens (KMF))



Source : BCC.

Évolution des différents modes de transfert

(en %)



Source : BCC.

Ces différentes initiatives ont permis d'élargir la couverture géographique des établissements de crédit, d'améliorer le taux de bancarisation, de consolider le volume de l'épargne et de réduire considérablement le montant des transferts par la voie informelle (les devises apportées par les voyageurs, dont une partie est achetée par le système bancaire et l'autre partie estimée). Ce dernier est ainsi passé de 76,4 % en 2004 à 46 % du total des envois de fonds captés en 2018, suite au renforcement des transferts formels effectués par l'intermédiaire des établissements de crédit et des sociétés spécialisées (cf. graphique ci-dessus).

.../...

Utilisation des envois de fonds

Les envois de fonds soutiennent la consommation, contribuant ainsi à la croissance économique par la relance de la demande intérieure. Par ailleurs, ils participent :

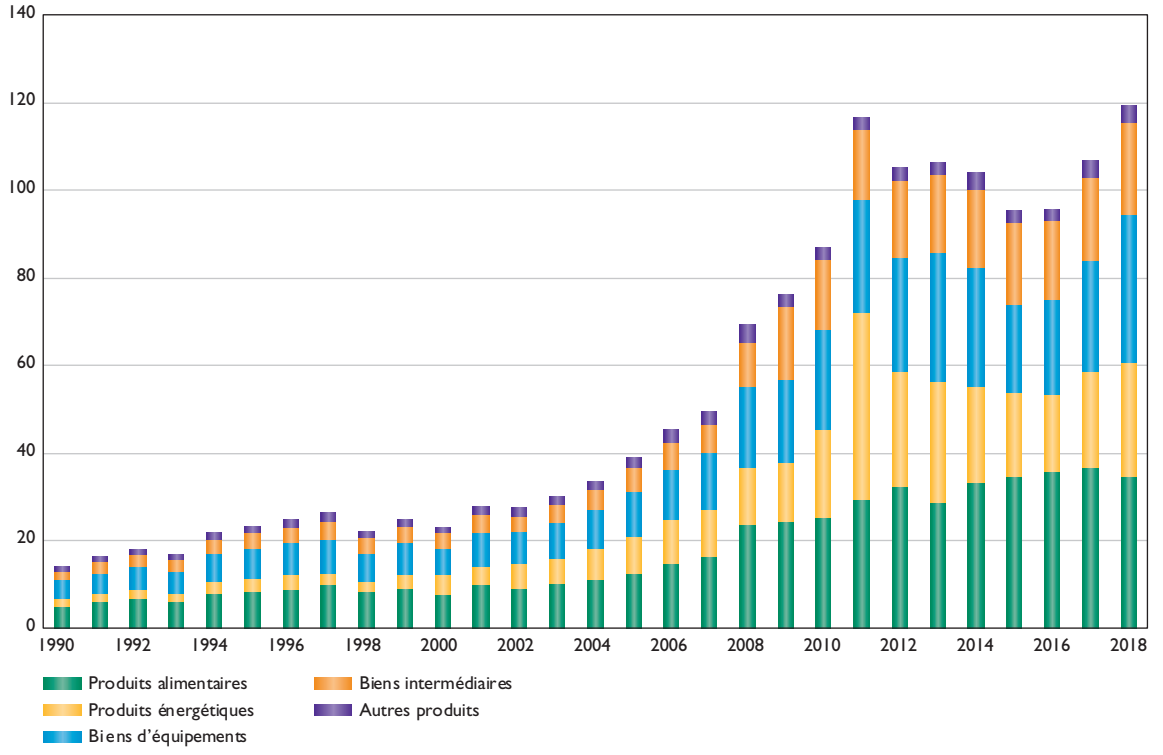
- *à la réduction de la pauvreté : les indices de pauvreté et des inégalités diminuent sous l'effet des envois de fonds ;*
- *à l'amélioration du bien-être de la population : les migrants comoriens ont l'habitude d'expédier des appareils électroménagers, des véhicules, etc.*
- *aux frais d'éducation des membres de leur famille, à travers le paiement direct des frais de scolarité. Il est aussi fréquent que les fournitures scolaires soient achetées à l'étranger et acheminées aux Comores ;*
- *aux dépenses de santé des membres de la famille : il est d'usage que les ordonnances médicales soient envoyées aux migrants en France, qui à leur tour achètent les médicaments et les expédient aux Comores. Les migrants financent également une grande partie des évacuations sanitaires ainsi que les frais de soins administrés à l'extérieur des Comores, généralement vers des pays limitrophes, comme Maurice, Madagascar, la Tanzanie ou encore la France ;*

Ainsi, les ressources provenant des transferts des fonds vers les Comores sont rarement utilisées pour l'investissement productif mais plutôt destinées à la consommation finale. Celle-ci est devenue le moteur de la croissance économique de ces dernières années.

Les montants transférés visent le plus souvent à satisfaire aux besoins quotidiens des familles notamment pour l'achat des denrées alimentaires, le règlement de la facture d'électricité, l'acquittement des droits de scolarité, etc. Ils peuvent également

Répartition des importations

(en milliards de francs comoriens (KMF))



Source : BCC.

.../...

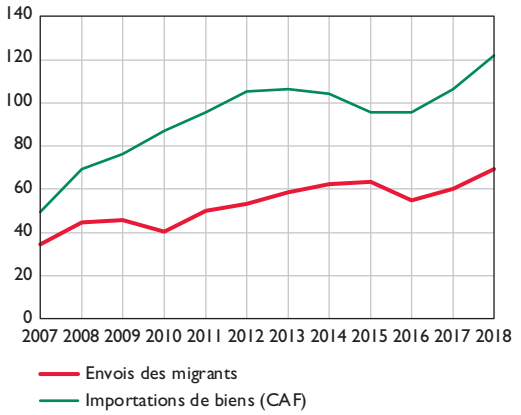
servir au financement de la construction d'une maison ou à la célébration du « grand mariage » coutumier.

D'autres transferts sont destinés directement aux associations villageoises, pour financer les projets de développement communautaire. Ces envois financent des activités sociales comme la construction d'écoles ou de dispensaires, et/ou culturelles comme l'aménagement des centres sportifs ou bibliothèques.

Ces transferts de fonds des migrants permettent donc d'atténuer la pauvreté, mais leurs effets sur la croissance sont mitigés. Jusqu'à présent, les transferts alimentent surtout la consommation des biens importés.

On estime que les envois de fonds, qui s'élèvent à environ 57 % du total des importations de biens en 2018 (contre 51 % en 2012), financent plus de la moitié de toutes les importations vers les Comores. En conséquence, les données annuelles des importations sont positivement corrélées à celles des transferts (cf. graphique).

Évolution des transferts et des importations
(en milliards de francs comoriens (KMF))



Source : BCC.

5| *Forces, faiblesses et recommandations en matière de politique publique*

Forces

- *Fort attachement au pays des migrants résidant en France, potentielle contribution à l'économie nationale de leur part.*
- *Forte mobilisation du secteur bancaire comorien et développement des partenariats.*
- *Engagement politique des autorités pour accompagner les projets de la diaspora.*
- *Efforts fournis par les partenaires multi et bilatéraux en vue d'accompagner les Comores dans la mobilisation des ressources extérieures.*
- *Existence d'un Code des investissements attrayant.*

Faiblesses

- *Insuffisance des instruments financiers adaptés aux envois de fonds.*
- *Faible couverture du réseau bancaire.*
- *Coûts élevés des transferts de fonds formels.*
- *Conditions précaires dans lesquelles vivent une partie des migrants (migrants sans papiers) et donc potentielle instabilité des transferts correspondants.*
- *Méconnaissance du Code des investissements, des mesures d'exonération et des conditions bancaires.*
- *Faible qualité des données concernant la diaspora.*
- *Méfiance possible de la diaspora vis-à-vis des initiatives des autorités.*

Recommandations

- *Développer des nouveaux instruments financiers : comptes d'épargne diaspora avec des conditions préférentielles.*
- *Favoriser la concurrence afin de baisser les commissions sur transferts.*
- *Nouer des relations commerciales avec les banques françaises ou bi-bancarisation.*
- *Faire des campagnes de sensibilisation pour inciter la diaspora à épargner et investir aux Comores.*
- *Lancer un projet fédérateur et rentable devant être financé exclusivement par la diaspora et permettant de valoriser cette source de financement (par exemple, un hôpital de référence comme « l'hôpital de la diaspora » ou une « société immobilière de la diaspora »).*

Annexe : principales données économiques et financières

Union des Comores – Comptes nationaux

(en milliards de francs comoriens (KMF) ; taux et variations en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Ressources	**549,9**	**556,8**	**575,9**	**609,1**	**647,1**
PIB nominal	**425,7**	**438,3**	**456,8**	**476,0**	**498,4**
Importations de biens et de services	**124,2**	**118,5**	**119,1**	**133,0**	**148,6**
Biens	89,1	82,2	81,8	91,7	104,1
Services	35,0	36,4	37,3	41,3	44,5
Emplois	**556,7**	**556,4**	**575,8**	**609,1**	**646,6**
Consommation finale	**445,6**	**451,9**	**470,2**	**491,6**	**516,2**
Formation brute de capital fixe [a]	**64,7**	**61,5**	**57,5**	**61,6**	**64,6**
Exportations de biens et services	**46,3**	**43,0**	**48,0**	**55,9**	**65,8**
Biens	9,6	7,5	13,7	17,3	20,6
Services	36,7	35,5	34,4	38,6	45,2
Taux d'investissement (en % du PIB)	**15,2**	**14,0**	**12,6**	**12,9**	**13,0**
Variations					
Taux de croissance du PIB en volume	2,1	1,0	2,6	3,5	3,8
Prix à la consommation, en moyenne	1,5	1,3	1,8	1,0	1,7

a) Y compris variation de stocks.
Source : BCC.

Union des Comores – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2015	2016	2017	2018
Recettes et dons	**82,5**	**63,8**	**109,2**	**92,8**
Recettes budgétaires	**43,1**	**39,6**	**56,6**	**57,3**
Recettes fiscales	28,9	35,4	47,3	42,3
Recettes non fiscales	14,1	4,2	9,3	14,9
Dons	**39,4**	**24,3**	**52,6**	**35,5**
Dépenses totales et prêts nets	**71,1**	**83,7**	**111,7**	**94,8**
Dépenses totales	**67,2**	**77,5**	**110,2**	**94,8**
Dépenses courantes	**45,2**	**49,6**	**70,2**	**70,2**
Traitements et salaires	23,7	24,6	25,8	26,7
Autres dépenses courantes	21,4	24,8	43,9	43,1
Intérêts	0,1	0,1	0,5	0,5
Sur dette intérieure	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,1*
Sur dette extérieure	*0,1*	*0,1*	*0,5*	*0,4*
Dépenses en capital	**22,0**	**27,9**	**40,1**	**24,6**
Sur ressources intérieures	3,9	7,5	12,4	9,5
Sur ressources extérieures	18,0	20,5	27,6	15,1
Prêts nets	**3,9**	**6,1**	**1,5**	**0,0**
Solde global base engagements (hors dons)	**- 28,0**	**- 44,1**	**- 55,1**	**- 37,5**
Solde global base engagements (dons compris) [a)]	**11,4**	**- 19,8**	**- 2,6**	**- 2,0**
Solde primaire [b)]	**- 6,0**	**- 17,3**	**- 25,5**	**- 21,9**
Ajustement base caisse	**- 4,3**	**- 0,1**	**- 0,2**	**- 1,5**
Variation des arriérés de paiement (le signe « - » correspond à une réduction)	- 4,3	- 0,1	- 0,2	- 1,5
Solde global (base caisse) (hors dons) [c)]	**- 32,3**	**- 44,2**	**- 55,4**	**- 39,0**
Solde global (base caisse) (dons compris) [c)]	**7,1**	**- 19,9**	**- 2,8**	**- 3,5**
Financement	**- 3,7**	**20,6**	**0,5**	**3,4**
Financement intérieur net	**- 12,3**	**14,7**	**0,2**	**2,7**
Bancaire	- 12,3	14,7	0,2	2,7
Non bancaire	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur net	**8,6**	**5,8**	**0,3**	**0,7**
Dette publique	**71,2**	**81,1**	**85,5**	**91,5**
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	9,8	8,7	11,9	11,5
Dépenses courantes	10,3	10,9	14,7	14,1
Solde global base engagements (dons compris) [a)]	2,6	- 4,3	- 0,5	- 0,4
Dette publique	16,2	17,8	18,0	18,4

a) Solde global base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses et prêts nets.
b) Solde primaire = recettes budgétaires – (dépenses courantes – intérêts sur dette publique extérieure et intérieure) – dépenses en capital sur ressources intérieures.
c) Solde base caisse = solde global base engagements + ajustement base caisse.
Source : BCC.

Union des Comores – Balance des paiements

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2015	2016	2017	2018
Transactions courantes	**- 1,1**	**- 19,6**	**- 10,0**	**- 11,7**
Balance commerciale	**- 74,6**	**- 68,2**	**- 74,5**	**- 83,5**
Exportations de biens FOB	7,5	13,7	17,3	20,6
dont : girofle	*3,2*	*8,2*	*9,4*	*7,0*
vanille	*1,1*	*1,3*	*3,6*	*5,4*
ylang-ylang	*1,3*	*1,3*	*1,8*	*4,7*
Importations de biens FOB	- 82,2	- 81,8	- 91,7	- 104,1
dont : produits pétroliers	*- 17,9*	*- 16,3*	*- 21,2*	*- 25,5*
véhicules, pièces détachées	*- 7,9*	*- 8,5*	*- 16,7*	*- 25,1*
riz	*- 12,1*	*- 15,0*	*- 13,0*	*- 11,3*
viande, poisson	*- 7,1*	*- 6,9*	*- 11,6*	*- 12,0*
ciment	*- 6,8*	*- 5,3*	*- 6,5*	*- 7,7*
fer, fonte, acier	*- 4,1*	*- 4,1*	*- 7,0*	*- 6,3*
Balance des services	**- 0,9**	**- 2,9**	**- 2,7**	**0,7**
Fret et assurance	- 11,3	- 11,2	- 12,5	- 14,3
Voyages	14,0	12,9	15,6	21,2
Transports	- 15,7	- 16,2	- 18,2	- 20,1
Autres	0,9	0,4	- 0,1	- 0,4
Balance des revenus	**2,2**	**2,5**	**2,2**	**2,9**
Rémunération des salariés	1,2	1,7	1,5	1,6
Revenus des investissements	1,1	0,8	0,7	1,3
Balance des transferts courants	**72,2**	**49,0**	**64,9**	**68,2**
Privés	44,7	42,5	48,4	60,3
Publics	27,5	6,6	16,5	7,9
Compte de capital et d'opérations financières	**- 0,1**	**21,6**	**9,9**	**12,5**
Compte de capital	**13,8**	**8,4**	**21,0**	**13,2**
Compte d'opérations financières	**- 13,9**	**13,2**	**- 11,1**	**- 0,7**
Investissements directs étrangers	2,2	1,6	1,7	2,9
Autres investissements	5,2	- 4,7	- 0,4	- 4,8
Variation des réserves officielles (le signe « - » correspond à une hausse)	- 21,3	16,3	- 12,4	1,2
Erreurs et omissions	**1,2**	**- 2,0**	**0,1**	**- 0,8**
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB)	**- 0,3**	**- 4,5**	**- 2,1**	**- 2,4**

Source : BCC.

Union des Comores – Bilan de la Banque centrale des Comores

(en millions de francs comoriens (KMF))

Actif	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Passif	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Avoirs en or	338	319	Billets et pièces en circulation	36 010	38 854
Avoirs en devises	80 687	81 688	Engagements en devises	117	133
Relations avec le FMI	14 555	14 160	Relations avec le FMI	19 445	18 520
Créances sur les banques	14	8	Comptes des banques résidentes	31 072	34 506
Créances sur le Trésor	16 316	15 188	Comptes du Trésor et des entreprises publiques	12 780	7 338
Autres créances	855	861	Autres dépôts	49	42
Comptes de régularisation et divers	427	172	Comptes de régularisation	1 947	736
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 158	3 116	Provisions	648	771
Titres de participation	0	0	Capitaux propres	13 881	14 129
			Résultat de l'exercice	401	481
Total	**116 351**	**115 511**	**Total**	**116 351**	**115 511**

Source : BCC.

Union des Comores – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2015	2016	2017	2018
Monnaie	**76,4**	**84,3**	**85,9**	**92,8**
Circulation fiduciaire	30,4	28,7	32,9	**35,9**
Dépôts à vue	46,0	55,5	53,0	**56,9**
Banque centrale	*2,0*	*2,2*	*3,0*	***2,6***
Banques commerciales	*44,0*	*53,4*	*50,0*	***54,3***
Quasi-monnaie	**37,4**	**41,2**	**41,8**	**45,7**
Comptes sur livret	37,4	41,2	41,8	**45,7**
Total	**113,8**	**125,4**	**127,7**	**138,5**

Source : BCC.

Union des Comores – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs comoriens (KMF))

	2015	2016	2017	2018
Avoirs extérieurs nets	**79,4**	**69,0**	**77,7**	**81,0**
Banque centrale	77,5	62,1	76,2	76,0
Banques commerciales	1,8	6,9	1,5	4,9
Crédit intérieur	**64,4**	**85,4**	**85,5**	**89,7**
Créances nettes sur l'État (administration centrale)	- 4,3	10,2	5,9	9,5
Créances brutes	*12,1*	*18,3*	*18,4*	*16,6*
Dépôts de l'État (-)	*16,3*	*8,1*	*12,5*	*7,1*
Crédits à l'économie	68,7	75,2	79,5	80,2
Secteur public	*0,9*	*2,9*	*2,3*	*2,0*
Secteur privé	*67,8*	*72,3*	*77,2*	*78,1*
Autres postes nets	**- 30,0**	**- 29,0**	**- 35,5**	**- 32,2**
Total	**113,8**	**125,4**	**127,7**	**138,5**

Source : BCC.

Union des Comores – Principaux postes comptables du bilan du système bancaire

(en millions de francs comoriens (KMF))

Actif	2016	2017	2018	Passif	2016	2017	2018
Valeurs immobilisées	7 854	7 653	7 765	Capitaux permanents	14 575	18 324	18 260
Crédits au secteur public	6 760	4 750	3 507	Dépôts du secteur public	14 676	12 474	9 170
Crédits au secteur privé	60 227	64 089	64 854	Dépôts du secteur privé	87 667	85 892	95 444
dont créances en souffrance nettes	*4 536*	*6 817*	*7 528*	Opérations diverses	3 860	5 382	4 938
Opérations monétaires avec la BCC	45 829	41 476	47 910	Opérations de trésorerie avec la BCC	0	0	0
Autres opérations de trésorerie et interbancaires	0	0	0	Autres opérations de trésorerie et interbancaires	3 288	3 976	4 326
Autres postes de l'actif	3 396	8 080	8 102				
Total	**124 066**	**126 048**	**132 138**	**Total**	**124 066**	**126 048**	**132 138**

Source : BCC.

Union des Comores – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

	2016	2017	2018
Coefficient net d'exploitation *((frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB)*	79,2	79,6	80,0
Coefficient de rentabilité *(résultat net / fonds propres)*	- 3,6	- 4,3	2,0
Taux de marge nette *(résultat net / produit net bancaire)*	- 4,8	- 6,7	3,0
Taux brut de créances en souffrance *(créances en souffrance brutes / total des créances brutes)*	23,3	27,8	24,0
Taux net de créances en souffrance *(créances en souffrance nettes / total des créances nettes)*	7,0	10,0	11,0
Taux de provisionnement *(provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes)*	71,0	64,0	61,0

Source : BCC.

Union des Comores – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

	2016	2017	2018
Ratio de couverture des risques (limite réglementaire : 10 %)	21,0	24,0	22,0
Rapport de liquidité (limite réglementaire : 30 %)	41,0	41,0	44,0

Source : BCC.

Union des Comores – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

	2016	2017	2018
Représentation du capital minimal	88	88	75
Couverture des risques	88	100	75
Limite globale de la norme de division des risques	100	100	100
Limite individuelle de la norme de division des risques	38	38	38
Couverture des immobilisations	100	100	100
Rapport de liquidité	100	100	100
Coefficient de transformation	65	70	65
Engagements aux apparentés	38	38	38

Source : BCC.

5

ENJEUX ET DÉFIS

La digitalisation : quels apports à la mobilisation des ressources fiscales en Afrique subsaharienne ?

Luc Jacolin et Quentin Roy

La mobilisation des ressources fiscales est un enjeu majeur pour les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne (ASS) et en Zone franc. De nombreux pays font en effet face à une montée des déséquilibres budgétaires et extérieurs, parfois en lien avec d'importants efforts d'investissements publics, ou, pour les pays exportateurs de matières premières, en raison de la forte chute de leurs revenus d'exportation depuis le renversement des cours des matières premières en 2014. Ces déficits se sont traduits par un réendettement rapide de nombreux pays d'ASS, qui se trouvent confrontés à la nécessité de mener des politiques d'assainissement budgétaire à des fins de soutenabilité à long terme de la dette, tout en maintenant les dépenses d'investissement en faveur du développement durable.

Dans ce contexte, la digitalisation des administrations fiscales peut constituer un levier significatif de mobilisation des ressources fiscales pour les pays d'ASS. Le développement de ces ressources est primordial pour les pays exportateurs de matières premières, soucieux de limiter leur dépendance aux ressources fiscales issues de ces rentes, (41,7 % des recettes publiques en CEMAC, par exemple). Ces ressources sont à la fois très sensibles à la variabilité des prix des matières premières et tributaires d'un épuisement progressif des gisements de matières premières non renouvelables.

Une meilleure mobilisation des ressources fiscales nécessite aussi un renforcement des capacités des administrations fiscales, parfois encore insuffisantes dans les pays d'ASS. Connexe à l'informatisation, un phénomène engagé depuis plusieurs décennies, la digitalisation des relations des services fiscaux avec le public (entreprises, ménages), avec celle des autres administrations, permet de renforcer l'efficacité de la collecte, tout en favorisant une baisse de ses coûts, pourvu que les risques associés soient maîtrisés.

La digitalisation des services fiscaux : une contribution significative à une meilleure mobilisation des ressources internes

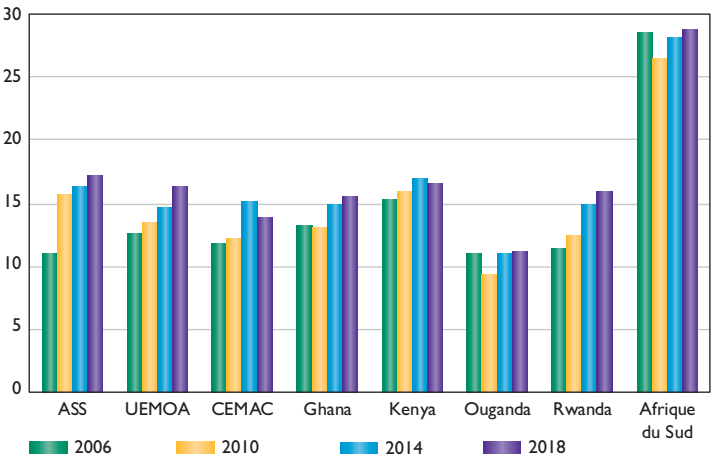
La mobilisation des ressources budgétaires demeure faible en Afrique subsaharienne

La mobilisation des ressources fiscales constitue une priorité des pays d'ASS, notamment ceux de la Zone franc. Le taux de pression fiscale (recettes fiscales / PIB) y demeure globalement faible, autour de 17 % en 2018, contre 12 % en 2003. S'il reflète pour l'essentiel le niveau de développement économique (loi de Wagner), il traduit aussi l'importance des entreprises publiques par le biais des dividendes qu'elles versent à l'État et qui bénéficient parfois d'exemptions fiscales. L'élévation tendancielle de la pression fiscale observée en ASS (cf. graphique *infra*) dépend ainsi pour une part importante de contraintes structurelles propres aux pays en développement (Ebeke et Ehrhart, 2011). Ces pays se caractérisent par une faible diversification de la production et des échanges, une forte concentration des structures productives et de fortes inégalités des revenus, du fait, en particulier, de la pauvreté. La qualité institutionnelle (Botlhole *et al.*, 2012) et l'importance du secteur informel affectent également la capacité des autorités à collecter des ressources fiscales. Enfin, d'importantes disparités de pression fiscale peuvent être induites par les choix de politique fiscale (comme la structure des exemptions, le niveau des taux d'imposition, les exceptions sectorielles contenues dans les codes d'investissement forestiers, ou celles appliquées au secteur des hydrocarbures, etc.)

L'évolution de la pression fiscale en ASS a également été fortement tributaire du cycle des affaires. Cette corrélation paraît pour partie souhaitable du fait de potentiels effets contracycliques, mais constitue également une contrainte pour la politique fiscale, dont les réformes

sont plus dures à mener en temps de crise. L'essentiel de la croissance de la pression fiscale (+ 5 points environ depuis 2003) a ainsi été assuré au cours du supercycle de croissance des prix des matières premières jusqu'à la grande récession de 2008-2009, les gains observés étant au contraire globalement plus faibles depuis lors. L'augmentation de la pression fiscale en ASS est ainsi inégale d'un pays à l'autre, car fonction des dotations en ressources naturelles et des chocs exogènes induits par la volatilité des prix. Dès lors, la pression fiscale des pays fréquemment soumis à de forts chocs exogènes, comme ceux liés à la volatilité des cours du pétrole pour la CEMAC, a-t-elle été plus fortement affectée que celle de pays importateurs nets, comme ceux de l'UEMOA, ou plus diversifiés (cf. graphique).

Évolution de la pression fiscale en Afrique subsaharienne
(% du PIB)



Note: La pression fiscale de la CEMAC est exprimée par le ratio recettes non pétrolières / PIB hors pétrole. Les données 2018 pour l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda sont des estimations.
Sources : United Nations University World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER), BEAC et Comité de convergence de la Zone franc 2019 (Cocozof).

Les enjeux de développement liés à la mobilisation des ressources fiscales

De nombreuses études empiriques sur l'ASS révèlent qu'une meilleure mobilisation des ressources fiscales apparaît indispensable dans l'optique d'un développement durable et inclusif. Les marges de manœuvre budgétaires dégagées permettent d'accroître le potentiel de croissance de manière « endogène » via les investissements publics (infrastructures), les services publics (éducation, santé) et le renforcement des capacités étatiques. Selon des travaux empiriques récents (Gaspar *et al.*, 2016), le seuil critique de pression fiscale permettant de générer une telle dynamique endogène se situerait, en ASS, autour de 13 % du PIB (15 % pour les recettes totales). Cet enjeu est d'autant plus prégnant que l'inefficience des systèmes fiscaux en ASS aboutit à une sous-mobilisation significative du potentiel fiscal, de l'ordre de 4 points de PIB (Coulibaly et Ghandi, 2018). Outre cet enjeu de développement durable, une meilleure mobilisation des ressources fiscales permettrait de faire face à la montée actuelle de l'endettement souverain des pays de l'ASS, dont la soutenabilité à moyen et long terme constitue également un enjeu de développement essentiel.

La mobilisation des ressources fiscales constitue ainsi un élément essentiel pour l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Indépendamment des contraintes économiques de long terme, des gains rapides de mobilisation fiscale peuvent être obtenus, non seulement grâce aux politiques fiscales (structure de l'imposition, niveaux de taxation, exemptions et dépenses fiscales), mais également – et la digitalisation des services fiscaux peut y contribuer – par une collecte fiscale plus efficiente. Suite à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, en juillet 2015, qui réaffirmait la nécessité d'une meilleure mobilisation des ressources fiscales comme condition *sine qua non* au développement des pays africains, les institutions financières internationales ont, depuis 2016, multiplié les initiatives dans le domaine fiscal. Au rang de ces actions figurent la plateforme de collaboration sur l'impôt (*Platform for Collaboration on Tax*) qui réunit le FMI, la Banque mondiale, l'ONU et l'OCDE, l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » (IISF) de l'OCDE et le Forum sur l'administration fiscale (*Forum on Tax Administration* – FTA). Ces initiatives, associées aux programmes d'assistance technique dédiés, favorisent la diffusion des meilleures pratiques fiscales internationales, l'harmonisation des réglementations et la coopération entre administrations nationales.

Le soutien de la communauté internationale est essentiel à la digitalisation, dans la mesure où cette dernière comporte des coûts d'investissement importants (de l'ordre de 4 milliards à 7 milliards de dollars par an pour le continent africain à l'horizon 2025, selon la Banque africaine de développement – BAfD), tant dans les infrastructures matérielles qu'immatérielles (renforcement des compétences). Ce soutien peut prendre la forme d'une aide technique aux projets de renforcement des capacités des administrations fiscales (compétences, infrastructures, organisation, gouvernance) ou aux projets de développement d'écosystème numérique (économie digitale), favorisant ainsi indirectement la digitalisation des services fiscaux. L'initiative *Digital Economy Moonshot for Africa* (cf. encadré) en est l'illustration la plus récente. L'appui de la communauté internationale peut également se concrétiser sous

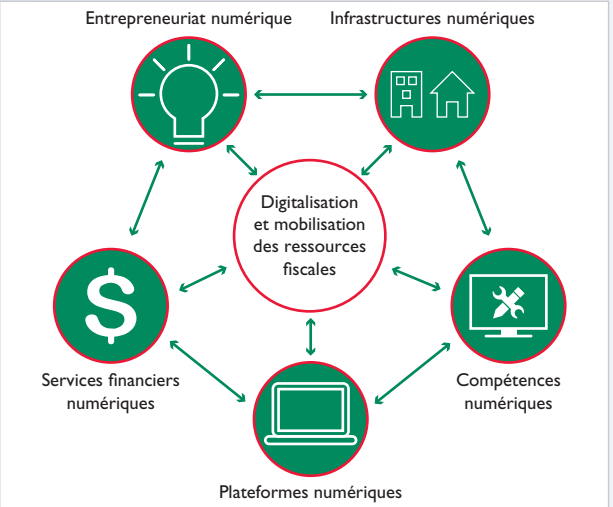
Encadré 6

Digital Economy Moonshot for Africa

Lors de la réunion des ministres des Finances de la Zone franc des 27 et 28 mars 2019, la Banque mondiale a présenté un projet de digitalisation des économies africaines, intitulé « Digital Economy Moonshot for Africa » (DE4A). *Il vise essentiellement à favoriser l'accès au numérique pour l'ensemble de la population africaine à l'horizon 2030, un objectif cohérent avec celui de l'Union africaine (UA) qui prône la transformation numérique du continent (32e assemblée des chefs d'États de l'UA, 11 février 2019). Ce projet à l'échelle panafricaine permettra d'appuyer certaines stratégies nationales de développement d'un écosystème numérique comme, en Zone franc, les plans stratégiques « Sénégal Numérique 2025 » et « Cameroun Numérique 2020 », débutés en 2016.*

L'objectif poursuivi par l'institution de Bretton Woods reposera sur cinq piliers clés*, dont les interactions permettent de dégager effets de levier et économies d'échelle :*

- *les infrastructures numériques (réseaux haut débit,* data centers*) ;*
- *les plateformes numériques (systèmes d'identification numérique, «* e-commerce *») ;*
- *les services financiers numériques (paiements digitaux, «* mobile money *») ;*
- *l'entrepreneuriat numérique ;*
- *les compétences numériques.*



Sources : Banque mondiale et Banque de France.

L'objectif principal est de créer un écosystème numérique reposant sur ces cinq piliers. *Ce projet recouvre le mouvement de digitalisation des services d'État («* e-Government *»), notamment les services fiscaux, qui constituent un outil majeur pour la mobilisation des ressources internes des pays. La Banque mondiale souligne également les cyber-risques induits et le nécessaire accompagnement du projet par une réflexion sur l'adaptation des cadres réglementaires associés.*

Outre trois pays d'Afrique de l'Est (Kenya, Rwanda et Ouganda), les premiers projets (nationaux et régionaux) prévus pour 2020 seraient concentrés sur les pays de l'UEMOA*, d'une part sur les objectifs de développement d'infrastructures et de plateformes numériques (en collaboration avec la Commission de l'UEMOA) et d'autre part sur les services financiers (BCEAO).*

la forme d'objectifs de mobilisation des ressources fiscales dans les programmes de stabilisation soutenus par le FMI. Ces programmes, souvent associés à des réformes structurelles d'amélioration de la gestion des finances publiques, comportent de nombreuses conditionnalités relatives aux problématiques d'informatisation et de digitalisation des administrations fiscales.

La digitalisation du recouvrement des recettes fiscales : une problématique régionale au sein de la Zone franc

Dans le cadre du suivi de la convergence nominale de la Zone franc, la mobilisation des ressources fiscales constitue un objectif clé pour les États membres. Dans un contexte de forte croissance économique et d'une relative diversification au sein du secteur primaire (développement des secteurs pétrolier et minier), la progression régulière de la pression fiscale dans la plupart des États de l'UEMOA a conduit à l'adoption, au sein du dispositif de convergence économique, d'un objectif minimal de 17 % du PIB en 1999, puis de 20 % en 2015 [1]. La pression fiscale en UEMOA a augmenté régulièrement entre 2006 (12,5 % du PIB) et 2018 (plus de 15 % du PIB). Dans la CEMAC, l'objectif de convergence concerne la mobilisation des recettes fiscales du secteur non pétrolier. L'objectif de pression fiscale a été fixé, en 2001, à 17 % du PIB non pétrolier [2] par le Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC). La pression fiscale atteignait 13,8 % du PIB non pétrolier en 2018, après un pic de plus de 15 % en 2014 (cf. graphique *supra*). Dans le cadre des unions douanières mises en place, les politiques fiscales des États membres sont également encadrées par des directives d'harmonisation fiscale, qui portent aussi bien sur les taux de douane (tarif extérieur commun) que sur la TVA ou sur les droits d'accises.

L'objectif d'une meilleure mobilisation des ressources fiscales est un thème central récurrent des réunions des ministres des Finances de la Zone franc. Ainsi, 21 lignes directrices ont été adoptées lors de la réunion d'octobre 2017, dont deux citent l'objectif de numérisation des services fiscaux proprement dit : « *Mobiliser les nouvelles technologies de paiement, en particulier le paiement par téléphone, pour moderniser les circuits de dépense publique et accroître le recouvrement* », (7e ligne directrice) et « *Accroître l'échange et le croisement d'informations entre administrations fiscales et douanières, afin d'améliorer le suivi des contribuables et le contrôle fiscal. L'existence d'une convention de partage de données la plus large possible entre administrations fiscales et douanières constitue une bonne pratique*. » (9e ligne directrice). Ces travaux complètent la Déclaration de Yaoundé du 15 novembre 2017, adoptée par les ministres en avril 2018. La déclaration est centrée sur la lutte contre les flux financiers illicites, en lien avec les problématiques d'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La mobilisation des ressources internes est systématiquement évoquée lors des réunions des ministres des Finances de la Zone franc. Des programmes d'assistance technique y ont ainsi été présentés (par exemple, le projet mené par l'AFD et la société Expertise France sur la formation continue des fonctionnaires fiscaux et douaniers en UEMOA). De nombreuses administrations fiscales de pays membres de la Zone franc ont entamé la digitalisation de leur collecte fiscale. Elles sont accompagnées, dans le domaine des moyens de paiement, par les banques centrales régionales, notamment dans le cadre de leurs stratégies d'inclusion financière.

Comment la digitalisation permet-elle de dynamiser la collecte fiscale ?

Les apports directs de la digitalisation fiscale en Afrique subsaharienne

S'agissant des entreprises, la digitalisation des services fiscaux apparaît particulièrement bénéfique pour l'ASS, car les coûts de collecte, notamment déclaratifs, y sont particulièrement élevés. Selon le rapport « *Paying Taxes 2018* » de la Banque mondiale, les déclarations fiscales des entreprises (impôt sur les sociétés – IS, TVA, taxe sur les ventes et sur le travail) sont, dans la plupart des cas, manuscrites et apparaissent de fait complexes à traiter au regard de la capacité des entreprises et de l'administration.

1 https://umoatitres.org/wp-content/uploads/2018/12/Pacte-de-convergence-UEMOA.pdf

2 *Directive n° 01/00/UEAC-064-CM-04 relative à la mise en place de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques au sein des États membres de la CEMAC.*

Et ce, tant sur le plan du suivi administratif (multiplicité, opacité des intervenants), que sur les aspects réglementaires (incertitudes sur l'interprétation des codes fiscaux et des recours, exemptions multiples). Alors que l'ASS est la région où le développement des secteurs financier et privé demeure le plus faible, c'est aussi celle où le temps de déclaration fiscale et de paiement est le plus élevé, après l'Amérique latine. Les entreprises du continent passent ainsi 285 heures par an, en moyenne, au suivi administratif des impôts (déclarations, paiements, relations avec les administrations, etc.), avec de fortes variations selon les pays (441 heures au Sénégal, 624 heures au Cameroun et 766 heures au Tchad).

Les effets de la digitalisation sur la collecte fiscale se traduisent tout d'abord par des gains d'efficacité pour les assujettis, grâce à la déclaration en ligne (« *e-filing* »). Ils résultent à la fois de la dématérialisation des déclarations, du pré-remplissage de certaines rubriques (identification du contribuable) et de la mobilisation rapide des données historiques ou croisées (i.e. provenant d'autres fichiers fiscaux). Ces gains ont pu être estimés suite à la mise en œuvre des premiers systèmes de collecte fiscale numérisée au Togo et en Côte d'Ivoire. En 2017, au Togo, le système de déclaration fiscale en ligne de l'IS et de la TVA a ainsi permis une diminution du temps de déclaration global de près d'un quart, à 159 heures par an. De manière similaire, en Côte d'Ivoire, l'introduction du *e-filing* pour l'IS et la TVA s'est traduite, entre 2016 et 2017, par une réduction de 65 heures du temps de déclaration, pour s'établir à 205 heures par an.

L'instauration du paiement de l'impôt en ligne (« *e-payment* ») constitue la seconde source de renforcement de l'efficacité fiscale. L'automatisation des paiements, particulièrement en ASS, incite à une modernisation rapide de l'usage des moyens de paiement, notamment par l'automatisation des opérations, ainsi qu'à une simplification des procédures. Ces bénéfices sont particulièrement élevés dans le cas des impôts à paiement fractionné (TVA, douanes). Au Rwanda, où est entré en vigueur le *e-payment*, la pression fiscale a augmenté de plus de 11 % sur la période 2012-2016, alors qu'elle se situait à 12,9 % du PIB en 2011, ce qui place le pays au troisième rang des pays africains, avec le temps de déclaration le plus faible (95 heures). L'Ouganda a également adopté un système de paiement en ligne. Alors qu'il présentait l'un des plus faibles taux de pression fiscale d'Afrique de l'Est (9,2 % du PIB en 2011), l'Ouganda a connu depuis l'introduction du *e-payment* une hausse de 28,4 % de son taux de pression fiscale sur la période 2012-2016. (source : UNU-WIDER [3]).

De manière similaire, dans les pays en développement, la collecte fiscale auprès des ménages est favorisée par la digitalisation des déclarations et du paiement des impôts directs, principalement l'impôt sur le revenu. Au Kenya, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et aux services financiers mobiles s'est largement démocratisé depuis la mise en place de la plateforme de monnaie mobile M-Pesa en 2007. Le fisc kenyan s'est depuis associé, en 2014, à M-Pesa pour créer la plateforme I-Tax de déclaration et de paiement des impôts en ligne. La plateforme réunit les outils de *e-payment* et de *e-filing*, qui facilitent les procédures fiscales et l'élargissement de l'assiette, grâce à l'important réseau d'utilisateurs de M-Pesa (70 % de la population adulte kenyane en 2018). En 2017, 5,8 millions de personnes étaient ainsi enregistrées sur I-Tax, soit 54 % des assujettis.

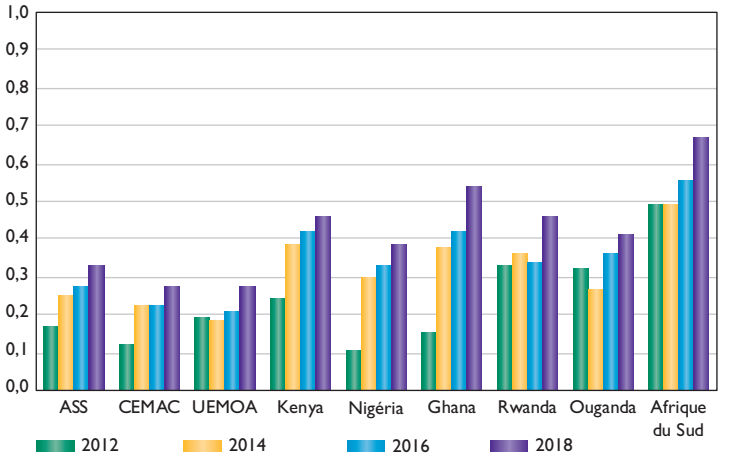
Enfin, la digitalisation contribue à la lutte contre la fraude fiscale et la corruption, et à accroître la légitimité de l'impôt. Elle favorise la traçabilité et l'auditabilité, tant de l'assiette fiscale (transactions commerciales, revenus, audit des comptes bancaires) que des déclarations fiscales elles-mêmes. Outre la transparence des opérations des assujettis (comme les entreprises de service associées), l'automatisation des procédures fiscales limite l'intervention des agents fiscaux et donc les risques de corruption, détournements et décisions arbitraires, d'autant plus que le processus devient traçable et auditable. C'est en particulier le cas dans les douanes, notamment avec l'adoption progressive des dernières versions du logiciel Sydonia, développé par la Cnuced et adopté par de nombreux pays d'ASS, en particulier dans la CEMAC et l'UEMOA. Cette automatisation apparaît d'autant plus importante qu'une part des recettes indirectes (droits de douane, droits d'accises, TVA à l'importation) transite via les douanes. Le croisement de bases

3 *United Nations University World Institute for Development Economics Research.*

de données différentes (douanes, données de balance des paiement) permet également de retracer les flux d'exportation et les fraudes éventuelles (Cariolle *et al.*, 2019).

Plus généralement, la valorisation de l'information contenue dans les bases de données numérisées permet d'évaluer la politique fiscale, et donc de la guider vers l'efficience. Le traitement des données (collecte des textes et des données des impôts et des douanes, mise en relation des bases) permet de poser des diagnostics sur le volume des assiettes fiscales et sur le comportement des assujettis, mais aussi sur l'efficacité des systèmes d'imposition (traçabilité, disponibilité des textes, organisation des missions et compétences). Les processus de diagnostic et d'évaluation des applications fiscales permettent ainsi de réduire, comme dans les autres domaines d'application numériques, les coûts de réplication et d'information (Goldfarb et Tucker, 2019). Enfin, il permet de mieux gérer les risques associés au développement des systèmes digitaux eux-mêmes. L'exploitation des bases de données peut susciter des réformes tant de politique fiscale que d'organisation et de gestion des administrations fiscales (Geourjon, 2019).

Évolution de l'indice des services gouvernementaux en ligne (*e-Government*)
(indice entre 0 et 1)



Source : ONU (E-Government Survey, *2018*).

Les effets croisés du développement d'un écosystème numérique

Le développement de plateformes numériques publiques (« *e-Government* » [4]), en particulier celles des services fiscaux, permet de bénéficier d'importants effets de rattrapage. Les services de *e-Government* connaissent un développement soutenu dans les principaux pays d'ASS grâce à la forte diffusion des téléphones mobiles (79% de taux de pénétration en 2017, contre 25,2% en 2007), nettement plus importante que celle d'Internet (23% en 2017). Mais si la téléphonie mobile bénéficie d'un fonctionnement familier à l'ensemble des couches de la population, des efforts d'éducation financière sont néanmoins utiles, notamment pour les personnes âgées (cf. *Rapport INFE 2017* de l'OCDE et les principes d'inclusion financière adoptés par le G20 à Fukuoka, en 2019).

Le développement des plateformes numériques a pour objectif de pallier les faibles capacités administratives en améliorant la fourniture de services publics aux entreprises et aux ménages, tels les services de recensement et d'état civil, qui sont essentiels au recouvrement de l'impôt (par exemple, le système Aadhaar [5] en Inde).

Le développement du *e-Government* témoigne d'une mutation profonde du fonctionnement des services publics et de leurs relations avec les citoyens et contribuables. Les synergies importantes entre administrations publiques et écosystèmes numériques peuvent remédier aux insuffisances d'infrastructures, notamment de transport, qui sont particulièrement saillantes dans les pays d'ASS, où les effets de rattrapage technologique sont très significatifs (« *leapfrogging effects* », Kauffman, 2005). En Zone franc, plusieurs pays mettent en œuvre des outils de *e-Government*, comme le Sénégal, avec la création d'un site Internet de démarches administratives, le Burkina Faso, le Cameroun (plan stratégique

4 *Selon la définition de l'ONU : le* e-Government *est l'usage des NTIC au sein des administrations publiques, en vue d'améliorer la fourniture et la qualité des services publics auprès des citoyens et des entreprises.*

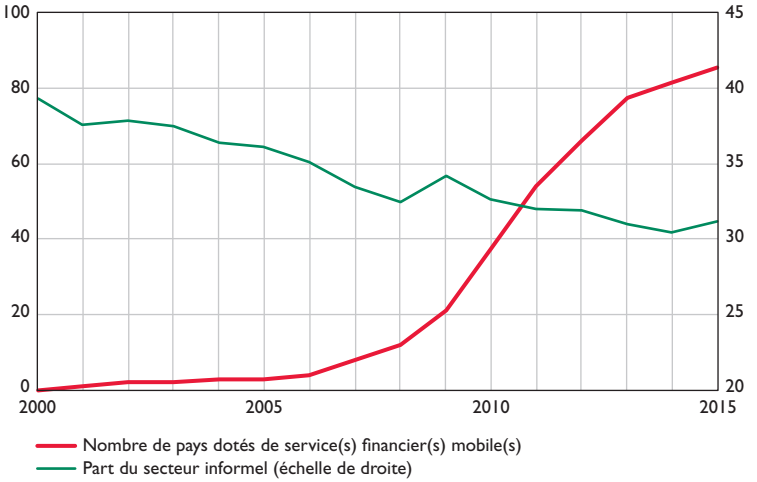
5 *Aadhaar est un système d'identification de la population de l'Inde basé sur la biométrie. À chaque individu est attribué un identifiant unique, ensuite répertorié dans un registre national de la population, qui à ce jour recense près de 99 % de la population indienne. Son objectif est non seulement de faciliter et de sécuriser l'accès à l'aide sociale et aux comptes bancaires, mais également de simplifier les nombreuses démarches administratives, dont la déclaration d'impôt.*

« Cameroun Numérique 2020 ») et le Gabon, avec la mise en œuvre de services en ligne facilitant les échanges entre les entreprises et l'État. Ces efforts se traduisent dans l'indice « *e-Government* » développé par l'ONU (cf. graphique *supra*), les indices du Gabon (0,43) et du Cameroun (0,40) sont les plus élevés de la CEMAC, celui du Sénégal (0,35) le plus élevé de l'UEMOA.

La digitalisation des services fiscaux est étroitement liée à la mise en place d'un écosystème financier numérique. Dans les pays en développement, les transactions en monnaie fiduciaire conservent un rôle central, toutefois en régression au fur et à mesure que l'inclusion financière progresse. Son essor est essentiellement lié à celui de l'accès à Internet pour les très petites et les moyennes entreprises (TPME) et les ménages, ainsi qu'à la multiplication des services financiers mobiles (« *mobile financial services* »). C'est particulièrement vrai en ASS où, en 2017, l'inclusion financière s'établissait à 47 %, contre 63 % dans les pays en développement et 94 % dans les pays développés. En revanche, 21 % de la population en ASS possède un compte mobile, soit deux fois plus qu'en 2014, alors que la part de la banque mobile reste inférieure à 10 % dans les autres pays du monde (*Rapport Global Findex*, 2017). Le développement des services publics numériques, notamment fiscaux, apparaît ainsi plus avancé dans les pays disposant de services financiers mobiles importants (Kenya). Le recours à des moyens de paiement traçables a pour effet, significatif pour les administrations fiscales, d'accroître la transparence des transactions et donc la qualité des contrôles, ce qui se traduit par un meilleur recouvrement de l'impôt. L'évolution du secteur financier peut parallèlement contribuer à mobiliser l'épargne interne des pays en développement et contribuer au financement des investissements publics (Cabrillac, 2015).

Le secteur informel et le développement des services financiers mobiles dans les pays émergents et en développement

(échelle de gauche : nombre en unités ; échelle de droite : part en % du PIB)



Source : GSM Association (GSMA).

La mise en place progressive d'écosystèmes numériques financiers engendre des gains d'efficience et de croissance économique, qui contribuent à accroitre les recettes de l'État. La croissance de ce secteur économique peut tout d'abord engendrer des recettes budgétaires directes, de nature fiscale comme non fiscale (par exemple les revenus d'attribution des licences télécoms), sous réserve qu'une taxation excessive du secteur n'en ralentisse le développement. Le recours par les entreprises aux nouvelles technologies de l'information (messagerie électronique, facturation dématérialisée, paiements en ligne) peut accroître leur productivité (Cariolle *et al.*, 2019). Le développement des services financiers mobiles, qui permet non seulement l'accès à des moyens de paiement, mais également au crédit et à l'assurance, favorise la formalisation économique (Jacolin *et al.*, 2019), de l'ordre de 2 % à 4 % du PIB sur la période 2000-2015 et entraîne l'élargissement des assiettes fiscales. Modulés, toutes choses égales par ailleurs, par le niveau de la pression fiscale propre à chaque pays, ces effets pourraient s'amplifier au fil du processus de digitalisation économique, qui est loin d'être achevé et dont les effets de rattrapage ne sont donc que partiellement réalisés.

Les limites de la digitalisation fiscale

La numérisation des services fiscaux n'est pas exempte de risques, qu'il convient de maîtriser. L'enjeu de la fiabilité et de la protection des données constitue un défi important pour les pays en dévelop-

pement. La mise en place de services fiscaux numérisés implique notamment le stockage d'informations personnelles sensibles et suppose, pour établir la confiance des usagers, d'une part la mise en place de garanties de protection des données personnelles, et d'autre part la lutte contre les cyber-risques (fraude interne, vol de données, usurpation d'identité, rupture de service). Les pays en développement sont aussi particulièrement concernés par les problématiques d'érosion des bases fiscales, d'évasion fiscale et de lutte contre les paradis fiscaux, que la numérisation tend à favoriser. Il convient donc qu'ils soient pleinement associés aux efforts actuels de coopération internationale menés afin de favoriser la transparence fiscale internationale et limiter les phénomènes de concurrence et de substitution entre places fiscales.

Enfin, l'adhésion du public et des entreprises aux efforts de digitalisation fiscale dépend de leur perception de l'utilisation faite de leurs contributions. Dans la mesure où la digitalisation améliore la transparence et la traçabilité, donc la redevabilité, elle améliore l'adhésion à l'impôt (« *tax compliance* »). Une adhésion toutefois déterminée par la perception de la qualité de la gouvernance (ou niveau de corruption) et, s'agissant des entreprises, du climat des affaires (Fjeldstad *et al.*, 2012). La légitimité de l'impôt dépend aussi de la qualité des dépenses publiques, notamment perçue au travers de celle des infrastructures et des services publics auxquels les agents économiques ont accès (Kochanova *et al.* 2016). La digitalisation des services fiscaux accroît l'efficacité de la mobilisation fiscale, surtout lorsqu'elle s'insère dans un mouvement plus large de développement de l'*e-Government* et des transactions économiques numériques. Mais, dans les pays d'ASS comme ailleurs, sa réussite est indissociablement liée à une amélioration de la qualité de la gouvernance et de l'action publique.

Bibliographie

Botlhole (T.), Asafu-Adjaye (J.) et Carmignani (F.) (2012)
« Natural resource abundance, institutions and tax revenue mobilisation in Sub-Sahara Africa », *South African Journal of Economics*, vol. 80, n° 2, p. 135-156.

Cabrillac (B.) (2015)
« Financing the rise in investment in low-income countries: boosting domestic savings is the key », *Financing sustainable development – Addressing vulnerabilities*, Ferdi, p. 183-204.

Cariolle (J.), Chalendard (C.), Geourjon (A.-M.) et Laporte (B.) (2019)
« Measuring and improving the performance of customs valuation controls: An illustration with Gabon », *The World Economy*, vol. 42, n° 6, juin.

Cariolle (J.), Le Goff (M.) et Santoni (O.) (2019)
« Vulnérabilité numérique et performance des entreprises dans les pays en développement », *Documents de travail*, n° 709, Banque de France, février.
https://publications.banque-france.fr/vulnerabilite-numerique-et-performance-des-entreprises-dans-les-pays-en-developpement

Coulibaly (B. S.) et Ghandi (D.) (2018)
« Mobilization of tax revenues in Africa: State of play and policy options », *Policy brief*, Africa Growth Initiative, Brookings Institution, octobre.

Ebeke (C.) et Ehrhart (H.) (2012)
« Tax revenue instability in Sub-Saharan Africa: Consequences and remedies », *Journal of African Economies*, vol. 21, n° 1, p. 1-27, janvier.

Fjeldstad (O.-H.), Schulz-Herzenberg (C.) et Sjursen (I. H.) (2012)
« People's views of taxation in Africa: A review of research on determinants of tax compliance », *Working Papers*, n° 8, International Centre for Tax and Development (ICTD), octobre.

Gaspar (V.), Jaramillo (L.) et Wingender (P.) (2016)
« Tax capacity and growth: Is there a tipping point? », *Working Papers*, n° 16/234, Fonds monétaire international, décembre.

Geourjon (A.-M.) (2019)
Présentation à la 34e conférence annuelle du Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) sur le thème « Le numérique au service de l'élargissement de l'assiette fiscale », Yaoundé (Cameroun), 10-13 juin.

Goldfarb (A.) et Tucker (C.) (2019)
« Digital economics », *Journal of Economic Literature*, vol. 57, n° 1, American Economic Association, p. 3-43.

Jacolin (L.), Keneck Massil (J.) et Noah (A.) (2019)
« Secteur informel et développement des services financiers mobiles : quel est l'impact de l'innovation financière ? », *Documents de travail*, n° 721, Banque de France, mai.
https://publications.banque-france.fr/secteur-informel-et-developpement-des-services-financiers-mobiles-quel-est-limpact-de-linnovation

Kauffman (R.) et Techatassanasoontorn (A.) (2005)
« International diffusion of digital mobile technology: A coupled-hazard state-based approach », *Information Technology and Management*, vol. 6, n° 2-3, Springer, p. 253-292, avril.

Kochanova (A.), Hasnain (Z.) et Larson (B. R.) (2016)
« Does e-government improve government capacity? Evidence from tax administration and public procurement », *The World Bank Review*, Banque mondiale, avril.

OCDE (2017)
« Ensuring financial education and consumer protection for all in the digital age », *G20/OECD INFE Report*.

Analyse des flux financiers illicites et de leurs conséquences pour les économies de l'Afrique subsaharienne

Camille Lafond-Makris

Dans son rapport sur l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest publié en 2018, l'OCDE indique que « *Les économies criminelles et les flux financiers illicites constituent une forte puissance négative qui contribue à la dégradation des moyens de subsistance et des écosystèmes, mine les institutions, renforce les politiques clientélistes et favorise l'impunité; [ces flux financiers illicites] réduisent ainsi la capacité des États à financer leur développement.* » La lutte contre les flux financiers illicites (FFI), notamment contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT), est devenue une priorité des autorités politiques et figure à l'agenda des discussions internationales. En 2015, lors du sommet des Nations unies, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses dix-sept objectifs de développement durable ont été adoptés. Ils visent, notamment, à mettre fin à la pauvreté et à combattre les inégalités. Reflétant l'obstacle majeur que constituent les flux financiers illicites pour le développement des pays, le seizième objectif de développement durable, portant sur la paix, la justice et les institutions efficaces, comporte une cible consacrée à la réduction des flux financiers illicites et du trafic d'armes, ainsi qu'à la lutte contre la criminalité organisée. La lutte contre les flux financiers illicites en Afrique subsaharienne (ASS) nécessite une évaluation de l'exposition de cette région du monde à ces phénomènes et une réflexion sur leurs effets économiques négatifs potentiels et avérés.

L'Afrique subsaharienne : une région vulnérable aux flux financiers illicites

Les flux financiers illicites, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les FFI sont définis comme « les fonds reçus, transférés ou utilisés de façon illégale ». Selon le rapport de l'OCDE déjà cité, ces fonds sont généralement issus de trois types d'activités présents en ASS : i) la corruption (recettes de vols, trafics d'influence, pots de vin et détournements de la richesse nationale) ; ii) le commerce illégal, au sens de marchandises illégales ou de marchandises légales mais dont la circulation enfreint la loi (recettes de l'évasion fiscale, falsification de factures liées à des activités commerciales et blanchiment d'argent au moyen d'opérations commerciales) et iii) le crime (recettes des activités criminelles, y compris trafic de stupéfiants, contrebande, contrefaçon, racket, financement du terrorisme, etc.) [1]. Une autre décomposition possible est celle distinguant, au sein des FFI, les flux qui dès l'origine sont monétisés et ceux qui ne le sont pas [2] : dans la première catégorie peuvent être classés les flux commerciaux dont les prix sont manipulés, le blanchiment des capitaux, les flux générés par la corruption et le financement du terrorisme ; dans la seconde catégorie sont recensés les flux illégaux qui, au départ, prennent la forme de transferts physiques, même s'ils finissent le plus souvent par être convertis en espèces : contrebande de marchandises, trafic d'êtres humains et transfert illégal de brevets.

Les activités de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) sont une des sources principales des FFI. D'après certaines estimations, 65 % des FFI proviendraient des activités commerciales, 30 % des activités criminelles et 5 % des effets de la corruption [2]. Alors que les activités de BC/FT au niveau international sont facilitées par l'accès aux systèmes financiers, l'ASS, dont les économies sont pourtant dans l'ensemble peu bancarisées, est une région particulièrement vulnérable à ce phénomène, et ce pour diverses raisons.

- L'ASS est la région du monde où la perception de la corruption du secteur public par les experts et les acteurs privés est la plus forte si l'on se réfère à l'indice

1 *Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), 2013.*
2 *Centre for financial regulation and inclusion (Cenfri), 2018.*

de perception de la corruption [3], qui présente dans cette région son niveau le plus faible (plus la valeur de cet indicateur mesuré pour 180 pays est faible et plus la perception de la corruption est élevée).

• L'ASS est également une région avec un taux de criminalité élevé, en raison notamment de l'existence de fortes inégalités [4] et de la jeunesse de la population [5]. D'après le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud, 2017), dix des dix-neuf pays les plus inégalitaires du monde se trouveraient en ASS sur la période 1991-2011, avec une différence marquée entre les pays agricoles d'Afrique de l'Ouest et quelques pays d'autres sous-régions (Éthiopie, Madagascar, Lesotho, Eswatini) où les inégalités reculent, et les pays pétroliers et miniers d'Afrique centrale et d'Afrique australe où elles se creusent. En outre, certains pays d'ASS ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour assurer un fonctionnement pleinement efficace des services de police et de justice.

• Le climat d'insécurité qui règne dans certains pays d'ASS (conflits en Somalie, en Éthiopie, en Centrafrique, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo ; terrorisme dans la région du Sahel et au Nigéria) favorise le commerce illicite d'armes (troubles sociaux-politiques, guerres civiles, luttes pour les ressources naturelles) (OCDE, 2018). Ce commerce fait intervenir une multitude d'acteurs : groupes armés ou terroristes, petits contrebandiers, trafiquants d'armes et parfois aussi, responsables politiques.

Les activités de BC/FT se développent plus aisément lorsque la prévention et le pouvoir de sanction sont faibles. Or, dans certains pays d'ASS, elles peuvent être encouragées par l'absence de poursuites et de sanctions systématiques, ainsi que par les moyens limités des dispositifs de supervision des secteurs bancaire et financier. Plus encore, les dispositifs de contrôle et de supervision des entreprises non financières en ASS demeurent embryonnaires.

Les difficultés à appréhender les secteurs générant des FFI tiennent notamment au fait que ceux-ci sont souvent véhiculés en espèces, empruntant, totalement ou partiellement, des circuits informels. Dans la plupart des pays d'ASS, seul un faible pourcentage des ménages, ceux à revenus élevés, bénéficie d'un accès à l'offre bancaire et a recours au règlement par carte. Si les paiements en ligne et par mobile progressent à vive allure (en 2016, l'Afrique est une région du monde où les services financiers mobiles sont particulièrement utilisés) [6], les consommateurs africains règlent toujours la plupart de leurs opérations en espèces. L'Afrique serait même la zone la plus dépendante aux transactions en espèces et la circulation des billets y aurait progressé de près de 40 %, en moyenne et en monnaie locale, de 2011 à 2016 [7]. Il existe cependant des différences importantes selon les pays et régions. L'Afrique du Sud et le Mozambique ont ainsi enregistré, entre 2012 et 2016, une hausse du ratio monnaie locale en circulation sur PIB, alors qu'il a baissé au Kenya, au Nigéria et en Zambie. En outre, ces deux derniers pays affichent des ratios très faibles (2,0 % au Kenya et 3,0 % en Zambie) par rapport à la moyenne de l'Afrique (7,8 %).

Les transferts d'espèces sont souvent réalisés par des acteurs informels (porteurs de fonds, envoi d'argent par des voyageurs, etc.). Ils sont, par nature, difficilement traçables et, en l'absence de contrôles, peuvent être de montants significativement élevés.

Malgré un terrain propice, les flux financiers informels demeurent modestes à l'échelle mondiale en Afrique subsaharienne

L'évaluation des FFI, et plus encore de la part servant au financement du terrorisme, est complexe. Il n'existe pas de dispositif permettant de tracer ces flux et seules des estimations sont possibles. Plusieurs organisations et travaux de recherche ont tenté de les quantifier en utilisant des méthodes variées (analyse des données de commerce mondial afin d'identifier les manipulations de prix, exploitation des statistiques agrégées de balance des paiements, etc.). Les travaux du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), ceux du *think tank Global Financial Integrity* [8], ainsi que les études

3 https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2019/01/IPC-Analyse-globale.pdf
4 *Voir Demombynes et Özler (2002) ; Harris et Vermaak (2015), pour l'exemple de l'Afrique du Sud.*
5 *Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc), 2005.*
6 *Voir Chironga* et al. *(2017).*
7 *Voir G4S (2018).*
8 Global Financial Integrity *est une organisation à but non lucratif consacrée à l'analyse et à la recherche sur les politiques nationales et multilatérales visant à améliorer le développement et la sécurité dans le monde.*

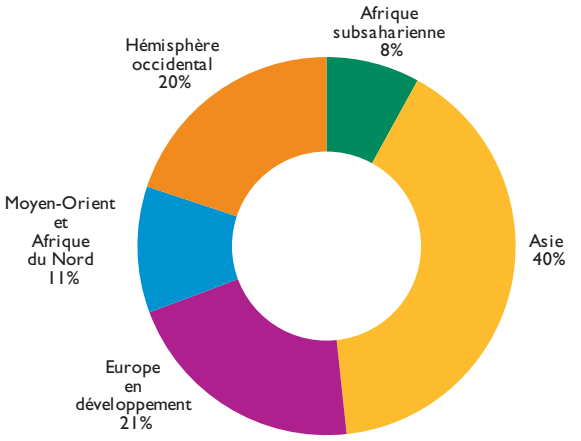
produites par des organisations de la société civile, telles qu'*Action Aid* ou le *Tax Justice Network*, ont été précurseurs dans la compréhension générale et la mesure de l'ampleur de ce phénomène.

L'Afrique aurait perdu plus de 1 000 milliards de dollars (environ 44 % du PIB nominal 2017) en cinquante ans du fait des FFI, selon le *Rapport du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique* [9]. D'autres estimations évaluent cette perte à environ 850 milliards de dollars entre 1970 et 2008. Les analyses montrent que les FFI augmentent avec le temps et que les pays exportateurs de pétrole sont particulièrement concernés. La répartition des FFI serait par ailleurs inégale : entre 1970 et 2008, deux tiers des FFI concerneraient l'Afrique de l'Ouest (38 %) et l'Afrique du Nord (28 %), tandis que chacune des trois autres régions (Afrique australe, Afrique orientale et Afrique centrale) ne serait à l'origine que de 10 % environ du total (CEA, 2013).

Toutefois, si les FFI pèsent fortement sur les économies de l'ASS, leur valeur cumulée demeurerait nettement plus faible que celles des autres régions du monde. Kar et Spanjers (2014) ont ainsi montré que, sur la période 2003-2012, les FFI cumulés en ASS ne représentaient que 8 % du total des FFI en provenance des pays en développement, contre 40 % pour l'Asie et 21 % pour les pays d'Europe en développement [10] (cf. graphique). Le Nigéria et l'Afrique du Sud seraient les principaux pays pourvoyeurs. En pourcentage de la richesse nationale, et en moyenne sur 2003-2012, ces flux sont cependant proportionnellement plus importants en ASS que dans d'autres régions du monde : 5,5 % du PIB, contre 4,4 % pour les pays européens en développement et 3,7 % pour l'Asie [11] (cf. tableau).

Si l'ASS se révèle être une région vulnérable en matière de flux financiers illicites liés spécifiquement aux activités de BC/FT, cette conclusion est néanmoins à nuancer en fonction des indicateurs auxquels on se réfère :

Cumul par région des flux financiers illicites en provenance des pays en développement, de 2003 à 2012
(en %)



Source : Kar (D.) et Spanjers (J.), (Illicit Financial Flows from Developing countries: 2003-2012, Global Financial Integrity, *décembre 2014).*

9 *Voir Kar et Cartwright-Smith (2010) ; Kar et Leblanc (2013).*

10 *Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kosovo, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ukraine et Ouzbékistan.*

11 *Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Kiribati, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Birmanie, Népal, Pakistan, Papouasie Nouvelle-Guinée, Philippines, Iles Samoa, Iles Salomon, Sri Lanka, Thaïlande, Timor oriental, Tonga, Vanuatu et Vietnam.*

Flux financiers illicites en provenance des pays en développement, par région de 2003 à 2012
(en % du PIB)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Afrique subsaharienne	2,7	3,6	5,8	6,7	7,6	7,3	7,8	4,5	4,5	4,5	5,5
Asie	4,3	4,7	4,5	4,1	3,7	3,6	3,3	3,8	3,2	3,8	3,7
Europe en développement	5,0	4,2	4,0	3,7	4,0	4,1	5,4	4,5	5,7	3,7	4,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,7	2,1	4,3	3,2	2,3	5,7	5,8	3,1	3,8	3,6	3,7
Hémisphère occidental	4,1	4,3	4,5	3,2	3,3	3,6	2,7	3,0	3,0	2,9	3,3
Pays en développement	3,9	4,1	4,5	3,9	3,7	4,1	4,1	3,7	3,7	3,6	3,9

Source : Kar (D.) et Spanjers (J.), (Illicit Financial Flows from Developing countries: 2003-2012, Global Financial Integrity, *décembre 2014).*

• **Les pays d'ASS sont en position défavorable dans le classement de l'indice de lutte anti-blanchiment publié par l'Institut de Bâle sur la gouvernance** [12], leur positionnement n'ayant guère évolué depuis la première publication de l'indice en 2012. Dans le classement 2018, neuf pays d'ASS, dont deux pays de la Zone franc, figurent parmi les vingt pays les plus risqués en matière de BC/FT.

• **La situation relative de l'ASS apparaît plus favorable lorsque l'indicateur retenu est la liste des « juridictions à haut risque et sous surveillance » établie périodiquement par le Groupe d'action financière (Gafi).** Le Gafi, organisme intergouvernemental chargé de l'élaboration et de la promotion des normes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), identifie les juridictions dont le dispositif de LBC/FT présente des faiblesses graves. En février 2019, sur plus de quatre-vingts pays examinés par le Gafi, quatorze étaient répertoriés comme étant des juridictions à haut risque et sous surveillance, dont seulement trois situés en ASS : le Ghana, l'Éthiopie et le Botswana. Toutefois, en raison du faible poids de leur secteur financier, bon nombre de pays d'ASS ne font pas l'objet d'une évaluation par le Gafi. Celui-ci examine en effet en priorité la situation des États dont le total des actifs financiers s'élève au moins à 5 milliards de dollars. La Commission européenne établit aussi une liste de vingt-trois pays dont les dispositifs de LBC/FT présentent des déficiences majeures. La liste publiée en 2019 comporte un pays d'Afrique subsaharienne de plus par rapport à la liste du Gafi : le Nigéria.

• **Enfin, seuls huit pays d'ASS** [13] **figurent parmi les quatre-vingt-un États identifiés comme étant des places majeures de blanchiment d'argent par le département d'État des États-Unis dans son rapport 2019 sur la stratégie de contrôle des stupéfiants** [14]**.** Un pays est qualifié de place majeure de blanchiment d'argent quand ses institutions financières réalisent des transactions en devises dont un montant significatif est issu du trafic international de stupéfiants. Les pays d'ASS représentent environ 10 % des pays incriminés.

Trois catégories de causes contribuent à cette vulnérabilité : des facteurs économiques et sociaux, l'importance de la criminalité et des conflits, mais également le manque d'efficacité de certains dispositifs de LBC/FT (police, justice, supervision). En revanche, les montants concernés demeurent faibles par rapport à ceux des autres régions en développement du monde, d'une part, du fait d'un secteur financier moins développé et, d'autre part, du fait qu'une partie des flux provenant d'activités illégales n'est pas captée par les évaluations disponibles.

Les flux financiers illicites sont des obstacles à une croissance économique durable et au développement de l'Afrique subsaharienne

Le canal privilégié des échanges commerciaux

L'essentiel des FFI circulent par le canal du commerce entre les pays africains et le reste du monde. La dernière étude du *think tank Global Financial Integrity* portant sur la période 2006-2015 [15] révèle que les FFI provenant des échanges commerciaux traditionnels sont importants et persistants dans les pays en développement. Ils prennent la forme de facturations volontairement erronées d'opérations commerciales de marchandises et de manipulations de prix entre sociétés affiliées. La falsification de facturation commerciale consiste à indiquer sciemment une valeur ou un volume inexact d'exportations ou d'importations sur une facture douanière.

Compte tenu de leur ampleur, les FFI affaiblissent les effets positifs du commerce international, en matière de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'ouverture de perspectives économiques. D'après certaines estimations, environ 60 % des transactions commerciales à l'international seraient intentionnellement mal évaluées en Afrique [16]. S'agissant de l'ASS, *Global Financial Integrity* affirme que cette région a présenté la plus forte propension à ce type

12 *Il s'agit du classement annuel de l'Institut de Bâle sur la gouvernance, fondation suisse à but non lucratif, qui se consacre à la coopération avec des partenaires publics et privés afin de lutter contre la corruption. Ce classement évalue plus de cent pays en fonction de leur vulnérabilité aux risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. L'indicateur composite est une moyenne pondérée de quatorze indicateurs publiés par différents acteurs de la LBC/FT : le Groupe d'action financière (Gafi), Transparency International, la Banque mondiale et le Forum économique mondial.* https://index.baselgovernance.org/ranking.

13 *Il s'agit du Bénin, du Cap-Vert, du Ghana, du Kenya, du Libéria, du Mozambique, du Nigéria et du Sénégal.*

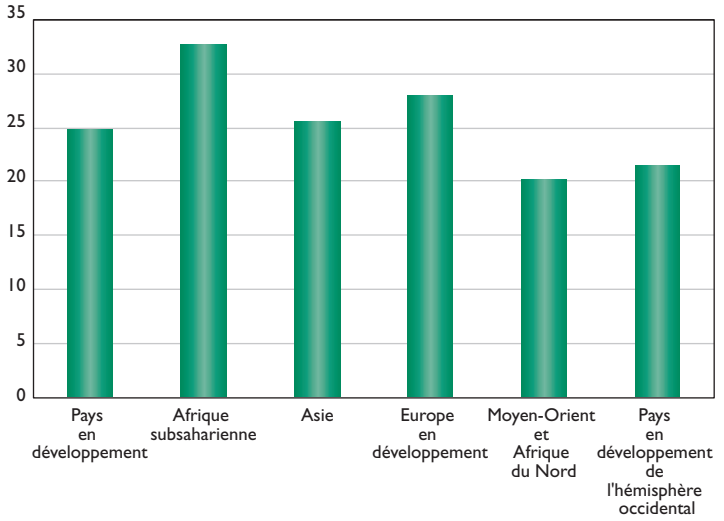
14 *Voir* Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs *(2019).*

15 Global Financial Integrity *(janvier 2019),* Illicit financial flows to and from 148 developing countries: 2006-2015.

16 *Voir Baker (2005).*

Estimation des échanges commerciaux illicites dans les pays en développement de 2006 à 2015

(en % du commerce total avec les économies avancées)



Source : Global Financial Integrity (Illicit Financial Flows to and from 148 Developing Countries: 2006-2015, *janvier 2019).*

de facturation erronée sur la période 2006-2015, avec 32,6 % du commerce total réalisé avec les économies avancées. Les sorties illicites liées au commerce auraient représenté, en moyenne, 17,4 % du commerce total avec les pays avancés, et les entrées illicites liées au commerce, 15,2 % du commerce total avec les économies avancées.

Une autre conséquence des FFI issus des activités commerciales est que, pour une part significative des échanges, les gouvernements ne perçoivent pas le montant des taxes et droits associés, et ce, alors même que ceux-ci représenteraient une part importante des ressources publiques.

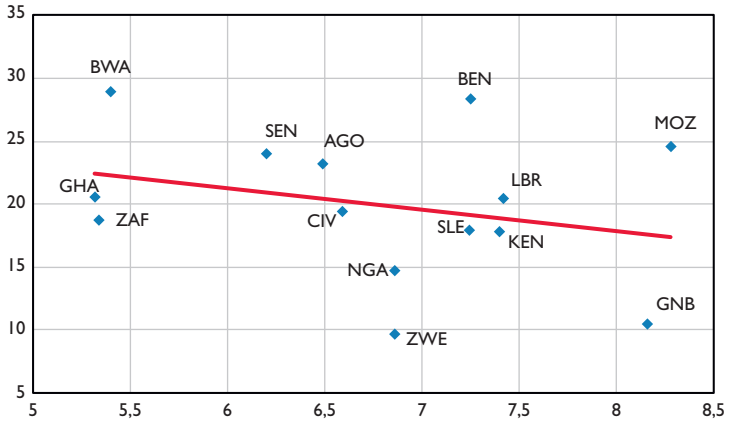
Une perte de ressources fiscales et d'investissements potentiels

Les FFI affectent la croissance et le développement économiques en privant les gouvernements de ressources directes. Le blanchiment d'argent, mais aussi l'évasion fiscale, le détournement de revenus, les investissements *offshore* et toutes les autres formes de fuite des capitaux constituent des pertes de revenus immédiats pour les États. Gurtner (2007) soutient que cette tendance est encouragée par la complexité croissante des institutions et des montages financiers disponibles : les fonds fiduciaires, fondations et autres entreprises des centres extraterritoriaux offrent des possibilités toujours plus nombreuses de transferts financiers illégaux. Ce constat est plus préjudiciable aux pays d'ASS qui souffrent d'une faible mobilisation des ressources domestiques, de déficits budgétaires récurrents et d'une part réduite des dépenses sociales et d'investissement (cf. article 1 du chapitre 5). Ce constat doit être nuancé en rappelant que, dans certains cas, le blanchiment de capitaux peut conduire à la réintroduction des flux dans l'économie licite des pays et participer ainsi au financement du développement.

Les FFI pourraient aussi avoir un effet négatif indirect sur l'investissement. Le graphique ci-après illustre l'existence d'une corrélation négative (qui ne peut toutefois pas permettre de conclure à une relation de causalité sans calculs complémentaires) entre le risque de BC/FT, mesuré par le score de l'indice de BC/FT de l'Institut de Bâle sur la gouvernance, et l'investissement total dans les pays d'ASS. Les risques de BC/FT constituent une des composantes de l'environnement des affaires (avec la présence de corruption et un environnement réglementaire insuffisant et/ou instable) de nature à décourager l'investissement privé. Ils peuvent également peser sur l'investissement public par le canal des recettes fiscales. La littérature étaie ces observations en liant FFI et freins aux investissements nationaux. Se fondant sur un panel composé des quinze pays de la Zone franc sur la période 1970-2005, Ndiaye (2007) a ainsi montré que la fuite des capitaux agissait fortement et négativement sur l'investissement domestique de ces quinze pays, en réduisant le volume de leur épargne nationale disponible. Selon cette étude, les pays les plus exposés à cet effet sont ceux de la CEMAC, dont la structure de production centrée sur le pétrole confère à la sous-région un poids significatif dans les mouvements de capitaux totaux de la Zone franc. L'auteur de cette étude souligne aussi le rôle déterminant des acteurs privés en matière de sorties de capitaux et d'investissement intérieur. Fofack et

Investissement total et risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en Afrique subsaharienne en 2017

(axe des abscisses : score de l'indice de BC/FT ; axe des ordonnées : investissement total en % du PIB)



BEN : Bénin ; BWA : Botswana ; CIV : Côte d'Ivoire ; GHA : Ghana ; GNB : Guinée-Bissau ; KEN : Kenya ; LBR : Libéria ; MOZ : Mozambique ; NGA : Nigéria ; SEN : Sénégal ; SLE : Sierra Leone ; ZAF : Afrique du Sud ; ZWE : Zimbabwe

Note : L'indice composite du risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (indice BC/FT) est calculé par l'Institut de Bâle sur la gouvernance à partir de quatorze indicateurs pondérés (https://index.baselgovernance.org/ranking) publiés par différents acteurs de la LBC/FT, dont le Groupe d'action financière (Gafi), Transparency International, *la Banque mondiale et le Forum économique mondial. Il varie de 0 (risque faible) à 10 (risque élevé). L'investissement total est assimilé à la formation brute de capital fixe, qui comprend les éléments suivants : travaux d'amélioration du foncier (clôtures, fossés, drains, etc.), achats d'installations, de machines et d'équipements, construction de routes, de voies ferrées, d'écoles, de bureaux, d'hôpitaux, de logements résidentiels privés et de bâtiments commerciaux et industriels, etc. Selon le système de comptabilité nationale de 1993, les acquisitions nettes d'objets de valeur sont également considérées comme une formation de capital.*

Sources : Banque mondiale, base des indicateurs du développement dans le monde (mise à jour du 30 janvier 2019) et Institut de Bâle sur la gouvernance (données 2018).

Ndikumana (2010) ont montré que si seulement un quart du stock des capitaux sortis d'ASS était rapatrié et consacré à l'investissement, cette région passerait d'une situation de « retard » sur les autres régions en développement du monde à une position dominante en matière d'investissement intérieur.

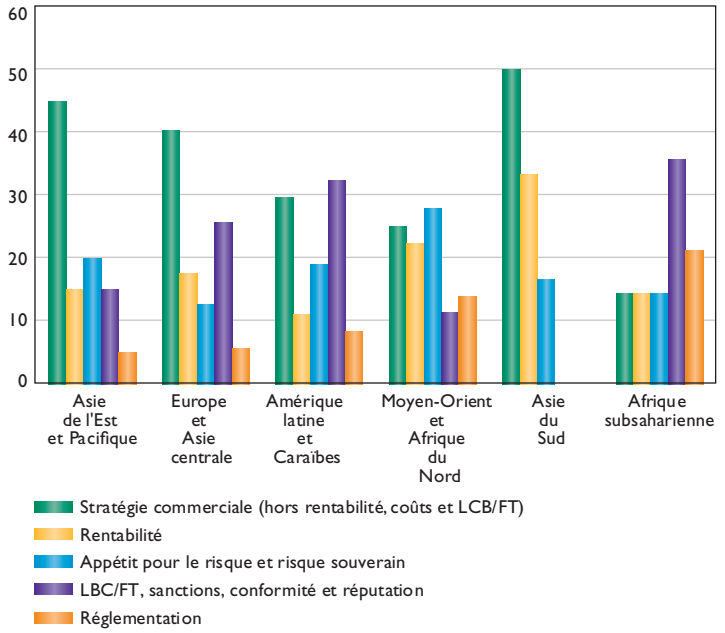
Un frein à la stabilité financière et au financement de l'économie

L'intégrité financière est un facteur de stabilité financière et de développement économique et social. La transparence, l'ouverture et le fonctionnement régulier des systèmes financiers sont les conditions du financement des économies, et donc du développement. À l'inverse, la criminalité internationale organisée, la corruption, le commerce illicite de ressources naturelles et leur conséquence, le blanchiment des produits du crime, compromettent la bonne gouvernance, la stabilité du secteur financier et le développement économique. Les institutions financières, et plus particulièrement les banques, sont exposées au risque de réputation et peuvent voir leur responsabilité juridique engagée. Face à des suspicions d'opérations suspectes, la confiance du public et des investisseurs étrangers peut ainsi être remise en cause.

Une autre conséquence des activités de BC/FT est la rupture des relations de correspondance bancaire. L'ASS est particulièrement vulnérable à ce risque car le nombre de relations de correspondance bancaire y est plus faible que dans le reste du monde. Dans son *Rapport sur la correspondance bancaire* (2017), le Conseil de stabilité financière indique que ces relations, essentielles aux transferts de fonds vers l'étranger, sont soumises à une forte pression dès lors qu'une banque suspecte une opération douteuse, sans parfois même que le risque soit avéré (phénomène de « *derisking* »). Ce type de mesure conduit à supprimer des flux souvent indispensables au financement des économies. D'après les résultats de l'enquête présentés dans ce rapport, et portant sur la période 2011-2016 [17], le niveau de conformité aux normes du Gafi dans une juridiction donnée, ou l'absence d'informations sur cette conformité, semble avoir une incidence sur l'évolution du nombre de banques correspondantes desservant cette juridiction. Pour l'ensemble de l'échantillon considéré dans l'enquête, les stratégies commerciales sont le principal motif de rupture de relation de correspondance bancaire (motif cité dans 40 % des cas). Mais dans le cas de l'ASS, ce sont les préoccupations concernant le blanchiment d'argent, les risques de financement du terrorisme et plus généralement les risques de réputa-

17 *Cette enquête a été réalisée auprès de 43 banques correspondantes, qui avaient 17 687 relations de correspondance bancaire en 2015 et avaient enregistré 1 220 résiliations nettes de juin 2015 à juin 2016 (taux de résiliation de 6,9 %). Ces banques étaient principalement situées au Canada, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans d'autres pays (hors banques américaines et suisses). Les réponses de 128 banques clientes ont également été prises en compte.*

Facteurs de rupture de relations de correspondance bancaire par région



Note : LCB/FT, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Données d'enquête collectées auprès de 128 banques clientes impliquées dans une ou plusieurs relations de correspondance bancaire, et indiquant les raisons qui leur ont été données par les banques correspondantes pour expliquer la rupture de la (ou les) relation(s).
*Source : Conseil de stabilité financière (*Rapport sur la correspondance bancaire, *juillet 2017).*

tion qui guident, en premier lieu, les décisions de rupture de relation de correspondance bancaire. Toutefois, le constat en ASS n'est pas uniforme, à l'image par exemple des pays de l'UEMOA, où le *derisking* s'expliquerait davantage par des facteurs économiques (cf. point de vue de la BCEAO sur les défis et implications stratégiques du *derisking* pour l'UMOA, *infra*).

La lutte contre les FFI, et en particulier celle contre les activités de BC/FT, est devenue une priorité d'action publique, tant à l'échelle internationale qu'à celle des pays. La communauté internationale contribue au renforcement des capacités budgétaires des pays en développement via l'aide publique au développement. En matière de LBC/FT, elle s'appuie sur les travaux du Groupe d'action financière (Gafi) et des organismes régionaux de type Gafi, dont trois sont situés en ASS. Les Nations unies ont également adopté des conventions couvrant certains aspects de la lutte contre les FFI et les activités de BC/FT. Outre leur participation à diverses initiatives internationales, les pays africains ont aussi adopté des conventions propres et engagé des actions de coopération, aux niveaux continental et régional. Dans la Zone franc, enfin, les ministres des Finances ont adopté, en octobre 2018, un plan d'action élaboré par les organismes régionaux de type Gafi (le Giaba [18] et le Gabac [19]) et la Banque mondiale, sur demande du Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone franc (Clab). La mise en œuvre de ce plan fait l'objet d'un suivi lors des réunions des ministres des Finances de la Zone franc.

18 *Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.*
19 *Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale.*

Le point de vue de la BCEAO
Défis et implications stratégiques du *derisking* pour l'Union monétaire ouest-africaine

BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

La correspondance bancaire se définit généralement comme une relation découlant d'un accord conclu pour une prestation de services délivrée par une banque étrangère à une banque locale. Grâce aux relations de correspondance bancaire, les banques locales ont accès à divers services financiers et peuvent ainsi offrir à leurs clients un vaste éventail de systèmes de paiement transfrontaliers dans divers pays, notamment des services de transferts internationaux, de compensation de chèques et d'opérations de change. À ce titre, la correspondance bancaire est l'une des bases du système mondial des paiements et donc de la majorité des transferts de fonds vers l'étranger.

Depuis près d'une décennie, il est observé sur le plan international, une tendance à la réduction des relations de correspondance bancaire ou « derisking ». Toutes les régions du monde sont touchées par ce phénomène, en particulier les pays en voie de développement. Les facteurs qui amènent les banques à restreindre ou à suspendre les relations de correspondance bancaire sont principalement d'ordre économique et réglementaire.

1| Facteurs économiques

Les banques fournissant des services de correspondance bancaire ont tendance à réduire leurs relations avec leurs clients présentant des volumes d'affaires jugés trop faibles pour être rentables. En effet, face au renforcement de la réglementation bancaire, qui impose la détention de montants de fonds propres plus importants, et aux coûts de plus en plus élevés liés à l'application plus rigoureuse des nouvelles normes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), les correspondants bancaires sont peu enclins à poursuivre leurs relations avec des établissements de petite taille.

2| Facteurs réglementaires

Plusieurs banques correspondantes rompent les relations avec des consœurs établies dans des juridictions dont les politiques de LBC/FT ne sont pas jugées conformes aux normes internationales en la matière.

Selon les analyses effectuées par plusieurs organisations internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Global Financial Integrity *– GFI, etc.), la réduction des relations de correspondance bancaire est de nature à favoriser l'accroissement des flux financiers illicites, rendant plus difficiles les échanges entre certaines régions.*

3| Causes et conséquences du derisking *en UMOA*

Au niveau de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), le phénomène de derisking *a été appréhendé à travers une enquête conduite par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en 2018 auprès des établissements de crédit de la zone.*

Cette enquête a montré que 10 % des correspondants bancaires ont rompu leurs relations avec les établissements de crédit de l'UMOA entre 2010 et 2017. Cette tendance est observée dans la plupart des pays, la diminution étant située dans une fourchette comprise entre – 5,9 % au Sénégal et – 31,0 % au Bénin.

Selon les résultats de l'enquête, le phénomène de derisking *dans l'Union s'expliquerait essentiellement par des facteurs économiques, liés notamment au faible volume des transactions réalisées par les banques de la zone. Les établissements de crédit*

.../...

de l'UMOA ont également évoqué des choix stratégiques, opérés au niveau des maisons-mères des correspondants bancaires, visant à redéployer leurs activités vers d'autres régions du monde.

Ainsi, dans l'Union, le phénomène de réduction des relations de correspondance bancaire ne semble pas lié au cadre réglementaire de LBC/FT, qui a été constamment adapté aux normes édictées par les instances internationales. La réglementation en vigueur, qui repose notamment sur la loi uniforme adoptée en 2015 par le Conseil des ministres de l'UMOA, prend en compte les dernières recommandations publiées par le Groupe d'action financière (Gafi) en 2012.

Par ailleurs, le derisking *ne semble pas avoir eu une incidence négative sur l'activité bancaire dans l'UMOA au cours de la période couverte par l'enquête. En effet, le volume des transferts internationaux et le bilan du secteur bancaire ont augmenté en moyenne annuelle, respectivement de 7,7 % et 17,2 %.*

Toutefois, selon les banques interrogées, le retrait des correspondants bancaires aurait induit une hausse des coûts des transactions et l'augmentation des délais de traitement des opérations.

4| Pistes pour enrayer le phénomène du derisking

En vue de contenir le phénomène de réduction des relations de correspondance bancaire, des actions pourraient être menées tant par le régulateur que par les établissements assujettis.

Au niveau du régulateur, la veille juridique relative aux bonnes pratiques internationales devrait être maintenue, afin d'adapter continuellement le dispositif juridique et opérationnel de protection de l'intégrité du système financier de l'UMOA.

Les actions visant à mieux appréhender le phénomène du derisking *devraient également être poursuivies. À cet égard, une enquête annuelle a été instituée pour le suivi adéquat de l'évolution des relations de correspondances bancaires des établissements de crédit de l'Union. L'édition 2019 de cette enquête est en cours.*

Concernant les établissements de crédit, la mutualisation de leurs flux de transactions, à travers la mise en place d'une plateforme de transactions centralisée au niveau national ou régional, permettrait de réaliser des économies d'échelle et d'accroître ainsi l'intérêt des correspondants bancaires étrangers pour les banques de l'Union.

Bibliographie

Baker (R. W.) (2005)
Capitalism's Achilles heel – Dirty money and how to renew the free-market system, Wiley Publisher.

Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (2019)
International Narcotics Control Strategy Report, vol. II, Département d'État des États-Unis, mars.

Chironga (M.), De Grandis (H.) et Zouaoui (Y.) (2017)
« Mobile financial services in Africa: Winning the battle for the customer », McKinsey, septembre.

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique – CEA (2013)
Flux financiers illicites – Rapport du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, Conférence conjointe UA/CEA des ministres des finances, de la planification et du développement économique.

Conseil de stabilité financière – FSB (2017)
FSB Correspondent Banking Data Report, juillet.

Cooper (B.), Van der Linden (A.), Rusare (M.) et Ferreira (M.) (2018)
« Illicit financial flows – A financial integrity perspective », Centre for Financial Regulation and Inclusion (Cenfri), septembre.

Demombynes (G.) et Özler (B.) (2002)
« Crime and local inequality in South Africa », *Journal of Development Economics*, vol. 76, n° 2, p. 265-292, décembre.

Fofack (H.) et Ndikumana (L.) (2010)
« Capital flight repatriation: Investigation of its potential gains for Sub-Saharan African countries », *African Development Review*, vol. 22, n° 1, p. 4-22.

G4S (2018)
World cash report.

Global Financial Integrity (2019)
Illicit financial flows to and from 148 developing countries: 2006-2015, janvier.

Gurtner (B.) (2007)
« Un monde à l'envers : le Sud finance le Nord », *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 26, n° 2, Graduate Institute Geneva.

Harris (G.) et Vermaak (C.) (2015)
« Economic inequality as a source of interpersonal violence: Evidence from Sub-Saharan Africa and South Africa », *South African Journal of Economic and Management Sciences*, vol. 18, n° 1, p. 45-57.

Kar (D.) et Cartwright-Smith (D.) (2010)
Illicit financial flows from Africa: Hidden resource for development, Global Financial Integrity.

Kar (D.) et LeBlanc (B.) (2013)
Illicit financial flows from developing countries: 2002-2011, Global Financial Integrity, décembre.

Kar (D.) et Spanjers (J.) (2014)
Illicit financial flows from developing countries: 2003-2012, Global Financial Integrity, décembre.

Ndiaye (A. S.) (2007)
« Impact of capital flight on domestic investment in the Franc Zone », étude présentée lors de la conférence économique africaine organisée par la Banque africaine de développement (BAfD) et la Communauté des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

OCDE, Groupe de la Banque Africaine de développement, Groupe Banque mondiale, Giaba, Nepad Transforming Africa (2018)
Flux financiers illicites – L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest.

Programme des Nations unies pour le développement – Pnud (2017)
Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne – Tendances divergentes, déterminants et conséquences, septembre.

Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc) (2005)
Crime and development in Africa, juin.

Les marchés actions en Afrique subsaharienne : enjeux et défis de développement

Vincent Fleuriet

Les marchés actions se sont nettement développés au cours des dernières décennies en Afrique subsaharienne (ASS), mais ils demeurent encore significativement en retrait des principaux marchés boursiers internationaux. Dans un contexte où l'ASS doit faire face à de nombreux enjeux de développement, ces marchés financiers pourraient répondre, du moins en partie et à certaines conditions, à quelques-uns de ces enjeux. Leur croissance demeure en revanche, en elle-même, un défi majeur pour ces pays, tant elle se révèle complexe pour des pays encore peu financiarisés : les principaux acteurs financiers, comme les banques ou les fonds de pension, ne représentent encore souvent qu'un poids limité du produit intérieur brut de ces pays. Néanmoins, il semble que les choix politiques actuels témoignent d'une volonté de promouvoir l'essor de ces marchés actions en ASS, comme le montre la récente finalisation de la fusion des deux bourses de valeurs mobilières en CEMAC.

Situation des bourses d'actions en Afrique subsaharienne

Des marchés actions en croissance mais encore sous-dimensionnés dans la plupart des pays

Les bourses d'actions d'ASS ont enregistré des progrès substantiels au cours des dernières décennies, mais elles demeurent encore très en retard par rapport aux autres marchés mondiaux. Avant 1989, l'ASS ne comptait que cinq marchés actions, tous situés en Afrique anglophone. De nombreuses bourses ont été créées au cours des années 1990, comme la Bourse régionale de valeurs mobilières (BRVM) en UEMOA [1], ou au début du siècle, la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) en CEMAC [2]. Désormais, la plupart des pays d'ASS ont une bourse, soit nationale, soit régionale.

De même, les encours des actifs cotés et le nombre des cotations ont considérablement crû. À fin août 2019, la capitalisation boursière des principales places boursières d'ASS atteignait tout juste les 1 000 milliards de dollars (cf. tableau). Néanmoins, ce résultat s'explique avant tout par la place financière de Johannesburg (Afrique du Sud). Plus encore, la capitalisation boursière de toutes les bourses de la région ne représente qu'environ un quart de la capitalisation boursière des cinq plus grandes sociétés cotées dans le monde. Quant aux bourses de la Zone franc, la BRVM et la BVMAC, elles ne dépassent pas l'équivalent de 10 milliards de dollars, avec un poids plus important de la BRVM (cf. tableau).

Les marchés actions en ASS sont le plus souvent peu liquides. Généralement, ces bourses d'actions sont dominées par une poignée d'entreprises de grande taille qui représentent une part élevée de la capitalisation boursière. Les échanges ne concernent le plus souvent que ces actions. À l'inverse, nombre d'actions ne sont que rarement échangées et l'écart entre les cotations à l'achat et à la vente (*bid-ask spread*) est important. Cette absence

Capitalisations boursières et rotations des actions de quelques bourses d'Afrique subsaharienne

	Capitalisation boursière		Rotation des actions (2018)
	En milliards de dollars	En % du PIB	
Afrique du Sud	903,0	245,3	40
Nigéria	36,9	9,3	10
Kenya	20,7	23,2	7
Tanzanie	11,0	19,1	2
Ghana	8,5	13,0	1
UEMOA (BRVM)	8,0	6,4	nd
Botswana	3,5	18,6	1
Namibie	3,0	21,7	2
CEMAC (BVMAC)	0,3	0,3	nd

Note : Pour l'UEMOA et la CEMAC, les PIB régionaux ont été utilisés comme dénominateurs.
Sources : Bloomberg (capitalisation boursière, hormis pour la Namibie – Absa-Reuters – et la CEMAC – estimations BVMAC), FMI (PIB 2018) et Absa-Reuters (rotation des actions).

1 *Créée en décembre 1996, elle est basée à Abidjan (Côte d'Ivoire). Ses activités ont débuté en septembre 1998.*

2 *Elle résulte de la fusion, en juillet 2019, de deux anciennes bourses : la BVMAC et le* Douala Stock Exchange *(cf. encadré en fin d'article). Elle a son siège à Douala (Cameroun).*

de liquidité encourage les stratégies d'achat à long terme et ne permet pas toujours d'avoir une bonne valorisation de ces titres. Les teneurs de marché sont encore l'exception pour de nombreux marchés boursiers d'ASS. La faible liquidité de ces marchés rend difficiles des stratégies de gestion active, qui seraient fondées sur de classiques analyses financières du couple rendement/risque.

Enfin, les rendements ajustés du risque ont beaucoup baissé depuis la crise et sous-performent la plupart des autres marchés mondiaux. Avant la crise, selon Otchere et Senbet (2008), une fois le risque pris en compte (ratio de Sharpe [3]), les rendements des actions africaines étaient comparables à ceux réalisés en Amérique latine et en Asie. De même, Adjasi et Yartey (2007) notent que la bourse du Ghana avait affiché la meilleure performance mondiale en 2004, avec un rendement de 144 % en dollars, contre 30 % pour l'indice mondial de Morgan Stanley. Toutefois, depuis la crise (2008-2015), les ratios de Sharpe se sont fortement détériorés en Afrique et, selon Seck (2017), ont été inférieurs à ceux réalisés sur les autres continents.

Intérêt des marchés boursiers pour les entreprises et l'épargne domestique

Atouts des marchés actions pour le financement et le développement des entreprises

Les marchés actions ont contribué, dans plusieurs pays africains, à financer le développement de grandes entreprises. Adjasi et Yartey (2007) montrent que, pour des pays comme l'Afrique du sud, le Ghana, Maurice ou le Zimbabwe, les marchés actions ont constitué la première source de financement de long terme de ces entreprises (le financement par des produits de taux n'est le plus souvent en ASS qu'à court terme). Dans ces pays, les entreprises ont pu alors se développer plus rapidement que dans d'autres pays.

Les marchés boursiers permettent d'améliorer la solidité financière des entreprises. Au-delà du strict financement de l'entreprise, qui peut éventuellement être pourvu par des emprunts bancaires (voire des titres de dette), les actions sont indispensables pour constituer un capital et donc assurer la solidité financière et la stabilité (fonds propres) de l'entreprise ainsi que sa pérennité. Cette source en capital est également nécessaire aux entreprises pour atteindre une taille critique et, *in fine*, pleinement développer leurs activités économiques. Enfin, les actions, en tant que titres négociables, sont une source de financement plus liquide et donc plus rapidement mobilisable pour les entreprises que ne peut l'être le financement interne, comme la rétention des bénéfices.

En matière de reporting, les exigences pour les entreprises cotées sont, en règle générale, supérieures à celles des entreprises non cotées. Grâce à une telle exigence, les marchés boursiers apportent davantage de transparence sur les états financiers et la gestion des entreprises cotées que celle offerte par les autres entreprises (souvent publiques) dans les pays d'ASS. Cependant, cela n'est significatif que dans la mesure où la règlementation des marchés de capitaux est suffisamment forte et bien mise en œuvre. Le corpus juridique et les organes de régulation sont donc primordiaux pour atteindre cet objectif de transparence.

Les marchés actions comme nouveaux supports d'investissement pour l'épargne domestique

Les marchés boursiers permettent d'offrir à l'épargne domestique de nouveaux supports d'investissement qui font souvent défaut dans beaucoup de pays de l'ASS. Actuellement, et c'est particulièrement vrai en Zone franc, l'épargne publique est principalement investie localement, sous forme de dépôts auprès des banques domestiques. Les profils de rendement et de risque proposés sont donc très peu variés et il existe une demande insatisfaite en actifs financiers. Dans de telles conditions, les épargnants domestiques peuvent être enclins à rechercher à l'étranger les supports d'investissement désirés. En règle générale, un investisseur (institutionnel ou non) cherche en effet à diversifier son portefeuille financier afin de diminuer son risque global : il a donc besoin d'une variété suffisante de supports d'investissement à sa disposition. Un accroissement de l'encours d'actions domestiques pourrait ainsi combler une partie de la demande insatisfaite en actifs financiers de la part de ces investisseurs. Sur cette base, il convient de relever qu'une plus large offre d'investissements

3 *Le ratio de Sharpe mesure l'écart entre le rendement d'un actif donné (par exemple une action) et celui d'un actif non risqué (par exemple un titre d'État à court terme) divisé par l'écart type, ou la volatilité, du titre considéré.*

domestiques contribue également à limiter les transferts d'épargne vers l'étranger et donc à soutenir la valeur de la monnaie domestique. Ceci est important, que le régime de change soit fixe (comme pour les pays de la Zone franc, le Botswana ou la Namibie) ou variable (comme en Afrique du sud ou au Ghana). Plus généralement, un tel avantage revêt une importance souvent particulière pour de nombreux pays confrontés à des risques de fuite de capitaux, les contraignant souvent à restreindre le degré d'ouverture de leur balance des capitaux [4].

Nécessité d'un écosystème favorable pour créer des marchés boursiers comme soutien véritable au développement économique

Malgré les atouts que peuvent représenter les marchés boursiers pour le financement des entreprises dans certains pays de l'ASS, il convient de rappeler l'importance de l'écosystème (dans lequel ils opèrent) et de leur niveau de sophistication pour assurer un véritable développement économique. Ces deux éléments sont en effet clés pour que les marchés boursiers apportent pleinement les bénéfices espérés pour le développement économique des pays. Précisément, Adjasi et Yartey (2007), sur la base de leurs études empiriques, ne trouvent pas de lien significatif entre le meilleur développement des entreprises et celui du pays en général, contrairement à ce qui est habituellement constaté dans d'autres régions du monde. Plus encore, d'après Singh (1997), le développement économique de certains grands pays européens (Allemagne ou Italie) et asiatiques (Corée ou Japon) a été davantage produit par les activités bancaires que par l'essor des bourses. Singh note même que la mise en place des systèmes et moyens de paiement nécessaires au bon fonctionnement de ces bourses peut se révéler un effort plus coûteux, pour des pays en développement, que des investissements directs dans les infrastructures ou l'appareil productif du pays. Néanmoins, Desmirgüç-Kunt et Levine (2008) montrent quant à eux que des pays dotés de marchés boursiers, quand ils sont suffisamment liquides, ont tendance à croître plus rapidement que ceux dont les niveaux de développement financier sont moins avancés. Sur la base de ces études, il semble clair que la mise en place de marchés financiers, à elle seule, ne peut garantir un développement économique satisfaisant pour ces pays.

Dans la continuité des études déjà citées, plusieurs prérequis pour créer cet écosystème favorable aux marchés actions et au développement économique peuvent être mentionnés :

- **Disposer d'une supervision forte pour assurer la transparence (des transactions financières et de la gestion des entreprises cotées) et une bonne gouvernance.** Une réglementation adéquate des marchés financiers est une condition nécessaire à leur bon développement. En effet, si ces réglementations sont trop souples, elles ne garantiront pas une protection suffisante des investisseurs qui risquent *in fine* de se détourner de ces marchés. Inversement, des règlementations trop rigides peuvent décourager les entreprises d'émettre des actions en bourse.

- **Développer une taille critique des marchés actions pour assurer leur viabilité.** Les problèmes de micro-structure du marché – faibles encours, liquidité réduite ou base d'investisseurs limitée – constituent un défi pour l'essor des marchés actions en ASS.

- **Promouvoir une culture financière.** Le manque fréquent de connaissances financières de la part des acteurs financiers locaux (investisseurs ou émetteurs) constitue également un frein à la croissance des marchés financiers et à l'émergence de nouveaux produits financiers.

- **Mettre en place des mécanismes de marché permettant d'éviter les risques de propagation de crise financière via les marchés financiers.** La faible sophistication des marchés financiers en Afrique a été mise en avant pour expliquer l'impact réduit (du moins directement) de la crise financière de 2008 sur ces économies. Il est donc nécessaire de prévoir des mécanismes pour : i) suspendre, en cas de nécessité, des cotations de bourse et ii) encourager une grande variété d'investisseurs pour réduire le risque de mouvements systémiques.

4 *Voir* https://www.elibrary-areaer.imf.org/Pages/Home.aspx *pour plus de détails sur les régimes de change et les restrictions de change.*

De nombreuses actions institutionnelles en faveur du développement des marchés boursiers en Afrique subsaharienne

Étant donné les atouts que les marchés boursiers peuvent représenter pour le développement économique, la plupart des pays d'ASS ont fait le choix d'actions publiques fortes pour soutenir leurs marchés domestiques. En effet, il apparaît clairement aux autorités des pays que ces marchés ne pourraient atteindre une taille critique sans le soutien d'actions publiques. Qui plus est, il semble largement admis que le fonctionnement des marchés ne peut être laissé aux seules forces de marché et qu'une réglementation efficace, ne serait-ce que pour protéger l'épargne publique et garantir la stabilité financière, est pleinement nécessaire.

Favoriser les investissements domestiques

Les investisseurs institutionnels domestiques, notamment les fonds de pension, constituent une part croissante, mais encore trop limitée, du paysage financier en ASS (cf. tableau ci-dessous). L'Afrique du Sud fait néanmoins, encore une fois, figure d'exception dans la place des investisseurs institutionnels en ASS. La plupart des autres pays affichent des encours d'actifs sous gestion institutionnelle très inférieurs à ceux des bilans des banques. Des politiques visant à encourager l'inclusion financière contribuent à accroître la taille des actifs détenus par ces investisseurs institutionnels domestiques. De plus, dans de nombreux pays, les investisseurs ayant leur siège social dans ce pays doivent investir une part minimale de leurs actifs sur le marché domestique. Ainsi, les investisseurs résidents namibiens doivent investir au moins 45 % de leurs actifs dans des titres domestiques. En Ouganda, les investisseurs doivent allouer une majorité de leurs actifs à des titres du pays ou de la région. Néanmoins, certains pays, afin d'éviter que les investisseurs aient à faire face à un risque de concentration trop élevé (comparé aux rendements associés), ont abaissé ces contraintes. C'est notamment le cas de l'Afrique du Sud.

Améliorer l'attractivité des marchés actions

Un élément clé pour garantir le développement des marchés actions est la qualité de l'information disponible sur les entreprises cotées. La qualité du reporting financier est certes variable selon les pays, mais des améliorations notables sont à relever au cours des dernières années. La comptabilisation en base IFRS (*International Financial Reporting Standards*) est désormais devenue la norme pour les entreprises locales dans la plupart des pays d'ASS [5]. De plus, le recours à des cotations d'entreprises par des agences de notation internationales, également facteur de plus grande transparence, augmente, même s'il reste encore non systématique. L'Afrique du Sud, Maurice, et le Nigéria présentent le plus grand nombre d'entreprises cotées en bourse et notées par au moins l'une des trois principales agences de notation (cf. tableau ci-dessous).

Actifs détenus par les fonds de pension et les assurances résidents pour quelques pays d'Afrique subsaharienne en 2018

	Actifs	
	En milliards de dollars	En % du PIB
Afrique du Sud	517,2	140
Botswana	26,0	137
Nigéria	25,2	6
Kenya	14,2	16
Namibie	13,4	97
Côte d'Ivoire	1,9	4
Cameroun	1,6	4
Sénégal	1,2	5

Sources : Banque africaine de développement (BAfD) et OCDE.

Nombre d'entreprises cotées en bourses et notées par les agences de notation pour quelques pays d'Afrique subsaharienne en 2018

	Fitch	Standard &Poor's	Moody's
Afrique du Sud	33	14	10
Maurice	6	6	15
Nigéria	16	1	1
Namibie	5	0	1
Kenya	1	0	4
Ghana	1	0	1
Angola	0	0	1
Botswana	0	0	1

Source : Banque africaine de développement (BAfD).

5 https://www.ifrs.org/use-around-the-world/use-of-ifrs-standards-by-jurisdiction/

Plusieurs pays mettent en place un environnement fiscal favorable aux marchés actions afin d'accroître le nombre de transactions. De telles stratégies ont souvent pour objectif premier d'encourager les investissements étrangers, mais elles visent aussi à attirer l'épargne domestique. Le Nigéria et l'Afrique du Sud sont deux pays où cette stratégie est particulièrement développée. Ainsi, au Nigéria, les transactions sur les marchés financiers sont exemptes de prélèvement à la source et plus de vingt conventions fiscales bilatérales ont été signées avec des pays tiers pour éviter une double taxation.

Certains pays ont également mis en place des politiques incitatives pour les petites et moyennes entreprises (PME). L'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya et l'UEMOA (BRVM) ont abaissé les barrières de leur marché actions pour favoriser l'accès des PME et augmenter ainsi le nombre de nouvelles compagnies cotées. Certains pays ont aussi mis en place un marché alternatif pour les PME, dont la vocation première est de servir d'incubateur pour ces entreprises avant qu'elles ne soient cotées sur le marché principal.

Un certain nombre de pays ont mis en place des politiques visant très directement à favoriser les investisseurs étrangers. Deux risques particulièrement importants pour un investisseur étranger voulant acquérir des actions sur les marchés domestiques d'ASS sont souvent évoqués : les règles de contrôle de change et le risque de change (particulièrement significatif dans les pays avec un régime de taux de change variable, contrairement à ceux dont le régime est un taux de change fixe, comme en Zone franc). Afin de prémunir les investisseurs contre ces risques, la Tanzanie et le Botswana les autorisent à rapatrier leurs capitaux et Maurice fut un des premiers pays à supprimer ses contrôles de change (1994). Pour se couvrir contre le risque de change, plusieurs pays ont mis en place des produits dérivés sur devises, comme le Ghana, le Kenya, le Nigéria ou le Zimbabwe [6]. Ce type d'initiatives, en plus de favoriser le développement des marchés actions, permet également d'encourager les investissements directs étrangers.

Enfin, et de façon plus volontariste, certains pays ont lancé des programmes de privatisations ou envisagent de le faire. En ASS, de nombreuses grandes entreprises sont publiques. Ainsi, afin d'accroître les capitalisations boursières, plusieurs pays se sont engagés dans des privatisations d'une partie du capital de ces entreprises. C'est notamment l'une des stratégies envisagées en CEMAC pour encourager le développement de la BVMAC.

Développer l'intégration régionale pour atteindre une taille critique

Des bourses régionales peuvent constituer une solution pour développer une taille critique quand les poids économiques des pays sont insuffisants pour créer leur propre bourse nationale. Cette stratégie a été retenue en Zone franc. La BRVM, créée en 1996, est la bourse unique pour tous les pays de l'UEMOA. En CEMAC, les autorités régionales ont récemment finalisé la fusion des deux bourses de la sous-région (cf. encadré page suivante). Son objectif est d'atteindre une taille critique afin de dynamiser le marché actions régional.

La coopération régionale entre bourses nationales est une stratégie de plus en plus répandue pour développer les marchés boursiers en ASS. Ainsi, le Cap-Vert, le Ghana, le Nigéria, la Sierra Leone et l'UEMOA (BRVM), ont créé, en janvier 2013, le *West African Capital Markets Integration Council* (WACMIC) [7] dont le but est de créer un environnement réglementaire harmonisé pour l'émission et la négociation des valeurs mobilières dans la région. De même, un comité de bourses des seize pays qui constituent la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) [8] a été créé dans le but d'encourager les initiatives facilitant les transactions financières transfrontalières, par exemple en harmonisant les règles de cotation ou la dissémination des données. Enfin, cinq des six pays de la Communauté africaine de l'est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie), avec le soutien de la Banque mondiale, ont décidé d'harmoniser leurs règles de *trading* et de mettre en place des infrastructures de marché qui devraient regrouper les différents systèmes de *trading* automatiques (*automated trading system* — ATS) et les dépositaires centraux nationaux (*domestic central securities depository* — CSD) [9].

6 https://www.emta.org/template.aspx?id=7294
7 https://www.brvm.org/fr/wacmic
8 https://www.sadc.int/themes/economic-development/finance/financial-sector-liberalisation/
9 https://www.milkeninstitute.org/sites/default/files/reports-pdf/FINAL-Capital-Market-Infrastructure-in-East-Africa.pdf

Améliorer les infrastructures de marché

Les infrastructures de marché sont évidemment essentielles au bon fonctionnement des marchés boursiers et, le plus souvent, les institutions en charge de la gestion des bourses ne peuvent pas, seules, les développer de manière satisfaisante. Pour ce faire, les pouvoirs publics et plus précisément les banques centrales, jouent très souvent un rôle essentiel, du moins au démarrage de ces marchés. À titre d'illustration, il convient de souligner le cas de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) qui est désormais en charge des rôles de dépositaire central et de banque de règlement-livraison pour la BVMAC (cf. encadré). Les collaborations régionale, comme mentionnée plus haut, et internationale avec des bourses plus avancées (notamment Maroc ou Royaume-Uni) jouent également un rôle essentiel. Celles-ci portent notamment sur la mise en place de plateformes de cotation et de *trading*, outils informatiques qui demeurent complexes et souvent onéreux, ou de dépositaires centraux. Le développement de ces infrastructures de marchés actions est d'autant plus primordial pour les pouvoirs publics qu'il existe de fortes synergies entre ces dernières et celles utilisées pour les marchés de taux, qu'ils concernent la dette publique ou privée.

Encadré 7

La fusion des bourses de valeurs en CEMAC

La fusion des deux bourses existant en CEMAC, l'une régionale et l'autre nationale, situées respectivement à Libreville (Gabon) et à Douala (Cameroun) a été actée lors du Sommet des chefs d'État du 31 octobre 2017. *Cette fusion a un double objectif : renforcer l'intégration régionale et dynamiser les marchés de capitaux encore très faiblement développés.*

Depuis juillet 2019, le marché financier unique de l'Afrique centrale (pour les actions et certaines obligations), conformément à la décision prise par les chefs d'État lors du Sommet, est désormais structuré autour de trois acteurs :

- ***Une autorité de régulation unique des marchés financiers, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF)****, établie à Libreville, assurant les fonctions de tutelle, de supervision et de contrôle du marché et des acteurs. Cette autorité est indépendante et dotée des pouvoirs et moyens financiers nécessaires pour réguler le marché financier régional unifié. Elle résulte de la fusion de l'ancienne COSUMAF et de la Commission des marchés financiers du Cameroun (CMF), fusion entérinée le 31 mars 2019 par la convention d'unification entre ces deux entités, signée sous la supervision du président du comité de pilotage du PREF-CEMAC. La seule diligence qui reste à accomplir pour parachever ce processus de fusion est la proclamation de la fin d'activité de la CMF par les autorités camerounaises.*

- ***Une bourse unique, la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC)****, établie à Douala, assurant la gestion et l'animation de la bourse régionale. Elle est issue de la fusion des deux anciennes bourses de la CEMAC : la BVMAC (anciennement établie à Libreville et créée en 2003) et le* Douala Stock Exchange *(DSX), créé en 2001. Cette nouvelle BVMAC a tenu sa première assemblée générale extraordinaire le 4 juillet 2019 à Douala.*

- ***Un dépositaire central unique et une banque de règlement-livraison unique, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)****, assurant, de façon transitoire, la conservation de l'ensemble des titres circulant sur le marché des capitaux de la CEMAC [1]. Précédemment, les activités de conservation des titres et de règlement-livraison des opérations de marché impliquaient trois acteurs, ce qui rendait complexes les transactions financières : la Caisse autonome d'amortissement du Cameroun (CAA), la BVMAC et la Cellule de règlement et de conservation des titres (CRCT), sise au sein de la BEAC. Le collège de la COSUMAF a délivré le 12 juin 2019 deux agréments à la BEAC : l'un pour exercer en qualité de dépositaire central unique du marché financier régional et l'autre en qualité de banque de règlement-livraison. Le rôle de dépositaire central unique de la BEAC doit être transitoire et le transfert de cette activité à une entité indépendante est prévu fin décembre 2022 au plus tard. Les valeurs mobilières (actions et obligations) ont été transférées de la CAA et de la BVMAC vers la BEAC (CRCT), respectivement les 7 et 13 juin 2019.*

1 *Pour plus de précisions sur les infrastructures post-marché, voir :* https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/archipel/publications/bdf_rsf/etudes_bdf_rsf/bdf_rsf_01_etu_5.pdf

Bibliographie

Adjasi (C. K.) et Yartey (C. A.) (2007)
« Stock market development in Sub-Saharan Africa: Critical issues and challenges », *IMF Working Papers*, n° 07/209, Fonds monétaire international, août.
https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2007/wp07209.pdf

Amenouve (E. K.) (2015)
« Développement et intégration des marchés de capitaux de la Zone franc », Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Association des bourses des valeurs de l'Afrique, avril.
https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2017/06/13/presentation-amenounve.pdf

Demirgüç-Kunt (A.) et Levine (R.) (2008)
« Finance, financial sector policies, and long-run growth », *Policy Research Working Papers*, n° 4469, Banque mondiale, Development Research Group, Finance and Private Sector Team, janvier.
http://documents.worldbank.org/curated/en/635691468158710957/pdf/wps4469.pdf

Djoukam (C.), Karidioula (I.), Nekam (W.) et Kom Tchuente (F.) (2016)
« Comment rendre plus dynamiques les bourses de valeurs d'Afrique subsaharienne ? Cas de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est », FinAfrique Research, novembre.
http://www.finafrique.com/Etude_Marches_Financiers_Afrique.pdf

Mbeng Mezui (C. A.) (2014)
« Approfondir les marchés africains des capitaux pour le financement des infrastructures », *Revue d'économie financière*, n° 116, Association d'économie financière, p. 165-176.
https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2014-4-page-165.htm#

Otchere (I.) et Senbet (L.) (2008)
« African stock markets », Seminar African Finance for the 21st Century, IMF Institute en collaboration avec Joint Africa Institute, mars.
https://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2008/afrfin/pdf/senbet.pdf

Seck (D.) (2017)
« The performance of African Stock Markets before and after the Global Financial Crisis », *Investment and Competitiveness in Africa*, Centre de recherche en économie politique (CREPOL), Dakar, p. 3-23, novembre.
https://www.researchgate.net/publication/310810244_The_Performance_of_African_Stock_Markets_Before_and_After_the_Global_Financial_Crisis

Singh (A.) (1997)
« Financial liberalisation, stock markets and economic development », *The Economic Journal*, vol. 107, n° 442, Royal Economic Society, p. 771-782, mai.
https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.1997.tb00042.x

Changement climatique en Afrique subsaharienne et désastres naturels : vulnérabilités, résilience et financements

Émilie Debels et Luc Jacolin

Le changement climatique constitue à la fois un enjeu immédiat et une contrainte croissante de long terme pour les pays d'Afrique subsaharienne (ASS). Les modifications graduelles des températures et des précipitations impactent l'aridité des sols ou encore le recul des côtes avec l'élévation du niveau de la mer. Ces phénomènes de long terme peuvent être accélérés par la multiplication et/ou l'intensification des désastres naturels. Il convient non seulement de renforcer les capacités d'intervention d'urgence, mais également de procéder à des adaptations structurelles (infrastructures, protection des côtes). Ces différents phénomènes affectent les pays d'ASS de manière très hétérogène selon leur vulnérabilité intrinsèque au changement climatique, du fait de leur géographie et des caractéristiques physiques de leur territoire. Leur résilience reflète les caractéristiques économiques, sociologiques et politiques de chaque pays [1].

Face au changement climatique, la mise en place de politiques d'adaptation et d'atténuation, y compris les stratégies de transition énergétique, comportent, en ASS, des défis particulièrement complexes. Dans une région composée avant tout de pays à faible revenu, aux capacités administratives limitées et qui cumulent vulnérabilité physique et faible résilience, les enjeux liés à la mise en œuvre, à la continuité et à la coordination des politiques d'adaptation apparaissent particulièrement importants. Compte tenu des moyens financiers limités dont disposent les États, le secteur financier et la communauté internationale jouent un rôle essentiel dans le financement de la lutte contre le changement climatique, qu'il est difficile de dissocier des objectifs de développement durable (ODD) des pays d'ASS.

Les pays d'Afrique subsaharienne souffrent d'une forte vulnérabilité et d'une faible résilience au changement climatique

Les pays d'ASS sont exposés de manière croissante au changement climatique

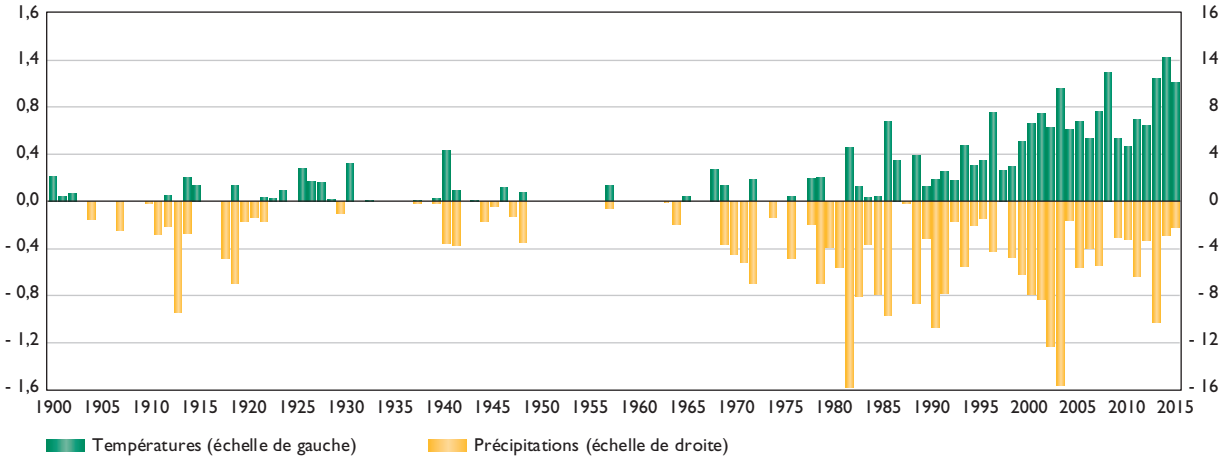
Les pays d'ASS apparaissent particulièrement vulnérables à une hausse des températures et à une baisse tendancielle des précipitations (cf. graphiques *infra*). L'Afrique, et en particulier l'ASS, a été identifiée comme l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique, avec une forte probabilité que le réchauffement climatique y dépasse la moyenne mondiale de 2 °C d'ici la fin du siècle (Giec, 2014). L'augmentation des températures en ASS, qui est de l'ordre de 0,3 °C à 1,2 °C selon les régions en 2017, par rapport à la moyenne du XX^{e} siècle, concerne tout autant la CEMAC (+ 1,2 °C) que l'UEMOA (+ 0,7 °C), où les températures sont parmi les plus élevées du monde. En moyenne sur 2000-2017, les précipitations baissent également par rapport à la moyenne du XX^{e} siècle, de respectivement 7,2 cm en CEMAC, 3,7 cm en UEMOA et 5,8 cm dans le reste de l'ASS [2]. Les pays côtiers sont pour leur part exposés au risque d'érosion induit par l'élévation du niveau de la mer. De surcroît, les effets du changement climatique s'accélèrent significativement en fin de période, l'élévation des températures étant particulièrement marquée depuis 2015 (signature du Traité de Paris).

Ce double phénomène apparaît toutefois fortement hétérogène, les pays de la bande sahélienne étant particulièrement exposés. La tendance à la hausse des températures est très variable d'un pays (ou d'une région) à l'autre. S'agissant des précipitations, les variations aussi sont importantes, les chutes particulièrement marquées au Sahel et en Afrique du Nord pouvant cohabiter, dans certains scénarios, avec la hausse des précipitations projetée pour certaines régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique du Sud (Giec, 2014).

1 *La résilience est définie par le Giec comme le degré de perturbation qu'un système peut absorber tout en conservant le même état.*
2 *La couverture géographique étant moins large, les niveaux de certitude des tendances et des projections sont plus faibles (Giec, 2014).*

Années anormalement chaudes ou sèches en Afrique subsaharienne

(températures en °C , précipitations en cm)

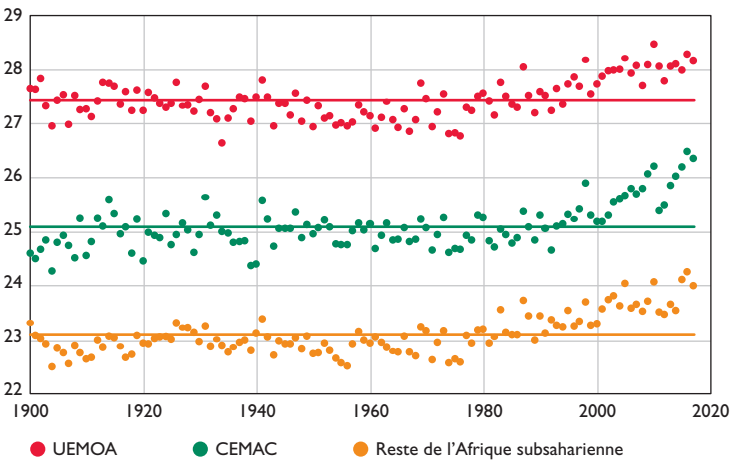


Note : Écarts mesurés par rapport à, la moyenne du XX^e siècle. Seuls sont indiqués les écarts de températures positifs et les écarts de précipitations négatifs.
Sources : Université du Delaware et calculs Banque de France.

En Zone franc, les pays du Sahel (cf. carte du point de vue de la Ferdi dans le chapitre 1) sont ainsi particulièrement touchés par les épisodes de sécheresse, tandis que les pays côtiers apparaissent significativement moins affectés. Le lac Tchad a perdu 90 % de sa superficie depuis les années 1960, tandis que la surface du désert du Sahara a augmenté de 10 % au cours du XX^e siècle, soit un territoire équivalent à celui du Nigéria (Thomas *et al.*, 2018). S'agissant des pays du Golfe de Guinée, plus de la moitié des côtes au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo sont touchées par l'érosion. Celle-ci entraîne un recul des côtes de 1,8 mètre par an en moyenne, alors que le Golfe abrite un tiers de la population et 56 % du PIB de ces pays (Croitoru *et al.*, 2019).

Évolution des températures en CEMAC, en UEMOA et dans le reste de l'Afrique subsaharienne

(en °C)



Note : Les droites horizontales indiquent la moyenne arithmétique non pondérée de chaque zone.
Sources : Université du Delaware et calculs Banque de France.

Le changement climatique se traduit également pour les pays d'ASS par une intensification des catastrophes naturelles [3]. Le montant des pertes économiques reste faible en Afrique par rapport au reste du monde (environ 1,5 % des pertes mondiales en 2018 [4]), en raison notamment d'un niveau de développement plus faible, même si l'ASS représente d'ores et déjà plus de 15 % du nombre de désastres naturels

3 *Une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, sécheresse, etc.) lorsque les mesures habituelles pour prévenir ces dommages n'ont pu les empêcher ou n'ont pu être prises (Insee).*

4 *Selon la base de données EM-DATA du Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (Cred), qui recense les désastres occasionnant plus de dix morts, cent personnes affectées, une déclaration d'urgence ou un appel à l'aide internationale.*

enregistrés dans le monde entre 2000 et 2017. Les effets des désastres naturels sont plus conséquents en ASS en raison de l'importance de la population. La sécheresse de 2009 a ainsi touché jusqu'à 50 % de la population du Niger (soit 7,9 millions de personnes) et 21 % de celle du Tchad (soit 2,4 millions de personnes), tandis que le passage du cyclone Kenneth en avril 2019 a affecté 40 % de la population des Comores (345 000 personnes, cf. chapitre 4). La plupart des projections prévoient que ces phénomènes devraient continuer à s'intensifier et à s'accélérer dans les prochaines années (Giec, 2014).

Les vulnérabilités démographiques et économiques des pays d'ASS limitent leur résilience face au changement climatique

La faible résilience des pays d'ASS reflète notamment les contraintes démographiques propres aux pays en développement (PED), et en particulier aux pays à faible revenu. Le fort impact attendu du changement climatique sur les populations est accentué par une croissance démographique qui se révèle, notamment dans les régions les plus exposées, plus rapide que dans les autres régions du monde. Ainsi, selon les projections de l'ONU (*World Population Prospects*, 2019), la population de l'Afrique doublerait d'ici 2050 (+ 99 %) alors que celles d'Asie centrale et d'Asie du Sud progresseraient de 25 %, celles de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est de seulement 3 %. L'asséchement rapide du lac Tchad toucherait théoriquement 129 millions de personnes en 2050 (40 millions en 2018), localisées dans cinq pays différents, ce qui amène à s'interroger sur l'impact probable de tels phénomènes sur les migrations.

L'impact de désastres naturels sur ces populations d'ASS est très important du fait de leur forte dépendance à l'agriculture. L'intensification des désastres naturels peut déboucher sur une modification graduelle des types de cultures et une diminution des terres arables (désertification, dégradation des sols), avec pour conséquence une baisse des rendements, très variable selon les régions. Ces évolutions exercent une contrainte multiforme sur l'ensemble de la filière agricole impliquant une modification en profondeur de la gestion des terres et de leur utilisation, tant dans les pays développés que dans les pays à faible revenu (Giec, 2019). Les populations d'ASS sont d'autant plus vulnérables que le secteur agricole représente près de 16 % du PIB en moyenne (29 % en UEMOA et 19 % en CEMAC), une part plus importante que dans les autres régions du monde. Du fait, entre autres, d'une urbanisation et d'une intensification des méthodes de production plus faibles qu'ailleurs, le secteur agricole représente une source majeure d'emploi pour une population jeune en pleine expansion (de l'ordre de 49 % en UEMOA et de 52 % en CEMAC).

Cette pression climatique constitue un enjeu socioéconomique majeur, notamment pour les populations les plus fragiles. Elle provoque en effet une diminution de la production et des revenus agricoles et constitue une menace pour la nutrition et l'accès à l'eau. En Zone franc, l'Afrique de l'Ouest apparaît fortement vulnérable aux effets de la désertification (Giec, 2019) et à l'épuisement des ressources halieutiques (avec une baisse prévisible de l'emploi de l'ordre de 50 % dans ce secteur – FAO, 2016). Elle favorise également un renforcement des pressions migratoires externes, et surtout internes, en faveur de centres urbains aux infrastructures insuffisantes et parfois situés en zones inondables. La déforestation et les achats de terres arables par des investisseurs internationaux peuvent aussi accélérer ce mouvement. Enfin, la pression climatique se traduit par un appauvrissement des populations, contraintes, face à un revenu en baisse, d'accroître le poids de leurs dépenses alimentaires (40 % du budget en moyenne) au détriment des dépenses d'éducation [5] et de santé, rendant de fait plus difficile l'atteinte de nombreux ODD.

Enfin, la résilience des pays d'ASS face au changement climatique est limitée par la faible mobilisation des ressources internes et l'absence de protection sociale. Tout d'abord, les recettes fiscales des États d'ASS, qui représentaient seulement 16 % du PIB en moyenne en 2018, combinées à des niveaux d'endettement élevés dans de nombreux pays africains à faible revenu (cf. chapitre 2 du Rapport annuel de la Zone franc 2017) obèrent la capacité des États à engager les investissements d'adaptation nécessaires, notamment en matière d'infrastructures.

5 *Les taux de scolarité ont par exemple décliné de 20 % dans les régions affectées par la sécheresse en Côte d'Ivoire (Jenssen, 2000).*

La faiblesse des capacités administratives et les fragilités institutionnelles peuvent également rendre plus difficiles les adaptations légales et réglementaires (fiscalité, codes pétroliers et forestiers, habitat). Le faible développement de filets de sécurité sociaux ou d'assurance – 80 % de la population ne bénéficie d'aucune protection sociale (Banque mondiale, *Atlas of Social Protection Indicators of Resilience and Equity*) – limite les mécanismes redistributifs nécessaires pour faire face aux chocs climatiques (indemnités et aide alimentaire, transferts de revenus en cas de maladie, etc.). Enfin, la mobilisation de l'épargne interne à des fins climatiques demeure limitée par le faible développement financier des pays d'ASS, tant en ce qui concerne la profondeur financière (dépôts ou crédits bancaires rapportés au PIB) que l'inclusion financière. Ces contraintes constituent ainsi l'une des justifications des engagements de financements climatiques des pays développés en faveur des PED.

L'adaptation au changement climatique constitue un objectif transversal, tant pour les autorités que pour leurs partenaires internationaux

Les stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en ASS s'inscrivent pour l'essentiel dans les cadres adoptés en 2015 : le programme d'action d'Addis Abeba, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris (COP21). Ces cadres mettent en avant l'importance d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs (publics, privés, locaux et internationaux) et une incorporation des mesures relatives au changement climatique dans les stratégies et les planifications nationales. Le treizième ODD prévoit ainsi la mise en œuvre effective de l'engagement pris par les pays développés en 2009 (COP15) de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des PED.

L'importance de la mise en œuvre de stratégies climatiques nationales

Pour une mise en œuvre plus efficace, l'action des autorités nationales doit être articulée autour de stratégies cohérentes de lutte contre le réchauffement climatique. Outre l'action réglementaire et légale, ces stratégies nationales peuvent s'appuyer sur les caractéristiques propres des pays d'ASS :

- Le développement de fiscalités écologiques climatiques focalisées soit sur l'atténuation du changement climatique (fiscalité forestière), soit sur une réduction de la pollution (secteurs minier et des hydrocarbures) par application du principe pollueur-payeur. S'agissant de la transition énergétique, la capacité des autorités locales à taxer les transports apparaît toutefois plus faible. En effet, d'une part nombre de pays d'ASS réglementent les prix des carburants, et d'autre part, l'énergie représente une part importante du panier de consommation de ces populations au faible niveau de vie (FMI, 2019).

- Les ressources financières engendrées par les objectifs et les mécanismes de répartition des marchés du carbone. Les pays d'ASS, faiblement émetteurs en CO2, pourraient tirer parti de ces ressources dont les objectifs, le fonctionnement et les équilibres seront négociés lors de la COP25, à Santiago en décembre 2019 (article 6 de l'Accord de Paris).

- Les projets d'investissements doivent être fondés sur le concept d'avantages multiples ou de co-bénéfices, prenant en compte les effets induits en matière de croissance (via l'innovation), de créations d'emplois ou de réduction des migrations.

- Le développement de stratégies climatiques, associées à des fonds nationaux ou locaux dédiés tant à des fins précautionnelles, en cas de catastrophes naturelles, qu'au financement d'investissements à moyen et long terme. En Zone franc, de telles stratégies et les financements associés sont également mis en œuvre au niveau régional, notamment en matière de politique agricole et de transition énergétique. Les acteurs impliqués sont les commissions régionales de l'UEMOA et de la CEMAC (via les programmes économiques régionaux) et les banques de développement (par exemple les plans environnement et climat de la Banque ouest-africaine de développement – BOAD).

Des politiques d'adaptation des systèmes financiers des pays d'ASS aux objectifs de dévelop-

pement durables climatiques peuvent également être mises en œuvre. Ces politiques peuvent par exemple fournir aux banques des recommandations relatives à la distribution de crédits verts en matière de transparence (ou « *disclosures* »), gestion des risques comme au Brésil, en Chine, en Afrique du Sud ou au Bangladesh, voire de refinancements préférentiels (Programme des Nations unies pour l'environnement – Pnue, 2015, Dikau *et al.*, 2017). L'objectif de telles politiques est notamment de réduire les risques de sous-évaluation des risques climatiques et d'inadéquation des systèmes de gestion des risques bancaires, afin d'assurer la stabilité des systèmes bancaires. Le développement de la finance verte via les marchés de capitaux constitue un autre axe de développement important, comme en témoignent les premières obligations vertes concernant l'Afrique, émises en 2013 par la BAfD et les indices d'actions spécifiques (Nigéria, Afrique du Sud). Ces exemples illustrent l'importance croissante des enjeux climatiques dans la définition et la conduite des politiques financières pour les banques centrales et les régulateurs (cf. encadré).

L'adaptation de telles politiques aux systèmes financiers d'ASS doit toutefois être considérée avec prudence, notamment en raison du faible développement financier de la région. Le développement des systèmes financiers doit prendre en considération des contraintes de développement et de démographie particulièrement saillantes en ASS, qui compliquent l'intégration des différents ODD. Le développement d'instruments de financement verts est limité en premier lieu par la faible profondeur et la liquidité restreinte des marchés monétaires et financiers domestiques (dominés par les émissions souveraines), ainsi que par les risques associés et un accès encore intermittent aux marchés financiers internationaux. Ensuite, du fait d'importantes asymétries d'information, le système bancaire opère dans un environnement financier à risques élevés (créances douteuses), ce qui n'incite pas les investisseurs à financer les projets verts.

Les enjeux liés au changement climatique peuvent concerner la politique monétaire, même si cette dernière ne participe pas directement à la lutte contre le changement climatique.

Encadré 8

Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System – *NGFS*)

La Banque de France, avec sept autres banques centrales et superviseurs, a fondé le NGFS en 2017. En juillet 2019, il réunissait quarante-deux banques centrales et huit observateurs répartis sur les cinq continents et il continue depuis son développement. Parmi ses membres, se trouvent également deux banques centrales africaines : la Bank Al-Maghrib et la South African Reserve Bank. L'objectif du NGFS est de participer au renforcement de l'action globale en faveur des objectifs fixés par l'accord de Paris en 2015. Pour cela, il vise à la fois à améliorer le rôle du système financier dans la gestion du risque climatique et à mobiliser les capitaux vers le financement de la transition. Le 17 avril 2019, le NGFS a publié son premier rapport intitulé « Un appel à l'Action – Le changement climatique comme source de risque financier *».*

Le changement climatique est source de risque financier en ce sens qu'il entraîne des risques physiques ainsi que des risques de transition qui peuvent avoir un impact sur la stabilité financière. Par conséquent, il appartient aux banques centrales et aux superviseurs, dans le cadre de leur mandat, de veiller à la résilience du système financier face à ces risques, dans la mesure où ces derniers pourraient en effet, affecter les variables macroéconomiques et financières telles que la croissance, la productivité, les prix des produits alimentaires et de l'énergie, les anticipations d'inflation et les primes d'assurance. Même si certaines banques centrales peuvent jouer un rôle dans l'évaluation des risques climatiques, la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'Accord de Paris relève de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que du secteur privé.

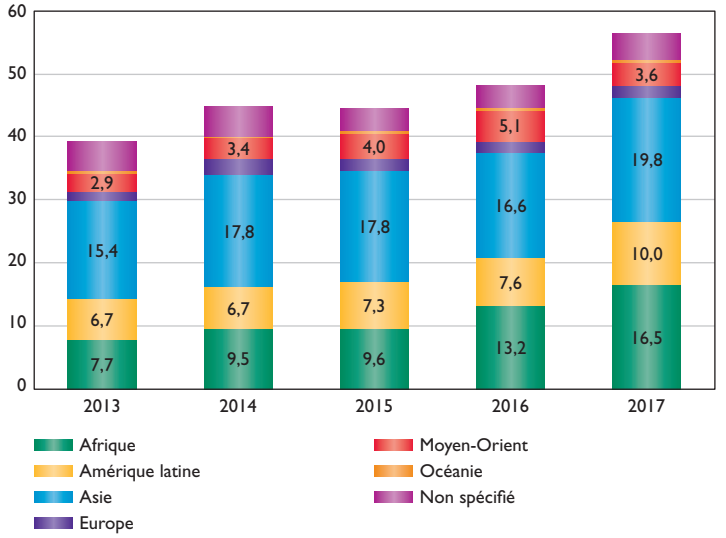
Krostrup *et al.* (2019) ont récemment dressé une typologie de ces enjeux, mentionnant par exemple l'adaptation des cadres d'analyse des risques, la sélection des collatéraux utilisés pour les opérations de refinancement ou la possibilité d'accès différenciés pour les banques investissant dans des projets à faibles émissions. Il convient, là encore, de prendre en considération les contraintes de développement monétaire et financier propres à chaque pays, et pas seulement l'efficacité relative des canaux de transmission. Les effets des variations des taux directeurs peuvent ainsi se voir affaiblis dans des contextes de surliquidité bancaire communs à de nombreux pays d'ASS. Dans ces économies ouvertes de faible taille, les politiques de change peuvent également exercer des effets non négligeables en matière de croissance, de diversification économique et donc de bilan carbone, comme cela a été montré lors de la conférence organisée en février 2019 par la Banque de France, la Ferdi et l'Agence française de développement (AFD).

Une mobilisation internationale croissante

Les financements climatiques internationaux à destination des PED ont fortement augmenté, mais demeurent insuffisants. Les besoins de financements liés uniquement aux besoins d'adaptation des PED représentent actuellement entre 56 milliards et 73 milliards de dollars, et devraient atteindre 140 milliards à 300 milliards par an à l'horizon 2030 (source : Pnue, *The Adaptation Gap Report*, 2016). Les financements climatiques (fonds publics, crédits à l'exportation) recensés par l'OCDE (2018) se sont accrus de 44 % entre 2013 et 2017, passant de 37,9 milliards à 54,5 milliards de dollars de flux annuels. Les fonds publics à destination de l'Afrique sont ainsi passés de 7,7 milliards en 2013 à 16,5 milliards de dollars en 2017 (cf. graphique). Ils représentent près de 30 % des financements totaux, dont 46 % dédiés à l'adaptation et 39 % seulement à l'atténuation, du fait du faible développement économique et de la moindre contribution du continent à l'accumulation des effets de serre. En Zone franc, l'AFD a développé de nombreux projets de lutte contre le changement climatique, à l'image de l'outil « Adapt'Action » (bénéficiaire d'une dotation de 30 millions d'euros jusqu'en 2021) qui accompagne les pays dans la mise en œuvre de leurs engagements climat et est utilisé dans quinze pays, notamment au Niger, au Sénégal, au Cameroun et aux Comores.

L'allocation des fonds climatiques varie fortement entre les pays récipiendaires d'ASS. Les dix premiers pays destinataires (sur quarante-deux pays récipiendaires) ont reçu la moitié des fonds approuvés par les fonds multilatéraux, dont 17 % pour l'Afrique du Sud (Bird *et al.*, 2017). Seulement deux pays du Sahel figurent parmi les dix premiers bénéficiaires : le Niger et le Mali. Si l'allocation des financements reflète les différences d'exposition au risque climatique des différents pays d'ASS, elle dépend aussi de leur capacité à mobiliser les financements, en fonction de stratégies nationales fiables. L'augmentation des capacités administratives des pays les plus vulnérables, notamment les pays du Sahel, apparaît

Évolution des financements climatiques par région bénéficiaire de 2013 à 2017
(en milliards de dollars)



Note : Sont considérés les financement bilatéraux, multilatéraux et les crédits à l'exportation.
Source: OCDE (Climate finance from developed to developing countries – *Public flows* in 2013-17).

souhaitable afin qu'ils soient en mesure d'accroître la part des financements qui leur sont alloués, en ligne avec le treizième ODD.

Les financements climatiques se sont également multipliés, l'architecture des financements climatiques mondiaux apparaissant dorénavant particulièrement complexe. Comme le notent Watson *et al.* (2019), aux institutions financières internationales s'ajoutent des fonds dédiés :

- fonds multilatéraux, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (4,4 milliards de dollars) et le Fonds vert pour le climat (FVC) (10,3 milliards) ;
- fonds bilatéraux, comme le Fonds international pour le climat (*International Climate Fund* – ICF) (12,7 milliards) ou l'Initiative internationale pour le climat (*Internationale Klimaschutzinitiative* – IKI) (2,6 milliards) ;
- fonds nationaux ou régionaux, comme le fonds *African Risk Capacity* (ARC) de l'Union africaine, axé sur l'assurance des risques climatiques.

La juxtaposition d'entités (administrations publiques, organisations non gouvernementales, entreprises privées, etc.) et de mécanismes de financement variés présente l'avantage d'offrir un choix plus large d'options de financements, mais cela peut aussi compliquer l'accès aux financements pour les pays les moins avancés, qui sont dotés de capacités administratives (et d'absorption) limitées. Un renforcement de l'assistance technique aux pays récipiendaires et une meilleure coordination des intervenants et des financements semblent ainsi souhaitables, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), ainsi que le développement d'une coopération transnationale ou multilatérale, mise en avant lors de la COP21 en 2015.

Bibliographie

Bird (N.), Watson (C.), Schalatek (L.) et Keil (K.) (2017)
« Note régionale sur le financement climatique : Afrique subsaharienne », *Fondamentaux du financement climatique*, n° 7, Climate Funds Update, ODI, HBS, décembre.

Croitoru (L.), Miranda (J. J.) et Sarraf (M.) (2019)
« The cost of coastal zone degradation in West Africa: Benin, Côte d'Ivoire, Senegal and Togo », *Working Papers*, Groupe Banque mondiale, mars.

Dikau (S.) et Ryan-Collins (J.) (2017)
« Green central banking in emerging market and developing country economies », New Economics Foundation.

Fonds monétaire international – FMI (2019)
« Fiscal policies for Paris climate strategies: From principle to practice », *IMF Board Paper*, FMI, mars.

Food and Agriculture Organization – FAO (2016)
« Adapter l'agriculture au changement climatique », Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat – Giec (2014)
Changements climatiques 2014 – Rapport de synthèse, contribution des groupes de travail I, II et III au *Cinquième rapport d'évaluation du Giec*, équipe de rédaction principale : Pachauri (R. K.) et Meyer (L.) (éditeurs), Organisation météorologique mondiale.

Giec (2019)
Climate Change and Land: An IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems, Giec, août.

Hallegatte (S.), Vogt-Schilb (A.), Bangalore (M.) et Rozenberg (J.) (2017)
« Unbreakable: Building the resilience of the poor in the face of natural disasters », *Climate Change and Development Series*, Groupe Banque mondiale.

Jensen (R.) (2000)
« Agricultural volatility and investments in children », *American Economic Review*, vol. 90, n° 2, Papers and Proceedings of the One Hundred Twelfth Annual Meeting of the American Economic Association, p. 399-404, mai.

Krogstrup (S.) and Oman (W.) (2019)
« Macroeconomic and Financial Policies for Climate Change Mitigation: A review of the Literature », *IMF Working Papers*, n° 19/185, Fonds monétaire international, septembre.

Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE (2018)
Climate finance from developed to developing countries – Public flows in 2013-2017, OECD Publishing, novembre.

Programme des Nations unies pour l'environnement – Pnue (2015)
« *Aligning Africa's Financial System with Sustainable Development* », *The Inquiry 4th Progress Report*, mai.

Thomas (N.) et Nigam (S.) (2018)
« Twentieth-Century climate change over Africa: Seasonal hydroclimate trends and Sahara desert expansion », *Journal of Climate*, vol. 31, p. 3349-3370, mai.

Watson (C.) et Schalatek (L.) (2019)
« Architecture du financement climatique mondial », *Fondamentaux du financement climatique*, n° 2, Climate Funds Update, ODI, HBS, février.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
ARC	*African Risk Capacity*
ASS	Afrique subsaharienne
ATS	*Automated trading system* Système de *trading* automatique
AT1	Fonds propres de base additionnels
AUT	Agence UMOA-Titres
AVD	Analyse de viabilité de la dette

B

BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCC	Banque centrale des Comores
BC/FT	Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
BDC	Banque de développement des Comores
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BFC	Banque fédérale de commerce (Union des Comores)
BGD	Banque gabonaise de développement
BHG	Banque de l'habitat du Gabon
BIC	Banque pour l'industrie et le commerce (Union des Comores)
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BRVM	Bourse régionale de valeurs mobilières (UEMOA)
BTA	Bon du Trésor par adjudication
BTP	Bâtiment et travaux publics
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale

C

CAA	Caisse autonome d'amortissement du Cameroun
CAD	Comité d'aide au développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAF	Coût, assurance et fret
CDAA	Communauté de développement d'Afrique australe
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
Cenfri	*Centre for Financial Regulation and Inclusion*
CET1	*Common Equity Tier One*
CFA (XAF)	Franc de la Coopération financière en Afrique centrale (CEMAC)
CFA (XOF)	Franc de la Communauté financière africaine (UEMOA)
Clab	Comité de liaison anti-blanchiment
CMF	Commision des marchés financiers (Cameroun)
Cnuced	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
Cocozof	Comité de convergence de la Zone franc
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des parties
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale
CPM	Comité de politique monétaire
CRCT	Cellule de règlement et de conservation des titres
Cred	Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres
CREPMF	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers
CSD	*Central securities depository*

D

DE4A	*Digital Economy Moonshot for Africa*
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de tirage spéciaux

E

Ebis	Établissement bancaire d'importance systémique
EM-DATA	*Emergency events database*
Eonia	*Euro Overnight Index Average* Taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc
EUR	Euro

F

FAD	Fonds africain de développement
Fades	Fonds arabe pour le développement économique et social
Falb	Facteur autonome de la liquidité bancaire
FAO	*Food and Agriculture Organization* Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEC	Facilité élargie de crédit
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Ferdi	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fonds monétaire international
FOB	*Free on board* Franco de port
FPB	Fonds propres de base
FPE	Fonds propres effectifs
FTA	*Forum on Tax Administration*
FSB	*Financial Stability Board* Conseil de stabilité financière
FVC	Fonds vert pour le climat

G

Gabac	Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
Gafi	Groupe d'action financière
GFI	*Global Financial Integrity*
Giaba	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
Giec	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
G20	Groupe des vingt

I

IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
Icaap	*Internal Capital Adequacy Assesment Process* Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne
ICF	*International Climate Fund* Fonds international pour le climat
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IFRS	*International Financial Reporting Standards*
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
IISF	Inspecteurs des impôts sans frontières
IKI	*Internationale Klimaschutzinitiative* Initiative internationale pour le climat
INS	Institut national de la statistique
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IS	Impôt sur les sociétés
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
Itie	Initiative pour la transparence dans les industries extractives

L

LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCR	*Liquidity coverage ratio* Ratio de liquidité à court terme

M – N

MECK	Mutuelles d'épargne et de Crédit des Comores
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
Nepad	*New Partnership for Africa's Development* Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NGFS	*Network for Greening the Financial System* Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier
NSFR	*Net stable funding ratio* Ratio de liquidité à long terme
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication

O

OAT	Obligation du Trésor assimilable
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
ODI	*Overseas Development Institute*

Ofid	Fonds de l'Opep pour le développement international
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
Onudc	Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime
Opep	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPM	Opérateurs principaux de marché
OTA	Obligation du Trésor assimilable

P – R

PARE-BII/III	Programme d'accompagnement rapproché des établissements pour les réformes de Bâle II et Bâle III
PCB	Plan comptable bancaire
PCSCS	Pacte de convergence, de stabilité de croissance et de solidarité
PED	Pays en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNB	Produit net bancaire
Pnud	Programme des Nations unies pour le développement
Pnue	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PREF-CEMAC	Programmes des réformes économiques et financières de la CEMAC
PRI	Pays à revenu intermédiaire
Priti	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
Prits	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
PSPER	Processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques
RBE	Résultat brut d'exploitation
RNB	Revenu national brut
ROA	*Return on assets* Rentabilité des actifs
ROE	*Return on equity* Rentabilité des capitaux propres
RNG	Revenu net global

S

SADC	*Southern African Development Community* Communauté de développement d'Afrique australe
SCN	Système de comptabilité nationale (Union des Comores)
SMP	*Staff Monitored Program* Programme de référence
SNPSF	Société nationale des postes et des services financiers (Union des Comores)
STA	Société de transfert d'argent
SVT	Spécialiste en valeur du Trésor
Syscoa	Système comptable ouest-africain
S&P GSCI	*Standard & Poor's Goldman Sachs Commodity Index*

T

TCN	Titre de créance négociable
TEG	Taux effectif global
TFTA	*Tripartite Free Trade Area* Zone de libre-échange tripartite
TIAO	Taux d'intérêt des appels d'offre
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNT	Télévision numérique terrestre
TPB	Taux de pénalité des banques
TPE	Très petites entreprises
TPME	Très petites et moyennes entreprises
TVA	Taxe sur valeur ajoutée

U – W

UA	Union africaine
UEAC	Union économique de l'Afrique centrale
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UMAC	Union monétaire de l'Afrique centrale
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UNU-WIDER	*United Nations University World Institute for Development Economics Research*
WACMIC	*West African Capital Markets Integration Council*

Z

ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Service de la Zone franc et du financement du développement

Ce rapport a été élaboré par :
Célina Bonnemaison, Thomas Cheilan, Émilie Debels-Lamblin, Thierry Demoulin, Askandarou Diallo, Vincent Fleuriet, Sylvie Giannetto, Gérard Guyot, Luc Jacolin, Camille Lafond-Makris, Simon Laplace, Thibault Lemaire et Quentin Roy

Éditeur
Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication
Olivier Garnier

Rédacteur en chef
Vincent Fleuriet

Réalisation
Direction de la Communication
Service de l'Édition et des Langages
& Studio Création

Contact
Service de la Zone franc
et du financement du développement
049-1466
75049 Paris Cedex 01
Téléphone : +33 1 42 92 31 26

Impression
Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal
Octobre 2019
ISSN 0429-338X

Internet
https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapports-annuels-de-la-zone-franc

Le Rapport annuel de la Zone franc *est en libre téléchargement sur le site Internet de la Banque de France (*https://www.banque-france.fr*).*

Une version imprimée peut être obtenue gratuitement, jusqu'à épuisement du stock, sur simple demande (cf. adresse ci-contre).

La Banque de France se réserve le droit de suspendre le service de la diffusion et de restreindre le nombre de copies attribuées par personne.